This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

a39015 00025091 3b

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817

LES

# ARCHIVES DE NANCY

OU

# DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE CETTE VILLE

PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

PAR HENRI LEPAGE

Archiviste de la Meurthe
Chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de François-Joseph
Lauréat de l'Institut et du concours des Sociétés savantes
Président de la Société d'Archéologie lorraine.

—

TOME QUATRIÈME

—

NANCY
LUCIEN WIENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DES DOMINICAINS, 53

—

MDCCCLXV

DC
801
.N16
L53
v.1

# ARCHIVES DE NANCY

## SEPTIÈME SÉRIE

(SUITE)

---

**Paroisse Saint-Epvre. — Suite des mariages et publications**

1626. 22 septembre. Jean Gassotte, natif d'Orbey en Brie, comédien du roi, sculpteur et opérateur, et Barbe Blanvarleti, veuve de Jean Leroy.

1627. 24 octobre. Claude Mayeur, sculpteur, fils de feu Gabriel Mayeur, par ci-devant de la paroisse Saint-Sébastien, et Jeanne, fille d'honorable homme Pierre Mollet, maître des caves de S. A.

1628. 22 février. Affrican-Charles de Saint-Lambert, capitaine de Fontenoy, et damoiselle Jeanne de La Mothe Billouet.

1629. Le 17 mars, en carême, avec les dispenses des bans et du temps, noble Jean Héraudel, avocat ès siéges de Nancy, veuf de damoiselle Hellewy Mauljean, et damoiselle Françoise Touppet, fille de feu noble Étienne Touppet, jadis avocat à Nancy.

1630. 8 janvier. « Jean Capechon (peintre) et Anne Cherdault, fille de Thiébauld Cherdault, tabellion au duché de Lorraine ; iceluy Jean Capechon de la paroisse Saint-Pierremont-lez-Magnières et paroisse dudit lieu. »

9 avril. L'hôte de la Tête d'or.

28 octobre. L'hôte du Cheval rouge.

* 1631. 26 janvier. Philippe Maire, fils de feu Julien Le Maire, graveur des monnaies de S. A. R.

* 1632. Le sieur Georges Maimbourg, écuyer, conseiller et auditeur des Comptes, et damoiselle Catherine, fille de feu noble Claude d'Arbois, conseiller de S. A. en son Conseil d'État.

14 novembre. Jean Capchon (Capechon), peintre, demeurant à Nancy, veuf de feu Anne Cherdault, et Anne Breton, fille de Jean Breton, cordonnier en l'état de feu Mgr le duc François.

1634. « Le vingtième jour de mars mil six cent trante quatre, hault et puissant prince Nicolas François, duc de Lorraine, et haulte et puissante princesse Claude de Lorraine, espousèrent en leur cabinet, à la Cour de Nanci, à deux heures du matin, par le ministère du soubsigné,

curé de Saint-Epvre de Nanci, aiantz impétrés la dispense de consanguinité au deuxième degré; tesmoings honoré seigneur Nicolas de Bornet, premier gentilhomme de la chambre de Sadite Altesse ; noble Jean Arnoul, conseiller d'Estat ; messire Henri Dab, prestre, natif de Bastogne, résidant à Nanci et déservant ordinaire audit Saint-Epvre, et. . . . . valet de chambre ordinaire à Sadite Altesse.

» SIMONIN. »

* 6 août. Nicolas Crocx, fils de Demenge Crocx, orfèvre, graveur et commis en la maison de S. A., à Nancy, de la paroisse Saint-Epvre, et Françoise Hardi, veuve de Dominique Baudinot, de la paroisse Notre-Dame.

1636. 1er avril. Noble Jean Garnier, docteur en médecine, et damoiselle Catherine Kutinguer (Kuttinger), veuve du sieur Jacques Callot, jadis « calcografe » de S. A.

* 1640. 28 avril. Jean Racle, orfèvre graveur, et Jeanne Cheminot, paroissienne de Saint-Sébastien.

* 20 mai. Honorable Philippe Faber, maître chirurgien de Nancy, veuf de Barbe Guillaume, et Barbe Grandpère, veuve de Nicolas Noël, aussi chirurgien, paroissienne de Saint-Sébastien.

29 mai. Claude François, graveur et potier d'étain, homme veuf, et Jacqueline, fille de Claude Claude. Témoins, le sieur Pierre Martin, contrôleur général au domaine de S. A., et le sieur Machon, lieutenant général.

* 1641. 29 décembre. Claude Crocx, marchand orfèvre

et graveur en la Monnaie de Nancy, fils de feu honorable Dominique Crocx, aussi marchand orfèvre et graveur en ladite Monnaie, de la paroisse Saint-Epvre, et Anne, fille de Jean Hardi (Hardy), maître potier d'étain, de la paroisse Notre-Dame.

1643. 15 janvier. Le sieur Jean Callot, écuyer, fils du sieur Jean Callot, héraut d'armes de Lorraine et Barrois, et damoiselle Christine Cachet.

* 1644. 16 octobre. Le sieur Nicolas Crocx, maître orfèvre, et Anne Royer.

1661. 31 juillet. Étienne Racle, graveur de S. A., fils d'honorable homme Jean Racle et de Bénigne Le Brun, natif de Breuvaine (Brouennes) en Lorraine, et Françoise Durand, veuve de feu Abraham Viart, dit Lamotte, maître d'hôtel de Mgr le maréchal de La Ferté..... En marge est écrit : et ont été épousés à Saint-Anne-lès-Nancy, présents les deux frères Nicolas et Remy Racle, Me Henry, boutonnier, Urbain Urbain et autres, le 8e d'août 1661.

1663. 10 juillet. Noble François Seillier, premier chirurgien et valet de chambre de S. A.....

1670. 18 mai. N., natif de Nuremberg, ayant fait abjuration du luthéranisme et reçu les sacrements de confession et communion dans la chapelle de Bon-Secours, et N., ont été mariés.

1672. 28 octobre. L'hôte des Trois-Poissons..

1674. 14 mars. Jacques-Joseph Bordenave, fils de

Joseph Bordenave, lieutenant de cavalerie au service de S. A., et damoiselle Louise Gilquin, sa mère, et damoiselle Marie-Anne, fille de Nicolas Bally (Bailly), huissier de la cour de Lorraine, et damoiselle Claude Hermand (Harmand), ont été mariés, par dispense des bans et du temps de carême.

1682. 28 avril. Jean Foulon, sculpteur, fils de Nicolas-François Foulon, aussi sculpteur, et Claude-Françoise Leverd (Levert).

1684. 19 septembre. Le sieur Henry Degaast (Dugas) de Beaulieu, commis de l'extraordinaire des guerres à Nancy, fils de Me Nicolas Degaast, bourgeois de Beaumont, ci-devant maître des eaux et forêts, et Marie-Charlotte Guilbert.

1686. 23 juillet. Renault (Regnauld) Mesny, maître sculpteur, fils de François Mesny et de Catherine Gaillart, et Françoise Norroy, fille du sieur Jean Nauroy, lieutenant de la maréchaussée.

1695. 11 avril. Antoine Bagard, docteur en médecine, fils du sieur Charles Bagard, docteur en médecine, et d'Anne Grandpère, de la paroisse Saint-Sébastien, et Claude Guibert.....

14 juin. Claude-Antoine Racle, fils du sieur Étienne Racle, graveur de la Monnaie du roi, à Metz, et de Françoise Durand.

1699. 1er février. Dominique Colin, organiste, fils de

défunt Jean-Baptiste Colin, organiste et facteur d'orgues.

19 mai. François Mengin, sculpteur, fils d'honorable homme Dominique Mengin, marchand orfèvre à Nancy, et d'Anne Braban, et Thérèse, fille de François Guinot, marchand boucher.

Nombre de mariages en :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1688..... | 12 | 1694..... | 10 |
| 1689..... | 19 | 1695..... | 17 |
| 1690..... | 22 | 1696..... | 20 |
| 1691..... | 22 | 1697..... | 18 |
| 1692..... | 17 | 1698..... | 44 |
| 1693..... | 19 | 1699..... | 30. |

1703. 27 août. Antoine Poirson, sculpteur, originaire de Nancy, fils de Nicolas Poirson, menuisier.

1706. 17 août. Georges de Lambertye, maréchal de Lorraine et Barrois, commandant et bailli des villes de Nancy [1]....., et dame Charlotte-Érardine d'Anglure..... En présence de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Léopold premier, duc de Lorraine, et de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Élisabeth-Charlotte de Bourbon, duchesse de Lorraine, son épouse ; de très-haut et très-puissant prince Camille de Lorraine.....

1709. 15 juillet. François Galli Bibiané, âgé de 40 ans, originaire de Bologne, premier intendant des bâtiments

[1] Mort le 25 décembre de cette année, et inhumé dans l'église des Cordeliers.

de S. M. I., fils de défunt Joannes-Maria Bibiané et d'Ursule-Marie Prolentis (ou Prolintis), de la paroisse Notre-Dame, et Anne, âgée de 16 ans, fille du sieur Charles Mitté, valet de chambre, garde des meubles et tapissier de S. A. R.

ANNE MITÉ. FRANCESCO BIBIENA.

30 juillet. Nicolas Carrel, maître sculpteur, originaire de la paroisse Saint-Eustache de Paris, âgé de 48 ans... En présence de Remy Vuillaume, sculpteur ; Louis Bousval, sculpteur...

1711. 29 janvier. Philippe Vœringe, âgé de vingt ans, originaire de la paroisse de Saint-Martin de Nouillonpont, diocèse de Verdun, serrurier de profession, fils de Claude Vayringue, laboureur, et de défunte Catherine Robert, paroissien de Saint-Epvre depuis quatre ans, et Charlette Jude, âgée de dix-sept ans, fille de défunt Charles Jude, maître boulanger, et de défunte Catherine Le Saing... En présence de ..... Claude François, joaillier de S. A. R. ; Ferdinand Saint-Urbain, graveur et architecte de S. A. R...

C'est l'acte de fiançailles. L'acte de mariage, du 10 février, présente des variantes notables : Vayringue y est dit âgé de 26 ans ; on l'y nomme *Varinge* et on le qualifie « serrurier de la Monnaie de S. A. R. » Il signe : *P. Veringe*.

1713. 21 février. Claude Sabolle, sculpteur de profession, originaire de la paroisse Saint-Sébastien, âgé de 30 ans, fils d'honorable homme Antoine Sabolle, mon-

noyeur de S. A. R., et demoiselle Anne-Françoise, fille de défunt le sieur de Linage, écuyer, seigneur de la cour de Bratte.

27 avril. Jean-François Laugier, originaire de la paroisse Saint-Saturnin du Pont-Saint-Esprit, âgé de 30 ans, apothicaire,... et Barbe-Françoise, fille de défunt Jean-Georges Gérard, peintre.

1716. 15 avril. Jacques Gerdy, sculpteur, natif de la paroisse Saint-Michel de Hambourg, âgé de 23 ans, fils de Pierre Gerdy, entrepreneur des bâtiments de S. A. R.

1717. 12 janvier. Louis Tarlant (ou Tarlan), orfèvre et graveur, natif de la paroisse Saint-Nicolas d'Igny-le-Jard, diocèse de Soissons, âgé de 26 ans,... et demoiselle Marie-Anne Crocq (Crocx), fille du sieur François Crocq, maître orfèvre et graveur, et de demoiselle Françoise Vuillemin... En présence de..... haut et puissant seigneur messire Charles-Henry comte de Ficquelmont, chambellan de Son Altesse Royale.....

27 avril. Jacques Neuville, orfèvre de S. A. R., veuf de Catherine Gile, dite Provençal, et Marie-Gertrude Dufey.

15 juin. Jean-Charles Houat, graveur en taille douce, natif de la paroisse Saint-Séverin de Paris, âgé de 34 ans, fils de défunt François Houat, graveur à Paris, et de Marie Allard, paroissien de Saint-Epvre depuis huit mois, et Jeanne-Françoise, fille d'Antoine Cordier, ancien greffier à la Cour souveraine et tabellion général.

1719. 20 février. Jean Roby, âgé de 32 ans, natif de la paroisse Saint-Sulpice de Paris, tapissier « hautelissier » de S. A. R., fils d'Antoine Roby, tapissier du roi aux Gobelins.

4 octobre. Jean George, lapidaire, natif de Carignan, diocèse de Trèves, âgé de 33 ans.

1720. 6 février. Alexis Monier (Monnier), marchand banquier, natif de Lasalle en Dauphiné.

1721. 14 janvier. Nicolas Durand, tapissier, fils de Pierre Durand, maître de la manufacture des tapisseries de Nancy, et Marie-Anne, âgée de 26 ans, fille du sieur Jacques Bordenave, sculpteur.

28. Le sieur Claude-Marc Magny, ancien de l'Académie royale de danse de S. M. T.-C., homme de chambre de S. A. R., maître de danse de Messeigneurs les princes, natif de la paroisse Saint-Louis-en-l'Ile, de Paris, âgé de 44 ans, veuf de..., et demoiselle Thérèse-Antoinette, fille du sieur François de la Courcière, maréchal-des-logis de la cour de S. A. R.

18 novembre. François Crocx, graveur, natif de la paroisse Saint-Epvre, âgé de 48 ans, veuf de Thérèse-Françoise Vuillemin, et Charlotte, fille du sieur Nicolas George, orfèvre de S. A. R.

1728. 16 juin. Claude-François Nicole (graveur), originaire de la paroisse Saint-Pierre de Besançon, fils de feu Bon Anathoine (Bon Anathoile) Nicole, officier de la Mon-

naie à Besançon, et d'Élisabeth Vesy, et demoiselle Anne Bori (Beaurain) de Bologne, fille du feu sieur Jean Bori de Bologne, courrier du cabinet de S. A. R. et huissier de la chambre de S. A. R. Madame.

13 septembre. Le sieur Charles-Nicolas-François Marc, fils de François Marc et de Jeanne-Françoise Michel ;..... ledit Marc fils majeur, depuis longtemps à Lunéville, peintre ordinaire de S. A. R., et demoiselle Anne Vuillaume, veuve du sieur Claude Aubertin, aussi peintre de S. A. R.

1731. 18 septembre. Joseph Ducreux, veuf de Françoise Laroche, peintre, bourgeois de Nancy, de la paroisse Saint-Sébastien, et Françoise, fille de défunt Jean Renauld, vigneron.

13 novembre. Laurent Manhuis (Manvuisse, sculpteur), fils de François Manhuis et de Jeanne-Thérèse Nicolas, de la paroisse Saint-Sébastien, et Anne Saint-Urbain, fille de Ferdinand Saint-Urbain et de Claudine François... En présence de Jean Droncourt, sculpteur.....

LORANT MANOYSE. F. MANOUYSE.

1734. 28 septembre. Joseph Deranton, horloger et serrurier de S. A. R., veuf.

12 octobre. Jean-Baptiste Viard, avocat à la Cour, fils de feu le sieur Joseph-Antoine Viard, vivant conseiller et médecin ordinaire de feu S. A. R., et demoiselle Anne-Ursule Saint-Urbain, fille du sieur Ferdinand Saint-Urbain,

graveur ordinaire des monnaies et architecte de S. A. R., et de demoiselle Élisabeth-Dominique Mantonois.

ELISABETA MENTIOUTE S^ti URBANI. FR. S^t-URBAIN.

1737. 4 juin. Jean, fils de Nicolas Renard et de Jeanne Drouin, paroissiens de Marsal, et Claire, fille du sieur Philippe Vayringe, professeur de physique de l'Académie de S. A. R., et de Charlotte Jude, paroissiens de Lunéville ; d'où ils sont sortis depuis ..... jours, à cause du changement d'État, pour aller résider à Bruxelles..... En présence de ..... le sieur Philippe Cleret, contrôleur des bâtiments de S. A. R. ; le sieur Valentin (Jamerai) Duval, bibliothécaire de S. A. R. ; le sieur Barthélemy Mesny, apothicaire ; noble Charles, héraut d'armes de S. A. R.

CLAIRE VAYRINGE. CLERET. V.-J. DUVAL.

C. CHARLES. B. MESNY.

J'ai donné cet acte à cause de la particularité biographique qu'il renferme sur Vayringe, et des témoins qui y figurent.

1739. 7 janvier. Jean-Pierre de La Renaudie (dit Dumont, sculpteur), fils de Jean de La Renaudie, ouvrier en rappes, et de Marguerite Denis, de la paroisse Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle de Paris, de droit, et de cette paroisse de fait, et Élisabeth, fille de défunt Christophe Ploussart, laboureur.

1743. 23 avril. Le sieur Charles Platel, marchand orfèvre, et demoiselle Thérèse Barilly, fille de feu le sieur

Jacques Barilly, peintre de S. A. R., et de demoiselle Marie Grosjean.

1744. 7 janvier. Jean-François Coclet, peintre, fils des défunts Dieudonné Coclet, aussi peintre, et de Marie Charpentier, de la paroisse Saint-Roch, et Jeanne Mauljean.

1746. 19 juillet. Haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste baron de Mahuet, comte de Mailly, etc., et haute et puissante damoiselle Catherine-Gabrielle née comtesse de Rennel de l'Escut.

1747. 24 juin. Messire Antoine de Fisson, chevalier, seigneur du Montet, conseiller du roi en sa Cour souveraine de Lorraine et Barrois, et damoiselle Marie-Françoise de Koëler.

1748. 8 janvier. Très-haut et très-puissant seigneur messire Théodore-Charles de Custine, comte d'Auflance, etc., et très-haute et très-puissante dame Mme Louise-Jeanne-Charlotte de Custine, ci-devant coadjutrice de l'abbaye des dames de Poussay.

22 avril. Michel-Joseph Rensonet (Ransonet), horloger, fils de Hubert Rensonet, aussi horloger, de Soumagne, diocèse de Liége, et Catherine, fille de Joseph Deranton, horloger.

1749. 25 mars. Haut et puissant seigneur messire François-Charles-Antoine marquis de Lenoncourt et de Blainville, et haute et puissante dame Mme Jeanne-Thérèse de Cleron d'Haussonville, chanoinesse de Remiremont.

1752. 10 octobre. Pierre Perrin, maître d'armes.

1754. 26 février. Nicolas Manouisse (Manvuisse), sculpteur, fils de Laurent Manouisse, aussi sculpteur, et d'Anne Saint-Urbain, et Christine, fille de Claude Pogny, maître tailleur.

N^as MANNOYSE. LAURENT MANOUYSE.

1755. 1^er juillet. Joseph Hugo, maître menuisier, fils de Jean-Philippe Hugo et de feu Catherine Grandmaire, et Dieudonnée, fille de Dominique Béchet, maître cordonnier.

14 octobre. Claude-Joseph Voirin, sculpteur, fils de Joseph-François Voirin, doreur.

15. Louis Bonnaire, originaire de Sandaucourt, sculpteur, fils majeur des feus Louis Bonnaire, aussi sculpteur, et d'Anne Martin, de la paroisse de Saint-Benoît-en-Voivre, diocèse de Metz, et actuellement de celle de Saint-Epvre.

22 octobre. Le sieur André Joly, peintre et architecte du roi, veuf d'Anne Gelinot, de la paroisse Saint-Jacques de Lunéville, et demoiselle Charlotte-Thérèse Joffroy, fille majeure des feus Pierre-François Joffroy, avocat à la Cour, et de Catherine Reine (Rheine).

1758. 1^er février. Louis Werner, sculpteur, fils de....., de la paroisse Saint-Laurent de Strasbourg, et de celle de Saint-Epvre depuis neuf mois.

1761. 13 janvier. Joseph Gastaldi, peintre, fils mineur de François Gastaldi, peintre, et Françoise Bailly.

1763. 14 novembre. Charles-François Nivard (peintre), fils mineur de feu Pierre-Nicolas Nivard, maître tissier, et d'Anne Lamiralle, et Marguerite Hérée, fille mineure de Joseph Hérée, cuisinier chez M. le comte de Croismare.

1764. 11 septembre. Nicolas Manvoyse (Manvuisse), sculpteur, veuf de Catherine Nicole, et Anne Sigur... En présence de François Nicole, graveur, beau-père de l'époux ;... de Théodore Aubry, peintre....

1765. 8 janvier. Très-haut et très-puissant seigneur messire Joseph marquis de Raigecourt-Gournay, chambellan de LL. MM. II. et lieutenant-colonel à leur service,... et très-haute et très-puissante demoiselle M^lle^ Marguerite-Joséphine-Gabrielle de Rosières.

1767. 2 mars. Claude Navatelle, sculpteur, fils mineur de feu Étienne Navatelle, dit Gation, maître plâtreur.

1770. 22 janvier. Joseph Hugo, maître menuisier, veuf de Dieudonnée Béchet, et Jeanne-Marguerite Michaud, gouvernante d'enfants chez M. le comte de Rosières d'Euvezin.

29 mai. François-René Renault, maître orfèvre, et Louise Vanheelen, fille du sieur Corneil Vanheelen, directeur de la musique instrumentale chez le roi de Pologne et pensionnaire du roi.

1771. 5 février. Gratian-Raphaël Lamoureux, marchand brodeur de l'Hôtel-de-ville, fils du sieur Jean Lamoureux, brodeur du roi, et Anne-Marie, fille de Sigisbert Desvillers, maître apothicaire.

1773. 11 janvier. Messire Charles-Xavier comte Le Febvre de Saint-Germain, chevalier, etc., capitaine de cavalerie au service de S. M. I., et demoiselle Marie-Anne-Élisabeth née comtesse de Bourcier de Montureux.

1777. 1er juillet. Joseph Grosjean, sculpteur, âgé de 28 ans, fils de feu Robert Grosjean, maître cordonnier, et Élisabeth, fille de Joseph Desmimieux, dit Genet, marbrier.

30 septembre. André-Charles Therrin, avocat au Parlement de Paris, âgé de 31 ans, fils de feu le sieur Charles Therrin, marchand,... de la paroisse Saint-Laurent de Paris, de droit, et de celle de Saint-Epvre, de fait.

28 octobre. M. François de Salles Vaultrin de Saint-Urbain, écuyer, âgé de 25 ans, fils de M. Charles-Benoît Vaultrin, écuyer, ancien conseiller du roi au Bailliage royal de Château-Salins, et de dame Marie-Anne de Saint-Urbain, et demoiselle Thérèse Montigny, fille de M. Remy Montigny, directeur de l'abonnement de Lorraine.

1778. 24 novembre. Antoine-Richard Durand, chirurgien, âgé de 30 ans, fils de feu le sieur Jacques Durand, peintre de S. A. R. le duc Léopold.

1779. 8 février. François Tarnot, sculpteur, âgé de 26 ans, fils de feu Claude-François Tarnot, maître menuisier,... de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs de Paris.

1780. 22 août. Joseph Brèche, dit Labonté, sculpteur, âgé de 27 ans, fils de Joseph-François Brèche, dit Labonté, aussi sculpteur.

1782. 5 février. Haut et puissant seigneur messire Antoine-Nicolas du Bois, comte de Riocour, chevalier, conseiller au Parlement de Nancy et premier président en survivance à la Chambre des Comptes de Lorraine, et demoiselle M^lle^ Jeanne-Denise-Henriette de Cœurderoy.

1783. 18 mars. Messire Laurent-Marie de La Salle, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au Parlement de Metz, et demoiselle M^lle^ Marie-Anne-Françoise-Hélène de Marcol.

19 août. Augustin-Joseph-Charles Lesoing, graveur, âgé de 49 ans.

1784. 10 février. Nicolas-François Beaurain, dit Boulogne, peintre, âgé de 26 ans, fils du sieur Jean-François Beaurain, dit Boulogne, entrepreneur des étapes en Lorraine, et Marie-Louise, fille de Charles Godin, peintre.

20 avril. Messire François-Isaac-René Domergue de Saint-Florent, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine-commandant au régiment Royal-Auvergne, et demoiselle Thérèse-Thomasse de Stadler.

21 décembre. Claude-Georges Lanio, sculpteur, natif de la paroisse de Lunéville, âgé de 28 ans, fils de feu Gabriel Lanio, suisse à l'hôtel des Fermes.

1786. 12 juin. M. Charles-Léopold Mathieu, avocat au Parlement de Nancy et substitut de M. le procureur général, âgé de 27 ans, et demoiselle Marguerite Lorrain.

Paroisse Saint-Epvre. — Décès [1].

1671. 27 décembre. M. Ribon, peintre, a été enterré aux Sœurs-Grises.

1672. 24 décembre. M. Bruyer, chirurgien, a été enterré à Saint-Georges.

1674. 22 mars. L'hôte de Saint-Éloy.

1677. 4 février. Michel Hardy, marchand et organiste, a été enterré à Saint-Epvre.

11 juillet. Le fils de l'hôte du Petit Saint-Laurent.

1678. 2 février. Le sieur Jean Callot, grand héraut à S. A. et avocat au Bailliage de Nancy, a été enterré à Saint-Epvre.

11 mai. Jean Marcard, maître joueur de violon, a été enterré aux Sœurs-Grises.

1679. 22 mai. Le tavernier au Grand-Credo.

22 octobre. Damoiselle Catherine Butinguere (Kuttinger), dame de Houdemont, veuve (en troisièmes noces) du sieur Mouchot, en son vivant commissaire des guerres, a été enterrée à Saint-Epvre.

1681. 19 avril. Henry Jacquemin, maître chirurgien, a été enterré à Saint-Epvre.

16 décembre. Jean Obertin (Aubertin), peintre, a été enterré à Saint-Epvre.

[1] Le premier registre ne commence qu'à 1670 ; d'où il résulte une lacune considérable dans les actes de décès de la paroisse Saint-Epvre.

1684. 29 juillet. Pavel (Pavé), noble, docteur en médecine, a été enterré à Saint-Epvre.

1686. 4 juillet. Jacques Loret, violon, âgé de 60 ans, a été enterré aux Cordeliers.

1687. 23 janvier. Une comédienne a été enterrée aux Cordeliers.

1688. 14 mai. Messire Damien Thiéry, curé de la paroisse Saint-Epvre, âgé de 60 ans ; a été enterré le 19.

1689. Au mois d'août, il n'y a eu personne enterré en la paroisse Saint-Epvre.

Le 8 octobre a été enterré à Saint-Epvre Capechon, âgé de 70 ans.

1690. 2 septembre. Georges Gérard, peintre, âgé de 48 ans, a été enterré à Saint-Georges.

1694. 23 mars. Nicolas Vaultrin, brodeur, âgé de 84 ans, a été enterré à Saint-Epvre.

25 décembre. Le sieur Dieudonné Le Clerc, maître chirurgien, a été enterré à Saint-Epvre.

1698. 29 décembre. Charlotte-Marguerite de Lenoncourt, abbesse d'Épinal ; 71 ans. Enterrée dans l'église de Lenoncourt.

1700. 21 mars. François Gréneteau, originaire de Saint-Dizier, maître à danser de profession ; 71 ans. Enterré à Saint-Epvre.

7 juin. Noble Hyacinthe-Joseph Lambert, peintre, âgé de 52 ans, originaire de Nancy, époux de damoiselle

Catherine Begin. Inhumé dans l'église des Dominicains.

1701. 11 octobre. Messire Claude-François Labbé, doyen du Conseil d'État de S. A. R. et garde de ses sceaux. Inhumé dans la chapelle de la Conception, près de l'autel.

1703. 5 avril. Claude Hardy, âgé de 56 ans, graveur de la Monnaie de S. A. R., époux de Marguerite Gauchelet. Inhumé à Saint-Epvre.

11 novembre. Joseph Vuillemin de Hedenfeld, originaire d'Épinal, grand maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs et commissaire général des troupes de S. A. R. ; 50 ans. Inhumé dans l'église collégiale Saint-Georges.

1707. 4 janvier. Claude Franchot, serrurier de S. A. R., originaire de Thugny, en Champagne, âgé de 64 ans. Inhumé à Saint-Epvre.

9 avril. Bernard Duc, âgé de 60 ans, originaire de Notre-Dame de Samant, en Savoie, architecte. Inhumé à Saint-Epvre.

29 juillet. Jean-Sigisbert de Rennel de l'Escut, originaire de Nancy, âgé de 44 ans, chevalier, etc., conseiller d'État, président à la Cour souveraine. Inhumé aux Minimes.

5 novembre. J.-B.-François Desoly, âgé de 37 ans, originaire de Genève, lapidaire et tailleur de pierres.

1708. 27 avril. François Alliot, peintre, âgé de 54 ans, originaire de Ligny. Inhumé à Saint-Epvre.

1710. 23 avril. Louis Bousval, sculpteur, originaire de Champigneules-lès-Nancy, âgé de 32 ans. Inhumé à Saint-Epvre.

1715. ..... Très-haut et très-puissant prince Camille de Lorraine, natif de la paroisse ..... Paris, âgé de quarante-neuf ans, fils de très-haut et très-puissant prince Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France, et de défunte très-haute et très-puissante dame Catherine de Neuville, est décédé au château de la Cour de Lorraine, le sixième jour du mois de novembre de l'année 1715, après avoir été confessé et reçu le saint viatique et l'extrême-onction par moi, soussigné, Joseph-Dominique Thierion, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Epvre. Son corps a été inhumé en l'église des RR. PP. Cordeliers, dans le caveau où est inhumé le cardinal de Lorraine, proche le grand autel, le septième jour de décembre de ladite année.

1721. 26 juillet. Jacques Bordenave, sculpteur, natif de la paroisse Saint-Epvre, âgé de 74 ans, époux d'Anne Carelle, est décédé le 26 juillet, après avoir été confessé, reçu le saint viatique et l'extrême-onction. Son corps a été inhumé chez les Dames prêcheresses, où il a été conduit le 27 dudit mois.

1722. 6 avril. Messire Joseph-Dominique Thierion, natif de la paroisse Saint-Epvre, âgé de 70 ans, prêtre, curé de ladite paroisse. Son corps a été inhumé en ladite

paroisse, où il a été conduit le 7 dudit mois, et ses services ont été faits, le corps présent, non-seulement toute la paroisse y assistant, mais encore les autres paroisses de Nancy, pour marquer la reconnaissance qu'on devait à un si digne pasteur, qui en a rempli les devoirs avec une grande édification pendant 34 ans.

7 mai. Claude-Joseph Vuarin (Voirin), peintre ordinaire de S. A. R. et professeur de l'Académie de peinture, natif de Germiny, âgé d'environ 45 ans, époux d'Agnès d'Harches, est décédé le sept de mai, sans avoir reçu aucun sacrement, étant mort subitement. Son corps a été inhumé chez les PP. Cordeliers.

1723. 14 janvier. Très-haut, très-puissant et très-excellent prince Charles-Henry de Lorraine, prince de Vaudémont, souverain de Commercy, comte de Vualin, Lessines, Ninove et autres lieux, chevalier de la Toison d'or, etc., âgé de 74 ans, veuf de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Madame Anne-Élisabeth de Lorraine d'Elbœuf, est décédé le 14 janvier 1723, après avoir été confessé, reçu le saint viatique et l'extrême-onction. Son corps a été inhumé chez les RR. PP. Chartreux de Bosserville, où il a été conduit, le 15 dudit mois, par le soussigné, curé de cette paroisse, avec les cérémonies accoutumées, en présence du sieur Louis Le Clerc et du sieur Charles-Joseph Gegney, prêtre.

N. Lagrange, vicaire de Saint-Epvre.

1724. 10 octobre. Le sieur Joseph Duc, âgé d'environ 47 ans, architecte ordinaire de S. A. R., originaire de Nancy. Inhumé à Saint-Epvre.

1726. 24 février. Messire Joseph-Dieudonné-Balthasard de Rennel, âgé d'environ 72 ans, chevalier, etc., conseiller d'État de S. A. R. et premier président en sa Chambre des Comptes de Lorraine. Inhumé dans l'église des Minimes.

26 juillet. Louis Tarlant, graveur de S. A. R., natif d'Igny-le-Jard, diocèse de Soissons, paroisse de Saint-Nicolas, âgé de 35 ans six mois et demi. Inhumé dans l'église des Cordeliers.

1727. 10 janvier. François Crocx, maître graveur, âgé de 57 ans, natif de la paroisse Saint-Epvre. Inhumé dans l'église des Cordeliers.

1730. 29 mai. Messire Taddée de Regan (Regane), médecin ordinaire de S. A. R., originaire du comté de Corck, en Irlande ; 75 ans. Inhumé à Saint-Epvre,

1733. 1er janvier. Haut et puissant seigneur messire Jean-Ignace de Cléron, comte d'Haussonville, grand maître de l'artillerie de S. A. R. ; 73 ans. Inhumé dans la chapelle Saint-Nicolas de Saint-Epvre.

1736. 12 février. Le sieur Jean-Louis Guyon, maître peintre, originaire de la ville de Paris, veuf de demoiselle Catherine Renard, âgé d'environ 64 ans. Son corps a été inhumé dans la paroisse.

1738. « L'an mil sept cents trente-huit, le dixième jour

de janvier, le sieur Ferdinand de Saint-Urbain, originaire de Nancy, paroissien de Saint-Epvre, chevalier de l'ordre de Christ, graveur des médailles et monnoies de S. A. R. grand duc de Toscane, son premier architecte, académicien honoraire des principales académies de l'Europe, époux de damoiselle Élisabeth Mantonois, est décédé en cette paroisse après avoir reçu les sacremens de pénitence, de viatique, d'extrême-onction. Il étoit âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans. Son corps a été inhumé le lendemain sous la première arcade à droite dans ladite paroisse, après que toutes les cérémonies accoutumées et prescrites par la sainte Église ont été faites. »

1743. 8 mars. « En conséquence de la permission de Monseigneur l'évêque de Toul, en date du seize du mois de février, à nous accordée, de faire exhumer les cercueils et ossemens qui sont dans l'église de Saint-Georges de cette ville, et de les faire transférer dans notre église ou cimetière, je soussigné, prêtre, administrateur de cette paroisse, ay fait exhumer lesdits cercueils et ossemens, et, après les avoir présentés à l'église Saint-Epvre, les ay conduit, à différentes fois, dans le cimetière de cette même paroisse ; fait placer une grande partie desdits ossemens au charnier qui est dans ledit cimetière, et enlever une autre partie, entr'autres les ossemens de feu Mre Thiébaut, chanoine et trésorier dudit Saint-Georges, chapelain de la chapelle qui est dans ledit cimetière, dans laquelle des osse-

mens ont été enterrés, et ceux de Mre Péchard, chanoine de la même église de Saint-George, qui ont été enterrés dans ledit cimetière. En foy de quoy le présent acte a été dressé le 8 mars 1743.

» N. Chalabre,

» administrateur de Saint-Epvre. »

1746. 29 juin. Jean Audibert, cartier, natif de Lyon.

1748. 3 avril. Jean-Baptiste Manhouis (Manvuisse) sculpteur ; 72 ans.

1755. 18 juin. Jean-François Laugier, originaire du Pont-Saint-Esprit, ancien apothicaire à Nancy et membre de la Société royale et littéraire de la même ville ; 72 ans. Inhumé à Saint-Epvre.

28 juillet. Haut et puissant seigneur Christophe marquis de Custine, ci-devant gouverneur des villes et citadelle de Nancy, etc., conseiller d'État des ducs Léopold et François, grand bailli de Nancy ; 94 ans. Inhumé à Saint-Epvre.

1760. 11 février. Le sieur Mathieu Grosjean, dit Monfange, ingénieur et mathématicien de S. M. I. ; 63 ans.

1761. 23 août. Le sieur Jean-Claude Chaignot, originaire de la paroisse Saint-Sébastien, sculpteur ; 61 ans.

1762. 21 décembre. M. Jean-Jacques de Baligand, natif de Bainers, en Hainaut, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur général des bâtiments de Lorraine et Barrois, seigneur en partie de Heillecourt et Ferrières ; 65 ans. Inhumé à Saint-Epvre.

1764. 31 mars. Anne Saint-Urbain, originaire de Malzéville, épouse de Laurent Manoüisse ; 53 ans.

10 avril. Laurent Manoüisse, sculpteur, veuf d'Anne Saint-Urbain ; 62 ans.

1769. 6 juin. Noble Jean-Baptiste Salmon, originaire de Carnet, paroisse de Saint-James, en basse Normandie, médecin de feu S. A. R. le duc Léopold ; 82 ans. Inhumé à Saint-Epvre.

Le 17 décembre, on a cessé d'enterrer au cimetière de Notre-Dame, par interdit de Mgr l'évêque et arrêt de la Cour, et on a seulement commencé à enterrer au cimetière du dehors, où on ne le faisait, les années précédentes, que pendant six mois de l'année, à partir du 1er mai.

1772. 31 mai. Jean-François Pêcheur, prêtre, ancien curé de la paroisse Saint-Epvre, bachelier formé en théologie, échevin du doyenné de Port, commissaire au département du don gratuit lorrain, âgé de 75 ans, après avoir gouverné ladite paroisse pendant 27 ans avec un esprit de zèle, de sagesse, de lumière et de charité qui l'a rendu cher à son peuple et agréable à Dieu. Son corps a été inhumé dans le sanctuaire de la paroisse, au côté droit du grand autel.

État des décès pendant l'année 1777 : adultes, 50 ; enfants, 62.

1778. Relevé : adultes, 50 ; enfants, 53.

1779. 28 juillet. Messire Louis Rolland, écuyer, sei-

gneur de Clévant, du comté de Malleloy, etc. ; 64 ans. Inhumé en l'église Saint-Epvre, dans la nef, au-dessous de la chaire.

Relevé : adultes, 34 ; enfants, 67.

1780. 17 janvier. Le sieur Charles Marchal, organiste de la paroisse ; 45 ans.

Relevé : adultes, 50 ; enfants, 45.

1781. 29 mai. Nicolas Manouis (Manvuisse), sculpteur, originaire de la paroisse Saint-Epvre, époux, en troisièmes noces, d'Anne Sigur ; 43 ans.

Récapitulation : adultes, 68 ; enfants, 66.

1782. Récapitulation. Adultes, 53 ; enfants, 44.

1783. — Adultes, 61 ; enfants, 61.

1784. — Adultes, 70 ; enfants, 46.

1785. — Mâles, 65 ; femelles, 57.

1790. — Adultes, 38 ; enfants, 46.

—

Paroisse Saint-Vincent-Saint-Fiacre [1]. — Baptêmes.

« Registre servant à écrire les actes de baptêmes, mariages et sépultures de l'église succursale de Notre-Dame, érigée sous l'invocation de saint Fiacre et saint Vincent, aux Trois-Maisons-lès-Nancy. »

[1] Cette paroisse était presque exclusivement peuplée de jardiniers, vignerons, manouvriers, etc. ; aussi fournit-elle très-peu de mentions.

1750. 29 octobre. Bénédiction de la première cloche de la succursale des Trois-Maisons.

1773. 23 juin. Bénédiction de trois nouvelles cloches.

1787. 3 octobre. Naissance d'un enfant après la mort de sa mère, et par le moyen de l'opération césarienne, faite par M. Jean-Baptiste Lamoureux, professeur royal de l'art des accouchements.

Mariages.

1769. 12 septembre. Nicolas Antoine, architecte du roi et Marie, fille d'Antoine Gellé, jardinier.

1774. 15 février. Nicolas Lépy, âgé de 26 ans, fils d'Adrien Lépy, sculpteur, et de Dieudonnée Thyriet.

1783. 25 novembre. Léopold-François Walée, dit Daudrimont, peintre.

Décès.

1755. 12 mai. Après une longue et pénible maladie est décédé, muni des derniers sacrements, M. Jean-Nicolas Jennesson, âgé de 69 ans, ancien architecte du roi.

1774. 15 juillet. Charles-Léopold Sarra, dit Devarennes, peintre ; 72 ans.

1787. 4 février. M^lle^ Élisabeth Talbot, de l'ancienne et illustre famille Talbot, d'Angleterre, âgée de 26 ans.

1790. Décès arrivés dans la maison de Charité de la paroisse après l'affaire du 31 août. — 31 août. M. Ver-

nolt, capitaine au régiment de Castella, originaire du canton de Neufchâtel, mort des blessures qu'il venait de recevoir. Ceux qui l'ont apporté dans la maison de Charité l'ont dépouillé après sa mort et ne lui ont laissé que sa chemise et ses culottes, avec lesquelles il a été inhumé le lendemain.

Jean Galinot, caporal grenadier du régiment d'Auxerrois, lequel avait pour nom de guerre *la Liberté*.

Cigoulan, caporal grenadier du régiment d'Auxerrois, lequel avait pour nom de guerre *Bel-Arbre*.

Misi, natif de Metz, caporal du régiment de Castella.

Un inconnu, caporal du même régiment.

Un soldat du régiment du Roi ; le mot Sonnier était écrit sur la ceinture de ses culottes.

Un soldat du régiment du Roi ; le mot Lurit était écrit sur la ceinture de ses culottes.

M. Demenge de Vigneul, commandant en second de la garde nationale de la ville de Metz, chevalier de Saint-Louis, après avoir reçu l'absolution. Son corps a été inhumé le surlendemain dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires et avec les honneurs de la guerre. La pompe funèbre, dont MM. les administrateurs du Directoire du département se sont chargés, a été composée de tous les corps ecclésiastiques, civils et militaires, en présence de MM. de Bouillé, de Malseigne et Denoux, officiers généraux, et de tous les officiers attachés à la place ; de

MM. les administrateurs du Directoire du département, de ceux du Directoire du district, du Conseil général de la commune de Nancy, des députés du chapitre de la Cathédrale et de tout le clergé de la même ville ; de MM. Jean-Charles-François Ladoucette et Jean-Michel Dabry, tous deux gardes nationales de Metz et représentant toute la garde de la même ville ; d'un grand nombre de bons et fidèles citoyens de Nancy, avec un détachement armé de la garde nationale de la même ville, tous lesquels ont accompagné le convoi, pour témoigner combien ils sont affectés de la perte des braves citoyens tués en défendant la loi.

1er septembre. M. Louis Gouvion, membre du Département de la Meurthe, capitaine au corps royal du génie à Toul, où il résidait ; il était âgé d'environ 40 ans ; il a été confessé et a reçu l'extrême-onction. La pompe funèbre, etc. (comme ci-dessus).

L'an 1790, le 2 septembre, le clergé de Nancy, au sortir de la pompe funèbre, ayant pris lecture des deux actes mortuaires immédiatement précédents, il a été délibéré que, pour témoigner sa juste douleur sur la perte de MM. de Vigneul et Gouvion et sur celle de tous les braves citoyens et militaires qui sont morts comme eux en combattant pour la loi, il serait célébré, dans toutes les églises des villes et faubourgs de Nancy, un service solennel pour le repos de leurs âmes.

9 septembre. M. Félix Fortuné d'Herail de Brésis, lieutenant au régiment de Royal-Liégeois infanterie. Inhumé le lendemain,... avec les honneurs de la guerre, en présence de M. le chevalier de Maffre, officier au même régiment ; de MM. de Lupcourt, grand doyen ; Camus et Marcol, chanoines de la Cathédrale, tous trois vicaires généraux du diocèse.

—

Paroisse Saint-Pierre [1]. — Registre des baptêmes.

L'an 1737, le 17e du mois de juin, le lendemain de la Sainte-Trinité, l'église bâtie par le sieur Jennesson, premier architecte du roi de Pologne, dans le faubourg Saint-Pierre de Nancy, a été consacrée, sous l'invocation des saints Pierre et Stanislas, par Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque comte de Toul, nommé Scipion-Jérôme de Begon ; le sieur G. Jacquin desservant pour lors ladite paroisse.

1752. 8 août. Abjuration de Louis-Frédéric Molitor, natif de Kaisersloautre.

1758. 10 mai. Ordonnance de l'évêque de Toul permettant au sieur Houard, conseiller du roi, assesseur civil et criminel au Bailliage de Nancy, de construire un oratoire dans sa maison de campagne dite la Tuilerie, dépendant de la paroisse Saint-Pierre. — Bénédiction de cette

[1] Peuplée de jardiniers, maçons, tailleurs de pierre, manouvriers, voituriers, figuristes en plâtre, etc.

chapelle, le 21 juin, par M. Pêcheur, curé de Saint-Epvre, commis à cet effet par le vicaire général du diocèse.

L'an 1762, le 5 du mois de mai, la paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas, ci-devant succursale de la paroisse Saint-Nicolas de Nancy, a été érigée en cure par Mgr l'évêque de Toul, à la requête de Me Jean-Baptiste-François Arnoult, prêtre, ci-devant vicaire de ladite paroisse et nommé pour la première fois par mondit seigneur évêque à ladite cure, et pris possession du spirituel le 7 du mois de juillet de la présente année.

L'an 1764, le 27 du mois de mai, les trois cloches de cette paroisse ont été bénites par moi Jean-Baptiste-François Arnoult, prêtre, curé de Saint-Pierre et Saint-Stanislas, avec la permission de Mgr l'évêque de Toul.

1769. 29 juillet. Joseph-Dieudonné, fils de J.-B.-Joseph Coing, sculpteur.

1775. 25 juin. J.-B.-Joseph, fils de Léon-Joseph Coing, sculpteur.

1779. 25 septembre. Alexis-Étienne-Philbert-Charles, fils de messire Jean-Pierre-Louis de Beyerlé, chevalier, conseiller au Parlement de Nancy.

1782. 19 juin. N., fille de François Ibargoutié, toréador espagnol, de la ville de Bergard, province de Basque, et de Rosalie Gratien.

1783. 12 décembre. François-Claude, fils de Claude-François Henriot, jardinier botaniste de la Faculté de médecine de Nancy.

Paroisse Saint-Pierre. — Registre des mariages.

L'an 1736, le 24e du mois de décembre, veille de Noël, en vertu de la permission accordée par Mgr l'évêque de Toul, du 21e du même mois, à M. Pêcheur, curé de Saint-Nicolas, à cause de l'indisposition du sieur Petitjean, curé de Saint-Epvre et doyen de Port, pour bénir l'église de Saint-Pierre, nouvellement bâtie par le sieur Jennesson, architecte des bâtiments de S. A. R., ladite église a été bénite par ledit commissaire député, les jour et an susdits; ce qui a été enregistré par moi soussigné.

G. Jacquin, vic. de Saint-Pierre.

L'an 1737, le mercredi 30e janvier, en vertu de l'ordre donné par MM. les présidents, conseillers et directeurs de l'Hôtel-de-ville de Nancy pour l'élection d'un nouveau chatellier en l'église paroissiale de Saint-Pierre, le sieur Jennesson, architecte des bâtiments de S. A. R. et fondateur de ladite paroisse, mandé en la chambre dudit Hôtel-de-ville, a prêté serment par-devant lesdits Messieurs, et a été choisi pour exercer ladite charge de chatellier; ensuite de quoi les clefs des deux troncs posés en ladite église lui ont été mises en mains par le sieur Debar, quartenier du faubourg dudit Saint-Pierre; laquelle réception a été enregistrée par moi soussigné

G. Jacquin.

1762. 31 mai. François Marchal, organiste, fils de défunt Louis Marchal, organiste.

1766. 7 janvier. François-Nicolas, fils du sieur Sébas-

tien Michel, architecte, et de défunte Catherine Gentillâtre.

1770. 19 juin. Philibert Carré, marchand forain, fils de François Cara, dit Carré, marchand cirier.

27 novembre. François Villatte, ci-devant grenadier au corps des grenadiers de France.

1772. 15 juin. Le sieur Léopold Genneté, premier physicien et pensionnaire de feu l'empereur François Ier, fils majeur des défunts Paul Genneté et Anne Cesaret, ci-devant de la paroisse Saint-Roch et actuellement de celle-ci, et demoiselle Françoise Perrin.

1785. 11 janvier. Charles Saint-Joire, maître fondeur, fils de François Saint-Joire, horloger.

Paroisse Saint-Pierre. — Décès.

1732. 27 novembre. Jean-Louis Beugnon (Bugnon), architecte. Inhumé dans l'église de Bon-Secours.

L'an 1740, le 4e du mois de décembre, en vertu de la permission accordée par Mgr l'évêque comte de Toul, etc., je soussigné, prêtre, etc., [déclare] avoir béni le cimetière attenant à l'église de Saint-Pierre et Saint-Stanislas, comme aussi avoir exhumé les corps dans le cimetière auprès de la porte Saint-Nicolas et avoir apporté en procession les ossements dans le cimetière près l'église.

G. Jacquin,
vicaire de cette paroisse.

L'an 1744, le ....., en vertu de la permission ac-

cordée par Mgr l'évêque de Toul, le sieur de Tervenus, curé de Saint-Roch, a béni le cimetière attenant au jardin de la maison curiale de Saint-Pierre et Saint-Stanislas.

L'an 1744, le 3 décembre, j'ai exhumé les corps qui étaient dans le cimetière attenant à l'église de cette paroise, qui fait maintenant partie du jardin des pères Jésuites ; je les ai transférés, avec les cérémonies ordinaires, dans le nouveau cimetière qui a été donné pour remplacement de l'ancien, et qui est attenant au jardin de la maison de cure, au faubourg Saint-Pierre.

MAIENCE,

curé de Saint-Nicolas et de Saint-Pierre.

1753. 31 août. Jean Lefebvre, bourgeois, fondateur des bénédictions du Saint-Sacrement tous les dimanches et fêtes principales dans l'église Saint-Pierre ; 92 ans. Inhumé dans l'église.

1755. 12 mai. Le sieur Jean-Nicolas Jennesson, architecte du roi, est décédé, âgé de 69 ans, sur la paroisse des Trois-Maisons, et son corps a été conduit ..... dans l'église Saint-Pierre et Saint-Stanislas, où il a été inhumé à côté de la chapelle Saint-Nicolas, au bas du grand escalier qui conduit au chœur.

1762. 28 janvier. Le sieur Louis Marchal, organiste de la paroisse, âgé de 62 ans.

1765. 27 mai. Le sieur Mengin Arnould, marchand chandelier et propriétaire de la fonderie royale et géné-

rale des suifs, ancien capitaine d'une compagnie de la milice bourgeoise de Nancy ; 62 ans.

1772. 8 janvier. Louis Lenoir, sculpteur, époux de Marie Berkenbouch ; 60 ans.

1773. 28 février. M. Pierre-Joseph de la Pinpie, chevalier de Solignac, ancien secrétaire du cabinet et des commandements du feu roi de Pologne et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et belles-lettres de Nancy, âgé de 89 ans.

1777. 8 mai. Le sieur Jean-Baptiste Walnerffer (Walneffer), sculpteur figuriste du feu roi de Pologne, époux de demoiselle Marguerite Jacquard, âgé d'environ 53 ans.

1781. 21 mai. Messire Henri-Hyacinthe Warren, chevalier, major au service de S. A. R. le grand duc de Toscane ; 48 ans.

1782. 21 avril. Le sieur Léopold Genneté, premier physicien et pensionnaire de feu S. M. I. François Ier, époux de demoiselle Françoise Perrin, âgé de 77 ans. Inhumé au cimetière.

13 octobre. Bernard Renard, jardinier botaniste ; 53 ans.

1783. 2 janvier. Le sieur Pierre Guibaut, directeur des jardins du feu roi de Pologne ; 74 ans.

12 juin. Le sieur François Marchal, organiste de la paroisse ; 40 ans.

1784. 12 mai. Claude Ducret, ancien jadinier de S. M. polonaise ; 70 ans.

Paroisse Saint-Roch. — Baptêmes.

1735. 26 juin. Joseph, fils de Charles Ducreux, peintre, et d'Anne Beliard.

1736. 27 août. Joseph, fils du sieur Charles-Joseph Desvillers, docteur en médecine.

1737. 4 juin. Nicolas-Antoine, fils du sieur Léopold-Antoine Roxin, peintre de S. M. le roi de Pologne, et de demoiselle Anne Thierry.

25 août. N., fils de Nicolas Gastaldy, peintre de S. A. R.

1738. 2 décembre. François-Dominique, fils du sieur Toussaint-François de Mory d'Elvange, écuyer, et de dame Jeanne Goault de Montaran, est né le 2 et a été baptisé le 4 décembre. Parrain, le sieur François de Mory, écuyer, seigneur d'Elvange, etc., conseiller de la sérénissime Maison palatine de Deux-Ponts.

20 décembre. « Claude, fils de Thomas Michel, marchand traiteur, et d'Anne Adam, son épouse, est né et a esté baptisé le vingtième décembre 1738. Parrain, le Sr Claude Deny, provoyeur des fruits à Madame la duchesse Royale ; marraine, Jeanne-Gabriel Garnier, son épouse, qui ont signé et marqué.

» Claude Deny. Antoine Colin, prêtre,

» sacristain de Saint-Roch. »

Cet acte concerne l'habile sculpteur Clodion, qui, à l'exemple de plusieurs autres artistes, avait pris un surnom sous lequel seul il est connu.

1743. 3 avril. Pierre, fils de Gilles Pierre, sculpteur.

13. Gratian-Raphaël, fils du sieur Jean Lamoureux, brodeur du roi.

1746. 1er septembre. Louis, fils de François Bresche (Brèche), dit Labonté, sculpteur, et de Françoise Aubert. Parrain, le sieur Louis Lenoir, sculpteur de S. M. le roi de Pologne.

1747. 14 septembre. Charles-Benoît, fils du sieur Pierre Noël, trésorier-secrétaire de l'Académie royale de musique, et d'Anne-Marguerite Dubois. Parrain, le sieur Étienne-Benoît Morel, maître de musique du Concert; marraine, N., épouse du sieur (Guillaume) Duclot, musicien du Concert.

1752. 24 août. Claude-Louis, fils de François Guillot, ouvrier en cire, et d'Élisabeth Martin.

1753. 8 février. Yves-Dominique, fils du sieur Dominique Colin (Collin), graveur, et de demoiselle Françoise-Marguerite Hutet. Parrain, le sieur Yves Hutet, marchand orfèvre ; marraine, demoiselle Françoise Colin, veuve du sieur Nicolas Colin, marchand à Mirecourt.

1756. 27 juin. François-Xavier, fils du sieur André Joly, peintre et architecte de S. M. le roi de Pologne, et de demoiselle Thérèse Joffroy (Saufroy).

1757. 22 février. Joseph, fils du sieur Claude Mique, architecte du roi. Parrain, le sieur Joseph Béchant, sculpteur du roi ; marraine, demoiselle Catherine Tabouret,

épouse du sieur Joseph Mutlot, aussi architecte de S. M. le roi de Pologne.

1759. 29 septembre. Nicolas-Joseph, fils d'Adrien Lépy, sculpteur.

16 décembre. Marie-Martin-Auguste-Léopold, fils du sieur Claude Gardel (maître de danse), académicien..... Parrain, Léopold Gardel, aussi académicien.

1761. 25 octobre. Antoine-Nicolas-François, fils de messire Antoine-François baron du Bois de Riocour, etc., conseiller d'État de S. M. le roi de Pologne et premier président de la Chambre des Comptes.

1762. 2 avril. Pierre-Remy-François de Paule, fils du sieur Remy Willemet, apothicaire.

1765. 5 mars. N., fille de Jean-François Gérard de Grandville, bourgeois de Paris, résidant en cette ville depuis deux mois.

1768. 22 juin. J.-B.-François-Xavier, fils du sieur Jean-Baptiste Lamoureux, maître en chirurgie, et de demoiselle Marie Harmant (Harmand). Parrain, le sieur J.-B. Lamoureux, brodeur, son aïeul paternel.

1769. 27 novembre. Dominique-Charles, fils du sieur J.-B. Charles Claudot, peintre.

1770. 15 novembre. Jean-Joseph, fils du sieur Jean Girardet, premier peintre de feu S. M. polonaise, et de demoiselle Marie-Joseph Steil. Parrain, M. Jean Girardet, avocat à la Cour, son frère consanguin.

1773. 22 janvier. René-Charles, fils de M. Nicolas-Charles-Georges Guilbert de Pixerécourt, ancien officier au service de France, et de dame Anne-Marguerite Foller.

1776. 26 octobre. Charles-Joseph, fils de Jean-Joseph Sontgen.... Parrain, le sieur Charles-Jean-Baptiste Claudot, peintre de feu S. M. polonaise ; marraine, demoiselle Marie-Anne Claudot, sœur dudit parrain.

1777. 14 mai. Pierre-Jean-Baptiste, fils du sieur Pierre Labaute, horloger.

10 juin. Louis-Joseph-Alexandre, fils du sieur Louis Laugier, peintre.

1779. Relevé des naissances : 99 garçons et 85 filles.

1780. 21 mai. François-Alexandre-Emmanuel, fils de M. Nicolas-François de Metz, avocat au Parlement, substitut de M. le procureur général de la Chambre des Comptes, et de dame Françoise George.

1782. 19 septembre. Jean-Baptiste-Justin, fils du sieur J.-B. Lamoureux, maître en chirurgie, et de demoiselle Marie Harmant. Parrain, Jean-Baptiste-François-Xavier Lamoureux, écolier d'humanités, son frère ; marraine, Justine, fille de M. Tournay, docteur en médecine et professeur en l'Université de cette ville.

1785. 29 novembre. Léon-André, fils du sieur Jacques Larue, peintre, et de demoiselle Élisabeth Claude. Parrain, M. Léon Devaux, avocat au Parlement, conseiller du roi, rapporteur du point d'honneur au Bailliage de Nancy.

C'est l'acte de naissance de Mansion, dont la publication de mariage, du 7 décembre 1823, porte : « Publication de mariage de Léon-André Larue, dit Mansion, né à Nancy le 29 novembre 1785, artiste peintre en miniature, demeurant à Paris, rue des Fossés-Montmartre, 12, fils de Jacques Larue, dit Mansion, et d'Élisabeth Claude, et demoiselle Marie Bryan, né à Finden, comté de Northompson, en Angleterre, le 7 novembre 1798, fille majeure de Georges Bryan, écuyer anglais, et d'Augustine-Marie-Louise de Rutant.

1788. 8 octobre. Pierre-Denis, fils de Joseph Cuvillier, musicien.

1789. 7 janvier. Victor-Amédée, fils du sieur Antoine Trignart, peintre en miniature.

Paroisse Saint-Roch. — Mariages.

1735. 16 août. Le sieur Jean Lamoureux, brodeur, fils du sieur François Lamoureux, brodeur.

1736. 9 octobre. Le sieur Guillaume Duclot, musicien du Concert.

1737. 2 novembre. M. Claude-François Allié, docteur en médecine et doyen des médecins de Nancy.

1743. 14 mai. Pierre Margalé, musicien de l'Académie et ordinaire de la Primatiale.

17 décembre. Le sieur Nicolas Ballias, maître chirurgien stipendié de la ville de Nancy, fils du sieur Guillaume Ballias, aussi chirurgien stipendié.

1746. 15 février. Joseph-François Brèche, dit Labonté,

sculpteur, fils de feu Jean Brèche, et Françoise Aubert... En présence de Louis Lenoir, sculpteur ; d'André Gergonne (peintre du roi), etc.

1748. 17 juin. Philippe-François Bracquet, originaire de la paroisse de Saint-Nicolas-en-Latre, de la cité d'Arras, domicilié en cette paroisse depuis cinq ans, et Barbe, fille de feu Nicolas Collignon, sculpteur... En présence de Jean Chaignot, sculpteur ; de François Alexis, sculpteur ; de Gilles Pierre, aussi sculpteur.

1749. 8 janvier. Gilles Pierre, sculpteur, et Marguerite Villaume, veuve de Nicolas Saufroy. En présence de Jean-François Commandeur, sculpteur.

1752. 8 février. Le sieur Nicolas Arnould, horloger, originaire de Pulligny.... En présence du sieur Joseph-François Barbe, horloger.....

9 mai. Le sieur Dominique Collin, graveur, fils de feu le sieur Nicolas Collin, marchand à Mirecourt, et de demoiselle Françoise Collin, et demoiselle Marguerite-Françoise, fille du sieur Yves Hutet, marchand et maître des orfèvres..... En présence du sieur François Senémont, peintre.....

D. Colin.

1753. 8 mai. Le sieur Nicolas Laurent, originaire de Remiremont, ordinaire de la musique de S. M. le roi de Pologne.

1755. 1er juillet. Nicolas Manvoyse (Manvuisse), sculp-

teur, veuf de Barbe-Christine Pogny, et Catherine, fille de Claude-François Nicole, graveur, et d'Anne Beaurain.

1756. 20 juillet. Le sieur Simon Moinot, organiste de l'insigne église Primatiale de Lorraine.

1759. 22 mai. Nicolas-Hubert Mesny, ingénieur géographe de LL. MM. le roi très-chrétien et le roi de Pologne.

14 septembre. Le sieur Charles-Jean-Baptiste Claudot, peintre, fils de feu le sieur Sébastien Claudot et de demoiselle Anne Malriat, ses père et mère, de la paroisse de Badonviller, et Marie-Louise Hat, fille mineure du sieur Georges Hat, maître tailleur pour femmes, et d'Élisabeth Labaute.

Extrait des registres de la paroisse de Maxéville. — « L'an 1761, le 15 septembre, à Maxéville, après midy, après que, dimanche dernier, 13 du présent mois, il a été fait, aux prônes des paroisses de Saint-Roch et Saint-Sébastien de Nancy, paroisses des mariés, publication d'un ban de mariage promis entre le sieur Jean-Baptiste Lamour, serrurier de S. M. le Roy de Pologne, veuf de demoiselle Dieudonnée Michel, d'une part, et demoiselle Françoise Petit, veuve du sieur Georges-Joseph Arnoult et pensionnaire de S. M. Impériale, d'autre part, sans qu'on ayt découvert d'empêchement ou qu'on ayt formé d'opposition, et après qu'auxdits prônes le peuple a été averti de la dispense de la publication des deux autres bans, ac-

cordée par Monseigneur l'évêque de Toul, je soussigné, prêtre, curé de Maxéville, au nom et par permission spéciale de M. Petitjean, prêtre, curé dudit Saint-Roch, ay reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale, avec les cérémonies prescrites par la sainte Église, en présence de Mre Nicolas Puiseur, conseiller permanent de l'Hôtel-de-ville de Nancy; Philippe Guillon, aussi conseiller audit Hôtel-de-ville; François Petit, pensionnaire de S. M. I.; François-Emmanuel Oriot, marchand à Nancy; Charles Georges, notaire en ladite villle, et Jean-François Béchet, ancien notaire au même lieu, tous parens et amis aux futurs conjoints. »

Cette pièce est attachée au registre.

1765. 28 mai. Joseph-Philippe-Marie Zangiacomi, marchand, originaire de Milan, en Italie, fils des défunts François Zangiacomi et Camille Médici, domicilié depuis plusieurs années en la paroisse Saint-Sébastien, et demoiselle Marie-Françoise Vially, originaire de Landau.

1766. 1er juillet. Dominique-André Gergonne, peintre, fils du sieur André Gergonne, peintre du roi, et Thérèse Masson.

9 septembre. Jean-François Durand, peintre, fils du sieur Jacques Durand, peintre,..... et demoiselle Barbe Nicole, fille du sieur Claude-François Nicole, graveur du roi et de la Chambre des Comptes de Lorraine, et de demoiselle Anne Beaurain... En présence du sieur Jean-François Durand l'aîné, peintre, frère de l'époux.

5 novembre. Jean-Melchior Blau, originaire de Massevaux en Alsace, diocèse de Bâle.

1770. 11 septembre. Messire Sébastien-Hubert Guillaume, écuyer, docteur agrégé et professeur désigné en la Faculté des droits de l'Université de Nancy, fils de messire Dominique Guillaume, écuyer, professeur en la Faculté des droits de l'Université de cette ville, et de Mme Anne-Thérèse Dumat, et demoiselle Marie-Jeanne, fille de M. Claude Mique, architecte du roi.

1772. 28 avril. Jean-Pierre Singry, sculpteur, veuf de Marguerite Doron, et Françoise, fille de Nicolas Charmois, tonnelier à Lunéville. En présence de Jean-Joseph Söntgen, sculpteur ; de François Guillot, figuriste.

1774. 28 décembre. Pierre Labaute, horloger, fils du sieur Paul-Antoine Labaute, aussi horloger.

1775. 31 janvier. Messire Louis-Alexandre de Haldat d'Arby, chevalier, originaire de Gondrecourt, capitaine au régiment Royal d'infanterie.

1776. 13 février. Jean-Adam-Marian Lorenziti, originaire de Francfort-sur-le-Mein, maître de musique, fils de défunt Joseph Lorenziti, maître de chapelle du prince de Nassau-Veilbourg..... En présence du sieur Joseph Lorenziti, maître de musique de l'insigne église Primatiale de Lorraine, frère de l'époux ; Bernard-Pierre Lorenziti, de même état, aussi frère de l'époux.

Lorenziti le cadet. Robin Lorenziti. Lorenziti l'aîné.
Lorenziti le jeune.

17 octobre. Alexis-Léopold Regnard de Gironcourt, originaire d'Épinal, avocat en Parlement.

1777. 21 avril. Louis Laugier, originaire de la ville de Marseille, peintre, âgé de 31 ans, fils de Gaspard Laugier, négociant.

1779. 14 septembre. Antoine Favier, originaire de Colonge, province du Dauphiné, diocèse de Lyon, aubergiste de l'hôtel des Halles.

21 septembre. J.-B. Dorvasy, âgé de 34 ans, imprimeur et graveur en taille douce.

1783. 7 octobre. Haut et puissant seigneur messire Antoine baron de Mahuet, comte de Lupcourt, etc., et dame Marie-Françoise née comtesse de Rutant.

1784. 23 février. Louis Swalem, sculpteur, âgé de 25 ans, fils de Jean-François Swalem, aussi sculpteur, de la paroisse Saint-Pierre de la ville de Beaune, diocèse d'Autun.

28 septembre. Nicolas, dit Grillot, fils de Barbe Miette, premier dessinateur des ponts et chaussées de Lorraine.

1785. 11 octobre. Jacques Jacquot, sculpteur, âgé de 25 ans, originaire de Raon-l'Étape.

15 novembre. Antoine Duon, armurier, originaire de Saint-Etienne-en-Forez.

1786. 24 avril. Antoine-François Melin, natif de Nancy, architecte et entrepreneur des fortifications de Marsal, fils du sieur Didier-Joseph-François Melin, natif de Van-

dœuvre, architecte et entrepreneur des travaux de la ville de Nancy.

1787. 9 octobre. M. Joseph-François Coster, âgé de 58 ans, natif de cette ville, écuyer, avocat au Parlement, membre des Académies de Nancy et de Lyon, secrétaire du roi aux États de Languedoc, ancien premier commis des finances et syndic général de la province, veuf de dame Élisabeth-Marguerite Cupers, et demoiselle Anne-Charlotte Prugnon.

1790. 6 avril. Jean-Baptiste Soyer, peintre, natif de cette ville, fils du sieur Hubert Soyer, bourgeois de cette ville, natif de Reims, et demoiselle Marie-Anne, fille de M. Remy Willemet, maître en pharmacie, natif de Norroy.

Paroisse Saint-Roch. — Décès.

1737. 5 avril. Le sieur Thimothée Gentillâtre, architecte de S. A. R. ; 48 ans. Enterré dans l'église des Orphelines.

30 mai. Messire Anne-Joseph comte de Tornielle et de Brionne, marquis de Gerbéviller, conseiller, chevalier d'honneur en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, grand bailli de Nancy, et ci-devant conseiller d'État et grand chambellan de S. A. R. le duc François III ; 74 ans. Son cœur a été déposé dans l'église des Tiercelins, et son corps et ses entrailles transportés à Gerbéviller, où ils ont

été enterrés dans le tombeau de ses illustres ancêtres, en l'église des Carmes.

1739. 27 janvier. Le sieur François Lamoureux, brodeur des ducs Léopold et François III ; 52 ans. Enterré aux Dominicains.

30 juin. Dame Françoise-Catherine Croiset, veuve de M. Zénobie Viraut de Sombreuil ; 80 ans. Enterrée dans l'église des Orphelines.

1740. 30 avril. Nicolas Collignon, sculpteur ; 48 ans.

1744. 29 décembre. Le sieur Claude Moucherel, facteur d'orgues du roi de Pologne ; 45 ans. Enterré en l'église des religieuses de Sainte-Élisabeth.

1745. 8 juillet. Pierre Nardet, sculpteur ; 40 ans.

10 décembre. Messire Claude d'Hoffelize, chevalier, conseiller d'État de S. M. le roi de Pologne et premier président de sa Cour souveraine ; 84 ans. Enterré en l'église Notre-Dame, dans le tombeau de ses ancêtres.

1746. 6 février. Le sieur Claude-François Allié, docteur en médecine, médecin ordinaire de feu S. A. R. le duc Léopold et doyen des médecins de la ville ; 71 ans. Enterré dans l'église des Capucins.

1747. « Le sieur Claude Charles, peintre et hérault d'armes de Lorraine et Barrois, est mort le 4 juin 1747, âgé de quatre-vingt-six ans, après avoir été confessé et reçu l'extrême-onction ; et a été enterré, le cinq, au cimetière de la paroisse. »

1751. 26 novembre. Guérin Ferdinand, sculpteur, vieux garçon, âgé d'environ 80 ans.

1753. 12 juin. Nicolas Bailly, maître jardinier ; 67 ans. Enterré dans l'église des Pénitents de la ville neuve.

C'est de lui que la rue Bailly a pris sa dénomination (voy. Lionnois, t. II, p. 187).

1755. 28 mai. Louis Menuet, sculpteur, âgé de 66 ans.

1757. 1er janvier. Jean-Christophe Heller, graveur en verres ; 40 ans.

1758. 9 septembre. « Messire Charles-François de Tervenus, docteur en théologie, très-digne curé de la paroisse de Saint-Roch, est décédé le 9 septembre de l'année 1758, après l'avoir gouvernée pendant vingt-sept ans avec un zèle incomparable. Il a été le premier curé dans le démembrement de la paroisse Saint-Sébastien, et il fut choisy par Mgr de Begon, évêque alors de Toul, pour luy donner une bonne forme ; où il a tellement réussy, qu'il s'est non seulement attiré les regrets de son clergé, de tous ses paroissiens et de tout le diocèse, qui le regardoient tous comme le model des pasteurs... Il a voulu être réuni avec ses paroissiens, ayant choisy pour sépulture le cimetière de la paroisse, où il a été inhumé...., âgé de 87 ans, plein de bonnes œuvres et de mérites.

» Petitjean,

» curé de Saint-Roch, son successeur immédiat et de son choix. »

1760. 5 avril. Messire Charles-Ignace de Mahuet, comte de Lupcourt, etc., ancien conseiller d'État des ducs Léopold et François III ; 80 ans. Inhumé dans la chapelle de sa famille, en l'église des Minimes.

1762. 21 février. Le sieur Léopold-Antoine Roxin, peintre du roi ; 58 ans.

7 avril. Jean-François Coquelet (ou Coclet), peintre, 46 ans.

3 décembre. Jacques Begache, graveur en bois ; 71 ans.

1764. 15 mars. Le sieur Joseph-François Barbe, ancien horloger ; 70 ans. Inhumé dans l'église des Carmes.

1765. 11 septembre. M. Nicolas-Joseph Gormand, médecin ordinaire du roi et secrétaire perpétuel du collége royal des médecins de Nancy ; 38 ans. Inhumé dans l'église des religieuses du Saint-Sacrement.

1766. 24 janvier. Le sieur Jean Queyrat, maître fondeur, âgé de 66 ans. Inhumé dans l'église des religieuses de la Congrégation.

20 juin. Le sieur Joseph Mutlot, ci-devant architecte de S. M. le roi de Pologne, âgé de 71 ans. Inhumé en l'église des religieuses Annonciades.

1768. 2 juillet. Le sieur Pierre Noël, ancien musicien de feu S. A. R. Léopold Ier, âgé de 88 ans.

1773. 12 juin. Le sieur Claude-Thomas Gentillâtre, architecte du roi, âgé de 61 ans. Inhumé aux Orphelines.

18 juillet. François Gastaldy, dit Pinceau, peintre ;

67 ans. Inhumé en la chapelle des Pénitents de la ville vieille.

21 septembre. Le sieur Jean Lapaix, maître orfèvre, bijoutier et graveur, fils de défunt le sieur Jean Lapaix, aussi graveur ; 51 ans. En présence du sieur Jean Lapaix, aussi graveur, son neveu.

1776. 24 janvier. M. Pierre Petitjean, prêtre, ancien et second curé de cette paroisse, âgé de 82 ans. Inhumé au caveau de cette église, sous le maître autel.

15 novembre. Noble Pierre Sirejean, conseiller du roi, médecin ordinaire de feu S. M. le roi de Pologne ; 72 ans.

1777. 27 juillet. Le sieur Jean-Baptiste Lamoureux, ancien brodeur de feu S. M. le roi de Pologne et de l'hôtel commun de cette ville ; 65 ans. Inhumé en présence du sieur J.-B. Lamoureux, maître en chirurgie, etc., son fils.

1778. 9 mars. Le sieur Jacques Durand, peintre, ancien pensionnaire de feu S. A. R. Léopold Ier ; 82 ans. Inhumé en présence des sieurs Jean-François Durand, Jean-François Durand, tous deux peintres ; Marc Durand, commis à la ferme générale ; et Antoine Durand, chirurgien, tous quatre ses fils.

2 juin. M. Charles Guillot, prêtre (figuriste en cire), ci-devant sous-chantre en l'insigne église Primatiale, né en 1718 en la paroisse Saint-Epvre, et baptisé sous le nom de Charles Guiot, fils d'Antoine Guiot, qui n'est point

le vrai nom de famille, ledit Antoine n'ayant jamais signé que Guillot.... Inhumé en présence du sieur François Guillot, marchand imager et figuriste en cire, son frère.

1779. 27 novembre. Messire Joseph baron de Fériet, chevalier, etc., ancien conseiller d'État et des finances du roi de Pologne ; 72 ans.

1780. 25 avril. Le sieur Nicolas Guillot, artiste figuriste en cire, âgé de 79 ans. Il était fils des défunts Antoine Guillot, maître cordonnier, et d'Anne Aubry. Inhumé en présence du sieur François Guillot, artiste figuriste en cire, son frère....

1781. 21 mars. M. Charles-Martin de Nicéville, chevalier, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats et membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Nancy ; 59 ans.

30 juin. Sébastien Michel, architecte de feu S. A. R. Léopold Ier ; 82 ans.

20 décembre. « L'an 1781, le 20 décembre, à dix heures et demie du matin, est décédé en cette paroisse le sieur Dominique Collin, graveur du Roy et de la ville de Nancy, âgé de 56 ans, veuf de demoiselle Françoise-Marguerite Hutete, après avoir été confessé et avoir reçu le saint viatique et l'extrême onction ; son corps a été inhumé le lendemain, au cimetière de la paroisse, avec les cérémonies accoutumées, en présence du sieur Yves-Dominique Collin, son fils, peintre en mignature et graveur ; du sieur

Joseph Bailly, secrétaire de M. le grand maître des eaux et forêts de Lorraine, son cousin issu de germain.... »

1782. 28 mars. Le sieur François de Senémont, peintre de feu S. M. le roi de Pologne, époux de demoiselle Catherine Ruynat, âgé de 60 ans... Son corps a été inhumé, le 30 suivant, au cimetière de la paroisse,.... en présence de M. Ignace-François Duhomme, officier au service de France, son cousin germain ; de noble Marc Chailly, ancien officier au même service, son oncle par alliance ; de Me Pierre Nicolas, avocat au Parlement, son cousin germain par alliance ; et Me Marc-Grégoire Chailly, écuyer, avocat au Parlement, son cousin germain par alliance.

20 décembre. Le sieur Claude-Léopold Racle, peintre, âgé d'environ 80 ans.

1784. 4 juin. Joseph-François Brèche, dit Labonté, sculpteur ; 68 ans.

1788. 4 août. « L'an 1788, le 4 août, à quatre heures et demie après midy, est décédé.... le sieur Jean-Joseph Sontgen, sculpteur de feu S. M. le roi de Pologne, né à Caufflette (Coësfeld), diocèse et principauté de Munster, époux de Marie Dégrange, née à Château-Salins, après avoir été confessé et reçu le saint viatique et l'extrême-onction. Son corps a été inhumé, le lendemain, au cimetière de la paroisse,.... en présence..... du sieur Jean-Pierre Singry, aussi sculpteur... »

1790. « L'an 1790, la nuit du 17 au 18 octobre, est

décédé sur la paroisse Saint-Roch, muni des sacremens de l'église, M. André-Joseph Marc Des Illes [1], chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant au régiment du Roy [2], né à Saint-Malo au mois de mars 1767, fils de M. Marc-Pierre-François Des Illes, originaire de Normandie, capitaine d'infanterie au régiment de Limousin, cy-devant chevalier et naturalisé gentilhomme breton. Ce jeune héros est mort des blessures qu'il a reçues dans la journée du 31 août dernier, en s'opposant à la fureur des rebelles et en se dévouant glorieusement pour le maintien de la loy et le salut de la cité. Son corps a été inhumé, le 19 suivant, dans le caveau des primats de l'église Cathédrale de cette ville, de l'agrément et en présence de M. Ragot, curé de Saint-Roch, par Mgr l'évêque de Nancy, primat de Lorraine, en présence de MM. de Lupcourt et Camus, vicaires généraux du diocèse ; de M. Jean-Baptiste Collenel, ancien président au Parlement de Nancy, président du département de la Meurthe ;..... de M. de Noue, maréchal-de-camp, commandant pour le roi dans le département.... »

13 décembre. Le sieur André Gergonne, peintre et pensionné de feu S. M. le roi de Pologne, né en cette ville, âgé de 89 ans, marié en premières noces à Élisabeth

[1] Vulgairement Désilles.

[2] Il y a ici un renvoi, à la fin de l'acte, pour ces deux lignes : « cy-devant chevalier, gentilhomme breton et citoyen de Nancy par lettres de la Municipalité ».

Brazy, née à Badonviller, et veuf en secondes noces de Louise Pecquet, née à Paris.

—

Paroisse Saint-Nicolas. — Baptêmes.

1736. 16 avril. Georges-François, fils de Charles Marotte, peintre de S. A. R., et d'Anne Ferquel.

1739. 23 mars. Nicolas-Hilaire, fils de Jacques-Cléophas Puibusque, receveur des fermes du roi.

Hilaire Puibusque fit profession chez les Bénédictins de Saint-Mihiel, le 20 juin 1757 ; en 1783, il était conventuel au Saint-Mont, près de Remiremont ; peu après, il entra dans l'abbaye de Saint-Léopold, à Nancy, et devint archiviste du chapitre de Bouxières.

1750. 12 février. Claude-François-Joseph, fils du sieur Gabriel Malarmé (Mallarmé), avocat à la Cour.

1762. 6 août. Pierre-François, fils du sieur Pierre-Joseph Buchoz, docteur agrégé au collége de médecine, et de demoiselle Françoise Marquet.

1763. 20 mai. François-Xavier, fils de Joseph Fréjubis, facteur d'orgues.

1766. 15 juin. Antoine, fils de Nicolas Moucherel, facteur d'orgues et machiniste.

1772. 16 octobre. François-Élophe-Jacques, fils du sieur Jacques-Julien Baille, marchand magasinier.

1774. 10 janvier. Antoine, fils de Jean-Baptiste Laurent, peintre, et de Marie-Jeanne Lenfant.

10 mars. Gabriel-Étienne-Joseph, fils de M. Étienne Mollevaut, avocat à la Cour et banquier expéditionnaire en cour de Rome, et de dame Marie-Françoise-Thérèse Bliard.

1775. 27 juin. Ladislas, fils de messire Nicolas-Michel Roxard de la Salle, chevalier, conseiller à la Cour souveraine.

1776. 20 janvier. François-Sébastien, fils de J.-B. Laurent, peintre.

1777. 13 janvier. Jacques-Joseph, fils de Jacques Lapaix, graveur.

1783. 24 juin. Jean-Baptiste-François, fils du sieur Jean-François Michel, maître de pension.

1786. 17 juillet. Pierre-Fourier-Alexis, fils de M. François-Godefroy Fourier de Bacourt, écuyer, lieutenant général civil et criminel au Bailliage royal de Nomeny.

1789. 12 octobre. Gaspard-Victor-Nicaise, fils de M. Jean-Pierre Maffioli, noble des Lignes-Grises, avocat au Parlement de Lorraine, lieutenant de la garde citoyenne.

Paroisse Saint-Nicolas. — Mariages.

1736. 19 juin. Jean-Jacques Hæner, imprimeur, fils de défunt Jean Hæner, sculpteur,... originaire d'Umstade, du comté « d'Armstate. »

1737. 7 janvier. Antoine-Nicolas Nicosin, peintre, fils de Dominique Nicosin, aussi peintre.

1738. 25 novembre. Noble Claude Chailly, docteur en médecine, fils de noble Claude Chailly, ancien directeur des monnaies de S. A. R. le duc de Lorraine.

1740. 16 février. Le sieur Claude-Thomas Gentilliatre [1], architecte, entrepreneur des ouvrages de S. M. le roi de Pologne, fils de feu le sieur Thimothée Gentilliatre, architecte de S. A. R. le duc Léopold, et de demoiselle Christine Beaujean, et demoiselle Anne, fille du sieur François Oppel, officier à la Monnaie.

1746. 3 mai. Le sieur François Senémont, peintre, fils de feu Claude Senémont et de Jeanne Varinot, de la paroisse Saint-Pierre ; ce jeune homme de la paroisse Saint-Sébastien par son domicile, et demoiselle Catherine, fille du sieur Jacques Ruynat, conseiller de l'Hôtel-de-ville, directeur général de l'aumône des pauvres, et de demoiselle Marie-Anne Chailly... En présence du sieur Claude-Michel Chailly, docteur en médecine...

1750. 9 juin. M. Thimothée-François Thibault, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel du Bailliage de Nancy, procureur général du bureau souverain de Fénétrange, banquier expéditionnaire en cour de Rome, censeur royal des livres, veuf de dame Charlotte Richard, et demoiselle Marie-Gabrielle Warren.

1751. 10 août. Le sieur Charles-Louis de Montluisant,

[1] Tous les membres de cette famille signent ainsi.

ingénieur de S. M. le roi de Pologne, fils de feu Me Antoine de Montluisant, notaire,... originaire du bourg d'Hirson, diocèse de Laon.

1753. 27 février. Le sieur Marcellin Benit, fils du sieur Marcellin Benit, ancien juge-consul de Lorraine et Barrois.

1757. 23 octobre. Nicolas Melin, sculpteur.... En présence de M. Sylvestre Comeau, écuyer, directeur des fermes du tabac ; de (Jean-) Bernard Melin, sculpteur...

1758. 9 mai. M. Pierre-Dominique Guillaume de Rogéville, écuyer, docteur en droit civil et canonique, substitut de M. le procureur général de Lorraine et Barrois, fils de M. Dominique Guillaume, docteur agrégé en la faculté de droit de l'Université de Pont-à-Mousson,... et demoiselle Jeanne-Françoise Contencin.

22 août. Le sieur Jean Walneffer, sculpteur statuaire, fils des défunts Joseph Walneffer, aubergiste, et Ursule Hucterin, originaire de Kauns en Tyrol, diocèse de Brixen, et de cette paroisse à cause de sa résidence, et demoiselle Marguerite, fille de défunt le sieur François Jacquard, commerçant....

1779. 28 juillet. Messire Jean-François-Louis d'Hozier, chevalier, chambellan du feu roi de Pologne, chambellan actuel de l'électeur palatin.

1781. 18 septembre. Jean-Denis Royer, sculpteur, fils de défunt Jean Royer, tireur d'or.

1783. 13 mai. Le sieur Étienne Roch, peintre, fils de défunt Étienne Roch, peintre.

Paroisse Saint-Nicolas. — Décès.

J'ai fait, par permission expresse de Mgr de Begon, évêque et comte de Toul, prince du Saint-Empire, la bénédiction de la croix et du cimetière de la paroisse de Saint-Nicolas le 22e novembre 1731.

PÊCHEUR,
1er curé de Saint-Nicolas.

J'y ay enterré pour la première fois N., fille de N., laquelle est décédée le 22 novembre.

1733. 26 octobre. Le sieur Édouard Warren, écuyer, premier lieutenant de l'artillerie de S. A. R. ; 67 ans. Inhumé chez les religieuses Annonciades.

1736. 8 juillet. « Le sieur Claude Jacquard, peintre et ancien professeur de l'Académie de S. A. R., veuf de demoiselle Marguerite-Antoinette Goxet (ou Goxa), est décédé âgé de 53 ans, muni seulement du sacrement d'extrême-onction, à cause de létargie que lui a ôté toute connoissance. Est inhumé chez les religieuses Annonciades. »

31 octobre. Le sieur François-Xavier Breyet (Breyé), avocat à la Cour, époux de demoiselle Hyacinthe Brazy, âgé de 42 ans. Est inhumé chez les PP. Bénédictins.

1751. 24 octobre. Messire Charles-Alexis Roguier, chevalier, ancien conseiller d'État du duc Léopold et conseiller en la Cour souveraine ; 50 ans. Inhumé dans l'église de l'abbaye de Saint-Léopold.

1754. « J'ay fait, par permission de Mgr l'évêque et comte de Toul, la bénédiction du cimetière de cette paroisse, en conséquence de l'agrandissement et des réparations que l'Hôtel-de-ville y auroit fait faire. Le 13e octobre 1754.

» ABRAHAM,

» curé de Saint-Nicolas. »

1756. 17 décembre. Messire François Abraham, prêtre, curé de cette paroisse, dont il a fait les délices et l'édification pendant qu'il l'a gouvernée, est décédé, regretté des grands et du peuple, âgé de 42 ans. Son corps a été inhumé au cimetière, devant le crucifix.

1770. 12 août. M. Joseph Deville, licencié en droit, prêtre, curé de la paroisse Saint-Nicolas. Inhumé dans l'église du collége (des Jésuites), aujourd'hui église paroissiale de Saint-Nicolas.

1774. 20 février. Le sieur François-Xavier Chavane, professeur ès droits de l'Université de Nancy, âgé de 68 ans ; il a été inhumé en notre église comme membre de ladite Université.

Le 13 juillet est décédé en la paroisse de Bains-les-Bains, âgé de 73 ans, messire Thimothée-François Thibault de Montbois, chevalier, ancien conseiller d'État du roi de Pologne, procureur général du roi en sa Chambre des Comptes de Lorraine, membre de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy. Son corps a été inhumé

en l'église des Carmes, après avoir été présenté en cette église, sa paroisse.

1779. 8 janvier. M. Ernest Leslie, originaire d'une famille distinguée d'Écosse, ci-devant prêtre de la compagnie de Jésus à la Mission royale, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Nancy, âgé de 66 ans.

1782. 24 juin. M. André-Élie Schouler, docteur et professeur en la Faculté de droit de l'Université de Nancy, âgé de 66 ans. Inhumé en présence de M. Claude-Élie Schouler, docteur agrégé de la Faculté de droit de la même Université, et de M. Jean-Pierre Schouler, avocat au Parlement, ses fils.

1786. 13 mars. M. Joseph Villermin, âgé de 33 ans, sous-principal, professeur de mathématiques au collége royal de l'Université de Nancy, originaire de Cirey. Décédé en la maison des Chanoines réguliers.

1788. 8 janvier. Gaspard Mancion (Mansion), âgé de 80 ans, peintre, pensionnaire chez le nommé Contal, menuisier. Inhumé en présence de... Claude Michel, peintre.

—

**Cathédrale. — Décès.**

10 octobre. 1786. Christophe Poirel, organiste de la Cathédrale, né sur la paroisse Saint-Epvre en 1720.

3 décembre 1789. Le sieur Joseph-Antoine Lorenzity, maître de musique de la Cathédrale ; 50 ans.

Le greffe du tribunal civil de Nancy possède, joint au double du registre qui précède, un cahier intitulé : « Extrait des registres capitulaires de la Primatiale, concernant les morts et les enterrements » ; j'ai cru devoir lui emprunter les quelques mentions suivantes :

2 mars 1757. Jean Pignolet, musicien en l'église Primatiale, âgé de 80 ans.

10 juillet 1761. Messire Jean-Claude comte de Bouzey, prêtre, grand doyen de l'insigne église Primatiale, conseiller-prélat-né en la Cour souveraine, abbé commendataire de Belchamps, prélat référendaire en cour de Rome ; 65 ans. Plus de 200,000 livres répandues dans la province, et surtout en cette ville, seront à jamais les preuves de sa générosité, de son désintéressement, de sa charité et de sa religion. Il a été enterré en son église, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, où est le tombeau de la maison de Bouzey.

24 avril 1770. Pierre Margalet, natif de Nancy, ci-devant musicien de S. M. le roi de Pologne, ensuite haute-contre de notre église ; 48 ans. Inhumé dans le cimetière de la Primatiale.

4 juillet 1771. Antoine Isnar, premier violon de notre église ; 67 ans.

5 avril 1772. Messire Marc-Sigisbert Anthoine, grand

chantre de l'insigne église Primatiale, doyen des conseillers clercs en la Cour souveraine, âgé de près de 80 ans. Inhumé dans l'église des Carmes, où est le caveau de sa famille.

2 avril 1773. Simon Monot, ancien organiste et pensionnaire de notre église ; 74 ans. Inhumé aux Cordeliers.

29 mars 1778. Messire Charles-François de Tervenus, prêtre, docteur en théologie et en droit, écolâtre en dignité de cette insigne église Cathédrale et Primatiale, vicaire général du diocèse, censeur royal, membre de la Société royale des sciences et belles-lettres de cette ville ; 70 ans. Inhumé devant la chapelle de saint Sigisbert.

—

Clergé séculier ; paroisses.

1593. Copie du titre d'érection des paroisses de Nancy (rappelé t. I, p. 118), savoir : Saint-Epvre et Notre-Dame pour la ville vieille, Saint-Georges réservé comme paroisse de la cour, et Saint-Sébastien pour la ville neuve.

Saint-Sébastien. — 1602. Première provision de la cure de Saint-Sébastien, donnée par le cardinal de Lorraine à Gérard Mareschaudel. — 1658. Fondation de la Communauté des prêtres par le sieur Nicolas Lenoir. — 1670. Traité avec la Communauté pour la marguillerie de la paroisse. — 1680. Don fait à l'église par noble Pierre de

Chaligny, commissaire des fontes de l'artillerie de France, de trois paires de chandeliers d'argent, poinçon de Paris, du poids de 50 marcs. — 1682. Fondation faite par noble Jacques Viriet, bourgeois de Nancy, pour l'entretien et la subsistance d'un vicaire à Saint-Sébastien. — Traité avec Charles Cuny, fondeur, pour la façon, moyennant 3,150 fr., d'un pupitre (lutrin), suivant le modèle donné par César Bagard, sculpteur. — 1685. Déclaration des bancs de la paroisse : le n° 9, dans la nef, a été octroyé à la veuve de Charles Chassel, sculpteur, laquelle, en reconnaissance, a donné à la fabrique un crucifix de bois de Sainte-Lucie, posé sur un pied d'ébène. — 1707. Testament de Barbe Haillecourt, portant donation de 4,000 fr. pour, avec la rente, payer un prédicateur, soit pendant l'octave des morts, soit pendant l'avent et le carême. — 1759. Acte par lequel la ville se déporte de la régie et administration de la confrérie des Morts, érigée en la paroisse Saint-Sébastien [1], à charge qu'elle n'y contribuera point. — 1712-1760. Comptes de la quête des âmes de la paroisse Saint-Sébastien (ou comptes du receveur de l'écuelle des âmes, ou du receveur de la collecte et des quêtes faites pour les fidèles trépassés).

Notre-Dame. — 1602. Bulle de Clément VIII pour la fondation de la Primatiale, à laquelle est annexé le prieuré

[1] Des titres du siècle précédent font mention de la confrérie des archers, érigée dans la même église.

Notre-Dame, appelé ci-devant le prieuré Saint-Martin ; le pape désigne l'église pour être une des paroisses de Nancy, à charge que les chanoines de la Primatiale en seront curés primitifs et auront la provision d'un vicaire. — 26 avril 1618. Traité avec les pères de l'Oratoire pour la desserte de la cure. — 1623. Bref de Grégoire XV accordant des indulgences à perpétuité à l'archiconfrérie du glorieux saint Joseph, érigée en l'église Notre-Dame. (D'autres titres font mention des confréries de l'Assomption, de Sainte-Agathe, de Sainte-Marguerite et de Sainte-Marie-Madelaine, érigées dans la même église.)

Saint-Nicolas et Saint-Roch. — 31 août 1731. Jugement épiscopal portant érection des paroisses Saint-Nicolas et Saint-Roch. — 5 décembre 1731. Contrat de fondation du vicariat de Saint-Roch, par lequel, au moyen d'une somme de 10,000 livres donnée au Conseil de ville par Jean-François Dumolard, ledit Conseil s'est chargé de payer annuellement et à perpétuité une somme de 500 livres au vicaire, sans diminution des 150 qui lui arrivent pour portion congrue. — 4 janvier 1744. Donation faite par Stanislas, aux officiers de l'Hôtel commun de Nancy, de l'ancienne église ci-devant dite Primatiale et des petits bâtiments en dépendant, le tout pour servir d'emplacement à une seconde église paroissiale sous l'invocation de saint Roch et de saint Nicolas. Joint un plan du terrain destiné pour les paroisses Saint-Roch et Saint-Nicolas dans l'em-

placement de la vieille Primatiale. — 22 juillet 1758. Acte par lequel le Conseil de ville autorise le curé de Saint-Nicolas à établir dans sa paroisse des officiers pour la confrérie des Morts, et abandonne à ladite confrérie les tapisseries, ornements, etc., qui lui appartiennent. — 29 mars 1760. Délibération par laquelle la ville se déporte de la régie et administration de cette confrérie au profit de ses directeurs. — 30 mai 1786. Ordonnance de l'évêque de Nancy portant établissement d'un second vicaire à la paroisse Saint-Nicolas, outre le prêtre marguillier qui y avait été institué lors de l'érection.

On lit dans un Mémoire rédigé à cette occasion par le curé : « La paroisse Saint-Nicolas a été érigée, avec celle de Saint-Roch, à la demande de Messieurs les officiers municipaux, en 1731, et, dans le titre d'érection, il est dit qu'il y aura, dans chacune des nouvelles paroisses, un vicaire, commis et approuvé de l'évêque, et soumis au curé pour l'aider dans ses fonctions curiales, comme aussi un marguillier, prêtre, pour y faire telles et semblables fonctions que les marguilliers exercent dans la paroisse Saint-Sébastien, lequel jouira, dans lesdites nouvelles églises, des mêmes droits, profits et émoluments dont ont joui jusqu'ici ceux de la paroisse Saint-Sébastien, et qu'il sera distrait des biens de la Communauté des prêtres de Saint-Sébastien les fonds de deux places, qui demeureront affectées au paiement d'une portion congrue de 300 livres

de Lorraine pour chacun desdits vicaires, et, en cas d'insuffisance desdits fonds, l'Hôtel-de-ville sera tenu d'y suppléer jusqu'à la concurrence de 300 livres.

» Mais la population s'est bien augmentée dans cette paroisse depuis ce temps-là : on trouve, dans les années 1732 à 1736, les cinq premières depuis l'établissement de la paroisse, 955 baptêmes ; dans les cinq dernières années, 1780 à 1784, on en trouve 1,070 ; ce qui fait plus d'un dixième d'augmentation... »

—

12 juin 1582. Règlement de Charles III concernant l'ordre à faire observer dans les quatre processions publiques, donné à la suite d'une requête à lui présentée par « les maître, conseillers et confrères de la compagnie du très-saint Sacrement de l'autel », instituée en l'église Saint-Epvre : « Désirans, dit-il, estre mis ordre et police aux processions, tant du Saint-Sacrement qu'aultres, qui se feront en ceste nostre ville de Nancy, de sorte qu'elles se puissent faire sans aulcune confusion, rumeur ny aultre scandal empeschans la dévotion des catholicques, et que chacun y assistant s'y comporte et marche dévotieusement, nous mandons et très-expressément ordonnons à Nicolas Bailly, prévost de Nancy, tenir la main et avoir songneux esgard à l'exécution de ceste nostre volonté, et ordonner bien acertes à ses sergens d'assister èsdictes

processions pour tenir en ordre les personnes qui y assisteront et empescher qu'il ne s'y face aulcun désordre, scandal ou confusion. »

3 janvier 1640. Ordonnance du Conseil de ville prescrivant aux chatelliers des églises « qu'à chaçune fois que les bourgeois feront porter les pains èsdites églises, et après que la bénédiction sera faite d'iceux, ils aient à se saisir promptement et entièrement desdits pains (privativement de tous les autres), en distribuer une partie et raisonnablement à celui ou celle qui le fera porter, pour en distribuer par lui à ceux que bon lui semblera, une autre partie pour faire aussi découper et distribuer aux personnes qui se trouveront èsdites églises, et le surplus aux personnes qui ont droit d'en avoir. »

1645. Mandement, à la suite d'une bulle d'Innocent X, prescrivant des processions et des prières publiques pour obtenir la victoire des armes des chrétiens contre les ennemis de la foi. — 18 mai 1650. Ordonnance épiscopale, donnée à Toul, l'an du jubilé, pour la solennisation de la fête de saint Joseph, afin d'obtenir la paix par son intercession.

15 janvier 1654. « Supplicque à Sa Saincteté pour les conseillers de la Chambre du Conseil de la ville de Nancy, capitalle des duchez de Lorraine et Barrois.

» A Sa Saincteté

» Supplient très-humblement les conseillers en la

Chambre du Conseil de la ville de Nancy,... disantz : que tous les peuples chrestiens de l'univers ont jouy, en l'année 1650, des grâces du jubilé que nostre mère, la saincte Esglise catholique, apostolique et romaine, a coustume de leur accorder de vingt-cinq à vingt-cinq ans, à la réserve des habitans desditz duchez, lesquels s'estans trouvez, depuis ladite année 1650 jusques à la fin de la dernière 1653, accablez de diverses armées et dans les désordres et incommoditez de la guerre, très-pressans, n'ont peu porter à Vostre Saincteté leur supplication très-humble, comme ilz font au commencement de la présente 1654, nonobstant que les fléaux de la guerre durent encore èsditz duchez ; et, pour ceste raison, les habitans d'iceux ont grand besoing et désir des consolations et assistances divines. C'est pourquoy les supplians ont recours à Vostre Saincteté à ce qu'il luy plaise accorder aux habitans desditz duchez les mesmes grâces du jubilé et désigner le lieu pour les gagner, comme d'ancienneté, en l'esglise de Sainct-Nicolas-de-Port, patron desditz duchez, et ilz dresseront leurs vœux et prières à Dieu pour la conservation de Vostre Saincteté, l'augmentation de la saincte Esglise et autres motifz dudit jubilé. »

—

Décrets et ordonnances touchant la levée des sous des paroisses. — 14 mars 1600. Décret de Charles III portant

que tous les résidants, indistinctement, dans les deux villes de Nancy seront contribuables au jet des sous par semaine. — 1643-1647. État des deniers levés pour les nécessités des paroisses : 1643, 1,070 fr. ; 1644, 3,404; 1645, 3,440 ; 1647, 3,450. — 1644-1649. Ordonnances de MM. de Vignier et de Marle, intendants, enjoignant à tous les habitants, privilégiés ou non privilégiés, de contribuer à l'imposition pour les nécessités des paroisses. — 15 janvier 1702. Ordonnance de Léopold portant que tous gentilshommes et nobles, de quel rang et naissance ils puissent être, chefs de famille et tenant ménages à Nancy, paieront les cotes qui leur seront imposées pour l'entretien des paroisses ; que ses commençaux, domestiques, gens de livrée et de ses troupes, qui seront chefs de famille et qui tiendront ménages, soient cotisés comme personnes nobles, suivant leurs forces et facultés, pour l'entretien desdites paroisses seulement ; que tous les autres bourgeois de condition roturière et non privilégiés, paient les sous des paroisses conformément à l'usage, et qu'au cas que l'on serait obligé de faire mettre à exécution par corps quelque condamnation contre ses domestiques, gens de sa livrée ou de ses troupes, les bailli, conseillers et gens tenant le Conseil de ville ne pourront le faire sans en avoir obtenu préalablement la permission du grand maître de son hôtel, de son grand chambellan, de son grand écuyer et du commandant de ses troupes,

chacun en droit soi, lesquels seront tenus de l'accorder à la première réquisition qui leur en sera faite par ledit Conseil de ville, et même de lui donner main forte s'il est de besoin.

—

Comptes des deniers que l'on a accoutumé de lever par chacun an pour la nécessité des paroisses de la ville, pour faire le service divin, à raison de 5 fr. par chacun chef de famille et 2 fr. 6 gr. sur chacune veuve.

1649. Gages de Pierre Mougenot, organiste de Saint-Sébastien. — Sommes payées à Jean Roussel, brodeur, tant pour deux images en broderie or et argent, l'une de saint Sébastien et l'autre de saint Roch, que pour la façon d'un panonceau (d'une bannière) à la paroisse Saint-Sébastien ; — à Claude Gérard, maître fondeur, pour façon et fourniture de six chandeliers et d'une croix de cuivre, bien recherchés et enrichis de têtes de chérubins, avec les armes de la ville, pour servir au grand autel de la même paroisse. — 1653. Honoraires des prédicateurs qui ont prêché, au nom de la ville, le carême et l'avent, les dimanches et fêtes à Saint-Epvre, et les jours de la semaine aux Cordeliers. (Ces honoraires, que la pénurie des finances avait forcé de réduire, n'étaient plus, depuis quelques années, que de 360 fr. au lieu de 400 ; on fournissait, en outre, trois cordes de bois et trois cents de fagots, et on payait au curé de Saint-Epvre une somme de 12 fr.

pour des biscuits et du vin aux prédicateurs.) — 1658. Sommes payées à François Molle, horloger, pour avoir remis en état les quatre montres (cadrans) de l'horloge de la tour de Saint-Epvre. — 1662. A Antoine Lernette, peintre, pour avoir doré d'or de ducats le coq du clocher de la même église. — 1671. Somme de 14 fr. délivrée à MM. les président et conseillers pour l'offrande qu'ils ont coutume de donner le jour de l'octave de la Fête-Dieu. — 1673. Somme payée au R. P. de Veroncourt, jésuite du collége de Nancy, pour subvenir aux frais qu'il a faits, au nom de la ville, pour envoyer en Canada une statue ou figure de la très-sainte Vierge, mère de Dieu. — 1686. Sommes payées à César Cleret, concierge au château, pour l'indemniser des frais qu'il a faits, au jour de la Fête-Dieu, à construire un reposoir dans la cour dudit château ; — à Nicolas Joly, ardoisier, pour les frais d'un reposoir construit devant la grande porte de la halle de Nancy la neuve, au jour de la Fête-Dieu. — 1687. Somme payée à Nicolas Collignon, sculpteur, pour avoir doré et orné de sculptures le devant d'autel (en bois) de la paroisse Saint-Sébastien, etc.

—

### Clergé régulier.

Les pièces concernant les maisons religieuses offrent peu d'intérêt : ce sont, pour la plupart, des copies de professions de foi

produites en 1790 et 1791; des listes des religieux et religieuses, avec des déclarations de ceux et celles qui veulent quitter la vie monastique; enfin, des inventaires du mobilier de leurs églises. J'ai indiqué (t. I, p. 124 et 125) la date de la fondation de ces maisons, sur lesquelles Lionnois a donné de très-minutieux détails.

29 novembre 1629. Décret de Charles IV portant confirmation de la donation faite aux ermites de Saint-Augustin de la chapelle et de l'ermitage de Notre-Dame de Montaigu. — 5 août 1643. Résolution du Conseil de ville autorisant les Augustins du couvent de Saint-Charles de Nancy à quêter dans la ville, attendu les services qu'ils lui rendent.

11 août 1634. Délibération du Conseil de ville permettant aux Tiercelins du couvent de Notre-Dame-des-Anges de quêter à Nancy. — 31 mars 1643. Permission de transférer leur couvent dans cette ville.

Octobre 1640. Lettres patentes du roi autorisant les Frères prêcheurs, mendiants réformés de la congrégation de Saint-Louis, de s'établir à Nancy. — 29 avril 1641. Permission à eux donnée par M. du Hallier, gouverneur, de faire la quête une fois par mois dans la ville.

21 octobre 1661. Confirmation, par Charles IV, des priviléges accordés aux Chartreux de Sainte-Anne. — 1666. Donation à ces religieux, par le même prince, de la terre de Bosserville.

23 février 1715. Permission de Léopold pour l'établis-

sement à Nancy des Chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur de l'ordre de Saint-Augustin.

22 décembre 1731. Vente faite par le Conseil de ville aux confrères de la congrégation des Pénitents blancs de la ville neuve, de la chapelle succursale de la paroisse Saint-Sébastien, placée sous l'invocation de saint Nicolas. (Dans un acte du 31 mai 1790, ils se qualifient « les Pénitents à cordon noir de l'association de Notre-Dame de la Miséricorde ». On les appelait aussi Pénitents de la Miséricorde à cordons noirs, et ceux de la ville vieille, Pénitents de la Miséricorde à cordons blancs.)

19 novembre 1620. Permission de Charles IV aux filles pénitentes du tiers-ordre de Saint-François (dites plus tard religieuses du Refuge) de s'établir à la ville neuve.

13 décembre 1632. Lettres patentes de Charles IV pour l'établissement des religieuses de la Visitation Sainte-Marie.

20 janvier 1715. Permission de Léopold pour l'établissement d'une maison de retraite pour les jeunes filles orphelines.

Registre de la congrégation des sœurs du tiers ordre de la pénitence du B. P. séraphique saint François, érigée en l'église des frères mineurs de l'étroite observance (les Cordeliers) du couvent de Nancy, de 1754 à 1755. — Élection des « officières » : une supérieure, quatre discrètes, une maîtresse des novices et une trésorière.

Cette congrégation, dont on ne connaît pas la date de la fondation, était une véritable communauté religieuse : les sœurs faisaient profession et portaient l'habit.

Tableau des religieux et religieuses de l'arrondissement de la municipalité de Nancy, ordonné par un décret de l'Assemblée nationale, sanctionné par le roi le 14 décembre 1790 :

| | |
|---|---|
| Carmes déchaussés | 37 |
| Capucins | 45 |
| Cordeliers | 29 |
| Tiercelins | 19 |
| Bénédictins | 16 |
| Minimes de Nancy | 9 |
| Minimes de Bon-Secours | 14 |
| Dominicains | 6 |
| Augustins | 4 |
| Religieux de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu | 6 |
| Chanoines réguliers | 13 |
| Bernardins de Clairlieu | 9 |
| Prémontrés | 3 |
| Chartreux de Bosserville | 24 |
| Frères des Écoles chrétiennes | 11 |
| Jésuites | 1 |
| Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame | 38 |
| — du Saint-Sacrement | 33 |
| Hôpital Saint-Julien | 7 |

| | |
|---|---|
| Hôpital Saint-Charles | 35 |
| Dames de la Charité de Saint-Vincent de Paule | 7 |
| Id. de la paroisse Notre-Dame | 5 |
| Carmélites du premier couvent | 13 |
| Dames du Refuge | 50 |
| Visitandines | 43 |
| Annonciades | 34 |
| Religieuses de Sainte-Élisabeth | 24 |
| Dames prêcheresses | 20 |
| Orphelines | 23 |
| Tiercelines | 17 |
| Carmélites du second couvent | 18 |
| Hôpital des enfants trouvés | 6 |
| Hôpital militaire | 12 |

—

Inventaires faits, en 1790, dans les maisons religieuses [1].

Augustins. La relique de saint Hubert, dont le buste est d'argent et le pied de cuivre.

Bénédictins. La châsse de saint Léopold, d'argent ; la crosse pontificale en argent ; sept chappes en drap d'or ; 3,289 volumes à la biblothèque.

Capucins. 3,894 volumes à la bibliothèque.

Carmes. 3,900 volumes.

[1] J'indique seulement les objets les plus précieux mentionnés dans ces inventaires.

Minimes de Nancy. Un reliquaire d'argent renfermant une partie du cordon de saint François de Paulé ; une plaque d'argent renfermant de la vraie croix ; 3,008 volumes à la bibliothèque.

Minimes de Bon-Secours. Deux ornements donnés par le roi de Pologne ; 1,452 volumes.

Orphelines. Un reliquaire de saint Jean, en argent doré.

Prêcheresses. Deux reliquaires en bois d'ébène chargés de treize petits reliquaires encadrés, d'argent, et autres ornements de même.

Religieuses de la Congrégation. — Un soleil d'argent doré, dont le pied de forme carrée coupé, le soleil garni de diamants fins, ainsi que la croix qui le surmonte, accompagné de deux figures de même métal, l'une représentant la Sainte-Vierge et l'autre saint François, donné à la maison, le 31 octobre 1648, par M. le maréchal et Mme la maréchale de l'Hôpital, à charge de ne pouvoir le vendre, ni l'aliéner, ni le sortir de la maison, même pour processions.

Religieuses de Sainte-Élisabeth. Trois superbes tableaux peints par Girardet.

Religieuses du Saint-Sacrement. Quatre coffrets de bois garnis de guirlandes en argent, où il y a de saintes reliques que Catherine de Lorraine, leur fondatrice, a fait venir de Rome ; une croix d'ébène garnie en argent, dans laquelle est un morceau de la vraie croix ; — la sainte

épine, que Mme Catherine a aussi fait venir de Rome, laquelle est dans un reliquaire ainsi qu'un autre reliquaire où il y a du précieux sang.

—

### Comptes des fabriques.

Les extraits que je donne de ces comptes ont surtout rapport à d'anciennes coutumes religieuses observées dans les églises, et dont la plupart sont tombées en désuétude.

3 mars 1595. Décret de Charles III attribuant aux gens du Conseil de ville la révision, audition et clôture des comptes des fabriques et de l'écuelle des âmes.

Comptes rendus par les échevins de l'église Saint-Epvre, de 1584 à 1793. — 1584. Recette de la location des deux boutiques attenant au portail de l'église; — de la cueillette qui se fait par chacun dimanche et fêtes solennelles dans ladite église, comme de tout temps on a accoutumé; — des donations testamentaires; — du tronc de l'église; — de la cire des services et funérailles des trépassés. — Dépense ordinaire : salaire des officiers de l'église, savoir : diacre, sous-diacre, choristes et maître d'école, pour les messes de chacun dimanche et des fêtes solennelles; — achat d'hosties; — somme donnée aux marlier, menuisier et sonneurs pour avoir dressé le tabernacle devant le grand autel, le jour de l'Ascension, selon la coutume; — gages de l'organiste (Jean Con-

tesse); etc. — 1591. Recette en deniers provenant des collecteurs de l'écuelle du purgatoire (ou des âmes). — 1592. Recette pour le droit qu'un chacun bourgeois doit par an, à Pâques, pour le cierge bénit, qui est de 3 deniers pour chacun conduit. — 1597. Achat d'un cent de poires pour bénir le jour de la Saint-Jacques et Saint-Christophe. — 1602. Achat de quatre bancs pour donner le pain bénit « au quatre portal » de l'église. — 1604. Somme payée au marguillier pour avoir fait et défait le paradis à la chapelle Saint-Nicolas. — 1617. Somme payée aux valets de l'église pour tendre les tapisseries le jour du jeudi saint et orner l'église; — pour préparer la chapelle le jour de l'Ascension, faire « la belle nonne », mettre la banderole ou panonceau à la dédicace, jour Sainte-Croix, au haut de la tour, selon l'ordinaire. — 1624. Mgr le chevalier de Lorraine ayant porté le pain bénit, il aurait été couvert de damas blanc, duquel on aurait fait une chasuble. — 1626. Somme payée aux sonneurs pour leurs peines à dresser l'autel le jour de l'Ascension, et pour fourniture de poix-résine lorsque Notre-Seigneur monte au ciel. — 1639. Recette des offrandes faites par les communiants prenant du vin après la communion du jour de Pâques. — 1640. Dépense pour deux poulies de fer à tirer le grand rideau de devant le grand autel lorsqu'on chante le *Salve regina* pendant le carême. — 1643. Achat de fruits nouveaux, le jour

Saint-Jacques et Saint-Christophe, pour bénir et distribuer au peuple, pendant la grand'messe, suivant l'ancienne coutume. — 1650. Achat de mais pour le jour de fête Sainte-Croix, dédicace de la paroisse. — 1652. Somme payée à Dominique Prot pour avoir repeint l'image de Notre-Seigneur et les anges servant le jour de l'Ascension. — Achat de mais et fleurs, le même jour, « servant à faire monter l'image de Notre-Seigneur ». (Cette mention est plus explicite dans le compte de 1658 ; on y lit : payé 2 fr. 8 gr. « pour mayes et fleurs acheptez le jour de l'Ascension Nostre-Seigneur, ensemble pour des couronnes de fleurs servantz à parer l'image du Salvateur et des anges qu'on a fait monter au ciel ».)

1770. Le comptable remontre que tous les revenus de la fabrique ne consistent actuellement qu'en la rente d'un capital de 4,300 fr. barrois ; que les casualités consistent dans les reconnaissances qui se paient pour les places des bancs, lors des mutations des chefs de famille ou par vente ; dans les rétributions pour raison des inhumations qui se font dans l'église, et des épitaphes qu'on y fait poser ; enfin, dans la sonnerie de la grosse cloche pour les défunts. Les charges ordinaires sont les salaires des joueurs d'instruments aux processions, du sonneur de clochettes ; les dépenses pour le curement des chandeliers, lutrin et lampes, le balayage et la décoration de l'église, le blanchissage des linges. Les palmes que l'on bénit et

qu'on distribue le dimanche des Rameaux, se fournissent aux frais de la fabrique. — 1771. Somme payée à un serrurier pour avoir raccommodé le ferrement de la grande porte volante de l'église, qui avait été dérangé pendant la grande affluence de monde, dans le temps du jubilé. — 1793. Reçu 24 livres 8 sous de l'enterrement du citoyen Jadelot (Nicolas, médecin). — Le 21 juillet, donné 38 livres aux ouvriers et fournisseurs qui ont travaillé à la décoration de la pompe funèbre des défenseurs de la patrie. — Dépense de 10 sous pour achat du rapport de Maximilien Robespierre à la Convention.

Comptes de la confrérie Saint-Sébastien, érigée en l'église Saint-Epvre, de 1589 à 1612. — 1592. Sommes payées au gouverneur de la confrérie Monsieur saint Jean-Baptiste, érigée en l'église Saint-Epvre, pour deux torches venant de ladite confrérie et délivrées au gouverneur de Saint-Sébastien. — 1611. Achat d'un ruban de soie pour mettre après le *crinselin*. — Dépense de 5 fr. payés pour le droit des compagnons archers, savoir : 30 gr. pour le « papegué » (papegai) et 30 gros le jour de la fête, selon leur coutume. — 1612. Recette des deniers des offrandes et amendes des compagnons archers et confrères de la confrérie ; — du profit de la butte. — Dépense de 10 fr. pour le droit des compagnons archers, comme ils ont accoutumé d'avoir pour « les jouaux (joyaux) de l'année, sçavoir : le chapon, la carpe, le papegué, et, le jour de

la feste, à chacune fois 30 gr. » — Somme payée à René (Rémond) Constant pour peinture et fourniture de deux écussons de ferblanc à mettre après les torches de la confrérie; pour avoir fait un neuf papegai et repeint « la planche de la carpe ».

Comptes de la confrérie Monsieur saint Antoine, érigée en l'église Saint-Epvre, de 1642 à 1654. — 1644. Sommes payées au feu sieur Collot, peintre, pour « deux petits images de Monsieur saint Antoine », pour attacher aux torches dont on se sert à ladite confrérie; — à un menuisier (en 1652) pour la façon d'un châssis pour remonter le tableau représentant l'image saint Antoine, attachée à côté du grand autel de l'église Saint-Epvre, « que le sieur Callot, héraut d'armes de Lorraine, l'un des confrères, a gratuitement raccommodée en la peinture ».

Comptes de la fabrique de l'église Notre-Dame, de 1594 à 1789. — 1597. Recette des cueillettes faites dans l'église les jours de dimanches et fêtes; — du droit qu'un chacun paroissien doit annuellement, au terme de Pâques, pour le cierge bénit (le cierge pascal); lequel droit est de 3 deniers pour chacun; — des offrandes qu'un chacun confrère de la confrérie de l'Assomption de la Vierge doit par chacun an au jour de l'Assomption. — 1599. Don fait par la duchesse de Clèves (Antoinette de Lorraine) d'une « quote satien cramoisy enrichie d'un bandeure en broderie

d'or, et de la moitié d'un bas de robe de toile d'argent vert », dont on a fait faire deux chasubles. — 1618. Dépense de 3 fr., le jour de l'Ascension, pour ceux qui ont « aidé à nonne pour la collation ». — Gages de messire Nicolas Thouvenel, prêtre, organiste de la paroisse. — 1621. Payé 21 gros aux vergers de l'église, le jour de l'Ascension Notre-Seigneur, pour leur droit, selon que de coutume, par chacun an, pour la peine qu'ils prennent de dresser le tour à poser l'effigie Notre-Seigneur et pour la faire monter, en représentant ladite ascension, comme aussi pour l'embellir et parer, avec les figures d'anges qui sont de part et d'autre, de plusieurs sortes de fleurs, avec le grand autel. — 1629. Somme payée pour un chanteau porté à Madame (la duchesse de Lorraine) lorsqu'elle fit porter le pain bénit en la paroisse. — 1759. Le comptable fait observer qu'il était d'usage de donner un repas aux bourgeois qui portaient le dais aux processions du Saint-Sacrement ; mais que, s'étant adressé aux porteurs, il leur fit comprendre que cette dépense était superflue à des personnes surtout que l'honneur d'approcher du Saint-Sacrement et d'aider au service divin dédommageait assez ; c'est pourquoi il portera en dépense la somme de 12 livres destinée à cet effet. — 1777. Somme payée à un menuisier pour avoir fait à neuf un cercueil banal pour les enterrements des pauvres.

Comptes de la fabrique de l'église Saint-Sébastien, de

1598 à 1790. — 1610. Dépense pour le transport à la paroisse Saint-Sébastien des orgues qui étaient à l'hôpital (Saint-Julien, qui servait auparavant de paroisse). — 1624. Somme payée à Me Noël Collot, peintre, pour le tableau par lui fait au dais qui est au-dessus du grand autel, et pour la peinture du crucifix fait par les sieurs Chaligny, fondeurs. — 1636. Déclaration des deniers provenant des donations faites par plusieurs personnes pour employer à l'érection de la nouvelle église. — Deniers provenant des aumônes faites par divers particuliers. — 1658. Somme payée au sieur Sébastien, curé de Frouard, pour son voyage à Notre-Dame de Lorette, pour dire des messes à l'intention des personnes charitables qui ont fait des aumônes à la paroisse. — 1722. Le comptable remontre que le droit des places de sépultures n'est pas fixe. Avant la démolition de l'ancienne église, en 1719, pour en bâtir une nouvelle, on payait plus ou moins, suivant la situation de la place : pour une place que les curés et chatelliers accordaient conjointement pour un chef de famille, sa femme et leurs descendants, on payait communément 40 fr., quand elle était dans le chœur, et 20 fr. quand elle était dans la nef. Il n'y avait que les descendants en ligne directe qui avaient droit d'y être inhumés. Quand un parent en ligne collatérale ou un ami était enterré en une place d'autrui, il était dû un droit de reconnaissance, qui était arbitraire, quelquefois de 20 fr.

pour une place dans le chœur, et de 10 fr. pour une place dans la nef, plus ou moins, suivant que l'on convenait entre le curé et les chatelliers, que le fossoyeur était tenu d'avertir avant d'ouvrir la terre. Ce droit de place se partageait entre le curé et la fabrique. Depuis qu'il a plu à S. A. R., en 1714, d'envoyer une lettre portant de ne plus enterrer en l'église, personne n'y a été inhumé.

Recette provenant du droit de poser un banc en l'église. — Ce droit était ordinairement de 14 fr. pour les bancs qui étaient dans la nef, près de la muraille ; ceux qui les plaçaient au milieu de la nef ou dans le chœur, payaient davantage. Cette permission était accordée par les directeurs et chatelliers, à la participation du curé, par un décret au bas d'une requête qui leur était présentée par celui qui demandait la permission, laquelle n'était jamais donnée que pour le mari et la femme, pendant leur vie ; après le décès des deux, cette permission était finie ; leurs héritiers ne pouvaient s'en prévaloir, mais on préférait leurs enfants à tous autres. Ceux-ci étaient obligés de présenter leur requête pour obtenir une nouvelle permission, et de payer pour cela une nouvelle reconnaissance, qui était de 14 fr. et quelquefois plus. Ce droit appartenait pour le tout à la fabrique.

Comptes rendus par les chatelliers de la paroisse Saint-Roch des deniers de l'écuelle des âmes, de 1732 à 1754. — Recette de la confrérie des âmes.

Comptes de la confrérie de Saint-Fiacre, érigée en l'église des Trois-Maisons, de 1751 à 1792. — Inventaires des titres des confréries du Saint-Sacrement, de Saint-Vincent, des Morts, et de la congrégation des filles, établies dans la même église.

—

### Inventaires des fabriques

Je ne reproduis que des extraits succincts de ces inventaires, dont quelques-uns sont fort étendus ; ils suffiront pour donner une idée du grand nombre d'objets précieux en tous genres que possédaient les églises au moment de la révolution, et qui, pour la majeure partie, ont été détruits ou perdus à cette époque.

« Inventaire des reliques, ornemens d'église et autres meubles apartenans à la paroisse de Monsieur sainct Epvre, à Nancy.... xxj mars mil six centz et un.

» Ung grand vaisseau où l'on pose le *corpus Domini*, sur le pied duquel y a un petit flacon, et une croix dessus avec une Annonciation, une croix aussy au-dessus et deux anges à costière, le tout d'argent doré aux bordz.

» Une grande croix, aussy d'argent, dorée par les bords, avec quatre évangélistes de chacun costé, un Aigneau paschal avec une croix eslevée et un crucifix au milieu.

» Ung petit reliquaire, aussy d'argent, doré par les bords.

» Deux couppes d'argent dorées par les bordz, aux

armoiries du sieur président Bouvet, et données par sa femme.

» Ung grand plat bassin d'argent doré par les bordz, aux armoiries de Lorraine, sur lequel bord y a ung petit image de sainct Epvre.

» Ung autre plat bassin, aussy d'argent, doré par les bors, aux armoiries du sieur Gennetaire, maistre de Monnoye.

» Ung petit Jésus avec une robe de satin rouge à passement et franges d'or à l'entour, avec ung petit bonnet velour rouge.

» Ung autre petit image de Nostre-Dame et un de saint Christophe.

» Ung devant d'autel de satin bleu, avec les paremens de velours viollet à fond de satin viollet, un crucifiement au millieu, bordé de passement d'or et d'argent meslé, au milieu et à l'entour.

» Deux tunicques et une chasuble velour rouge, avec les orfrois en broderie aux armoiries de Lorraine.

» Ung cussin (coussin) velour orengé, au milieu duquel y a un nom de Jésus eslevé de toille d'argent, un chapeau de broderie à l'entour, avec quatre flotz pendans de soye jaulne et rouge, les crespines fil d'argent.

» Ung coupon demy satin figuré de couleur blanche et bleue, donné à ladicte fabricque par feu monsieur de Beauvau portant le pain bénist.

On voit, par la suite de l'inventaire, que plusieurs autres cadeaux furent faits à l'église par des personnes le jour où elles portèrent le pain bénit.

» Ung devant d'autel velour tanné, au milieu duquel y a la représentation de l'image Nostre-Dame-de-Pitié, et ès costières, en hault, les noms de Jésus et Maria environnés d'un chapeau de triomphe, et en bas des armoiries de Lorraine, le tout en broderie.

» Une châsse de soie faicte en broderie, où sont enchâssées plusieurs reliques de sainctz et sainctes.

» Ung image de l'Assomption Nostre-Dame, en tableau.

» Ung image de sainct Sébastien albastre.

» Une chape velour vert figuré, à fond d'argent, aux armoiries de l'Escut.

» Un devant d'autel de brocadelle d'argent et violet damassé, chamarré d'un passement d'argent à l'entour, aux armoiries de Lorraine et chiffres de Madame la duchesse de Clèves (Antoinette de Lorraine, fille de Charles III).

» Un linge blanc tout travaillé en soie par feuillage de diverses colleurs, au milieu duquel y a un image de l'Annonciation Nostre-Dame, donné a la fabricque par dame Louyse Collonet. »

« Inventaire général des reliques, argenterie, ornements, etc., de la paroisse Saint-Epvre, du 12 décembre 1743.

» Quatre grands chandelliers d'argent cizelés, à pieds triangles, pesants vingt-neuf marcs cinq onces et demys, provenants de quatre autres vieux chandelliers d'argent donnés à laditte paroisse par noble Érard Maimbourg, échevin à Nancy, et la dame son épouse ; lesquels quatre chandelliers sont rappellés pour la première fois dans l'inventaire du 30 juillet 1677, à la fonte desquels a esté adjouté un grand bassin d'argent aux armes de Lorraine, cinq calices avec leurs pattennes et un petit flacon, et trois marcs quatre onces d'argent fournis par l'orphèvre, le tout ayant esté payé par la ville.

» Une coquille d'argent servant à baptiser les enfans, donnée par le sieur Claude Gennetaire.

» Un saint Epvre avec la crosse et un petit enfant doré sur un pied-d'estal d'ébenne enrichy d'argent, où il y a des reliques du mesme saint, donné par feu Madame la duchesse de Brunsvich.

» Une châsse d'argent cizelée sur quatre pommes où sont représentées quatre figures, donnée par feu Monsieur de Colbert, intendant de Lorraine, où sont enfermées des reliques des saincts Félix, Jenciane, Placide et Juvénal.

» Une petite cassette d'écailles de tortue, garnie d'argent aux quatre coins, donnée par la demoiselle Legrand ; laquelle est très-ancienne et dont on ne fait aucun usage.

» Une clochette d'argent pour avertir lorsque l'on porte le viatique aux malades, donnée à la paroisse par feu le

sieur Willaume, conseiller de ville et directeur de ladite paroisse.

» Un gros reliquaire d'argent, sur pied d'ébenne garny d'argent, sur lequel les figures de saint Epvre, saint Cosme et saint Dasmien sont posées, et les reliques dans lesdits reliquaires donnés à laditte paroisse par feu le sieur Dasmien Thiéry, curé de laditte paroisse.

» Deux vases, argent de Paris, cizelés, du poids de quatre marcs deux onces, sur lesquels les armes de la ville sont gravées, et aux frais de la ville, en 1705.

» Un bâton d'ébenne, garny d'argent, au-dessus du quel est un saint Epvre, aussi d'argent, ès mains du verger.

» Ornemens : Une chasuble et deux tuniques de velour à la turque, incarnat et violet à fond d'or avec passement d'argent; trois chapes de velour cramoisy orfroys de velour à la turque, le fonds d'or à crépines d'argent et soye, le tout fort ancien et fort vieux.

» Une chasuble de damas blanc, garnie d'or, galon d'or fin, avec une croix chargée d'allérions et croix de Jérusalem, un saint Nicolas au derrière et une sainte Catherine au devant, avec son étolle, manipule, voille, bourse et palle, le tout fort ancien.

» Un dé, satin rouge en broderie or et argent, sur lequel est représentée la Passion, une Notre-Dame-de-Pitié au milieu, brodé d'un passement d'or, doublé d'un taffetas cramoisy.

» Un gros pupitre de cuivre au milieu du chœur, au-dessus duquel il y a une aigle de cuivre, environnée de trois petits enfans, mesme matière, qui tiennent chacun un écusson en main. »

« Inventaire des meubles, ornemens, vaisselle d'argent, reliques et autres effects de la paroisse Nostre-Dame, faict le 15 juillet 1704.

» Vaisselle d'argent (ce chapitre contient 32 articles) : Un calice d'argent avec sa patène, pesant deux marcs deux onces, au pied duquel est un saint Barthélemy, appartenant à la confrérie des bouchers.

» Un calice à l'antique, avec sa patène, pesant deux marcs trois onces et demy, au pied duquel est un Christ et une teste de mort.

» Un melchisédech (ostensoir) d'argent, de quarts d'écus, vermeil doré, représenté par un ange portant un soleil, à mettre le Saint-Sacrement, pesant sept marcs deux onces, avec les chrystaulx enrichis de sept roses de diamans faux, à la face, et de huict roses de rubis, d'un tour de grosses perles fausses, et une couronne de petites perles fausses, et une autre aussy plus petite couronne de petites perles fines en confusion ; donné par le sieur doyen de Saint-Diey.

» Un grand ciboire d'argent cizelé, pesant six marcs demy once, donné par damoiselle Colonet, veuve du sieur Pariset, vivant greffier de la Chambre des Comptes.

» Un plat bassin et deux burettes, pesants trois marcs trois onces et demy, avec une aigle sur chacune pièce, donné par la damoiselle Colonet.

» Deux chandeliers, poinçon de Paris, pesant sept marcs demy once, aux armes de la ville, donnés en 1701.

» Un Saint-Sauveur, le corps d'argent blanc, avec une platine, qui est sur un pied-d'estal bois noircy, où sont les armes de M. Mahuet, lieutenant civil, et de Mme son espouse, donné en 1692, pesant, avec son pied-d'estal, unze marcs.

» Une Nostre-Dame d'argent, poinçon de Paris, avec son sceptre, posée sur un pied-d'estal d'esbeyne garny d'un oval de chrystal enchâssé d'argent, appartenante à la confrairie de l'Assomption Nostre-Dame, donnée par la damoiselle Lepoix, espouse du sieur Bresson, pesant, avec son pied-d'estal, quattre marcs six onces.

» Un saint Joseph, poinçon de Paris, du poids de trois marcs, pour servir à la confrairie de Saint-Joseph, donné par le sieur Guinet, pesant, avec son pied-d'estal, cinq marcs deux onces.

» Une petite boëtte et un petit ciboire, aussy d'argent, du poids d'environ quatre onces, servant pour porter le Saint-Sacrement et l'extrême-onction aux malades des Trois-Maisons, avec leurs bources, dont l'une est de toille d'argent.

» Une lampe d'argent, poinçon de Paris, du poids de

quartorze marcs trois onces deux gros, qui a esté faite des bienfaits de M. le marquis de Moy et plusieurs particuliers de la paroisse, et la ville y a fourni deux centz frans.

» Reliquaires : Deux reliquaires artistement travaillez, peints et dorez, dans lesquels sont les reliques apportées de Rome par le feu sieur Nicolas Lenoir, vivant lapidaire à Nancy.

» Un Sauveur et deux anges de bois, peints et dorez, qui servent le jour de l'Ascension.

» Deux reliquaires embellis de cartons dorez, avec les quadres dorez, dans l'un desquels est représenté un Sauveur et une Vierge, et dans l'autre une sainte Barbe de vélin ; donnés par la damoiselle Claude-Marie de Vallerois.

» Ornements d'autel complets (au nombre de huit) : Un ornement complet, de velours rouge cramoisy avec les orfrois de drap d'or frizé, consistant en une chasuble, deux tuniques, leurs estolles et manipules, trois chappes, un devant d'autel et deux crédances ; donné par Monseigneur le grand duc Charles.

» Un ornement complet de brocatel, ouvrage rouge et blanc, avec une dantelle or et argent faux... ; donné par la ville en 1688.

» Un ornement complet de damas blanc, avec un galon d'or... ; donné par la ville en 1703.

» Un ornement complet de damas blanc, avec des or-

froids or, argent et bleu, aux armes de la ville, consistant en une chasuble, deux tuniques, leurs estolles et manipules, trois chappes, dont une est en broderie d'or et d'argent avec une Nostre-Dame et un saint Joseph dans l'escusson, un devant d'autel et deux crédances.

» Un ornement complet de damas blanc, avec les orfroids de moire bleue, garny de dantelle d'argent, aux armes du sieur Fournier de Nedec (Nidec)... ; donné par la veuve du sieur Girmont à la confrairie de l'Assomption.

» Un ornement complet de velours noir, de trois poils, avec les orfroids de moire d'argent....; donné par la ville en 1703.

» Ornements d'autel (au nombre de cinq) : Une chasuble de drap d'or avec les orfroids de drap d'argent à fond violet garny d'un galon d'argent, avec une couronne de marquis au-dessus d'un chiffre.

» Une chasuble de velours violet, à la turc, deux tuniques, leurs estolles et manipules, avec les orfroids de damas velouté à fond aurore; donnée par la damoiselle Catherine Colnet.

» Une chasuble de damas vert à fleurs aurore, la croix en broderie, à fond vert brun, avec deux tuniques, leurs estolles et manipules, aux armes de la maison de Salm.

» Chasubles sans tuniques (au nombre de 18) : Une chasuble de drap d'or frizé, les orfroids de drap d'argent, un crucifix au milieu et une Magdelaine au pied, bordé

d'un galon d'argent ; donnée par feu M. le marquis de Beauvau.

» Deux chasubles de baracant de Valentienne blanc, avec le chardon de la ville ; données en 1697.

» Une chasuble de toile d'argent à fond vert, la croisée de satin rouge en broderie or et argent, avec un passement d'argent à l'entour de la croisée, et au dos un saint Anthoine.

» Une chasuble de camelot vert, avec le chardon de la ville ; donnée en 1697.

» Corporaliers (au nombre de 22) : Un corporalier avec sa palle de drap d'or frizé, bordé de vert, un nom de Jésus sur un oval de velours rouge cramoisy, et un bordé d'or à l'entour.

» Voiles de calice (au nombre de 25) : Un voile de tabis à fond rouge, avec une croix de Saint-Esprit, toile d'argent, et une dentelle d'or et d'argent à l'entour ; donné par la damoiselle Daucy.

» Un de drap d'argent, le bord de satin blanc, enrichy de fleurs de soye, de point fendu, un nom de Jésus au milieu et une natte or et argent à l'entour.

» Un de satin blanc, de point fendu à fleurs, enrichy de cordons or et argent, une Notre-Dame et un saint Sébastien ; donné par feu le sieur Seury, curé de la paroisse.

» Voiles pour le saint ciboire (trois) : Un de satin blanc en broderie or, argent et soye ; donné par le feu sieur Gennetaire, trésorier des finances de S. A.

» Pavillons de tabernacle (neuf) : Un pavillon de velours violet, tout parsemé d'alérions, de croix de Hiérusalem et Lorraine, le tout en or, lequel ne paroist que le dimanche des Rameaux.

» Un de damas blanc, avec les orfroids de broderie or, argent et bleu, avec des franges or, argent et soye bleue, assortissant l'ornement aux armes de la ville.

» Devants d'autel (quinze) : Un devant d'autel de velours violet, un crucifix au milieu, une Nostre-Dame, un saint Jean et quatre noms de Jésus, en broderie, deux crédances, une Nostre-Dame sur l'une, et un ange sur l'autre.

» Un de damas violet, parsemé de roses d'or en broderie, avec des bandes de toille d'argent rayé violet et autres bandes de satin colombin chargé de passement d'or; donné par le sieur Luyton, auditeur des Comptes de Lorraine.

» Daix (quatre) : Un grand daix de moire d'or, doublé de taffetas feuille morte, avec des crespines frangées d'or et soye, avec les quatre colonnes de bois, tors et vernys en blanc, pour faire la procession au jour de la Feste-Dieu.

» Panonceaux : Une bannière de damas blanc, avec un tableau d'une Nostre-Dame de chaque costé, avec une frange de soye bleue.

» Une de damas blanc, avec un tableau de saint Joseph

et le petit Jésus de chaque costé, avec une frange de soye bleue et blanche.

» Parements de chaire (trois) : Un parement de chaire de prédicateur, de damas blanc, avec trois galons d'or et sept galons sur le ciel du daix, le tout garny de franges et crespines, or et soye cramoisye.

» Tableaux[1] (douze) : Deux grands tableaux, l'un de la Résurrection, l'autre de la descente du Saint-Esprit.

» Un tableau sur cuivre, avec son cadre d'esbayne, représentant la Vierge et le petit Jésus ; donné par la demoiselle Héraudelle (Héraudel).

» Linges : Un grand rideau pour servir à l'image qui est devant le grand autel, où la passion de Nostre-Seigneur est représentée en petits carreaux de lassis.

» Un rideau de toille peinte, pour couvrir le crucifix, où est représentée la passion de Nostre-Seigneur. »

J'ai passé sous silence les écharpes pour donner la bénédiction, les tapis de pupitre, les carreaux de velours et de tapisserie, les devants et les tapis d'autel, les rideaux, les draps mortuaires, etc.

Inventaires du mobilier de l'église Saint-Sébastien, de 1621 à 1783.

Les extraits que j'en donne sont empruntés aux inventaires dressés en 1740 et 1783.

« Un reliquaire de saint Sébastien dans une châsse de

[1] Aucune indication ne fait connaître les noms des artistes qui les avaient peints, et ôte ainsi tout intérêt à cette partie de l'inventaire.

bois d'ébène, orné au-devant d'un feuillage d'argent, deux petits vases au-dessus avec la figure de saint Sébastien, le tout en argent, un coussin de drap d'or en dedans, sur lequel repose la relique, donnée par feu M^me^ la duchesse de Bavière, sœur à M^lle^ de Chatenois d'Armaucourt, qui a donné la châsse.

» Un calice d'argent avec sa patène, doré en dedans, au pied duquel est gravé le Bon-Pasteur, et une croix dans une couronne d'épine au dos de la patène.

» Une couronne vermeil garnie de perles fines et autres pierres non fines, de différentes couleurs, pour mettre sur le grand melchisédech.

» Un grand melchisédech, pour mettre le Saint-Sacrement que l'on porte aux processions solennelles, argent de Paris et vermeil, avec un ange de chaque côté, tenant en mains chacun un lys avec un soleil, au-dessus une croix et un crucifix, même matière et vermeil, le tout du poids de 21 marcs.

» Le bâton du verger, au-dessus duquel il y a une figure argent massif, représentant saint Sébastien.

» Un reliquaire de bois doré représentant saint Éloy avec une crosse d'argent et un petit marteau, pareillement d'argent, sur un pied de bois d'ébène garni de figures en cuivre doré et pierres fausses.

» Deux reliquaires bois norci, garni en argent de Lorraine, avec quatre roses à chaque quart, au milieu des-

quelles se trouve une rose non fine avec deux petites statues en argent, l'une représentant saint Gaudence, évêque, et l'autre sainte Dignantienne ; lesquels reliquaires ont été donnés par un nommé M. Piquot, pèlerin de Rome.

» Un grand pupitre aux armes de la ville, représentant un ange sur un piédestal, servant de lutrin, posé dans le chœur.

» Un crucifix de bois de Sainte-Lucie sur une croix d'ébène, le pied même bois.

» Deux demi-corps dorés représentant saint Judes et saint Valentin, contenant, dans leurs piédestaux, quelques ossements desdits saints.

» Deux figures argentées, l'une représentant saint Joseph avec le petit Jésus, et l'autre sainte Anne.

» Deux grands tableaux de saint Sébastien, dans le chœur.

» Un grand tableau représentant des images de Notre-Dame, saint Sébastien et saint Roch.

» Un grand tableau représentant le Vœu de la ville de Nancy à Notre-Dame de Lorette, au temps de la peste; donné par M. Beaujean, prêtre.

» Un tableau représentant une Descente de croix, fait par M. Charles (Claude).

» Un tableau représentant Notre-Dame-de-Pitié.

» Un tableau représentant le Baptême de Notre-Seigneur.

» Un grand christ d'ivoire, sur un fond de velours, avec un cadre doré, sur lequel sont relevés en bosse les instruments de la Passion.

» Un tableau représentant l'Annonciation.

» Un tableau de la Conception.

» Une bannière damas rouge à franges d'or fin, portant d'un côté l'image saint Sébastien et saint Roch de l'autre.

» Un tableau de saint Charles, donné par la demoiselle Desrué (Deruet). »

Inventaire des ornements, argenterie, meubles, etc., appartenant à l'église des Jésuites servant à la paroisse Saint-Nicolas, en 1770 [1]. — « Dans l'église, un tableau représentant l'Annonciation et un autre représentant le sacré Cœur de Jésus au grand autel. Un tableau représentant Jésus-Christ au pied de la croix, et quatre autres tableaux, dans la chapelle de la Passion. Dans la chapelle Saint-François-Xavier, un grand tableau représentant ledit saint. Dans la chapelle Saint-Stanislas, le portrait

[1] Les inventaires précédents, de 1731 à 1758, concernent l'église des Capucins, servant de paroisse ; ils ne mentionnent, en fait d'objets intéressants, que trois tableaux représentant la Résurrection, saint Charles et saint Nicolas ; mais sans indiquer les noms des artistes qui les avaient peints.

J'ai donné, dans les Bulletins de la Société d'Archéologie, t. IV, à la suite d'un travail intitulé : « Quelques notes sur des peintres lorrains des XVe XVIe et XVIIe siècles », une liste des tableaux dus à ces artistes, qui existent encore dans les églises de Nancy.

de ce saint. Dans la chapelle des Martyrs, un tableau représentant plusieurs martyrs. Dans la chapelle des Apôtres, un tableau représentant lesdits apôtres, et un autre représentant saint Ignace. Sept grands tableaux peints sur toile, dont l'un représente la Mort, le second le Jugement, le troisième l'Enfer, le quatrième le Paradis, et trois autres saints Jésuites. Un tableau représentant la Sainte-Trinité. »

Inventaire des ornements, etc., appartenant à l'église Saint-Roch, en 1754.— Deux étoles de drap d'or, données par le président d'Hoffelize en 1735, et par la marquise de Gerbéviller en 1737. Une bannière de damas cramoisi avec une frange de soie blanche et un tableau représentant saint Roch des deux côtés, etc.

Inventaires des ornements, etc., appartenant à l'église Saint-Vincent-Saint-Fiacre, de 1724 à 1775. — L'inventaire de 1772 mentionne une bannière de soie blanche et noire, le tableau du milieu représentant d'un côté une tête de mort, de l'autre saint Vincent et saint Fiacre; ladite bannière appartenant à la confrérie des Morts. Une bannière de damas cramoisi, garnie de franges d'argent fin, le tableau représentant d'un côté saint Vincent et de l'autre saint Fiacre. Une autre bannière de taffetas cramoisi, dont le tableau représente, de part et d'autre, un ostensoir; elle est garnie de franges de soie blanche et rouge et appartient à la confrérie du Saint-Sacrement.

Inventaire du mobilier appartenant au chapitre de la Cathédrale en 1790 [1].

Argenterie.

| | |
|---|---|
| Six grands chandeliers avec un crucifix, de la valeur d'environ. . . . . | 25,000 l. |
| Une grosse lampe, pesant environ 80 marcs. | 4,200 |
| Un soleil . . . . . | 4,000 |
| Une vierge d'argent d'Augsbourg. . . . . | 2,000 |
| Six flambeaux . . . . . | 2,000 |
| Un reliquaire pour exposer la vraie croix . | 150 |
| Un reliquaire représentant une cuisse de saint Georges . . . . . | 1,000 |
| La châsse de saint Sigisbert, en bois d'ébène. | 1,000 |

—

Écoles, colléges, etc.

Extrait des lettres du duc Raoul, du mois d'octobre 1340, portant donation à l'écolâtre de Saint-Georges des écoles de Nancy (voy. t. I, p. 134). — 26 avril 1576. Transaction passée entre les gens du Conseil de ville et les chanoines de Saint-Georges, par laquelle il appert « que le logement et lieu propre du maître d'école ou régent nécessaire pour l'instruction de la jeunesse, étant à la charge de mesdits sieurs de Saint-Georges, même

[1] J'ai publié un inventaire du trésor de la Primatiale à la suite de l'Histoire de la relique de saint Sigisbert, déposée en l'église Cathédrale de Nancy.

logé dans l'enclos de leur cloître; de quoi désirant se rédimer, comme aussi du logement du prédicateur qui prêche les avents et le carême, ils auraient vendu à mesdits sieurs du Conseil de ville le droit qu'ils avaient en une maison à eux appartenant, sise à Nancy la vieille (qui servit depuis d'hôtel-de-ville), à condition que mesdits sieurs se chargeraient du logement dudit régent et des prédicateurs; se réservant, lesdits de Saint-Georges, de faire examiner par l'écolâtre de ladite église les personnes qui seraient présentées par mesdits sieurs pour servir de maîtres d'école ou régents, pour en après être pourvus par la ville et licenciés quand bon plaira au Conseil. — 28 mai 1618. Jugement rendu entre l'écolâtre de Saint-Georges et le sieur Charel, écrivain à Nancy, lequel avait usé de paroles aigres envers ledit sieur écolâtre, qui l'avait interpelé, suivant le pouvoir à lui attribué, de subir examen de ses vie, mœurs, profession de foi et capacité; par lequel jugement Messieurs du Conseil auraient condamné ledit Charel à subir l'examen. — 28 décembre 1663. Institution d'une maîtrise pour les maîtres écrivains et maîtres d'école de Nancy. (Un extrait de leurs statuts a été donné t. I, p. 135.)

26 juin 1765. Arrêt du Conseil d'État concernant les écoles de Nancy. Les maîtres de latin, y est-il dit, cesseront, à l'avenir, de faire communauté avec les maîtres de français, écriture et arithmétique; ils continueront, néan-

moins, à jouir des exemptions et priviléges qui leur ont été accordés, et éliront entr'eux un syndic. Les maîtres de français, écriture et arithmétique, continueront à faire corps et communauté entr'eux ; leur justice ne sera plus composée que d'un syndic, un juré, qui fera les fonctions de greffier, et un sergent. Défend aux maîtres, soit mariés, soit garçons, d'enseigner en écoles publiques aucunes filles ; à l'effet de quoi il sera incessamment établi une maîtresse pour les filles de la paroisse Saint-Fiacre. Les femmes et filles agrégées ne pourront enseigner des garçons en écoles publiques, ni les frères des écoles chrétiennes enseigner en ville. Les maîtres de français percevront, à l'avenir, par écolier, pour chaque mois, savoir : d'un commençant, 20 sous ; de ceux qui apprendront à écrire, 30 sous ; en y joignant l'orthographe, 40 sous, et lorsqu'ils apprendront encore les quatre premières règles de l'arithmétique, 50 sous. Ceux qui prétendront, à l'avenir, enseigner le latin en la ville de Nancy, après y avoir acquis le droit de bourgeoisie, se présenteront par placets aux officiers municipaux, avec leurs extraits de baptême et attestations en bonne forme de leurs religion, bonne vie et mœurs ; ils seront renvoyés à l'écolâtre de la Primatiale, pour être, par lui et trois maîtres qu'il indiquera, examinés sur leur capacité et méthode d'enseignement. S'ils sont trouvés suffisants, ils seront renvoyés à l'Hôtel-de-ville par ledit sieur écolâtre, avec son certi-

ficat, pour être immatriculés et inscrits sur le registre et prêter le serment ordinaire. Lesdits maîtres seront, pour tout ce qui regarde les mœurs et l'enseignement, sous l'autorité et dépendance de la police et dudit écolâtre, qui pourront, en tout temps, soit ensemble, soit séparément, faire la visite des écoles et pensions, pour s'assurer que les règles y sont observées, et s'il ne s'y fait rien au préjudice des autres maîtres. Les maîtres de latin seront payés à raison de 3 livres de France par mois, pour chaque écolier qui apprendra les principes dans les écoles; à l'égard des leçons en ville et d'une instruction plus étendue, ainsi qu'il sera convenu de gré à gré.

28 mai 1774. Arrêt de la Cour souveraine dispensant les maîtres d'écriture et d'arithmétique d'assister aux processions et autres cérémonies publiques.

20 juillet 1749. Contrat passé entre Stanislas et l'institut des frères des écoles chrétiennes pour enseigner gratuitement aux pauvres enfants mâles des trois paroisses de la ville neuve « à lire, écrire, chiffrer, l'orthographe, les quatre premières règles de l'arithmétique et la religion, suivant le cathéchisme du diocèse ». (Voy. Lionnois, t. II, p. 317.) — 19 avril 1751. Arrêt de la Cour souveraine portant enregistrement des lettres patentes du roi confirmatives de la fondation d'une troisième école gratuite en la ville neuve, faite par M. le prélat (Jean-Claude) de Bouzey (grand doyen de la Primatiale). Il y est dit que

les frères des écoles chrétiennes seront tenus d'entretenir à leurs frais, en la ville neuve, neuf frères pour tenir trois écoles publiques et gratuites, au lieu de deux ci-devant fondées, savoir : une dans la maison qu'ils occupent près de la porte Saint-Jean, une à la porte Saint-Nicolas, et l'autre à la porte Saint-Georges ; qu'ils partageront les enfants en trois classes différentes, selon la portée de leur âge et de leurs progrès ; qu'ils y recevront gratuitement autant d'enfants de la ville neuve que lesdites classes pourront en contenir, les orphelins fondés par le roi à l'hôpital Saint-Julien, les autres enfants dudit hôpital et ceux des trois écoles fondées ci-devant par des laïcs dans les paroisses Saint-Sébastien, Saint-Roch [1] et Saint-Nicolas ; que les nouvelles écoles seront mises en état aux frais de l'Hôtel-de-ville, etc. (Voy. Recueil des ordonnances, t. VIII, p. 138.)

—

10 mai 1612. Lettres patentes du duc Henri II portant cession à la ville, moyennant la somme de 60,000 fr., de la maison par lui acquise sur Jacquemin Cueullet, jadis gruyer de Nancy, pour y fonder un collége, lequel serait « d'un grand fruit, utilité et commodité, tant pour l'instruction de la jeunesse en toute piété et doctrine, que

[1] M. d'Hoffelize, premier président de la Cour souveraine, avait fondé, en 1737, une école pour les pauvres de cette paroisse.

pour le peuplement de la ville ». — 13 août 1616. Traité entre les gens du Conseil de ville et les Jésuites pour l'établissement du collége : « ..... Ils donnent, cèdent et transportent auxdits RR. PP. tout le droit que la ville a et peut avoir en une maison et appartenances, ensemble les maisonnettes en dépendant, provenant du jadis gruyer de Nancy, pour s'y loger et y dresser ledit collége.... Ont pareillement promis auxdits RR. PP. de leur faire délivrer, des deniers de la ville, la somme de 6,000 fr. pour subvenir à l'achat des meubles qui peuvent leur être nécessaires, et, outre ce, ils les assisteront encore de mille francs par l'espace de cinq années, à compter du jour où ils se seront mis en devoir d'enseigner ; le tout aux charges et conditions ci-après : la première, qu'en considération de la donation de ladite maison et desdits 11,000 fr., que ladite ville fait de pure libéralité, elle participera aux grâces et suffrages de fondateur, et, pour marque perpétuelle de ce, sera mis un écriteau contenant comme ladite ville a donné ladite maison ; la seconde, que lesdits RR. PP. seront obligés de tenir trois classes et y enseigner l'humanité, en sorte qu'à la première se puisse entendre ce qui s'enseigne de présent en la troisième du Pont-à-Mousson ; en la deuxième, ce qui s'enseigne en la quatrième ; et en la troisième et dernière, ce que l'on enseigne en la cinquième et sixième, afin que les écoliers sortant dudit collége soient capables d'entrer en la se-

conde dudit Pont ou autre académie. La troisième condition est que, s'il arrivait ci-après, par quelque occasion que ce soit; de transférer ledit collége hors de la ville de Nancy, ou bien de le supprimer et ôter, ou que, pour quelque autre occurrence, lesdits RR. PP. viennent à le quitter et se retirer ailleurs, ladite maison, en l'état qu'elle se trouvera lors, retournera à ladite ville pour en faire le profit d'icelle... »

On posa, sur la « pierre fondamentale » de l'église du collége des Jésuites, l'inscription suivante, que ne donne pas Lionnois, et que je reproduis d'après un placard imprimé qui se trouve aux Archives du département, dans les papiers des Jésuites :

AVGVSTISSIMÆ TRIADI
In Cultum DEIP. VIRG. MARIÆ Magnæ Misericordiæ Matris
primavæ LOTHARING. NANCEII, et Societatis IESV Patronæ,
Angularem hunc lapidem Ædi sacræ in Coll. Trium Regum eius
Soc. faciundæ
Posuit HENRICVS II, D. G. Lotharingiæ et Barri Dux Anno XII
Dedicavit Illustriss. et Reu. DD. ERRICVS à Lotharingia
Ex Episc. Virdun.
Superædificabunt Pii quique, Æternas sibi in Cœlo Mansiones
exædificaturi.
ANNO DOM. M. DCC. XXVII Id. Quint. PAVLI V. P. M. A. XVI.

En 1760, Stanislas transféra au collége de Nancy la chaire de mathématiques qu'il avait fondée à l'Université de Pont-à-Mousson, en attachant à cette place celle de secrétaire perpétuel de la Société littéraire; il établit, en outre, dans le même collége, deux

chaires pour y enseigner toutes les parties de la philosophie, et, l'année suivante, une chaire d'histoire et de géographie.

Le collége continua à subsister après la translation de l'Université de Pont-à-Mousson à Nancy, à laquelle il fut uni et agrégé en vertu des lettres patentes de Louis XV, du 21 juillet 1768; le 17 août 1770, il reçut un règlement fort étendu, déterminant les droits et devoirs de ses membres : on lui donna, ainsi qu'à l'Université et aux différentes facultés qui la composaient [1], un seau particulier; celui du collége représentait l'effigie de saint Louis, avec la légende : SIG. COLL. UNIVERS. NANCEIANÆ. (Voy. Lionnois, t. II, p. 214, 409, 417; Recueil des ord., t. XI, p. 393, 422, 556, et t. XII, p. 208.)

—

Règlement pour l'Académie [2] qui sera établie à Nancy au mois de mai 1699. Les exercices, enseignés par de très-habiles maîtres, seront : monter à cheval, courir la bague et les têtes, faire des armes, voltiger, danser, apprendre l'histoire, les langues, les mathématiques et les exercices de guerre, le blason, la sphère et la géographie.

1757. Lettres patentes de Stanislas permettant au sieur Antoine de Weyrother, « chevalier du Saint-Empire romain, écuyer de S. M. le roi de Pologne et premier écuyer

[1] Dès l'année 1752, Stanislas avait établi à Nancy un Collége royal de médecine, et, en 1770, Louis XV y créa un Collége de chirurgie. (Voy. Lionnois, t. II, p. 156-179 et 181-183.)

[2] Académie d'exercices, destinée surtout aux jeunes gentilshommes. Leurs courses de bague et de têtes avaient lieu sur « la grande place nommée la Carrière ».

de l'Académie royale de Nancy », d'établir en cette ville une Académie. « Il y a, dit-il dans son Avertissement, un hôtel bâti à neuf sur la place d'Alliance, et disposé à recevoir tous ceux qui s'y présenteront. On enseignera, dans cette Académie, la jeunesse à bien monter à cheval. Il y aura des maîtres pour les mathématiques, le dessin, les armes, la danse, l'écriture, l'arithmétique, les langues françoise, allemande et italienne. — Il y aura, dans tous les tems, au moins trente et quarante chevaux de toutes espèces, que l'écuyer tirera de l'Empire, du Dannemarck, d'Hannover, d'Hongrie, d'Angleterre, d'Espagne et d'ailleurs, même des chevaux turcs, barbes et napolitains. — Il y aura, en tous tems, un certain nombre de chevaux dressés à l'usage de la guerre, de la chasse et du manége, dont il accommodera les seigneurs et les officiers qui en auront besoin. — Les écoliers qui voudront entrer en pension chez l'écuyer, à l'hôtel de l'Académie royale, monteront à cheval au manége quatre fois la semaine ; on donnera, deux fois la semaine, au manége, carrousel, et, de tems en tems, carrousel et manége général, avec toute la magnificence qu'il faut pour faire briller cet exercice.

» On y enseignera, trois fois par semaine, à bien connoître les chevaux, et l'application des remédes nécessaires pour les guérir des maladies et accidents les plus fréquens ; ce qui mettra les écoliers en état d'acheter, soigner et guérir les chevaux, sans le secours de personne.

» Il y aura, deux fois la semaine, dans l'hôtel de l'Académie, une assemblée du plus beau monde, pour inspirer le bel air aux pensionnaires, et les maintenir dans la décence convenable. »

—

Hôpitaux; maisons de charité; bureaux de secours.

Les hospices de Nancy possèdent des archives particulières qui contiennent un grand nombre de documents curieux sur ces établissements charitables [1]; ceux que renferment les Archives de la ville offrent fort peu d'intérêt, si ce n'est en ce qui concerne Maréville.

9 octobre 1626. Ordonnance de Charles IV, pour la fondation de l'hôpital Saint-Charles, portant qu'il sera pris cent jeunes enfants pour être nourris et élevés dans cette maison, où on leur fera apprendre des métiers, etc. (voy. Lionnois, t. II, p. 509-532). — 11 mai 1696. Arrêt d'union des revenus des hôpitaux de Bouxières-aux-Dames, Bouxières-la-Grande (Bouxières-aux-Chênes) et de la maladrerie de Leyr à l'hôpital Saint-Charles (auquel fut également uni l'hôpital Saint-Roch ou Maudomé).

30 juin 1751. Abandon fait par la ville, au profit de la maison de charité (ou hôpital) de Saint-Jean-de-Dieu,

[1] Il a été question précédemment (t. I, p. 155 et suiv.) des anciens hôpitaux de Nancy.

d'un terrain dit la Pépinière et la Grande-Fourrière, attenant au Potager du roi. (Les religieux de Saint-Jean-de-Dieu avaient été établis par Stanislas en 1750. Voy. Lionnois, t. II, p. 192-197.)

Titres relatifs à la fondation de l'hôpital des pestiférés de Maréville par Anne Fériet, veuve d'Antoine Go, seigneur de Novéant-sur-Moselle, en 1597.

M. le docteur Archambault a publié, dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1847, un Mémoire historique, statistique et médical sur l'asile d'aliénés de Maréville, dans lequel sont rappelés tous les titres qui concernent cet établissement; il me semble donc inutile de les mentionner ici. Je reproduirai seulement l'extrait ci-dessous du compte du receveur de la ville, pour l'année 1702, dont un des chapitres contient la « description de la fondation de Maréville » :

« L'escriteau mis au fondement de la chapelle contient ce qui suit :

» En l'honneur et révérence de la très-sainte et indi-
» visée Trinité, par permission de Son Altesse monsei-
» gneur le duc Charles, sous l'authorité et guide d'illus-
» trissime haut et puissant seigneur Jean comte de Salm,
» baron de Vivier, mareschal de Lorraine, gouverneur de
» Nancy, dame Anne Fériet, vefve du sieur Claude Mengin
» en première noce et en seconde du sieur de Novéan, a
» fait fonder cette chapelle sous le nom et invocation de
» Madame sainte Anne, dottée d'icelle pour l'administra-

» tion du service divin aux pauvres de la ville de Nancy,
» et conséquemment fait ériger des maisons pour le soula-
» gement des pauvres, de l'an de grâce 1599. »

« La dédicace de ladit chapelle fut en 1602, année du grand jubilé, qui fut le 6e mars. »

—

21 juin 1690. Fondation de la maison de charité de la ville vieille par Pierre Diart (ou Diard), bourgeois de Nancy; Jeanne Marchand, sa femme, et Christine Lapicque, veuve de Georges Dersu, vivant marchand. Cette maison sera composée de trois femmes ou filles dont la mission sera de visiter, dans les deux paroisses Notre-Dame et Saint-Epvre, les pauvres malades abandonnés de tout secours, qui ne pourront être reçus à l'hôpital Saint-Julien, les soulager, consoler, faire que les sacrements leur soient administrés, leur faire l'aumône et leur bailler les choses nécessaires, autant que faire se pourra. — 10 décembre 1705. Traité avec les sœurs de Saint-Charles pour entretenir deux filles à la maison de charité de la ville vieille.

5 août 1777. Fondation, par M. François-Remy de Ravinel, prêtre, chanoine de la Primatiale, d'une maison de charité et d'instruction en faveur des pauvres de la paroisse des Trois-Maisons, laquelle sera desservie par trois sœurs de Saint-Charles, sous la direction et surveillance

du curé et de quelques dames pieuses, choisies dans la classe des notables habitants.

Il faut ajouter à ces utiles établissements : 1° la maison de charité sous l'invocation de Jésus, Marie, Joseph, fondée par Emmanuel Chauvenel en 1662 (voy. Lionnois, t. II, p. 524) ; 2° la maison de charité des sœurs de Saint-Vincent de Paule, établie à la ville vieille au commencement du siècle dernier, et qui subsiste encore ; 3° enfin, l'association des dames de charité de la ville neuve, autorisée par lettres patentes du 14 juin 1748 (voy. Lionnois, t. II, p. 493).

—

Médecins et chirurgiens de la ville.

5 mars 1665. Retenue de Charles Bernouin, dit Lafleur, comme opérateur de la ville, aux gages de 700 fr. par année, avec le logement[1] : « Nous, conseillers de la Chambre du Conseil de la ville de Nancy, capitale du duché de Lorraine, à tous qui ces présentes verront, salut. Comme c'est un grand, voir principal point de sagesse, de sçavoir bien justement estimer la vie, la conserver, garder et conduire comme il fault, et que c'est un souverain bien de sçavoir par expérience trouver les remèdes véritables et efficaces pour guérir tous les maulx, tant internes qu'externes, auxquelz la condition ordinaire des hommes est assujétie pour la pluspart; ce qui nous a obligé, et nos

[1] La délibération prise à ce sujet par le Conseil de ville m'a paru assez curieuse pour mériter d'être reproduite.

devanciers en charge, pour contribuer au succès désiré de la santé publique, de retenir un docteur médecin, un apotiquaire et un chirurgien pour servir la ville et la secourir au besoing. Et comme Son Altesse, tousjours animé qu'il est d'une bonté paternelle pour ses sujects, a jetté les yeux sur la personne du sieur Charles Bernouin, dit Lafleur, opérateur, distillateur et oculiste, originaire de Grenoble en Dauphiné, homme fort expert et versé en médecine, auquel, depuis quelques années ençà, il a permis l'entrée dans ses Estatz pour y vendre et débiter son *atavan*, dont il est le seul autheur, et exercer ses autres opérations manuelles et secretz de sa profession ; et que Sadite Altesse a recognu la vérité de la bonté de ses remèdes et ses hardies opérations avec adresse, dont il a baillé des preuves suffisantes en publicque audit Nancy et dans une bonne partie des villes des Estatz de Sadite Altesse, quil (qui) l'a honoré de la qualité de son opérateur ;... la franchise et capacité duquel nous a porté à faire considération de sa personne, d'ailleurs recognu par les attestations et tesmoignages par escrit des villes de Bezançon, Vienne en Dauphiné,.... où il a passé et exercé, et où il a signalé la valeur, vertu et mérite de ses remèdes secretz, notament la composition qu'il appelle *atavan*, chef-d'œuvre de la médecine et le véritable alectère et antitode des poisons, préservatif souverain contre la peste, pourpre et autres maladies pestilentielles, qu'il a débité

dans lesdites villes avec tel advantage que, par leursdites attestations, ilz advouent ingénuement que le succès de toutes ses entreprises a esté si favorable, qu'ilz n'en ont point veu d'autres s'acquicter si dignement et si heureusement que ledit Lafleur, qui, sans répugnance, a pris jusques à six vingt grains tant d'arsenic, sublimé, réagale qu'orpiment et autres poisons préparés par maistres apotiquaires, d'ordonnance de médecins, en publicque et hautement, mangé les entrailles et beu le fiel, la bave et le sang de crapaux, mangé des vipères en publicque, s'en faire mordre et se garantir du tout par la seule vertu de son *atavan*, remède contre toutes sortes de venins, morsures, blessures, ulcères, ruptures; fort expert à tirer la pierre de la vessie, tailler les descentes de boyaux, abatre cataractes, guérir les ulcères putrides, stafilonies, taigne, loupe, escrouelles, paralisies et autre infinité de maladies; fait des preuves publicquement de la vertu de sa pierre médicinale, nommée *crolius*, contre la brullure avec des lames de fer ardent, avec huile, térébentine, poix noir, soufre, lard, suc et plomb fondu, guéri les blessures une heure après... »

1747 et 1748. Nomination de Léopold Robert et des sieurs Harmand et Barry comme médecins stipendiés ou médecins de charité de la ville.

Une délibération du Conseil de ville, du 21 juin 1733, règle ainsi les devoirs des médecins et chirurgiens sti-

pendiés : « 1° Qu'ils seront tenus, chacun en droit soit, de tenir, jour par jour, un état ou mémorial des malades qu'ils auront vus et de la qualité des maladies qu'ils auront traitées, même du nombre des visites qu'ils auront faites. 2° Qu'ils en dresseront, à la fin de chaque mois, un relevé général, contenant le nom des malades, avec distinction des quartiers ou paroisses où ils résident ; lequel état ils remettront entre les mains du lieutenant général de police, pour en être par lui conféré avec la Chambre et délibéré (les médecins ouïs) sur les moyens qui, dans les conjonctures, seront trouvés les plus convenables, eu égard à la qualité des maladies régnantes et indiquées. 3° Que, dans lesdits mémoires ou états, il ne sera néanmoins point fait mention des personnes qui auront été traitées de maladies secrètes. 4° Que, faute par lesdits médecins et chirurgiens stipendiés de remettre exactement, de mois en mois, audit lieutenant général de police, des états circonstanciés, comme il est marqué ci-dessus, leurs gages ou pensions seront arrêtés, sans qu'ils puissent espérer d'en obtenir le paiement que sur la représentation desdits états ou certificats du lieutenant général de police. 5° Que, dans les maladies et occasions pressantes, ils n'attendront pas la fin du mois pour en donner avis, mais seront, au contraire, obligés d'en informer sans aucun retard, notamment dans le cas de peste et de contagion. »

—

Mont-de-Piété.

3 septembre 1630. Ordonnance de Charles IV pour l'établissement d'un Mont-de-Piété à Nancy.

Cette ordonnance a été publiée intégralement par M. Guérard, dans sa Notice sur le Mont-de-Piété de Nancy. Lionnois (t. III, p. 144) la mentionne, en ajoutant que Charles Mus, à qui avait été confiée l'administration du Mont-de-Piété, étant mort en 1647, sa veuve, Hélène de Graffis (lisez : Grassis), fit banqueroute ; que ses créanciers voulurent le rétablir, mais qu'on y forma opposition, etc. ; d'où l'on devrait conclure que cet établissement n'aurait subsisté que dix-sept années ; le contraire semble pourtant résulter des pièces suivantes :

2 août 1663. Décret du duc Charles IV défendant à Basile Mus (fils de Charles) ou autres commis de sa part, de s'immiscer davantage à l'administration du Mont-de-Piété, et ordonnant aux conseillers de ville de commettre deux de leur corps pour, à l'assistance du substitut du procureur général, se saisir des deniers et effets dudit Mont, inventaire préalablement fait, et d'en prendre le gouvernement. — 9 janvier 1664. Autre décret, rendu sur une requête des conseillers de ville, ordonnant que tout ce qui a été touché par les receveurs et administrateurs du Mont-de-Piété, depuis l'an 1647, pour rentes et intérêts au pardessus de 3 et demi pour cent, sera par eux restitué et rapporté, et que, des effets dudit Mont, les créanciers d'icelui

lui seront payés des sommes capitales et des intérêts à eux dus depuis ladite année 1647.

Le Mont-de-Piété était établi dans la maison de la rue Saint-Dizier qui porte aujourd'hui le n° 101.

—

Mendicité ; épidémies.

J'ai rappelé précédemment (t. I, p. 162-167 et 233) quelques-unes des ordonnances rendues par Charles III au sujet de la mendicité et des distributions de secours aux indigents ; les documents qui vont suivre compléteront ceux que j'ai déjà donnés.

Dernier février 1587. Ordonnance du comte de Salm, gouverneur de Nancy, enjoignant, de la part du duc, aux prévôt et deux de ville, de faire élire à la féauté des personnes pour remplir les fonctions de collecteurs et distributeurs de l'aumône des pauvres ; lesquelles les exerceront de trois mois en trois mois ; desquels pauvres il sera dressé des rôles pour leur être distribuée l'aumône, et auront les armes de la ville empreintes sur une feuille de cuivre qu'ils porteront sur eux, en lieu évident, à peine de perdre l'aumône.

16 octobre 1591. Ordonnance de Charles III concernant l'ordre qui doit être observé pour la nourriture et subsistance des pauvres ; lequel aurait été auparavant ordonné par quête volontaire, ce que n'ayant réussi, S. A. aurait ordonné qu'il serait fait jet et cotisation selon les commodités et facultés d'un chacun, à l'effet dè quoi serait établi

un receveur, et élu, dans chaque paroisse, deux personnes pour faire la levée des deniers.

15 février 1597. Décret de Charles III, rendu sur une requête des officiers de l'Hôtel-de-ville, par lequel il leur donne pouvoir de cotiser tous et un chacun les bourgeois et habitants indifféremment des deux villes, qui n'auront pas voulu contribuer volontairement à la subsistance des pauvres ; laquelle cote sera faite selon les moyens et facultés d'un chacun ; avec pouvoir aux sergents d'exécuter les refusants ; lesquels deniers seront ensuite distribués aux pauvres suivant les nécessités et infirmités d'un chacun.

30 octobre 1601 et 12 janvier 1602. Ordres de M. de Gournay au premier valet de ville sur ce requis, d'assister les collecteurs à la levée des deniers de l'aumône des pauvres, et de gager ceux qui différeront ou refuseront de contribuer à leurs cotes. Joint deux déclarations des particuliers qui ne veulent contribuer, « pour vouloir faire leurs aumônes d'eux-mêmes ».

8 août 1603. Mandement de Charles III, rendu à la suite d'une requête à lui adressée par les pauvres de la ville de Nancy, enjoignant à son trésorier général de délivrer au commis à la réception des deniers qui se lèvent pour la nourriture des pauvres, une somme de 50 fr. par mois, qu'il leur a donnée et octroyée en aumône jusqu'à son bon plaisir.

23 novembre 1603. Décret du même prince, rendu sur une requête des gens du Conseil de ville, ordonnant que tous ceux qui ne se sont cotisés jusqu'à présent pour contribuer à la nourriture des pauvres, seront interpellés de nouveau de se cotiser à l'amiable, faute de quoi ils le seront par les gens du Conseil, selon leurs facultés et moyens, puis contraints à payer leurs cotes, par exécutions en leurs biens. Pour les pauvres qui arrachent et cachent leurs marques, défense leur en sera faite, à peine d'être expulsés de la ville.

26 mars 1615. Ordonnance de Messieurs du Conseil de ville enjoignant à tous pauvres vagabonds n'ayant marque de la ville, d'en sortir dans vingt-quatre heures et de se retirer dans le lieu de leur naissance, à peine d'être menés aux fortifications et d'autre punition [1]. — 5 novembre. Autre ordonnance défendant à tous ermites des environs de Nancy, ayant femme et enfants, n'ayant marque de la ville, d'aller mendier ès maisons, à peine de désobéissance et d'être mis hors de la ville.

23 mars 1616. Ordonnance du duc Henri portant défenses à toutes personnes de mendier ni quêter par la ville ou dans les églises, à peine d'être rasées et mises hors de la ville, pour la première fois ; pour la seconde, d'être

[1] Une ordonnance du 26 juin 1631 enjoignit à tous les pauvres valides compris dans l'état de l'aumône générale, d'aller travailler aux fortifications, sous peine d'être privés de ladite aumône et chassés de la ville.

fouettées sous la custode, et à toutes personnes de donner l'aumône aux pauvres, à peine de 10 fr. — 15 mars. Autre ordonnance donnant aux gens du Conseil de ville l'administration de l'hôpital Saint-Julien, conjointement avec les surintendants dudit hôpital, et leur enjoignant de mettre si bon ordre à la police des pauvres, que dorénavant pas un d'eux ne mendie par la ville, aux portes des églises et maisons.

9 octobre 1626. Ordonnance de Charles IV défendant de quêter ni demander l'aumône dans les rues, maisons et églises, et prescrivant qu'il sera fait, par chacun an, une collecte d'une aumône générale pour subvenir à la nourriture des pauvres. (Voy. Lionnois, t. II, p. 474 et 512.)

13 octobre. Commission à MM. de Stainville, Viardin, comte de Tornielle, d'Haraucourt, etc., administrateurs de la maison de Saint-Charles, pour l'administration de l'aumône générale, conjointement avec deux conseillers de ville qui seront choisis du corps. (Voy. mes Communes, t. II, p. 187 et 188.)

18 janvier 1627. Ordonnance portant qu'il sera établi un commissaire dans chacun des douze quartiers pour avoir le soin et la direction des pauvres, empêcher qu'ils soient vagabonds dans les rues et veiller à ce qu'il leur soit délivré de l'aumône générale. — 29 janvier 1628. Déclaration au sujet de l'aumône publique, par laquelle il est enjoint à tous les habitants de Nancy, sans exception de

personne, de déclarer, au mois de décembre de chaque année, la cote de la contribution à laquelle leur charité pourra s'étendre pour l'année suivante, etc. (Voy. Rogéville, Diction. des ord., t. II, p. 267.)

7 août 1628. Ordonnance concernant l'institution du subside charitable général et perpétuel qui, en deniers, sera pris et levé sur les vin et bière entrant en la ville de Nancy, pour être employés à la nourriture et entreténement des pauvres de ladite ville [1]. « Charles, etc. Les administrateurs, tant de l'aumosne générale des pauvres de nostre ville de Nancy, que des affaires des pauvres enfans de la maison de Sainct-Charles audit lieu, nous ont humblement remonstré que, pour subvenir à la nourriture, entreténement et police de la communauté desdits pauvres (non comprins entre eux lesdits pauvres enfans qui sont entretenus d'ailleurs), nous aurions, depuis deux ans en çà, institué ladite aumosne générale, et pour icelle fait diverses ordonnances portans, entre autre choses, que, sur chacun des ecclésiastiques, seigneurs, gentilshommes, nobles, affranchiz et gens de roture de ladite ville, sans exception aucune, seroit mise sus et levée une collecte et contribution de deniers libre et volontaire, selon la charité et ferveur que l'on auroit envers les pauvres de ladite

[1] Il a déjà été question, t. III, p. 60, de l'imposition destinée au subside charitable, et je ne reproduis ici que la partie des lettres patentes de Charles IV qui contient des particularités intéressantes.

aumosne générale, pour estre lesdits deniers délivrez ès mains du receveur d'icelle, et après distribuez ausdits pauvres, ainsi que par eux administrateurs il en seroit ordonné, moyennant quoy ne seroit plus loisible à aucun pauvre, soit homme ou femme, de quester, mendier ou demander l'aumosne ès églises, rues, maisons et autres endroicts de ladite ville, ny à tous les habitans d'icelle, de quelque dignité, estat, qualité et condition qu'ils soient, de leur donner l'aumosne èsdits lieux ; et encores que, par les curez et vicaires des églises parochialles, et par tous et chacuns les prescheurs de cestedite ville, nous eussions, en leurs prédications, fait exhorter, admonester et exciter virillement et avec zèle, affection et raisons vives, tout le peuple de donner de bonne volonté l'aumosne à ladite communauté des pauvres, leur remonstrant le grand bien et prospérité qui, moyennant ce, leur adviendroit, et, au contraire, les grands maux et inconvéniens qui, faute de ce, leur pourroient advenir ; et qu'outre plus, pour les inviter et esmouvoir à estre plus enclins à un œuvre si charitable, pitoyable et méritoire, plusieurs notables personnages, tant ecclésiastiques et gentilshommes que bourgeois, se seroient, par commission de nous, transportez par plusieurs fois par ladite ville, de maison en maison, pour sçavoir ce que chacun voudroit, de son bon gré, gratuitement offrir et contribuer à ladite aumosne générale ; si est ce que cet affaire, si bien or-

donné et conduit, ne seroit réussy comme l'on espéroit et souhaitoit, à cause de plusieurs difficultez, réfroidissement, longueurs et incertitude que l'on a veues en ladite collecte desdits deniers, qui, partant, ne se sont trouvez suffisans pour satisfaire à la nourriture et entretènement desdits pauvres de ladite aumosne générale ; ce qui les auroit contraint de retourner à mendier parmy la ville, comme ils avoient accoustumé, à la foule publique ; à raison de quoy lesdits administrateurs se seroient plusieurs fois assemblez pour regarder au moyen de trouver un nouveau fond de deniers, par lequel l'on peust, à l'advenir, subvenir convenablement ausdits pauvres pour nous le faire entendre ; ce qu'estant venu à la notice et cognoissance des gens du Conseil de ville dudit Nancy, ils leurs auroient fait ouverture d'un expédient pour faire ledit nouveau fond de deniers... qu'est, qu'outre et par dessus tout, tant l'impost en deniers et le dixième pot de vin et de bierre qui se lèvent présentement et se pourroient lever cy-après pour vin et bierre vendus audit Nancy, que la gabelle en deniers que ladite ville a, d'octroy à elle fait, droit de prendre sur le vin, il soit, au lieu de ladite foible collecte, prins, levé et cueilly, à tousjours, pour ladite nourriture et entretènement desdits pauvres de ladite aumosne générale, seulement un subside général et perpétuel en deniers, tant sur chacun tonneau de vin et bierre, que sur chacune cuve de raisins entrans en ladite ville...;

nous avons, de l'advis salutaire de nostredit Conseil, et à l'instante prière de ladite ville, institué ledit subside général et perpétuel sur tous lesdits vin et bierre entrans en nostredite ville de Nancy, et iceluy affecté et destiné pour estre emploié à la nourriture, entreténement et subvention des pauvres de l'aumosne générale dudit lieu ; parquoy il sera appellé le subside charitable pour les pauvres de l'aumosne générale de Nancy.... Duquel subside charitable général et perpétuel, destiné et affecté, comme dit est, pour un œuvre si sainct et très-expressément commandé de Dieu, personne, de quelque dignité, qualité, estat et condition qu'elle soit, ne sera dispensée ny exempte. Parquoy nous et nos successeurs ducs, comme bons princes craignans Dieu et exemplaires de charité et police, payerons actuellement ledit subside toutes et quantes fois qu'il eschèra, encor que le vin provienne de nostre creu ou non, et qu'il soit pour nostre usage ; et semblablement y satisferont les duchesses régnantes et douairières, les princes de nostre sang et autres quelsconques, quelques priviléges et exemptions anciennes ou nouvelles qu'ils ayent,... attendu que ce subside n'est point institué au profit d'aucun particulier, ains seulement pour le soulagement, repos et bien public de ladite ville de Nancy, en laquelle, faute dudit subside, deffaillant la police entre les pauvres, on ne pourra convenablement subvenir à ceux qui en sont natifs, ny empescher l'af-

fluence des pauvres forains et estrangers, desquels ladite ville se trouvera remplie en brief, principalement de valides, oisifs et fainéants, qui se rendront insupportables à tous les habitans d'icelle, et dont, outre ce, plusieurs grands maux et inconvéniens adviendront, comme corruption d'air, larrecins, paillardise, oisiveté et autres maléfices.... Au moyen de quoy nous avons aussi esteint et aboly ladite collecte que cy-devant se faisoit en ladite ville de Nancy, pour ladite aumosne générale, et défendons à tous pauvres de quester, mendier ou demander l'aumosne èsdites églises, rues, maisons et autres endroicts de ladite ville, sur peine de punition corporelle, et à tous les habitans d'icelle, de quelque dignité, qualité, estat et condition qu'ils soient, de leur donner l'aumosne èsdits lieux, à peine de dix frans d'amende pour la première fois, de vingt pour la deuxième, et de quarante pour la troizième fois ; toutes lesdites amendes applicables ausdits pauvres de ladite aumosne générale, et ce pour autant qu'à l'entreténement, nourriture et subvention d'iceux pauvres, et à la distribution de l'aumosne que chacun jour voulons estre donnée aux pauvres forains et estrangers passans devant les portes de ladite ville, sera des deniers dudit subside prouveu raisonnablement par lesdits administrateurs, comme en estans les dispensateurs.... Nous ordonnons ausdits administrateurs d'establir, à chacune des quatre portes de ladite ville, un

bureau,... èsquels sera levé uniformément ledit subside, et payé par tous ceux qui feront entrer tonneaux ou pièces de vin et bierre et cuves de raisins... Et d'autant que nous avons affecté et spécialement destiné tous les deniers qui procéderont dudit subside charitable pour estre effectuellement employez tant à la nourriture, entreténement et subvention desdits pauvres de ladite aumosne générale de ladite ville de Nancy, qu'à faire aumosne aux pauvres forains et estrangers passans devant les portes dudit lieu, ne sera loisible à nous ny à nos successeurs ducs de les divertir ou convertir ou employer ailleurs, ny en disposer à autre chose et effect, soubs quelque couleur et prétexte et pour quelque cause, considération et occasion que ce soit ou puisse estre....

» Et encor que, par la présente ordonnance, il soit très-expressément deffendu à tous les habitans de ladite ville de Nancy de donner publicquement ès églises, rues et portes des maisons l'aumosne ausdits pauvres ; si est-ce que, suivant l'ancienne coustume observée en tout temps entre les catholiques, et procédée d'une véhémente charité, y ayant, èsdites églises et autres lieux publicques, des troncs des pauvres, afin qu'aux occasions chacun passant, soit bourgeois ou estranger, puisse rencontrer la commodité à la main d'exercer sa charité par aumosne volontaire, nostre intention est qu'à cest effect, soient lesdits troncs continuez, dans lesquels aussi conséquem-

ment pourront les pénitents qui auront esté à la confession sacerdotale, mettre les aumosnes en deniers, qui, pour satisfaction salutaire, leur auront esté enjointes par leurs confesseurs ou que d'eux-mêmes, de leur bon gré, ils voudront faire. Outre ce, comme ainsi soit que, pour rendre Dieu propice et favorable, soit l'aumosne de grande efficace, les pères et mères, au baptesme de leurs enfants, les nouveaux mariez, au jour de leurs espousailles, les malades, pendant leurs maladies, et les héritiers ès enterrements et funérailles de leurs parens décédez (en toutes lesquelles choses l'on employe ordinairement de la despence excessive et superflue), feront très-bien de bailler, selon le nairf de leur charité, quelques aumosnes en deniers, qu'ils envoyeront et se mettront èsdits troncs pour lesdits pauvres, au lieu de bailler par ladite ville, pour estre deffendu par les présentes ; ce que, pour de tant faciliter et advancer, nous admonestons et exhortons les curez, vicaires, prescheurs et autres gens d'église dudit Nancy, d'affectueusement et efficacement le recommander, principalement aux riches et aysez, ès baptesmes, confessions sacerdotales, visitations de malades, célébrations de nopces, prédications et funérailles qui se feront.... »

26 octobre 1630. Ordonnance prescrivant que la recette des deniers du subside charitable se fera par le receveur de la ville, et attribuant la direction des deniers en provenant à l'Hôtel-de-ville. (Voy. Lionnois, t. II, p. 521.)

15 février 1631. Ordonnance portant union et incorporation de l'hôpital Saint-Julien tant à l'aumône générale des pauvres qu'à la maison de Saint-Charles, fondée pour y élever jusqu'à 300 pauvres enfants mâles (voy. Lionnois, t. II, p. 475). — 22 avril 1631. Défense à tous hommes, femmes et enfants, tant de la ville qu'étrangers, de quêter ni mendier par les rues et églises, à peine d'être attachés à des tombereaux pour mener les immondices hors de la ville.

17 juin 1641. Décret de Charles IV portant confirmation de la levée du subside charitable au profit de la ville de Nancy (à elle accordée le 13 mars 1634), pour les deniers en provenant être employés à l'acquit des dettes contractées par elle durant la contagion ; ce décret rendu à la suite d'une requête des gens du Conseil contenant que « pendant les années 1630, 31, 32 et 33, ayant pleu à Dieu d'affliger de peste la ville de Nancy, les pauvres, tant ceux qui estoient ès hospitaux que respandus par la ville, et grand nombre de bourgeois disetteux, furent accueillis de ce mal si effroyable, dont la continuation fict cesser le commerce et, de suitte, les moyens que lesditcz bourgeois avoient de soustenir leur vie par leur travail et traficq journalier, et, en mesme temps, emplict l'hospital de Maréville et loges des environs d'une multitude misérable de pestifférez, que la faim, le manquement de secours, la souffrance des incommoditez eût moissonné en

plus grand nombre que la fureur de la maladie sy le Conseil de la ville de Nancy n'y eût pourveu au deffaut des hospitaux, lesquelz, succombans soubs le faix de tant de malheureux, furent soulagez et relevez par le secours de ladicte ville, qui employa toute sa puissance et son crédict pour trouver l'argent nécessaire à la nourriture de tant de pauvres, à la guérison de tant de malades et au salut de tant de personnes abandonnées....»

7 septembre 1641. Traité passé entre le Conseil de ville et les surintendants de l'hôpital Saint-Julien, par lequel il est convenu qu'à partir du 1er de ce mois, les deniers du subside se partageront par moitié entre la ville et les pauvres dudit hôpital, et ce pour les douze années de l'octroi mentionné ci-devant, après lesquelles écoulées, les gouverneurs de l'hôpital consentent que la ville jouisse de pareille moitié pendant douze autres années.

23 juillet 1700. Arrêt du Conseil d'État de Léopold enjoignant à tous les gueux et mendiants étrangers sans domicile de sortir de la ville et banlieue de Nancy dans le jour, et de tous ses États dans quatre, pour tout délai, à peine de fouet pour la première fois; de fouet et de la marque pour la seconde, et *de la vie* pour la troisième, avec défense à tous bourgeois de les retirer et loger, soit la nuit, soit le jour, sous les mêmes peines; ce qui sera exécuté prévôtalement, sur un simple procès-verbal du lieutenant de police, des officiers et archers de la maré-

chaussée et autres magistrats des villes, bourgs et villages. Défense aussi à toutes personnes de mendier dans lesdites villes, bourgs et villages, ni d'envoyer mendier leurs enfants, sans permission expresse des magistrats, sous pareilles peines que ci-dessus.

8 mai 1717. Ordonnance contre les vagabonds et mendiants valides, tant étrangers que du pays, et portant règlement de l'aumône publique. (Voy. Recueil des ord., t. II, p. 113.)

On lit, à ce sujet, dans le compte rendu par le receveur de l'aumône, pour cette année : « Le comptable remontre que S. A. R. ayant souhaité qu'aucun pauvre ne mendie plus dans les rues ni dans les églises, et que cependant l'on pourvoie à leur subsistance, suivant les lettres circulaires envoyées par ses ordres dans toutes les villes de ses États, le Conseil de ville s'étant assemblé en conséquence, délibéra, pour obéir aux ordres de S. A. R., que chaque curé de paroisse, avec le lieutenant général de police et les quarteniers, iraient dans les quartiers, de maison en maison, recevoir les offres que chacun ferait pour pourvoir à la nourriture des pauvres, et, sur leurs offres, qu'ils en dresseraient chacun un rôle, le montant desquels se livrerait par quartier; que, de plus, on nommerait des bourgeois de probité, pour, tous les jours de dimanches, fêtes et jours de dévotion, quêter dans les églises de cette ville pour lesdits pauvres, et que l'un

et l'autre remettraient leur produit au receveur de ladite ville. La Chambre délibéra aussi qu'il serait fait des rôles de la totalité des pauvres de la même ville, et qu'il leur serait délivré à chacun, et par chaque jour, une livre et demie de pain et un sou et demi d'argent; à l'effet de quoi il fut nommé trois boulangers, deux à la ville vieille et un à la ville neuve, entre les mains desquels le comptable remettrait de temps en temps les deniers de sa recette pour satisfaire à cette dépense, de laquelle il serait arrêté un état final à chaque boulanger, à l'expiration de l'année, sur les rôles des pauvres, sur le pied desquels états le comptable compterait avec lesdits boulangers.... »

En tête de la recette figurent les sommes données par la Cour souveraine et la Chambre des Comptes, dont les membres décident qu'ils feront à l'avenir leurs offres en particulier ; viennent ensuite les deniers perçus par les quarteniers ; puis la recette des quêteurs dans les églises et l'argent trouvé dans le tronc de la chapelle des Fonts, en l'église Saint-Sébastien ; enfin, mille livres données par Léopold. La recette s'élève à 16,656 livres, et la dépense à 14,935.

20 janvier 1727. Mandement de Léopold portant nomination de commissaires pour faire visite exacte et revue générale, chacun dans leur département, du nombre des pauvres de l'un et de l'autre sexe, avec mention de leurs nom, âge, profession et religion, et estimer ce que l'on

peut donner de pain et d'argent à chaque pauvre, eu égard au nombre de ses enfants. — 4 juin. Ordonnance au sujet de l'aumône publique à Nancy, et portant établissement d'une Maison-de-Force en ladite ville : « Nous sommes informé, dit le duc, que, malgré toutes les précautions que nous avons prises pour faire fournir la subsistance aux pauvres, afin de leur ôter tout prétexte de mendier publiquement, il s'en trouve encore aujourd'hui un très-grand nombre qui continuent de gueuser dans les rues et aux portes des églises et des maisons des particuliers, en quoi ils sont d'autant moins excusables que, s'ils sont véritablement pauvres, l'aumône publique qui leur est distribuée peut suffire à leur entretien, et, s'ils sont malades et infirmes, ils sont reçus et soulagés dans les hôpitaux de ladite ville jusqu'à leur entière guérison, et encore secourus par les charités qui sont établis dans chaque paroisse [1].... Nous avons cru qu'il était important d'établir en notredite ville un bureau, composé de personnes du premier ordre, pour la direction et administration de l'aumône publique, et de leur confier toute l'autorité nécessaire pour décider sommairement et en

[1] Ce que disait Léopold il y a près d'un siècle et demi, pourrait s'appliquer parfaitement à ce qui se passe de nos jours : Nancy, en effet, la ville charitable par excellence, qui compte tant d'institutions destinées à venir au secours des indigents; Nancy est inondé de pauvres qui demandent l'aumône dans les rues, sur les places, aux portes et jusque dans l'intérieur des églises.

dernier ressort les différents cas qui se présenteront sur cette matière ; et, afin de rendre leurs décisions plus efficaces et empêcher absolument, à l'avenir, toutes sortes de pauvres de mendier, nous destinons et abandonnons un corps de casernes situé à la ville neuve dudit Nancy, rue Saint-Nicolas, où tous les pauvres qui seront trouvés en mendiant dans les deux villes et faubourgs, seront enfermés, occupés à des ouvrages, et même punis selon que les commissaires dudit bureau le trouveront à propos... » (Voy. Recueil des ord., t. III, p. 235.)

19 avril 1730. Déclaration en forme de supplément à l'ordonnance portant établissement de la Maison-de-Force : défense d'insulter les gardes-pauvres (établis par cette ordonnance) ou de s'attrouper autour d'eux; les commissaires connaissent et jugent sans appel et sommairement les contraventions à cette défense, au nombre de cinq, si elle est pécuniaire, et de sept, si elle est corporelle; celle *de mort* est de la juridiction de la Cour; les tours Notre-Dame servent à la garde des coupables; il doit y avoir un carcan devant la Maison-de-Force, etc. — 4 février 1741. Arrêt de la Cour ordonnant l'exécution du règlement concernant l'aumône publique. — 16 mars 1752. Autre arrêt prescrivant l'exécution des ordonnances contre les mendiants (voy. Recueil des ord., t. V, p. 56 ; t. VI, p. 263, et t. VIII, p. 339). — 20 août 1771. Décision du Bureau de l'aumône publique défendant aux pauvres de se trouver

dans les églises ou aux portes d'icelles, et de mendier dans les rues, à peine d'être arrêtés et conduits en prison, et punis de peines afflictives suivant la rigueur des ordonnances, en cas de récidive.

—

### Épidémies.

Les pièces qui ont rapport à ce sujet concernent, presque toutes, la peste qui désola Nancy à partir de l'année 1630 : M. Archambault les a mentionnées dans son Mémoire sur l'asile de Maréville, et il n'y aurait aucun intérêt à en présenter ici l'analyse.

# HUITIÈME SÉRIE

## AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE

### Taxe des subsistances.

Taxe des volailles et des autres viandes que les hôteliers, taverniers et cabaretiers devront fournir à leurs hôtes depuis Pâques jusqu'à la Saint-Jean ; du pain ; de la chair de boucherie et de la chair de porc ; des poissons d'eau douce et salée ; des vivres que devront vendre les rôtisseurs ; des bois et fagots ; des légumes, du beurre frais et fondu ; de l'huile et de la chandelle ; de la bière ; des vins d'Espagne et muscat, de Beaune, de Bar-sur-Aube, d'Allemagne, du Barrois et du Jainvillois ; des vins de pays, distingués de la manière suivante : le meilleur, sain, net et non corrompu ; le moyen ; le moindre, aussi sain et net ; le corrompu tenant quelque peu de l'aigreur ou autre mauvais goût, et le plus passable ; l'autre plus

corrompu ; le moindre de tous ; le bourru (le vin nouveau), etc.

Pain. — Essais faits, de 1573 à 1686, pour donner le prix du pain aux boulangers (Lionnois donne, t. II, p. 87, des détails sur les essais faits en 1573 et 1609). — Taxe du prix du pain à diverses époques [1].

| | Pain blanc d'une livre. | | | | Pain brun d'une livre. | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1598 .... | » gr. | 10 den. | | | » gr. | 6 den. |
| 1603 .... | » — | 18 — | | | » — | 12 — |
| 1610 .... | 1 — | 4 — | | | » — | 13 — |
| | Pain blanc. | | Pain bourgeois. | | Pain brun. | |
| 1624 [2] ... | 1 gr. | 6 den. | 1 gr. | 2 den. | » gr. | 12 den. |
| 1635 [3] ... | 1 — | 8 — | 1 — | 4 — | 1 — | » — |
| | 2 — | » — | 1 — | 12 — | 1 — | 4 — |
| | 2 — | 8 — | 2 — | 4 — | 2 — | » — |
| | 3 — | » — | 2 — | 8 — | 2 — | » — |
| | 4 — | » — | 3 — | 8 — | 3 — | » — |
| | 3 — | 8 — | 3 — | » — | 2 — | 8 — |
| 1645 [4] ... | 2 — | 10 — | 2 — | » — | » — | 14 — |
| | 1 — | 10 — | 1 — | » — | » — | 8 — |

[1] J'indique surtout le minimum et le maximum des prix.

[2] Il y a quatre taxes pour cette année : du 29 janvier, du 23 février, du 4 novembre et du 9 décembre. Je donne celle de janvier, qui est la plus élevée.

[3] Il y a six taxes : 22 février, 4 juin, 13 septembre, 27 octobre, 20 novembre et 29 décembre; je les indique toutes pour montrer les variations que subit le prix du pain dans le courant de cette année.

[4] Je donne le maximum et le minimum.

| | Pain blanc. | | Pain bis. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1736 .... | 2 s. | 3 den. | 1 s. | 6 d. | faisant 24 s. pour la miche de 16 livres. |
| 1740 .... | 2 — | 3 — | 1 — | 6 — | |

| | Pain blanc. | Pain bis-blanc. | Gros-bis. |
|---|---|---|---|
| 1743 .... | 1 s. 7 d. 1/2 | 1 s. 4 d. 1/2 | 1 s. 1 d. 1/2 |
| 1746 .... | 1 s. 6 d. 1/2 | 1 s. 7 d. 1/2 | 1 s. 4 d. 1/2 |
| 1754[1] ... | 2 s. 9 d. | 2 s. » | |

Au bas des affiches indiquant les prix, sont rappelées les ordonnances de police concernant les boulangers : « Il leur est enjoint de bien panager et cuire leurs pains, à peine de confiscation et de cent francs d'amende, et, en cas de récidive, de punition corporelle. Seront tenus de cuire leurs pains à bonne heure, pour qu'ils soient en état de délivrance au moins à six heures en été et à huit en hiver. Auront des pains en montre sur leurs étaux et boutiques ; en cuiront abondamment pour qu'ils ne soient pas dégarnis, et ne refuseront de pain à personne. Auront copie de la présente ordonnance affichée sur une planchette au-devant de leurs étaux et boutiques, où elle puisse être facilement lue par les acheteurs. Seront les pains pesés avant les délivrances ; et, pour faciliter le débit, il leur est ordonné de faire des bordes d'une demie livre de pain blanc, et des miches de quatre livres de pain bis.

[1] Il n'y a plus que deux qualités de pain, le blanc et le bis.

» Et sur les plaintes qui ont été faites des fraudes que les boulangers commettent journellement, en allant, contrairement aux ordonnances de police, au-devant des forains qui amènent des grains au marché, desquels ils font des achats en gros, sur la route, et très-souvent aux portes de la ville et dans ses faubourgs, sans les laisser venir aux halles, ce qui est un obstacle à l'abondance de l'espéce sur le marché ; il est ordonné que tous boulangers, bièriers, pâtissiers et généralement tous marchands et commerçants en grains, qui en auront fait des achats, soit sur montre ou sur les lieux de la résidence des vendeurs, seront tenus, avant de pouvoir les faire entrer dans les villes et faubourgs de Nancy, et décharger dans leurs greniers, d'en donner une déclaration exacte au lieutenant général de police, contenant le prix et la quantité des grains achetés, le nom du vendeur, celui de sa résidence et la date précise des conventions verbales ou par écrit qui auront été faites ; à défaut desquelles déclarations, les grains que lesdits boulangers et autres feront entrer et recevront dans la ville ou ses faubourgs, seront réputés grains achetés par fraude et contravention, et lesdits boulangers, bièriers, pâtissiers, etc., punis dans toute la rigueur des ordonnances[1]. »

[1] Ces dispositions sont consignées sur une affiche du 16 juin 1736, et ne font que rappeler les mesures prises, de tout temps, par les ducs de Lorraine, pour empêcher le monopole sur les grains et prévenir la cherté du pain.

Taxes des chairs de boucherie[1] (à la livre).

| | Mouton. | | Veau. | | Bœuf. | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1596.... | 3 gr. | 8 d. | 2 gr. | 4 d. | 2 gr. | 4 d. |
| 1600.... | 3 — | » — | 2 — | » — | 2 — | » — |
| | 2 — | 12 — | 2 — | 2 — | 1 — | 12 — |
| | 2 — | 12 — | 2 — | » — | 2 — | » — |
| 1605.... | 3 — | » — | 2 — | » — | 2 — | » — |
| | 2 — | 4 — | 2 — | » — | 2 — | » — |

| | Mouton. | Brebis. | Bœuf. | Vache. | Veau. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1650.... | 5 — » | 3 — » | 3 — 8 | 2 — » | 4 — 8 |
| 1660.... | 5 — 8 | 3 — » | 3 — 8 | 2 — 8 | 3 — 8 |
| 1690.... | 5 — 8 | 4 — 8 | 4[2] — » | 3 — 0 | 4 — » |
| | | | 3 — 8 | | 3 — 8 |
| 1715.... | 4sous. | 3s. 9d. | 4s. » | 3s. 6d. | 4s. 9d. |
| | | | 3s. 9d. | | 4s. 6d. |
| 1740.... | 5 — 6 | » — » | 5 — » | » — » | 6 — » |
| | » | » | » | » | 5 — 9 |

1753. Le prix du bœuf, veau et mouton, séparément ou confusément, la livre. . . . 6 s.

Le filet de bœuf . . . . . 12 s.

Les petites langues de bœuf. . . . . 13 s.

Les grosses langues. . . . . 16 s.

Les petits ris de veau.. . . . . 6 s.

[1] Le taux en est plus élevé dans le carême qu'aux autres époques de l'année.

[2] Le bœuf et le veau sont distingués en meilleur et moindre, suivant les « endroits » de la bête.

| | |
|---|---|
| Les gros ris de veau . . . . . | 9 s. |
| La tête de veau, grosse ou petite . . . . | 12 s. |
| La langue de mouton . . . . . | 3 s. |
| La queue . . . . . | 4 s. |
| Le mou de veau . . . . . | 10 s. |

« Il est défendu aux bouchers, sous quel prétexte ce puisse être, d'excéder la taxe dans le détail des espèces ni dans le gros, à peine de cent frans d'amende pour la première fois, de 200 pour la seconde, et de punition exemplaire pour la troisième. Défendu pareillement à tous acheteurs, de quelle qualité et condition ils puissent être, d'acheter au-delà de la taxe, directement ni indirectement, à peine de 25 frans d'amende. Il est enjoint aux bouchers de tenir leurs étaux garnis de bonne viande, d'avoir des poids et balances pour débiter aux prix ci-dessus, de partager leurs étaux avec une planche au milieu et d'exposer d'un côté la chair de bœuf et de mouton, et de l'autre la chair de vache et brebis, et d'y mettre un écriteau afin que les acheteurs ne puissent être trompés ; avec défenses d'entremêler les espèces, de supposer l'une pour l'autre et de vendre à la main ni au hasard, ni de cacher leurs viandes dans leurs maisons, armoires, boutiques, arrière-boutiques ni autres lieux. Pourront les particuliers prendre la viande qui sera exposée sur les étaux ou au-dedans des boutiques, arrière-boutiques, armoires, maisons desdits bouchers et ailleurs, suivant le

règlement, nonobstant qu'elle soit vendue à d'autres, sans que, sous ce prétexte, lesdits bouchers puissent la leur refuser. Avec défenses très-expresses auxdits bouchers de donner dans lesdites viantes aucun os qui soit détaché de la viande, pour faire le poids. Défenses auxdits bouchers, leurs femmes et domestiques, d'insulter ni criailler les acheteurs, ni de vendre au-delà de la taxe. A eux enjoint d'avoir chacun copie du présent règlement, affichée au lieu le plus éminent de leurs étaux ; le tout sous pareille peine de 50 francs d'amende pour la première fois, de cent pour la seconde, et de prison pour la troisième fois, sans que lesdites amendes puissent être remises ni réputées comminatoires. Défenses auxdits bouchers d'aller aux portes pour acheter des veaux ou autres bestiaux, et à ceux qui les vont chercher à la campagne, de les y vendre, mais de les vendre sur le marché, à peine, contre les contrevenants, de ladite amende de 50 francs. »

Une ordonnance rendue par le duc Henri II, le 11 avril 1624, pour remédier aux abus et malversations des bouchers, rôtisseurs, boulangers, poissonniers, revendeurs, revendeuses et tous autres vivandiers, qui contraignaient qu'on achetât les vivres et denrées à plus haut prix que la taxe de l'Hôtel-de-ville, les oblige à vendre leurs denrées au prix de la taxe, à peine des amendes prononcées par le Conseil de ville, en outre, d'être exposés au carcan depuis huit heures du matin jusqu'à dix, et, pour ce,

déclarés infâmes, pour la première fois, et, en cas de récidive, bannis des États à perpétuité, avec confiscation du tiers de leurs biens ; et, contre les acheteurs, à peine de 50 fr. d'amende pour la première fois, de 100 fr. pour la seconde, de 300 fr. pour la troisième, et punition exemplaire pour la quatrième. Défenses sont également faites aux serviteurs et servantes d'acheter au-delà de la taxe, sous les mêmes peines, et, en cas d'insolvabilité, sous celle du carcan. Les mêmes peines sont prononcées contre ceux qui vendront à faux poids et fausses mesures.

Taxes de la charcuterie (à la livre).

| | Grand lard à larder, non chargé de maigre. | Lard maigre. |
|---|---|---|
| 1596.... | 5 gr. 8 d. la livre. | 4 gr. 8 d. |
| 1600.... | 5 — » — | 3 — 12 |
| 1605.... | 5 — » — | 4 — » |

| | Lard gras propre à larder. | Lard maigre | Chair de porcs frais. | Saucisses. | Saindoux. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1740.... | 7 s. » | 6 s. » | 5 s. » | 7 s. 6 d. | 8 s. 6 d. |
| 1753.... | 7 s. 6 d. | 7 s. » | 6 s. 6 d. | 8 s. | 9 s. » |

Taxes des vins. — En 1596, les vins nouveaux de pays sont ainsi taxés : le meilleur, 6 gros le pot; le moyen, 6 gros; le moindre, 5; le corrompu, 4; l'autre plus corrompu, 3 gros 1/2; le moindre 3 gros. — En 1680 : le meilleur, 6 gr.; le médiocre, 5; le moindre, 4 gr. 3 d.

— En 1743, le meilleur de Lorraine et Barrois, 10 sous; le médiocre 8; le moindre 6.

Taxe du poisson en 1753 : la livre de brochet vif ou assommé, suivant son poids, varie de 16 à 13 sous; la livre de perche et d'anguille de 16 à 14; la livre de carpe de 12 à 6 sous 6 deniers; la brème, de 12 à 10; la tanche, de 9 à 6 sous 6 deniers; le barbeau, de 7 à 5 sous; etc.

En traitant des anciennes monnaies de Lorraine comparées avec la monnaie de France en 1788, Lionnois a donné (t. I, p. 55 et suiv.) le prix des denrées à diverses époques, en indiquant la valeur relative de l'argent à ces époques et à celle où il écrivait. Je renvoie également à un opuscule de M. Guibal, ancien juge de paix à Nancy, intitulé : Système métrique, etc., dont le chapitre XIII indique le rapport des anciennes monnaies avec les nôtres.

—

### Foires[1] et marchés.

27 avril 1719. — Arrêt de la Cour qui défend de tenir, les jours de dimanches et fêtes, la foire dite de Saint-Georges, qui avait lieu « tant dans l'une des extrémités de la Carrière que dans deux ou trois rues ès environs » de la collégiale.

[1] J'ai complété, par quelques documents étrangers aux Archives de la ville, ce qui concerne la foire de Nancy. (Voy. ce qui a été dit à ce sujet, t. I, p. 181.)

10 mars 1773. Lettre écrite à M. le comte de Stainville par le lieutenant général de police : « La foire Saint-Georges, qui s'ouvre le 22 avril de chaque année, se tenait anciennement sur la place Carrière; mais, depuis la réunion des deux chapitres, les lieutenants généraux mes prédécesseurs ont permis son établissement sur la place au-devant de l'église Primatiale; ce qui occasionne des embarras considérables... D'un autre côté, la place étant extrêmement resserrée, on est nécessité de construire les boutiques les unes sur les autres; ce qui favorise des vols très-fréquents et d'autant plus considérables que la plupart des marchands n'y tiennent boutique que de bijouteries, soieries, dentelles et d'autres marchandises de prix... Tout Nancy paraît solliciter ce changement : effectivement, la foire en sera sûrement plus belle, plus dégagée, beaucoup plus en sûreté; elle sera à portée des deux villes, surtout de la noblesse, qui la fréquente volontiers... »

30 mars 1773. Accord fait, ensuite de cette translation, entre le chapitre de la Primatiale et le lieutenant général de police : « L'ouverture de la foire se fera, le 22 avril de chaque année, à midi, au son de la grosse cloche dudit chapitre, ainsi qu'il a été d'usage jusqu'à présent... Pour reconnaître le droit du chapitre, le maître clerc de ladite église percevra, suivant l'ancien usage, chaque année, dans le courant de ladite foire, un écu de 6 livres de France. Le sonneur de ladite église percevra pareillement,

dans le courant de ladite foire, un écu de 6 livres de France pour sa peine de sonner la grosse cloche pour l'ouverture de la foire; et, comme il avait soin de balayer les rues de ladite foire lorsqu'elle était sur le parvis de la Primatiale, et que, pour ce, il recevait des marchands une gratification, il lui sera libre de continuer le même service sur la Carrière.... »

1er avril 1773. Ordonnance de police touchant la foire de Saint-Georges : «.... A l'avenir, et à commencer du 22 avril prochain, la foire se tiendra sur la place Carrière. L'ouverture s'en fera à l'heure de midi, au son de la grosse cloche de la Primatiale, pour être continuée jusqu'au 30 du même mois inclusivement, sauf au lieutenant général de police à en permettre la prolongation.... Défenses sont faites à tous marchands, autres néanmoins qu'aux imagistes, vendeurs de médailles ou livres de piété, d'étaler aucunes marchandises devant la Primatiale, pendant toute la durée de cette foire, sous peine d'être expulsés et de cent livres d'amende; d'ouvrir les boutiques ou de vendre pendant le dimanche 25, ni les jours de fêtes, en cas de prolongation, avant trois heures de relevée, sous même peine ; de donner à jouer ou de souffrir que l'on joue dans leurs boutiques, d'y tenir blanque ou loterie, sous la même peine de cent livres d'amende... Il est enjoint aux marchands de fermer leurs boutiques à dix heures du soir au plus tard... »

24 mars 1774. Arrêt de la Cour souveraine qui transfère sur la place de la Carrière la foire Saint-Georges, la fixe au 19 mai de chaque année et en permet la durée pendant quinze jours. — 29 mars 1776. Arrêt ordonnant qu'à l'avenir, la foire Saint-Georges se tiendra ailleurs que sur la Carrière (attendu qu'étant destinée au militaire, elle ne doit contenir aucun embarras qui le prive de son usage), et autorisant le lieutenant général de police à la faire établir sur la place Mengin.

Outre cette foire, il y en avait une autre, dite de Saint-Joseph, dont l'origine n'est pas connue, et sur laquelle on ne trouve que le document suivant, consigné dans un recueil d'ordonnances de police :

« La foire Saint-Georges, qui n'était, dans son origine, qu'une vente d'images à la porte de la Primatiale, le jour de la fête du saint, est devenue très-florissante par le concours des marchands de toutes sortes de denrées, au point que son emplacement n'étant plus suffisant pour la contenir, on a jugé à propos de la transférer sur la place Carrière. A son exemple, la foire Saint-Joseph, qui se tient au-devant de l'église des Prémontrés, prend toutes les années de nouveaux accroissements, en sorte qu'elle commence à occuper et embarrasser une grande partie des rues qui y aboutissent. Les officiers de Schomberg ne cessent d'en porter des plaintes, étant empêchés dans leurs manœuvres. La célébration du service divin est pro-

fanée par des criaillements continuels. Il conviendrait donc, pour lui donner plus d'étendue, de la placer sur la promenade, près la place neuve (du Marché), d'autant que les Prémontrés, fondés sur le laps de temps, pourraient réclamer la possession et s'opposer, par la suite, à cette translation indispensable[1]. » — 15 mars 1774. Arrêt de la Cour autorisant le lieutenant général de police à transférer la foire dont il s'agit sur la place Mengin. — 16 mars. Ordonnance de police portant qu'à commencer du 19 de ce mois, jour de la fête de saint Joseph, cette foire sera établie sur la place Mengin, avec défense à tous marchands, autres que de médailles, images et livres de piété, de s'établir sur la place Saint-Jean, etc.

—

18 mars 1628. Ordonnance défendant aux vendeurs de bois en détail, charbon, etc., de les exposer en vente à la place Saint-Epvre, mais de les porter vendre à la rue Neuve (la Carrière), le long des landres, derrière l'hôtellerie du Petit saint Antoine. — 27 juillet 1645. Ordon-

[1] Les Prémontrés, à qui cette requête est renvoyée par ordre de la Cour, disent, dans leur réponse : « Qu'ils sont très-indifférents à ce qu'il y ait une foire sur la place de Saint-Jean ou non, si ce n'était la décence de l'office divin, qui est interrompu. Ils supplient aussi la Cour de faire attention que les ânes, qui y apportent des bois, y causent une indécence par leur *chant*, qui interrompt très-fort le service divin. »

nance de M. de Vignier, intendant, établissant des marchés aux places[1] d'entre les deux villes et au-devant de l'Hôtel-de-ville. — 20 juin 1646. Ordonnance de M. de Marle, intendant, enjoignant à toutes personnes faisant profession de vendre et débiter marchandises à Nancy, de les débiter sous les halles, aux lieux qui leur seront désignés, les mercredi et samedi de chaque semaine, avec défense de les vendre ailleurs.

11 août 1664. Ordonnance de Charles IV pour la translation à la ville vieille de deux des marchés (voy. t. I, p. 183-185) qui se tenaient à la ville neuve. « Les garnisons qui, pendant les dernières guerres, ont occupé nos villes de Nancy, ont ruiné une si grande quantité de maisons, qui sont présentement inhabitées dans la vieille ville, qu'estant demeurée *à demy déserte*, *il faudroit un siècle pour la restablir*, si nous ne nous servions de quelques moyens particuliers et qui puissent nous donner lieu d'espérer de la revoir bientost entièrement réparée ; c'est pourquoy... nous ordonnons que tous ceux qui voudront venir résider en ladicte vieille ville, soit marchands, artisans ou autres (pourveu qu'ils ne soient desjà demeurans à la ville neuve et réputés bourgeois d'icelle), y seront receus sans estre obligés de payer aucun droict d'entrée, ainsy qu'il se payoit cy-devant, après, néantmoins, que

[1] Celle de la Licorne et l'Esplanade. (Voy. Lionnois, t. II, p. 2-8.)

l'on aura reconnu que ce sont gens sans reproche et de bonnes mœurs ; qu'ils seront exempts de tous logemens et fournitures de gens de guerre, de toutes tailles et impositions, sauf des droicts de paroisses et traiets de fontaines, et ne pourront estre cottisez pour les debtes de ville contractées avant leur entrée en ladicte vieille ville, ains jouiront de toutes ces franchises et exemptions pendant six années. Que ceux qui, venans résider en ladicte vieille ville, y bastiront des maisons neuves ou en répareront des ruinées, au refus des propriétaires, jouiront desdictes exemptions pendant leur vie. Et comme tous les marchez, lesquels, avant les guerres, se tenoient à la vieille ville, se tenant présentement à la ville neuve, ont de beaucoup contribué à la diminution des bourgeois de ladicte vieille ville, nous voulons que, des trois marchés qui se tiennent présentement à ladicte ville neuve par chacune semaine, les mercredis, vendredis et samedis, ceux des mercredis et vendredis se tiennent doresnavant ès places de Saint-Epvre et des Dames prescheresses, celuy seul du samedi demeurant à la ville neuve, ainsy que du passé, de mesme que celuy pour le foing, bois, paille et autres choses semblables, lequel se tiendra à la place qui est entre les deux villes. »

8 mai 1707. Ordonnance du Conseil de ville fixant les jours de marchés aux mercredis et vendredis pour la ville vieille, et aux samedis pour la ville neuve. — 27 jan-

vier 1761. Établissement d'un nouveau marché au blé le mardi de chaque semaine.— 1766. Acquisition par la ville d'un terrain hors de la porte Saint-Nicolas pour servir de marché aux bestiaux.

—

### Usines et manufactures.

Les Archives de la ville ne contiennent presque pas de documents spéciaux à ce sujet; mais, en lisant la Table des matières, ci-après, on trouvera l'indication de toutes les usines ou manufactures qui s'étaient créées à Nancy. Je renvoie également à ce qui a été dit sur ce point t. I, p. 185 et suiv.

8 septembre 1578. Départ de cour de Messieurs des Assises sur la difficulté mue entre les religieux de Clairlieu et les bourgeois de Nancy, au sujet des Grands-Moulins, parce que lesdits religieux, auxquels appartenaient ces moulins, voulaient contraindre les bourgeois à y aller moudre leurs grains, suivant le pouvoir qu'ils en avaient en vertu d'un acte d'échange passé entr'eux et le duc Ferry, en 1258.

3 mars 1613. Lettres patentes de Henri II pour l'établissement d'une draperie à Nancy, sous la conduite de Henri Philippe, marchand, et de ses associés.

3 mai 1651. Permission à deux tanneurs de corroyer leurs cuirs sur le ruisseau qui descend de l'étang Saint-Jean, près de l'estrapade, entre les deux villes.

1753. Permission au sieur Lorenzani d'établir une manufacture de savon, avec privilége exclusif.

Charles III avait déjà donné, en 1608, des lettres patentes pour l'établissement d'une manufacture de savon d'Espagne à la ville neuve. (Voy. Lionnois, t. III, p. 89.)

—

Maîtrises ou corporations d'arts et métiers.

J'ai donné, dans mes Communes de la Meurthe, la plupart des chartes des corporations d'arts et métiers de Nancy[1], et je me dispenserai de les reproduire ici. J'indiquerai seulement leur date, en mentionnant les documents particuliers que m'ont fournis les Archives de la ville. Outre ces chartes, on y trouve des procès-verbaux de réception, des élections de députés, syndics et adjoints, des comptes rendus par les maîtres des corporations, etc. J'ai complété ces documents à l'aide de ceux qui existent au Trésor des Chartes.

Apothicaires.— 21 avril 1623. Confirmation, par le duc Henri II, d'un décret obtenu par les apothicaires, en 1615, portant que nul ne pourra se mêler de la pharmacie que préalablement il n'ait subi l'examen et fait chef-d'œuvre. — 26 mars 1764. Règlements et statuts concernant les apothicaires.

[1] Voy. aussi, dans le compte rendu de la 17e session du Congrès scientifique de France, t. II, p. 209, mon Coup-d'œil sur l'histoire des corporations d'arts et métiers dans la Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés. Ce travail a été reproduit en partie dans l'Annuaire de 1866, avec des additions qui le complètent.

Charles IV leur avait donné, le 4 mai 1665, un règlement en 50 articles, dont j'ai fait connaître les principales dispositions, et Léopold y en avait ajouté de nouvelles par son ordonnance du 28 mars 1708, touchant l'exercice de la médecine et de la pharmacie. — Les apothicaires célébraient leur fête le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge. (Voy. Communes, t. II, p. 180, et Recueil des ordonnances, t. I, p. 628.)

Arquebusiers, maréchaux-ferrants, cloutiers et couteliers. — 19 juillet 1617. Confirmation de la charte à eux accordée par la duchesse Isabelle, en 1442.

Le nombre des ouvriers de ces corps de métiers s'étant augmenté dans la suite, ils furent admis, comme beaucoup d'autres, à former trois maîtrises distinctes : celle des arquebusiers, érigée en 1665; celle des maréchaux-ferrants, à laquelle Stanislas donna des règlements au mois de juin 1760 (voy. Comm., p. 178); enfin, celle des couteliers et taillandiers, dont Stanislas confirma et amplifia les chartes le 24 août 1765 (voy. ibid., p. 179). — Patron, saint Éloi.

Bahutiers et selliers. — Règlement donné par le duc Henri, le 25 août 1612, confirmé par lui le 23 octobre 1623, amplifié par Stanislas le 30 juin 1765 (voy. ibid., p. 175). — Patron, saint Éloi.

Barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes. — 24 juillet 1710. Édit de Léopold par lequel la profession de perruquier est érigée en maîtrise. « ... Considérant que l'art et profession de barbier-baigneur-étuviste et perruquier contribue beaucoup, non-seulement à la propreté et

ornement, mais encore à la santé des hommes, et qu'il est nécessaire d'y en avoir un nombre suffisant pour le service public. Apprenant, d'ailleurs, que plusieurs desdits barbiers-perruquiers se sont présentés pour avoir permission de nous de s'établir en communauté et de former un corps distinct et séparé de celui des maîtres chirurgiens-barbiers...., nous avons ordonné que ledit art et profession de barbier-baigneur-étuviste et perruquier soit établi en maîtrise... Faisons très-expresses défenses à tous barbiers, baigneurs, étuvistes et perruquiers, et tous autres, de tenir boutique, de travailler ni faire aucun exercice dudit art et profession, faire barbe, vendre ni débiter perruques, acheter ni vendre des cheveux, qu'auparavant ils n'aient pris de nous des lettres et provisions, à peine de 300 fr. d'amende et de confiscation des marchandises.... N'entendons, par ces présentes, préjudicier en aucune manière aux barbiers-chirurgiens, ni empêcher qu'eux et leurs garçons apprentis puissent faire le poil et la barbe, comme ils ont fait du passé; à quoi les avons expressément maintenus.... » — 29 juin 1770. Lettres patentes du roi portant que celles du 6 février 1725, en forme de statuts pour toutes les communautés de barbiers-perrruquiers-baigneurs-étuvistes du royaume, seront observées en Lorraine; que le conseiller premier chirurgien de S. M.., inspecteur commis, est maintenu dans les droits et priviléges de sa place à cet égard, avec droit d'établir

lieutenants et greffiers dans chaque communauté (voy. Recueil des ordonnances, t. XII, p. 112). — Patron, saint Louis.

Bonnetiers. — 25 septembre 1636. Lettre obtenue du Conseil souverain, siégeant à Nancy, qui leur permet, par provision, d'établir une maîtrise. — 28 août 1656. Chartes de la maîtrise, confirmées par Léopold le 2 décembre 1715 (voy. Comm., p. 202). — Les bonnetiers célébraient leur fête le jour de la Nativité Notre-Dame.

Bouchers. — 3 février 1610. Confirmation des lettres de han et maîtrise obtenues par les bouchers, du duc Charles II, le 23 décembre 1419, confirmées par le duc Antoine en 1517, et par Charles III en 1554 et 1565 (voy. ibid., p. 136). — Jugement du Conseil de ville, du 11 février 1611, au sujet de certains poissons pris par les visiteurs des bouchers à un poissonnier, les bouchers prétendant avoir droit, pour leurs peines de visiter les poissons et marée en deux saisons de l'année, au carême et à l'avent, savoir : des vendeurs de brochets, un à leur choix et l'autre au choix du marchand ; des vendeurs de morue, une poignée de chacune botte ; d'une tonne de harengs, deux ; de 20 ou 25 saumons salés, la moitié d'un ; par lequel jugement le visiteur et fermier des bouchers fut condamné à restituer 3 fr. au poissonnier pour lui avoir pris du poisson au-delà de son droit. — Les bouchers avaient pour patron saint Barthélemy.

Boulangers[1] et pâtissiers. — 14 mai 1602. Lettres patentes de Charles, cardinal de Lorraine, données en l'absence de Charles III, son père, par lesquelles il autorise le « han » des boulangers et pâtissiers et approuve les articles suivants, qu'ils lui avaient soumis :

«..: Les compagnons boulengiers et pâticiers se pourront assembler avec leur maistre, le lendemain de Sainct-Honnoré, en la salle du Conseil de ville, pour procéder à l'élection d'un nouveau maistre, deux jurez, un clerc et un sergent, qui tous presteront leur serment ez mains du prévost, en présence de ceulx dudict Conseil de cedict lieu. Ilz pourront estre continuez en leur office un an seulement, et le cas le requiert ainsy. Ilz prendront congnoissance des faultes et abus qui se commectront audict mestier, tant par ceulx de la ville que les forains, et feront rapport en la chambre dudict Conseil de ce qu'ilz en auront trouvé. Personne ne travaillera cy-après audict mestier qu'il ne soit hanté et passé maistre. Le droit de han sera de trente frans, applicquables moictié à Son Altesse, moictié à ladicte confrairie, sans aulcun festin et banquet, sinon des parens et alliez, à peine de dix frans

[1] Suivant Lionnois (t. I, p. 285), à la réception d'un nouveau maître boulanger, le corps entier de la maîtrise amenait le récipiendaire devant le petit four construit près du four Caboche ou four des Fées, dans la partie inférieure de la rue Saint-Michel, et lui faisait prêter serment en mettant la main sur ce four, que, pour cette raison, on appelait le *four Sacré*.

contre un chacun de ceulx qui y auront assisté, et d'estre, celuy qui se présente à ladicte maistrise, déclairé incapable d'icelle. Les enfans de ceulx qui auront payé lesdicts trente frans ne payeront, pour le droict de ladicte maistrise, que trois frans, et ceulx qui se marieront avec leur vefve ou fille, la moityé de ladicte somme de trente frans. Ilz ne feront faciende de vendre suif, chandelles, ny autres semblables denrées contraires à la netteté et pureté requise audict estat. Leurs vefves pourront continuer ledict mestier par leurs serviteurs, pourveu qu'ilz soient expers et entendus en iceluy, et desquels lesdicts maistres et jurez pourront vérifier la besongne et ouvrage toutes et quantes fois que bon leur semblera ; et, s'ilz y trouvent faulte et abus, en faire leur rapport comme dessus, pour estre iceulx mulctez d'une amende à arbitrer selon l'exigence du cas, applicquable icelle comme dessus. Ilz ne se pourront assembler en corps en plus grand nombre que desdicts maistre et jurez, si ce n'est au jour de la création de leursdicts officiers, à la conduitte de leur roy de confrairie, aux vespres de la veille, messe et vespres du jour de la feste de leurdict patron, et aussy d'un corps mort de leurs compagnons ou bien de sa femme, à peine d'amende arbitraire, applicquable comme dessus. Ilz seront tenuz faire leurs pains bons, sans mixtion de farine mauvaise et réprouvée; iceulx cuire et essuyer bien et deuement, et les tenir de poix, suivant

les ordonnances et soubz les peines y indictées et connivées. Ez jours de Pasques, Noël et festes de tous les saincts, nul desdicts compagnons ne pourra cuire pain et faire exercice aucun dudict mestier, à peine de sept frans et demy d'amende. Ledict maistre aura une boüette fermante à trois clefs, en laquelle seront resserrez les deniers desdicts hans, amendes et autres émolumens, après, toutesfois, les avoir faict enregistrer par ledict clerc; et en tiendra ledict maistre une, ceux du Conseil de ville une, et le receveur du domaine l'autre ; et pourra ledict maistre, pour les faire entrer, user d'exploictz par son sergent, et, en cas de résistance ou empeschement, obtenir la force du prévost, et, en cas d'opposition, renvoyer à la justice de ce lieu. Iceluy maistre rendra compte de son administration le lendemain de ladicte feste sainct Honnoré, pardevant les maistre et jurez nouvellement esleuz et establis, présent quelqu'un dudict Conseil de ville et ledict receveur du domaine. Un serviteur pourra délaisser le service de son maistre en l'en advertissant quinze jours auparavant, n'estoit qu'il fût apprentif ou loué à certain temps; car, sans mauvais traitement du maistre (et duquel il debvra faire dheuement apparoir pardevant lesdicts maistre et jurez), il ne pourra abandonner son service. Chacun desdicts compagnons payera, le lendemain de ladicte feste sainct Honnoré, deux gros pour faire célébrer, le dimenche, une messe en la chappelle de leurdicte

confrairie, et autrement pour estre employés aux affaires d'icelle... »

Les armoiries des boulangers et celles des marchands[1] de Nancy, les seules que l'on connaisse, sont indiquées dans un manuscrit conservé à la bibliothèque publique de Metz, et intitulé : « Armes des corporations des arts et métiers de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés, enregistrées, en exécution de l'édit de Louis XIV, de novembre 1696, au Parlement de Metz, le 28 décembre de la même année. » Les boulangers portaient : *de sable à deux pelles de four posées en sautoir d'argent,* et les marchands : *de sinople à une balance d'or.*

19 mai 1640. Traité fait entre les maîtres pâtissiers et boulangers, par lequel, à cause des difficultés qui ont surgi entr'eux, pour raison du chef-d'œuvre à faire afin d'être admis dans le han, ils conviennent qu'ils formeront à l'avenir deux maîtrises séparées ; que les ornements et rentes de la chapelle Monsieur saint Honoré, leur patron,

[1] On a vu (t. I, p. 207) que les marchands formaient une confrérie, dès l'année 1341, conjointement avec ceux de Rosières et de Saint-Nicolas.

érigée en l'église Notre-Dame, demeureront aux boulangers, moyennant le paiement d'une somme de 800 fr., etc. — 22 décembre 1706. Arrêt du Conseil de Léopold ordonnant qu'aucun garçon boulanger ne pourra être reçu maître à Nancy qu'il n'y ait fait, ou dans une autre ville, deux années d'apprentissage.

7 mars 1757. Lettres patentes de Stanislas par lesquelles, interprétant les chartes accordées aux pâtissiers le 4 juillet 1732 (voy. Communes, t. II, p. 205), il ordonne que les pièces de pâtisseries pour chef-d'œuvre à faire par les aspirants à la maîtrise, demeureront fixées aux suivantes : « Deux pâtés, l'un de jambon de Mayence, dressé dans la forme, à manger froid ; le second en treff, garni de gibier ou venaison, à manger chaud ; une tourte d'innocens et un pâté chaud d'anguilles ou autres poissons, suivant la saison, préparé en maigre ; deux des quatre tartes ci-après, au choix des maîtres : la première dressée en quatre fleurs de lys, garnie de quatre sortes de confitures ; la seconde de pistaches, la troisième d'amandes, la dernière de moëlle de bœuf ; une cuite de gros biscuits, une seconde cuite de macarons, et une troisième de massepains frisés et soufflés ; enfin, deux gâteaux de façon différente, glacés en sucre et garnis suivant la composition qui en sera donnée par les maîtres jurés. » — Patron, saint Honoré.

Bourreliers. — Lettres patentes du 6 juin 1613 leur

accordant une maîtrise et confrérie sous l'invocation de saint Quirin. (Voy. ibid., p. 176.)

Chandeliers. — Érection de la maîtrise par Stanislas, le 9 septembre 1752, à la suite d'une requête dans laquelle, dit-il, « les marchands et fabricants chandeliers de notre bonne ville de Nancy nous ont fait représenter que si, depuis quelques années, le commerce des chandelles est en réputation dans ladite ville, il est notoire qu'il n'est dû qu'à leurs peines, soin et à la capacité qu'ils se sont acquise par les différentes épreuves qu'ils ont faites pour parvenir à la perfection de cette marchandise, qui se trouve au point que les étrangers, qui en faisaient autrefois le commerce dans nos États, viennent actuellement s'en fournir des fabriques des exposants. » — Les chandeliers célébraient leur fête le jour de la Translation de saint Nicolas.

Chapeliers. — Lettres patentes du 26 septembre 1602 portant établissement de la maîtrise; confirmées et amplifiées le 22 février 1620 et le 16 septembre 1765. (Voy. ibid., p. 169.) — Patrons, saint Jacques et saint Christophe.

Charpentiers, maçons, tailleurs de pierre, recouvreurs, ardoisiers, charrons et tous ouvriers maniant la hache et le marteau. — Copie de la charte à eux octroyée par le duc Raoul en 1341. (Voy. t. I, p. 209.) — 11 juin 1759. Lettres patentes de Stanislas, par lesquelles, sur une re-

quête à lui présentée par les charpentiers, expositive qu'ils sont au nombre de plus de 400, il les désunit de la confrérie du Cloître de Saint-Georges et les autorise à en former une entr'eux, sous l'invocation de saint Joseph, et leur accorde des statuts pour leur maîtrise.

Les maçons (1732), charrons (1758), cloutiers, paveurs, plâtriers et recouvreurs (1760), furent successivement détachés de la confrérie du Cloître de Saint-Georges et admis à former des confréries et corporations distinctes, lesquelles eurent pour patrons, savoir : les maçons, saint Marc ; les charrons, sainte Catherine ; les cloutiers, saint Éloi ; les paveurs, saint Roch ; les plâtriers, saint Louis ; les recouvreurs, l'Ascension de Notre-Seigneur.

Chirurgiens (voy. t. I, p. 138). — 10 février 1596. Avis donné au Conseil de S. A. par le procureur général et les gens du Conseil de ville sur l'établissement de la maîtrise des chirurgiens et barbiers. C'est une approbation, sauf quelques modifications, des articles suivants :

« Son Altesse ayant pour aggréable la très-humble requeste des maistres chirurgiens et barbiers de Nancy touchant l'establissement d'une maistrise, qu'ilz requièrent entr'eux pour le bien publicque, est supliée d'homologuer et recepvoir soubz son bon plaisir les articles que s'ensuivent :

» Et premier, que lesdicts maistres chirurgiens et barbiers auront une chambre et lieu publicque en l'Hostel-de-ville de Nancy propre pour s'assembler touttes fois et quand qu'il sera de besoing pour les affaires qui concer-

neront la maistrise, et auquel (le cas eschéant) se feront les dissections, anatomies et leçons en l'art de chirurgie, à charge de l'entretenir de touttes réparations et réfections nécessaires, à leurs propres frais et despens.

» Qu'en ladicte chambre présidera le maistre juré, qui sera esleu et choisy par chacun an entre eulx, et fera touttes propositions d'affaires qui se debveront délibérer, soit pour la réception d'aucun se présentant pour estre receu en ladicte maistrise ou autrement.

» Que nul ne sera receu maistre qu'il n'ait, au préalable, fait paroistre, par attestations ou autrement, de ses bon fame (renommée), bonne vie et réputation, ensemble de sa capacité et expérience en l'art de chirurgie, soubz l'examen, et faict les chefz-d'œuvres ordinaires et accoustumés en touttes autres villes, par-devant les maistres dudict lieu de Nancy, présentz, et les médecins; et, avant que de tenir bouticle, prestera, en plaine assemblée, le serment, entre les mains du maistre juré, de bien fidellement et en toutte probité exercer l'art de chirurgie suivant les préceptes d'icelles et expérience qu'il peult avoir acquise, sans aucune fraude, abus ny déception; et pour une fois délivrera d'entrée la somme de trente frans ez mains dudict maistre, pour estre les deux tiers employez au service de Dieu, à la décoration de la chapelle Sainct-Cosme et Sainct-Damien, érigée en l'esglise Sainct-Epvre, et l'autre au profict de ladicte mais-

trise, pour subvenir tant aux réfections et entretènement de ladicte chambre, qu'autres menues despenses, dont ledict maistre juré sera tenu de rendre bon et fidel compte lorsqu'il en sera requis par le corps de ladicte maistrise.

» Que sy toutesfois se présentât quelque fils de maistre de Nancy, icelluy sera receu franchement et sans paier aucune entrée, à la charge néanmoings desdicts examen, chefz-d'œuvres et serment, èsquelz il sera subject comme les autres.

» Qu'à l'effect desdicts chefz-d'œuvres et examen seront appellez quelques médecins en la chambre de ladicte maistrise, pour estre présentz à juger, avec lesdicts maistres, de la capacité ou incapacité de celuy ou ceux qui s'y présenteront pour y estre receus.

» Que les vefves pourront tenir bouticle, ayant ung serviteur de bonnes mœurs, capable et versé en l'art de chirurgie, lequel pourra faire touttes fonctions de chirurgien, saulf qu'il sera tenu prendre advis d'ung desdicts maistres en cas d'importance et doubteux, et ne pourra faire aucun rapport en justice qu'avec ung desdicts maistres.

» Qu'inhibitions et deffences seront faictes à touttes sortes de gens, charlatans, coureurs, vagabonds et autres empiricques, non receus maistres, de faire aucune function de chirurgien, à peine de vingt frans d'amende pour chacune fois ou aultre plus grande, le cas eschéant de résidive ou rébellion à justice...

» Qu'aux reigles et statutz de ladicte maistrise seront subjects tous autres chirurgiens et barbiers des pays de l'obéissance de S. A....

» Que personne, de quel estat qu'il soit, ne s'ingérera de traicter aucun ulcère, absès, fracture, luxasion, plaie ou aultre chose appartenant à l'art de chirurgie, qu'il ne soit de la compaignie desdicts maistres ou advoué d'iceux. »

Au dossier concernant les chirurgiens se trouvent joints des procès-verbaux de réception de matrones, lesquelles, aux termes de l'ordonnance du 28 mars 1708, ne pouvaient exercer leurs fonctions qu'après avoir été examinées par un médecin, en présence du chirurgien juré aux rapports. On trouve, à ce sujet, dans l'inventaire de 1748, la note suivante :

« Le sieur Humbert Nicolas, chirurgien juré aux rapports, en vertu de l'article 37 de l'ordonnance de S. A. R., du 28 mars 1708, portant règlement pour la médecine et la pharmacie, ayant procédé à l'examen, conjointement avec le sieur Harmand, médecin de S. A. R., d'Anne-Marie Claude, femme à Jean Le Gris, sur sa capacité dans l'exercice de la profession de matrone, il lui donna la permission d'exercer ladite profession à Nancy, sans la participation de messieurs du Conseil de ville ; pourquoi ces derniers donnèrent leur requête à S. A. R. aux fins d'être maintenus et gardés au droit et possession immémorial qu'ils ont de recevoir et pourvoir les sages-femmes, aux offres qu'ils firent de renvoyer les aspirantes au médecin

retenu de la ville, pour subir par-devant lui l'examen, en présence du chirurgien juré aux rapports, et, en conséquence, demandèrent que les lettres accordées à ladite Anne-Marie Claude seraient rapportées en l'Hôtel-de-ville pour y être supprimées, à charge par lesdits du Conseil de ville de lui en expédier d'autres.

» Sur laquelle requête, décret de Sadite A. R. intervint, par lequel, sans s'arrêter aux lettres données par les sieurs Harmand et Nicolas à la nommée Anne-Marie Claude, pour faire les fonctions de matrone et sage-femme à Nancy, le 17 septembre 1710, Sadite A. R. maintint et garda les officiers de l'Hôtel commun de la ville de Nancy au droit et possession où ils sont de choisir, nommer, faire examiner par médecin et chirurgien ordinaire de ladite ville toutes les matrones et sages-femmes qui y seront nécessaires, les instituer et recevoir leur serment, à l'exclusion de toutes autres, après qu'il leur sera apparu de leurs vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, sur les attestations des curés, sauf audit sieur Nicolas, en qualité de chirurgien juré aux rapports, d'assister à leur examen et les interroger, si bon lui semble, sans frais, à l'effet de quoi il en sera dûment averti. »

Cordonniers et tanneurs. — Lettres patentes de Charles III, du 12 octobre 1554, portant établissement de la maîtrise; confirmées par Henri II (pour les cordonniers), le 18 septembre 1621 ; par Léopold, le 16 mars 1721, et

par Stanislas, le 28 mai 1764. (Voy. Comm., p. 144.) — Patrons, saint Crépin et saint Crépinien[1].

Couteliers et taillandiers (primitivement réunis à la confrérie du Cloître de Saint-Georges). — Confirmation des chartes à eux accordées par la duchesse Isabelle, par Henri II, le 19 juillet 1617, et par Stanislas, le 24 août 1765. (Voy. ibid., p. 178.) — Patron, saint Éloi.

Drapiers. — 29 mai 1595. Règlement de Charles III pour la maîtrise des drapiers (voy. ibid., p. 159), confirmé et amplifié le 30 mars 1670. — Patron, saint Nicolas.

Éperonniers. — Lettres patentes du 13 avril 1616 portant érection de la maîtrise. (Voy. ibid., p. 177.) — Patron, saint Éloi.

Ferblantiers, plombiers, fontainiers et souffletiers[2]. — Lettres patentes de Stanislas, du 27 octobre 1759, portant établissement de la maîtrise. — Patron, saint Éloi.

Fondeurs. — Érection de la maîtrise, le 17 août 1602. — Patron, saint Éloi.

Fourbisseurs. — 4 mars 1617. Lettres patentes du duc Henri II pour l'établissement de la maîtrise. (Voy. ibid., p. 177.) — Patrons, saint Pierre et saint Paul.

[1] Les savetiers formaient une corporation distincte, qui obtint des statuts en 1727.

[2] Ils devaient probablement, dans l'origine, faire partie de la confrérie du Cloître de Saint-Georges.

Magniens ou chaudronniers. — Érection de la maîtrise le 18 janvier 1618. — Patron, saint Éloi.

Les huiliers et les jardiniers, dont on ne connaît pas les chartes, formaient des corporations ou confréries qui sont indiquées dans l'arrêt de la Cour souveraine, du 15 juin 1699, réglant l'ordre de la marche de la procession de la Fête-Dieu. — Les premiers avaient pour patron saint Martin, les seconds saint Fiacre.

Menuisiers, tourneurs et ébénistes (détachés de la confrérie du Cloître de saint Georges). — Chartes du 19 avril 1617, confirmées par Stanislas le 9 avril 1764. (Voy. Comm., p. 178.) — Patronne, sainte Anne.

Merciers ou marchands. — Érigés en confrérie par le duc Raoul en 1341, conjointement avec ceux de Rosières et de Saint-Nicolas. (Voy. ibid., p. 100.) — Patron, saint Georges, puis saint Michel.

Monnayeurs. — Lettres patentes de Charles III, du 26 janvier 1568, et de Henri II, du 20 août 1624, portant confirmation des chartes anciennement obtenues par les ouvriers de la Monnaie. (Voy. ibid., p. 165.) — Patron, saint Éloi.

Orfèvres. — Les chartes des orfèvres, des 11 janvier 1605, 2 juin 1609, 18 mai 1628, et le règlement du Conseil, du 4 juillet 1764, sont imprimés dans le Dictionnaire des ordonnances, de Rogéville, t. II, p. 197-220. — Patron, saint Éloi.

Pelletiers et chamoiseurs. — Confirmation et ampliation des chartes obtenues par les pelletiers, les 26 janvier 1513 et 24 septembre 1583, par Henri II, le 31 octobre 1614, et par Stanislas, le 19 janvier 1750, sur une requête à lui présentée par « les maîtres jurés et corps des pelletiers et chamoiseurs, dits conroyeurs, contenant que leur profession est des plus anciennes des États ; qu'ils obtinrent, en 1513, des chartes du duc Antoine, par lesquelles il conste que, non-seulement elle est mise au nombre des quatre hauts métiers, mais encore que les ducs Charles II et René II leur avaient précédemment accordé des chartes particulières... » — Patron, saint Blaise.

Potiers d'étain. — Établissement de la maîtrise le 17 novembre 1708. (Voy. Comm., p. 199.) — Patron, saint Fiacre.

Rôtisseurs. — Établissement de la maîtrise le 30 septembre 1610 ; confirmé, avec de nouvelles dispositions, le 3 septembre 1731. (Voy. ibid., p. 174.) — Patron, saint Laurent.

Serruriers. — Confirmation des chartes octroyées par la duchesse Isabelle, en 1442, aux « febvres » de Nancy, le 7 mars 1617 et le 4 juillet 1766. (Voy. ibid., p. 178.) — Patron, saint Éloi.

Tabletiers et tourneurs. — Lettres patentes de Stanislas, du 5 mars 1762, portant établissement de la maîtrise, qu'il détache de celle des menuisiers, dans laquelle

ils avaient été incorporés en 1617. — Patron, saint Christophe.

Tailleurs d'habits et couturiers. — Lettres patentes de Charles III, du 31 décembre 1594, portant établissement de la maîtrise, à la suite d'une requête dans laquelle les couturiers et tailleurs d'habits, qui étaient en grand nombre, tant à la ville vieille qu'à la ville neuve, se plaignent de ce que, n'ayant ni maîtrise ni confrérie, beaucoup de personnes exerçaient ce métier sans « entendre aucunement l'art, façon et adresse de tailler habillemens, soit pour hommes ou pour femmes, au grand mescontentement, préjudice et interrest des gentilshommes et bourgeois ». Les lettres de Charles III, confirmées par son successeur, le 29 août 1622, sont ainsi conçues :

« Les maistres dudit mestier s'assembleront tous les ans, le lendemain de la feste saint Michel, en la grande salle où se tient le Conseil de ville, pour eslire et créer entre eulx ung maistre, quatre jurez, un clerc et un sergent, qui, chacun endroit soit, fasse et exécute ce qui sera de sa charge, au contenu des articles cy-après ; et de quoy faire ilz presteront serment ez mains du prévost de ceste ville de Nancy, appelé et présent à ladicte création. Les douze du Conseil de ville pourront néantmoins, si bon leur semble, continuer lesdicts officiers en leurs charges pour une année tant seulement, s'ils voient qu'ainsy faire le doivent pour le plus grand bien et proffict

de leur compagnie. Prendront iceux congnoissance des fautes et abus commis par les maistres et compagnons dudit mestier et pour chose concernante iceluy tant seulement. Celuy qui se sentira grevé par leur jugement pourra s'en pourvoir par plainte, sy bon luy semble, par-devant les gens de la justice ordinaire de ce lieu, auxquelz il est ordonné d'en congnoistre et juger sommairement et extraordinairement, sans aucune longueur ni involution de procès.

» Si quelqu'un desdicts tailleurs a traicté les étoffes qui luy auront esté mises en main aultrement qu'il n'appartient, ne leur donnant la façon qui sera requise selon l'art, sera loisible à celuy à qui appartiendra ledict habillement de le faire visiter par lesdits maistres et jurez et, si bon luy semble, par quelques maistres dudict mestier qu'il requerrera estre par eulx appelés, en leur donnant, pour leurs vacations et droit de visite, deux frans, lesquelz il recouvrira sur ledict tailleur s'il se trouve avoir commis faulte, comme aussy le prix desdictes estoffes gastées, oultre qu'il sera condamné à une amende arbitraire selon l'exigence dudict cas, et, s'il en est coutumier, suspendu à temps de la pratique et exercice dudict mestier.

» Si quelqu'un desdits tailleurs se trouve avoir mal employé lesdictes estoffes ou converti à son proffict partie d'icelles, il sera tenu de les rendre à qui elles appartiendront, avec ses interrests et despens, et, de plus, sera

amendable pour une première fois de la somme de vingt frans, pour la deuxième de trente, la troisième de soixante, un quart à nous, un quart au proffict de ceste ville, un quart à l'hospital et l'autre quart auxdicts maistres et jurez, et, pour la quatrième, il sera privé à toujours de l'usage et pratique dudict mestier en cedict lieu de Nancy; et de chacune desdites fois se fera registre, pour y avoir recours le cas y échéant.

» Auront aussi lesdicts maistres et jurez droict et puissance de revisiter les chausses, pourpoints et aultres pièces d'habillements neufs qui s'exposeront en vente ez boutiques et places de cedict lieu, par marchands non hantez dudict mestier, pour, au cas qu'il s'y trouveroit quelque abus ou faulte insigne, comme rembourure de mousse, emploi d'estoffes non loyales et marchandes, et aultres semblables, les déclarer acquises et confisquées, et le proffict qui en proviendra distribué comme dessus.

» Ne se pourront assembler lesdicts compagnons en plus grand nombre que desdicts maitres et jurez appelés à la visite d'une besogne, n'estoit que ce fût à la création de leurs officiers ou à la suite et convoi d'un corps mort de leurs compagnons ou de leurs femmes.

» Aura ledict maistre une boîte fermant à trois clefz, en laquelle seront mis et resserrez les deniers des hans, amendes, confiscations et autres esmolumens de leurdicte compagnie, après toutesfois les avoir fait enregistrer par ledict clerc. Et tiendra ledict maistre l'une des-

dictes clefz, les douze du Conseil la deuxième, et le receveur du domaine de cedict lieu une aultre.

» Sera ledict maistre tenu rendre compte de sa gestion et recette, le lendemain de Sainct-Michel, par-devant les maistres et jurez nouvellement créés et establis, et en présence desdicts douze de ville, dudict receveur et d'un des gouverneurs de l'hospital, pour l'intérest d'iceluy; et auxquelz receveur et gouverneur seront lors délivrées les sommes des susdicts deniers appartenant tant à nous qu'audict hospital, avec l'extrait du registre, signé dudict clerc, contenant la déclaration desdicts hans, amendes, confiscations et émolumens. Et, pour lesquelz faire entrer pourra ledict maistre, en cas de délai ou refus, faire gager et exécuter en leurs biens les débiteurs d'iceulx par commission qu'il en adressera à son sergent, et, en cas de résistance et empeschement, obtenir la force du prévost de cedict lieu.

» Ne sera loisible à ceulx qui viendront cy-après de travailler en chambre ou bouticque ouverte s'ilz ne sont hantez et passez maistres, n'estoit qu'ilz fussent serviteurs, domestiques de gentilzhommes; ou que quelque bourgeois les voulût, pour la commodité de son ménage, faire travailler à leur journée en sa maison; et, en ce dernier cas, ne pourra les rechercher ledict bourgeois des faultes qu'ilz commettront à la façon des habillemens qu'il leur aura faict faire.

» Paieront lesdicts passans maistres, pour le droit de

leur han et maistrise, la somme de 40 frans, applicables comme dessus, et ne leur feront les compagnons et maistres dudict mestier, déjà receus, faire aucun banquet ou aultre despence inutile et superflue, encore qu'ilz les voulussent faire de leur gré, et ce sur peine de dix frans d'amende, à prendre sur chacun de ceulx qui y auroient assisté et d'estre celuy qui se seroit présenté à ladicte maistrise déclaré inhabile et incapable d'icelle, n'estoit que lesdits assistans fussent ses parens ou alliez. Et, s'il se prend aucun argent sous main par ceulx qui le recevront à ladicte maistrise, soit pour couvrir son insuffisance et incapacité ou aultrement indûment, seront iceulx privez et démis de leur estat et condamnez à une amende à arbitrer selon l'exigence du cas, et applicable en la forme et manière prédicte.

» Les enfans desdicts maistres qui auront ainsy payé la somme de 40 frans, se représentant à la maistrise, ne devront payer, pour le droit d'icelle, que 3 frans, applicables comme dessus.

» Celuy qui se mariera avec la veuve ou fille de l'un desdicts maistres passez moyennant lesdicts 40 frans, ne paiera, pour son droit de maistrise, que 20 frans, applicables comme dessus.

» Les veuves desdicts maistres pourront, tant qu'elles demeureront en viduité, tenir bouticques dudict mestier par serviteurs experts et capables d'en besogner. Seront, toutesfois, leurs besognes et ouvrages revisités par lesdicts

maistres et jurez toutes et quantes fois que bon leur semblera, afin de cognoistre de leurdicte capacité et suffisance, et, en cas qu'il s'y trouvast de la faulte et abus, en paiera ladicte veuve l'amende telle qu'il appartiendra.

» Et, afin que chacun maistre dudict estat puisse de tant mieulx gagner sa vie, ne sera permis à aucun d'iceulx de pouvoir travailler pour hommes et femmes ensemblement, ains seulement celuy qui entreprendra de travailler à l'usage d'hommes, se devra tenir à tel travail sans pouvoir entreprendre de travailler à usage de femmes, et de mesme celui qui travaillera pour femmes, ne pourra travailler pour les hommes, si ce n'est donc pour le particulier de luy, sa femme et famille tant seulement, sur peine, à celuy qui sera trouvé contrevenant, de payer, pour la première fois, l'amende d'un marc d'argent, la deuxième, deux marcs, applicables comme dessus, et la troisième, à peine de privation de l'exercice de son estat pour un an entier. Et, pour distinguer dès à présent ceulx qui voudront travailler pour hommes de ceulx qui voudroient travailler pour femmes, seront lesdicts tailleurs tenus de s'assembler le plus tost que faire se pourra pour, en la présence du procureur général de Lorraine, desdicts douze de ville et dudict prévost, faire choix et option du sexe pour lequel ilz auront affection de travailler.

» Pourront les serviteurs sortir du service de leurs maistres, ne s'y trouvant bien, en les advertissant néantmoins de leur partement quinze jours auparavant, n'estoit

qu'ilz fussent apprentis attermoyez ou serviteurs louez à certain temps, auquel cas ne s'en pourroient départir avant ledict temps, n'estoient qu'ilz fussent justement occasionnez de ce faire par mauvais traitement ou aultres causes provenantes du faict de leurs maistres, et dont ilz devront deument faire apparoir par-devant lesdicts maistres et jurez.

» Chacun desdicts maistres paiera, audit lendemain de Sainct-Michel, deux gros à la bourse de ladicte confrairie, pour faire célébrer une messe par chacun dimanche en la chapelle de Sainct-Michel et aultrement pour estre employez et convertis aux affaires d'icelle.

» Seront tenus tous lesdicts maistres et compagnons et leurs femmes d'assister aux convois et enterremens des corps morts de leurs compagnons et de leurs femmes, comme aussy à la conduicte du roy de leur confrairie, aux vespres de la veille du jour, et ce, quant à la conduicte susdicte dudict roy, à peine de six gros contre les défaillans, et saulf toutes excuses et exoines légitimes, en en faisant apparoistre... »

Sentence rendue par Messieurs de Conseil de ville, le 5 janvier 1645, donnant pouvoir aux maîtres et jurés de la maîtrise des tailleurs d'habits de visiter les habits qui seront exposés en vente par les chaussetiers, et, trouvant des habits où il pourrait y avoir de l'abus ou faute insigne, ils les apporteront à la chambre du Conseil pour y être connu desdits abus. — 4 février. Décret de M. de Cham-

bley, bailli de Nancy, rendu sur une requête des chaussetiers, portant cassation de la sentence ci dessus :

« Les maîtres tailleurs ayant apporté en la Chambre du conseil la copie de cette requête et l'ordonnance de M. le bailli, il leur fut ordonné de passer outre et de faire des visites lorsque l'occasion s'offrirait ; à quoi ayant satisfait et pris des habits chez des chaussetiers, et iceux apportés en la chambre du Conseil de ville, lesdits chaussetiers se pourvurent de nouveau à M. le bailli, et, sur la requête qu'ils lui présentèrent, il donna assignation aux parties, et cependant ordonna que les tailleurs d'habits seraient contraints, par emprisonnement de leur personne, à rendre promptement auxdits chaussetiers les habits qu'ils leur avaient pris ; comme, en effet, il les fit constituer prisonniers le jour de la Pentecôte. De quoi mesdits sieurs ayant reçu avis, ils en portèrent leur plainte à M. le marquis de La Ferté, qui leur ordonna de se trouver à une heure de l'après-midi chez mondit sieur le bailli pour les entendre ; à quoi ayant été satisfait, il ordonna l'élargissement desdits tailleurs d'habits, sauf à être pourvu sur cette difficulté lorsque M. de Vignier, intendant, serait de retour du voyage qu'il faisait dans le Barrois. »

Édit de mai 1779 portant union des maîtres tailleurs, fripiers d'habits en neuf et en vieux, brodeurs et chasubliers de Nancy, pour ne former qu'une seule et même communauté.

Tapissiers. — Établissement de la maîtrise le 15 juin 1717. — Patron, saint François d'Assise.

Teinturiers. — 28 octobre 1762. Établissement d'une maîtrise pour les teinturiers des villes et faubourgs de Nancy et des environs, à deux lieues de distance, y compris ceux de Saint-Nicolas. — Patron, saint Maurice.

Tisserands. — Lettres patentes du 27 mars 1604 portant érection de la maîtrise. (Voy. Comm., p. 171.) — Patronne, sainte Lucie.

Tonneliers. — Lettres patentes du 24 novembre 1628 qui les associent à la confrérie du Cloître de Saint-Georges, dont ils furent détachés, le 8 janvier 1766, pour former une maîtrise particulière. — Patron, saint Urbain.

Verriers ou vitriers. — Érection de la maîtrise le 16 octobre 1601. (Voy., ibid., p. 168). — Patron, saint Luc.

Procès-verbaux d'élections de députés, syndics et adjoints pour les communautés (non érigées en maîtrises) des épiciers, confiseurs, ciriers et chandeliers ; — des imprimeurs et libraires ; — des livreurs de grains et de bois, toiseurs, jaugeurs et géomètres jurés et visiteurs de marées et poissons ; — des tapissiers et fripiers, miroitiers, revendeurs de meubles en neuf et en vieux ; — des cafetiers, limonadiers, vendeurs de bière et de cidre ; etc.

Registre contenant les déclarations des particuliers qui exercent des commerces, professions ou métiers que S. M. n'a pas jugé à propos d'ériger en communautés (1787) : Émouleurs, coloristes en peaux, parfumeurs,

boudiniers-saucissiers, couturières en linge et en robes, tailleuses pour femmes, sculpteurs, fondeurs et apprêteurs de draps, passementiers, peintres-doreurs, peintres-vernisseurs, coiffeuses pour femmes, luthiers et facteurs d'instruments, maîtres à danser, relieurs, brossiers, blanchisseuses de gaze et dentelles, marbriers, dégraisseurs, fileurs de coton, fleuristes « artificiels ; » etc.

Ordonnances et règlements concernant les corporations d'arts et métiers. — Ordonnance de Charles IV, du 13 avril 1665, portant suspension des hans et maîtrises à Nancy pendant trois ans, et permettant d'y exercer tous métiers sans faire chef-d'œuvre. — 2 avril 1698. Ordonnance de Léopold permettant à toutes personnes, de quels métiers elles soient, à l'exception des orfèvres, chirurgiens et apothicaires, de s'établir et tenir boutique dans ses États sans être tenues de faire chef-d'œuvre, et ce pendant cinq ans. — 12 juin 1703 et 5 septembre 1709. Prorogations de l'ordonnance précédente. (Voy. Recueil des ordonnances, t. I, p. 15 et 676.)

Ces mesures avaient pour but d'engager des artisans à s'établir à Nancy et dans les autres villes de la Lorraine, que les guerres avaient dépeuplées, et où elles avaient anéanti le commerce et l'industrie.

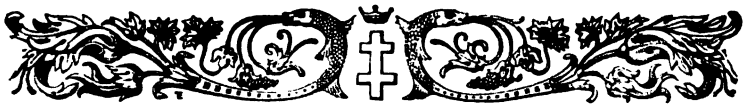

# NEUVIÈME SÉRIE

## DOCUMENTS DIVERS ; PLANS ; INVENTAIRES ; ETC.

—

Deux volumes d'ordonnances de Lorraine, de 1582 à 1690. — Placards imprimés et pièces diverses (1641-1765), parmi lesquels : arrêt de la Cour souveraine portant suppression de deux écrits du sieur Chevrier ; — copies des lettres de noblesse accordées aux sieurs de Braux, Schacken, Grandjean, Cosserat, Doyen, Lombard, Alix, Ollivier, du Mesnil et Jadelot (Joseph), conseiller médecin ordinaire du roi et doyen de la Faculté de médecine.

—

Plans des villes vieille et neuve de Nancy et de ce qu'elles contiennent de pavés dans toutes les rues et devant les églises. — Plan proposé pour la construction d'un lavoir à faire pour le service de la ville dans un terrain

où se trouve la bassine des principales fontaines, lieudit à la rue de la Poterne (rue Derrière), levé par J.-N Jennesson (1753). — Plan des villes, citadelle et faubourgs de Nancy, par M. Mique (Claude), architecte et inspecteur des bâtiments de la ville, indiquant l'état de la distribution des eaux et fontaines et les petits canaux de jonction des latrines qui se rendent dans les canaux de la ville.

« La ville de Nancy, capitalle de la Lorraine, pourtraicte au vif comme elle est en ceste année 1611. » (C'est le magnifique plan qui accompagne ordinairement la Pompe funèbre de Charles III.) — Profil de la ville de Nancy, par Israël Sylvestre (dont M. de Dumast a donné un fac-simile dans son Nancy, histoire et tableau). — Plan général des deux villes de Nancy et des nouveaux édifices que S. M. le roi de Pologne y a fait construire, levé et gravé par Belprey (1754) ; épreuve tirée sur satin.— Plan des villes, citadelle et faubourgs de Nancy, capitale de la Lorraine, par Moithey, ingénieur géographe du roi (1778). — Plan des villes, citadelle, faubourgs et environs de Nancy, dédié à la reine par Mique, architecte du feu roi de Pologne (vers 1780).

Les Archives, on le voit, sont peu riches en plans de Nancy ; en revanche, la Bibliothèque publique de la ville en possède une très-belle collection, formée par les soins de son savant et zélé conservateur, M. Soyer-Willemet, lequel a bien voulu rédiger pour mon livre, d'après l'étude de ces plans, la note suivante, où sont

indiquées les transformations matérielles que subit la capitale de la Lorraine à différentes époques.

**Nancy de Charles III.**

Nancy fortifié ; point de demi-lunes, qui n'ont été achevées qu'en 1623.

Lionnois dit (t. I, p. 462) que ce n'est guère qu'en 1622 ou 1623 que le Nancy de Henri II a pu être terminé ; et, en effet, les rapports sur ce qui restait à faire en 1618 (Lion., t. I, p. 35, 454 et 460) prouvent que les ouvrages extérieurs n'étaient pas faits à cette époque. Cependant, on lit dans le même ouvrage que Nancy était terminé en 1621 (t. I, p. 35), et même en 1620 (ibid., p. 396 et 567) ; ce qui n'est pas possible.

Porte Saint-Nicolas entre les deux villes, à l'entrée de la Grande-Rue (à l'endroit où est aujourd'hui la place des Chameaux).

Plan de La Ruelle. 1611 (*plan A de Lionnois*, t. I, p. 32). — *Sa copie* (de l'Atlas de Bruyn ?).

La Bibliothèque possède deux exemplaires de ce plan. Au revers de l'un est une notice latine sur Nancy, commençant par ces mots : « *Civitas hæc nobilissimi Lotharingiæ Ducatus caput est seu metropolis* », et se terminant par : « *insigni rerum humanarum inconstantiæ et ludibrii documento* ». L'autre en a la traduction française : « Cette ville est la principale de la duché de Lorraine » ; et finissant par : « avec un bel enseignement de l'inconstance des choses humaines ».

Plan de Tassin (quoique censé fait en 1631, il ne représente presque pas de demi-lunes).

**Nancy de Henri II (1623-1634).**

Des demi-lunes entre chaque bastion. Un fossé entre

les deux portes Notre-Dame. — Une tour au bastion des Michottes.

Cette tour n'est pas sur le plan de La Ruelle, et je ne sais pourquoi Lionnois l'a fait ajouter à la copie qu'il a donnée de la ville vieille.

La porte Saint-Nicolas toujours à l'extrémité de la Grande-Rue.

PREMIER PLAN DE MÉRIAN. — *Sa copie* (d'un atlas).

Ce plan porte au revers la même notice latine que ci-dessus ; il pourrait donc appartenir à une édition de l'Atlas de Bruyn, ou peut-être à la *Galerie agréable du monde* (Leyde, 66 part. en 33 volumes), qui, comme on sait, contient un grand nombre de planches ayant déjà été employées dans différents ouvrages.

PETIT PLAN DE DE FER.

Copie du plan de Tassin, de mêmes dimensions, mais avec les demi-lunes. Notre exemplaire est gravé au coin d'une carte représentant une partie de la Lorraine, de la Champagne et de la Franche-Comté. C'est ce plan qui a été copié, avec quelques modifications, par M. Léon Mougenot (Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine, 2e série, t. II, p. 181).

PLAN DE BOISSEAU (daté, à tort, de 1643).

**Nancy de Louis XIII (1634-1662).**

**Première période.**

Première démolition des fortifications (après le traité de Vincennes), terminée en août 1662 ( Lionnois, t. I, p. 36).

Les portes Notre-Dame séparées de la ville par un fossé, pour fermer la Citadelle.

C'est en 1634 qu'on a commencé la Citadelle (Lionnois, t. I, p. 94 et 489).

Plus de fossés entre les deux portes. — Porte Saint-Nicolas entre les deux villes. — Pas encore de porte Saint-Louis (avant 1637).

SECOND PLAN DE MÉRIAN.

PLAN DE BEREY[1] (*plan B. de Lionnois*, t. I, p. 34).

Lionnois avait oublié ce plan, quand, à la page 567 du même premier volume, il dit que le plus ancien qu'il connaisse, après celui de La Ruelle, est celui de De Fer (1693). — M. Gillet possédait un exemplaire du plan de Berey, où ce nom est remplacé par celui de H. Jarliot (*sic*), et le millésime 1661 par 1669 ; or, en 1669, les fortifications n'existaient plus.

Seconde période.

Les portes Notre-Dame et la porte Saint-Nicolas comme ci-dessus. — Porte Saint-Louis (après 1637).

La porte Saint-Louis, construite en 1637 (Lionnois, t. II, p. 594), était située entre le bastion des Dames et la Citadelle (Lionnois, t. I, p. 34); c'est-à-dire à peu près à l'extrémité de la rue de l'Opéra. Elle était faite, évidemment, pour qu'on pût entrer dans la ville sans passer par la Citadelle, quoique Lionnois dise tout le contraire (t. I, p. 38). En effet, le plan de Beaulieu montre deux portes à la Citadelle, aux points P et F. La porte Saint-Louis a subsisté jusqu'à la démolition des fortifications en 1661 (Lionnois, t. I,

[1] Aux plans de cette époque, il est bon peut-être d'ajouter le plan de Nancy, imprimé chez Melchior Tauernier lors du siége de cette ville par Louis XIII, en 1634. On y remarque les fondations de la Primatiale, orientées comme sur le plan de La Ruelle ; une tour placée au côté occidental du Palais ducal, et l'église de Bon-Secours, ainsi que le couvent des Minimes, placés l'un et l'autre à la droite de la route conduisant de Nancy à Saint-Nicolas.

Le même plan, quant aux fortifications extérieures, se trouve dans l'ouvrage intitulé : Les Triomphes de Lovis le Jvste xiij^e du nom. Paris, 1649,

p. 34). C'est cette même année 1637, date de sa construction, qu'a été fermée la ruelle des Capucins (Lionnois, t. III, p. 177).

Plan de Beaulieu.

**Nancy de Louis XIV (1673-1698).**

Plus de porte Saint-Nicolas entre les deux villes.

La porte Saint-Nicolas entre les deux villes a été démolie en 1673 (t. I, p. 27).

Porte Royale à l'entrée de la Carrière.

Plus de tour au bastion des Michottes.

Elle ne fut pas rétablie lors des fortifications de Louis XIV, en 1678 (Lionnois, t. I, p. 39).

Plan de Cayon (sous la date de 1673).

C'est à peu près la copie, réduite au 7e, d'un fort beau plan ms., conservé dans les cartons lorrains de la Bibliothèque publique, mais dont la dédicace, portant le nom de l'ingénieur qui l'a levé, a été malheureusement déchirée.

Plan de De Fer (1693).

**Nancy de Léopold.**

Plus de fortifications à la ville neuve.

La seconde démolition des fortifications (par suite du traité de Riswick) a été terminée le 16 août 1698 (Lionnois, t. I, p. 39).

Point de place Royale ni de place d'Alliance.

Plan de Dom Calmet (1728).

Ce plan est le premier sur lequel la Cathédrale soit orientée comme nous la voyons maintenant. Dans tous ceux qui précèdent, le portail est tourné vers la porte Saint-Jean, selon les fondements commencés en 1603 (Lionnois,

t. III, p. 271); et cependant, en 1610, un an avant la date du plan de La Ruelle, la première pierre, posée d'abord vers le midi, fut transportée vers l'orient (ibid.). Ces fondements, qui étaient restés hors de terre jusqu'au règne de Léopold, ont été arrachés en 1703 (ibid.), et la première pierre de l'église actuelle a été posée. Ce plan représente la rue de la Congrégation (actuellement de la Constitution) telle qu'elle était autrefois; c'est en 1752 que la nouvelle rue qui porte ce nom a été ouverte (Lionnois, t. II, p. 490; Durival, t. I, p. 212).

### Nancy de Stanislas.

#### Première période.

La place Royale faite, et la place d'Alliance sous le nom de place Saint-Stanislas (avant 1756).

Plan de Lerouge (1752).

Un certain nombre des exemplaires de ce plan portent le nom de Desnos à la place de celui de Lerouge, auquel il a été substitué.

Plan de Belprey (1754).

#### Seconde période.

Place d'Alliance (depuis 1756).

Plan de Michel (des Fondations). 1758.

Petit plan.

### Nancy de Louis XV.

L'Université et les casernes. — La porte Sainte-Catherine (reculée en 1770).

Plan de Moithey (1778).

Plans de Mique (grand et petit). Vers 1780.

La Pépinière (terminée en 1765). — La nouvelle com-

munication depuis la rue des Michottes jusqu'à cette promenade. — La nouvelle place (de Grève).

Le cours Léopold et la porte Neuve ne datent que de 1785.

Les autres principaux changements exécutés depuis l'époque où ont paru les plans de Mique, sont : l'établissement de la rue d'Amerval (1808) ; la démolition de l'hôtel Vioménil pour former la place Lafayette (1810), la fermeture de la rue des Minimes, pour l'enclaver dans le Lycée, et la création de la rue Drouot [1].

—

« Inventaire faict par Didier Urbain, tabellion, demeurant à Nancy, à la requeste de noble homme Anthoine du Chasteau, appoticaire de feue Madame ; honorable homme Jean Darbois, deux de ville dudict Nancy pour la présente année, esleux par la commune d'icelle, et Cristofle Ceintrey, recepveur des rentes y appartenantes, de toutes et chacunes les lettres, chartres, tiltres et pappiers touchantes les previleiges, droictz, franchises, libertez, rentes et revenus de ladicte ville, qui estoient en mains de honnorable homme François Gellée, marchant, demeurant audict Nancy, par cy-devant recepveur d'icelle ville ; ledict inventaire faict et parfaict comme s'ensuyt, et commencé cejourd'huy septiesme jour du mois de juillet mil cinq quatre vingtz. » (Continué jusqu'en 1641.)

Inventaire, sans titre, en tête duquel on lit : « Les soub-

[1] Voy. la Table des matières, ci-après, au mot Rues.

signez, Nicolas Barrois et Christophle Rousselot, conseillers de la ville de Nancy ; Nicolas Petit et Jean Collin, commis d'icelle, et Pierre Richardot, recepveur des rentes de ladite ville, ayans eu communication des remonstrances faictes par ledit Richardot, où il est exprimé que, depuis plusieurs années, Messieurs du Conseil de ladite ville auroient trouvé à propos et résoult, à diverses fois, de faire faire ung inventaire motivé des tiltres et pappiers appartenans à ladite ville, d'autant qu'à faute d'y en avoir ung[1] et d'estre lesdits tiltres mis en ordre, il arrivoit le plus souvent que, lorsqu'il estoit nécessaire d'avoir quelques pappiers, suivant les occurences et en affaires importantes au service de la ville, ilz estoient une partie ez mains dudit sieur Colin, comme premier commis, et l'autre ez mains du sieur greffier dudit Conseil, sans aucun ordre ny inventaire dressé ; à quoy mesditz sieurs ayant désiré de pourveoir, en y apportant ung bon ordre, auroient, dès l'année 1636, faict faire une aulmaire expresse, remplie de quantité de layettes, qu'ilz auroient faict placer en ung lieu à ce destiné, joinguant la chambre du Conseil de ville, à Nancy la vieille, et icelle, du depuis, rapportée en l'antichambre du Conseil, à Nancy la nœuve, affin de

[1] Celui qui a été rédigé en 1580 est très-sommaire et devait être regardé comme insuffisant. On voit, par le passage que je reproduis ici, quelle importance la ville attachait à posséder un bon inventaire de ses Archives, et combien elle tenait à ce que ce dépôt fût convenablement placé.

séparer lesditz tiltres et pappiers les ungs des autres et mettre le tout en bon ordre ; ce qui n'auroit point esté exécuté ni eu d'effect du depuis, nonobstant divers commissaires que l'on auroit pour ce depputé ; lesquelz, à cause de la grande assiduité qu'il convenoit rendre audit travail, auroient différé de vacquer... »

Ce fut seulement à la suite d'une nouvelle remontrance, faite par Pierre Richardot, en 1645, que des commissaires, auxquels il fut adjoint, reçurent ordre de s'occuper du classement et de l'inventaire des Archives de la ville. Ce fut lui qui le mit au net, après avoir, très-vraisemblablement, fait la majeure partie du travail, car beaucoup de dossiers portent des indications de sa main.

« Inventaire général et motivé de tous les registres, comptes, liasses et autres pappiers deppendans du greffe de la chambre du Conseil de la ville de Nancy, iceluy dressé, de l'ordre de Messieurs du Conseil de ladicte ville, par les sieurs François Labbé et Jean Héraudel, conseillers... » (Il fut commencé en 1650 et continué jusqu'en 1667.)

« Inventaire général et motivé de tous les titres et papiers du Trésor des Chartres de la ville de Nancy » fait en 1748, continué jusqu'en 1792).

Ce dernier, le plus considérable de tous, forme trois énormes registres in-folio ; malheureusement, il manque de méthode et de précision.

Toutes les précautions prises par la ville pour assurer le bon ordre de ses Archives, ne les préservèrent ni du pillage, ni du

bouleversement. A quelle époque l'un et l'autre s'accomplirent-ils ? Je l'ignore ; ce qui est certain, c'est que beaucoup de titres mentionnés dans le dernier inventaire n'existent plus, et qu'on a été obligé, de nos jours, de procéder à un classement complet, tant la confusion était grande au milieu de ces papiers, jadis rangés avec tant de soin.

Ce travail a été fait, en 1834, par M. Guérard, depuis directeur du Mont-de-Piété et de la Caisse d'épargnes, et on lui doit un inventaire qui laisse bien quelque chose à désirer, néanmoins à l'aide duquel les recherches sont faciles.

—

Dans les Archives de la ville se trouvent trois objets qui, par leur date ou leur nature, ne rentrent pas dans le cadre qui m'est tracé, mais que j'ai cru intéressant de mentionner.

1° Décret impérial du 11 juin 1811, en parchemin scellé enfermé dans un étui de ferblanc, portant concession à la ville des armoiries suivantes : « D'argent au » chardon arraché à deux feuilles de sinople, fleuri de » pourpre, au chef des bonnes villes de l'Empire, qui est » de gueules à trois abeilles en fasce d'or ; pour livrées : » blanc, rouge, jaune, verd ; le verd en bordure seule- » ment. Les ornements extérieurs desdites armoiries con- » sistant en une couronne murale à sept créneaux, sur- » montée d'une aigle naissante, pour cimier, le tout d'or, » soutenu d'un caducée du même, posé en fasce au-dessus » du chef, auquel sont suspendus deux festons servant de

» lambrequim, l'un à dextre, de chêne, l'autre à se-
» nestre, d'olivier d'or, noués et rattachés par des ban-
» delettes de gueules ».

2° Ordonnance royale du 24 décembre 1825, en parchemin scellé, enfermé dans un étui de ferblanc, portant don à la ville des armoiries ci-après : « D'argent à une » tige de chardon arrachée et verdoyante, fleurie de » pourpre, chargée de deux feuilles piquantes au naturel, » et un chef d'or à une bande de gueules, chargée de trois » alérions d'argent ; desquelles armoiries ladite ville était » anciennement en possession ».

3° Les deux clés de la ville, avec les coussins sur lesquels elles ont été successivement présentées à Charles X, le 15 septembre 1828 ; à Louis-Philippe, le 13 juin 1831, et au Prince-Président, le 17 juillet 1852. Elles sont dorées et ont de longueur environ 23 cent. L'anneau, surmonté d'une couronne tréflée, est de forme circulaire et renferme un ovale évidé, dans lequel se trouve la croix de Lorraine. Le panneton, de 3 cent. et demi en carré, est coupé par une croix potencée, cantonnée de quatre croisettes.

# APPENDICE.

## PLANS DE NANCY

Afin de répondre au désir exprimé par beaucoup de mes souscripteurs, je leur offre, comme complément de ce ce dernier volume [1], deux plans qui résument, en quelque sorte, l'histoire matérielle de Nancy, à partir d'une certaine époque jusqu'à nos jours.

Le premier est la reproduction de celui qu'a donné Dom Calmet en tête du premier volume de son *Histoire de Lorraine*. Il est spécialement destiné à représenter notre ville comme place forte, c'est-à-dire telle qu'elle était avec ses anciennes fortifications, et telle qu'elle fut après leur démolition, opérée en vertu du traité de Riswick ; ce traité, on le sait, fut conclu le 30 octobre 1697 et ratifié le 13 décembre suivant. L'article 29 permettait à Léopold de conserver les remparts de la ville vieille, mais il stipulait que les fortifications de la ville neuve et les dehors de la place seraient complétement rasés, et concédait seulement la faculté de leur substituer une muraille droite.

Les fortifications des deux villes n'étaient plus, alors, celles

[1] La gravure de ces plans occasionnant des frais assez considérables, j'ai dû réduire quelque peu le texte de ce quatrième volume, lequel, en définitive, contient encore plus de matière que les précédents, par suite de la composition des tables en caractère beaucoup plus fin que celui du corps de l'ouvrage.

qu'avaient fait construire Christine de Danemark et Charles III; ces dernières avaient été détruites en 1661, puis relevées par Louis XIV, douze ans environ plus tard, à peu près sur le même plan que les précédentes.

Je n'ai guère emprunté à la légende de Dom Calmet que ce qui concerne les fortifications, laissant de côté, notamment, les nombreux hôtels aristocratiques, dont il indique avec soin l'emplacement. A ce propos, je ferai remarquer une erreur assez grave qui doit être signalée : à l'extrémité supérieure de la rue des Maréchaux, prolongée jusqu'à la place de Grève actuelle, et un peu au-dessus du bastion des Michottes, on voit figurer, sous le n° 96, un bâtiment que la légende appelle l'hôtel de Lenoncourt; or, ce même numéro se retrouve dans la ville vieille, en haut de la rue de la Charité, appelée alors rue de Lenoncourt, et dans laquelle était bien l'hôtel de ce nom, près des sœurs de Saint-Vincent de Paul. Le premier 96 doit vraisemblablement représenter la Vénerie, qui, suivant Lionnois (t. II, p. 8), aurait été construite sous le règne de Léopold.

Mon second plan est un plan moderne, mais sur lequel j'ai indiqué, aussi exactement que possible, l'emplacement qu'occupaient les édifices anciens. Ce plan est précédé de quatre légendes explicatives, fort détaillées, destinées à le rendre parfaitement intelligible. La première concerne la ville vieille ancienne; la seconde, la ville vieille actuelle; la troisième, la ville neuve ancienne; la quatrième, enfin, la ville neuve actuelle. Les lettres indiquent les monuments anciens; les chiffres, les places ou édifices qui existent aujourd'hui. Les lettres et les chiffres sont disposés de manière à ce qu'on puisse en suivre aisément la série, en commençant par la partie supérieure des deux villes. J'ai écrit, sur le plan, tout ce qui pouvait y être tracé d'une manière lisible.

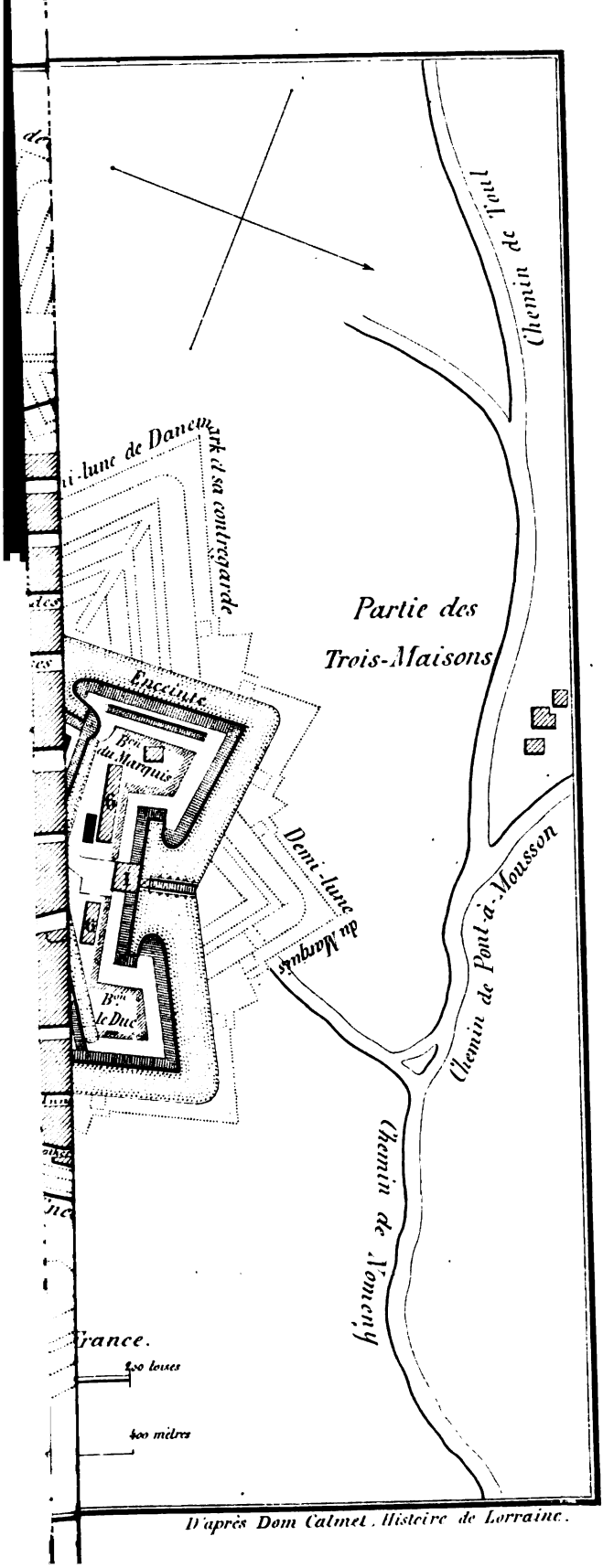


D'après Dom Calmet. Histoire de Lorraine.

Une légende générale, rédigée par ordre alphabétique, résume toutes les indications données sur les précédentes, et permet d'y recourir très-facilement. Afin de la rendre tout à fait complète, j'y ai même porté ce qui est écrit sur le plan, en faisant suivre les mots des lettres v. v. (ville vieille) et v. n. (ville neuve), pour que l'on sache à quelle partie du plan il faut se reporter.

On reprochera peut-être à ce dernier d'être dessiné sur une trop petite échelle et de ne pas contenir tout le territoire de Nancy. Cette échelle a été adoptée à dessein, pour éviter l'inconvénient que présentent les plans qui, placés dans un livre, sont pliés sur leur hauteur; disposition qui les rend difficiles à consulter, et les expose à des dégradations de plus d'un genre.

---

VILLE VIEILLE ANCIENNE[1].

A Hôtel Vioménil, démoli en 1810.

B Dames prêcheresses ou Dominicaines.

C Maison du Change, puis hôtel de Phalsbourg.

D Étuves du baigneur de la cour (indiquées approximativement).

E Boucherie (la).

F Four sacré.

[1] La légende de la ville vieille moderne mentionne les édifices anciens sur l'emplacement desquels il s'en est élevé de nouveaux, et les places formées à l'endroit qu'occupaient ces édifices. Il en est de même pour la ville neuve.

La légende générale, qui fait suite aux quatre légendes particulières, indique les monuments anciens et modernes.

G Collégiale Saint-Michel, puis chapelle des Pénitents.

H Église et prieuré Notre-Dame.

I Cimetière Notre-Dame (encore figuré sur le plan de Mique). Le cimetière du Terreau, voisin de l'Arsenal, occupait la rue de la Manutention (formée en 1760) et partie des terrains adjacents.

J Gayoir ou abreuvoir des chevaux (plan de 1611).

K La Grande-École et maison du Conseil de ville, puis presbytère de Saint-Epvre[1].

L Porte Saint-Nicolas entre les deux villes, démolie en 1847.

M Premier emplacement de l'hôpital Saint-Julien.

N Salle d'Opéra, puis magasin de vivres.

O Porte Saint-Louis (indiquée approximativement).

P Citadelle, renfermant, au siècle dernier, arsenal, chapelle, magasin à poudre, casernes d'infanterie, pavillon d'officiers, dépôt des poudres et corps-de-garde.

Q Les Grandes écuries ou la Grande écurie (1611).

R Les Petites écuries (1611). Les grandes et petites écuries furent transformées, en 1751, en salle de Concert; on y mit ensuite le Trésor des Chartes, puis elles devinrent l'hôtel du premier président.

[1] Sur l'emplacement qu'occupe une partie de la nouvelle église, dans la portion de la rue du Maure-qui-Trompe supprimée pour y établir cette église.

VILLE VIEILLE ACTUELLE.

1 École primaire supérieure, bâtie en 1865.

2 Académie (construite en 1862) et Musée d'histoire naturelle (sur l'emplacement de l'ancienne Vénerie ducale, qui devint successivement manufacture, hospice des enfants trouvés, entrepôt du tabac, et, en dernier lieu, pensionnat Saint-Léopold).

3 Château d'eau, achevé en 1831.

4 Statue du général Drouot, inaugurée le 17 juin 1855.

5 Maison des PP. Jésuites.

6 Maison du Saint-Cœur de Marie.

7 Porte Neuve.

8 Église Saint-Vincent-Saint-Fiacre, construite en 1853-1856.

9 Manutention (sur l'emplacement de l'ancien Arsenal; au siècle dernier, Arsenal, fours de munitions et magasins d'abondance.

10 Place de l'Arsenal.

11 Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

12 Hôtel de la Monnaie : Tribunal de première instance et Archives départementales; la partie naguère occupée par les prisons est devenue l'école Saint-Léopold. (Premier palais ou château des ducs de Lorraine; hôtel des Monnaies, puis siége de la Chambre des Comptes. La Grande-Maison, indi-

quée sur le plan de 1611, était derrière cet hôtel.)

13 Place La Fayette.

14 Place des Dames.

15 Tour de l'ancienne église Saint-Epvre, et nouvelle église, commencée en 1864.

16 Place Saint-Epvre et statue de René II, érigée en 1828.

17 Place des Chameaux, sur une partie de l'emplacement occupé par l'ancienne porte Saint-Nicolas entre les deux villes, dont la voûte servit d'écurie aux chameaux qui suivaient le corps de Charles V, lorsqu'on le ramena à Nancy.

18 Pavé noir de la Grande-Rue, devant l'hôtel de Georges Marque, où fut déposé le corps du duc de Bourgogne après qu'on l'eût retrouvé dans l'étang Saint-Jean.

19 Petite place de la Carrière[1], ou simplement Petite-Carrière, sur l'emplacement qu'occupait une partie de la collégiale Saint-Georges, le cimetière de ce nom et la rue qui conduisait de la Grande-Rue à la Carrière.

20 Musée lorrain, établi dans une portion du Palais ducal.

21 Gendarmerie (partie du Palais ducal; au siècle dernier, Pavillon des officiers).

22 Église des Cordeliers et Chapelle ducale.

[1] Toutes les dénominations analogues à celle-ci : *petite place*, *petite rue*, doivent prochainement disparaître.

23 École normale primaire, créée en février 1833 (ancien couvent des Cordeliers). Elle va être transférée hors de la ville.

24 Écuries de la cavalerie.

25 Gymnase, ci-devant Calvaire (sur l'emplacement du bastion le Duc).

26 Première porte Notre-Dame (autrefois de la Craffe; à la fin du siècle dernier, logement du major de la place).

27 Seconde porte Notre-Dame ou porte de la Citadelle (logement du commandant).

28 Arc-de-Triomphe (anciennement porte Royale).

29 Place de la Carrière, ou simplement la Carrière.

30 Palais-de-Justice ou Cour impériale (anciennement hôtel de Salm, puis de Craon). La prison dite la Conciergerie, qui en dépendait, a été supprimée depuis quelques années; mais les bâtiments subsistent encore.

31 Tribunal de Commerce (autrefois la Bourse).

32 Gouvernement (aile de l'ancien Palais ducal, sur l'emplacement de laquelle Léopold avait fait commencer un nouveau Palais; Intendance, Gouvernement, puis Préfecture. Le pavillon, dépendant de l'hôtel du Gouvernement, qui donne sur la petite place de la Carrière, occupe le terrain sur une partie duquel s'élevait la collégiale Saint-Georges).

VILLE NEUVE ANCIENNE.

A Chapelle des Pénitents, ou de Saint-Nicolas, succursale de Saint-Sébastien au commencement du siècle dernier, contiguë à l'ancien cimetière de cette paroisse.

B Manufacture et teinturerie de soie (1611), plus tard, hôpital Saint-Jean, puis maison des Frères de la Doctrine chrétienne.

C La Douane (*Kaphouse* ou *Cafouse*) et Poids public; pressoirs et fours banaux.

D Petit bureau de tabac.

E Abbaye Saint-Léopold (Bénédictins), occupée en partie par les religieuses de la Visitation.

F Communauté des Prêtres (sur l'emplacement d'une ancienne manufacture de savon, créée en 1608).

G Maison des batteurs d'or.

H Couvent des Augustins.

I Jeu-de-Paume. (La Douane moderne était dans le même carré que les Augustins et le Jeu-de-Paume.)

J Greniers à blé et gayoir ou abreuvoir derrière (1611).

K Les Grandes-Carmélites, ou Carmélites du premier couvent.

L Hôtel-de-Ville et halles au blé (couvrant la place Mengin ; l'Hôtel-de-Ville démoli en 1751).

M Boucherie ; au-dessus, manufacture des tapisseries de Nancy.

N Hôpital militaire, puis brasserie.

O Les Halles, depuis hôtel de ce nom, rue Stanislas.

P La Salpêtrière, supprimée en 1865.

Q Couvent des Annonciades.

R Couvent des Tiercelines.

S Couvent des Carmes.

T Église et paroisse Saint-Roch.

U Collége des Jésuites.

V Dames du Saint-Sacrement (Bénédictines).

X Mont-de-Piété.

Y Poissonnerie et salle de Comédie, puis magasin à blé; renfermerie pour les filles libertines, sous le nom de Cimenterie; de nouveau Poissonnerie et magasin à blé; de nos jours, dépôt des pompes à incendie.

Z Quartier Saint-Nicolas; Maison-de-Force; Dépôt de mendicité.

A′ Couvent des Dominicains.

B′ Hôpital Notre-Dame, puis couvent des religieuses hospitalières de Sainte-Élisabeth, dites Sœurs-Grises.

C′ Hospice des Chanoines réguliers.

D′ Couvent des Tiercelins (une partie de son emplacement est occupé par la Maison des Apprentis).

E′ Palais primatial, puis épiscopal.

F′ Religieuses de la Congrégation (de nos jours hôtel du Petit-Paris).

G′ Romaine ou Poids public; hôtel Rousselot d'Hédival, puis de Rouerck.

H′ Frères de la Charité ou de Saint-Jean-de-Dieu.

—

VILLE NEUVE ACTUELLE.

1 Église Saint-Léon, inaugurée le 9 novembre 1862.

2 Dépôt de mendicité, ouvert en 1843.

3 Gare du chemin de fer, construite de 1853 à 1856.

4 Institution des Sourds-Muets, fondée en 1828.

5 Porte Stanislas.

6 Porte Saint-Jean.

7 Caisse d'épargnes et Mont-de-Piété (ancienne manufacture royale de la porte Saint-Jean).

8 Hôpital militaire (ancienne brasserie Hoffman), construit en 1768.

9 Moulin Saint-Thiébaut et fontaine médicinale du même nom (il y avait autrefois, dans le voisinage, une teinturerie considérable, une manufacture de draps et deux pressoirs banaux).

10 Caserne Saint-Jean (ancien hôtel de la Gendarmerie).

11 Écuries de la caserne Saint-Jean.

12 Temple protestant (ancienne église des Prémontrés, mise à la disposition des protestants par décret impérial du 12 floréal an XIII).

13 Chapelle des Petites-Carmélites.

14 Maison d'arrêt, de justice et de correction (ancienne manufacture de tabac).

15 Synagogue ou Temple israélite.

16 Hôpital Saint-Charles (batterie de chaudrons en 1611).

17 Lycée impérial, établi, en 1804, sur l'emplacement des couvents des Minimes et des religieuses de la Visitation.

18 Bibliothèque publique (dans l'ancien bâtiment de l'Université).

19 Couvent des dames de la Visitation (sur partie de l'emplacement occupé par l'abbaye Saint-Léopold).

20 Église paroissiale Saint-Sébastien.

21 Maison-de-Secours (anciennement le Refuge).

22 Marché couvert, construit de 1851 à 1853.

23 Porte Saint-Nicolas.

24 Séminaire diocésain (anciennement maison des Missions royales).

25 Église paroissiale Saint-Pierre-Saint-Stanislas, destinée à être remplacée par celle qui se construit en face.

26 Couvent et pensionnat des religieuses Dominicaines.

27 Maison de retraite de Saint-Joseph.

28 Petites-Sœurs-des-Pauvres.

29 Maison de Saint-Mathieu.

30 Collégiale de Bon-Secours.

31 Hospice Saint-Stanislas (enfants trouvés), dans l'an-

cien Noviciat des Jésuites, dont l'église servit à la paroisse Saint-Nicolas depuis 1771.

32 Maison et église des Sœurs de la Doctrine chrétienne.

33 Église paroissiale Saint-Nicolas (ancienne église des Capucins).

34 Cathédrale (anciennement Primatiale).

35 Église et maison des Orphelines.

36 Maison des Apprentis (sur partie de l'emplacement occupé par le couvent des Tiercelins).

37 Couvent des Dominicains, fondé en 1842 par le P. Lacordaire[1].

38 Hôpital Saint-Julien.

39 La Préfecture, transférée, en 1859, de l'hôtel qu'elle occupait place de la Carrière.

40 Hôtel-de-Ville.

41 Casino (anciennement Intendance, puis Préfecture, en dernier lieu École de musique).

42 Évêché (anciennement hôtel des Fermes).

43 Théâtre.

44 Banque de France (succursale de la).

45 École impériale forestière, autorisée le 26 août 1824,

[1] Aux maisons religieuses indiquées dans cette légende, il faut ajouter les suivantes : Maison des sœurs de la Foi (rue des Chanoines) ; — Sainte-Marie des Allemandes (même rue) ; — des sœurs de l'Espérance (place de la Cathédrale) ; — des religieuses de la Retraite (cours Léopold) ; — des religieuses de l'Assomption (faubourg Stanislas).

organisée par décret du 1er décembre de la même année.

46 Jardin botanique.

47 Caserne Sainte-Catherine.

48 Porte Sainte-Catherine.

49 Abattoir, ouvert en 1842.

50 Usine à gaz.

51 Porte Saint-Georges.

52 Halle aux grains.

53 École d'équitation et de dressage.

54 École professionnelle Loritz.

---

## NOTE ADDITIONNELLE RELATIVE AUX ANCIENS PLANS DE NANCY.

Je viens de découvrir aux Archives du département, en relevant les notes destinées à la rédaction de l'inventaire, un plan qui m'était resté jusqu'à présent inconnu, et qui mérite d'être signalé; il est intitulé : Plan géométrique des terrains qui anciennement faisaient partie des fortifications de la ville de Nancy, à prendre depuis la contrescarpe de la Citadelle, et en retour jusqu'à la maison du sieur Mélin (entre les rues actuelles des Michottes et de la Vénerie, sur partie de l'emplacement occupé par la maison de M. Collenot).

Sur ce plan, qui porte la date du 22 octobre 1784, sont figurés la *Grande place de Grève* et le terrain qui forme aujourd'hui le

cours Léopold. A la place aboutissent, d'un côté, les rues de la Vénerie et *de la Visitation* (des Michottes) ; de l'autre, celle *du Rempart* (de la Pépinière) ; une de ses faces est occupée par l'hôpital des Enfants trouvés (actuellement l'Académie).

Le cours Léopold est divisé en huit rectangles renfermant des portions de terrains appartenant à la ville ou à des particuliers, auxquels ils avaient été acensés pour y bâtir. Il est coupé longitudinalement par trois rues : à l'ouest, par celle *des Enfants trouvés ;* au milieu (grande allée actuelle), par la *rue Stainville ;* à l'est, par le *prolongement de la rue de la Visitation ;* et latéralement, par le prolongement de la rue Saint-Michel. La rue du Champ-d'Asile y est appelée *communication de la porte intérieure Notre-Dame à la porte Stainville.*

# LÉGENDE GÉNÉRALE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

## POUR LA VILLE VIEILLE ET LA VILLE NEUVE

---

**Nota.** Les lettres v. v., placées à la suite des lettres ou des chiffres, signifient ville vieille; les lettres v. n., ville neuve. — Les mots précédés d'un astérisque (*) sont écrits sur le plan et ne figurent pas dans les légendes particulières; ils s'appliquent surtout à des habitations ou monuments situés dans les faubourgs.

---

Abattoir, 49 v. n.

Abbaye Saint-Léopold, E v. n.

Académie, 2 v. v.

Annonciades (couvent des), Q v. n.

Arc-de-Triomphe, 28 v. v.

Archives départementales. Voy. Monnaie.

Arsenal. Voy. Manutention.

Augustins (couvent des), H v. n.

*Auxonne, v. v.

Banque de France, 44 v. n.

Bastion le Duc. Voy. Gymnase.

Batterie de Chaudrons. Voy. Hôpital Saint-Charles.

*Bellevue, v. n.
Bénédictins. Voy. Abbaye Saint-Léopold.
Bibliothèque publique, 18 v. n.
*Bon-Pasteur (le), v. n. (ancien fief de Turique).
*Bon-Secours, v. n.
Boucherie (la), E v. v.
Boucherie (la), M v. n.
Bourse (la). Voy. Tribunal de Commerce.
Brasserie, N v. n.
Brasserie Hoffman. Voy. Hôpital militaire.
Caisse d'épargnes, 7 v. n.
Calvaire. Voy. Gymnase.
Capucins. Voy. Église Saint-Nicolas.
Carmélites (Petites-). Voy. Chapelle.
Carmes (couvent des), S v. n.
Caserne Sainte-Catherine, 47 v. n.
Caserne Saint-Jean, 10 v. n.
Casino (le), 41 v. n.
Cathédrale, 34 v. n.
Chambre des Comptes. Voy. Monnaie.
*Champ de manœuvre, v. n.
Change (maison du), C v. v.
Chanoines réguliers (hospice des), C′ v. n.
Chapelle des Pénitents de la ville neuve, A v. n.
Chapelle des Pénitents de la ville vieille. Voy. Collégiale Saint-Michel.

Chapelle des Petites-Carmélites, 13 v. n.
Chapelle ducale, 22 v. v.
Château d'eau, 3 v. v.
*Château-Grignon, v. v.
*Cimetière de Préville, v. n. (sur l'emplacement de l'ancien fief de Préville ou Procheville).
*Cimetière des Russes, v. n.
*Cimetière des Trois-Maisons. Voy. *Manufacture de tabac.
Cimetière Notre-Dame et cimetière du Terreau, I v. v.
Cimetière Saint-Georges. Voy. Petite place de la Carrière.
Citadelle, P v. v.
Collégiale de Bon-Secours, 30 v. n.
Collégiale Saint-Georges. Voy. Gouvernement et Petite place de la Carrière.
Collégiale Saint-Michel, G v. v.
Comédie (salle de), Y v. n.
Communauté des Prêtres, F v. n.
Concert (salle de). Voy. Petites écuries.
Conciergerie. Voy. Palais-de-Justice.
Congrégation (religieuses de la), F' v. n.
Cordeliers (couvent des). Voy. École normale.
Cour impériale. Voy. Palais-de-Justice.
*Cours Léopold, v. n. Voy. la note p. 209.
*Croix de Bourgogne, v. n.
*Croix-Gagnée (la), v. v.
Dames du Saint-Sacrement (Bénédictines), V v. n.

Dames prêcheresses ou Dominicaines, B v. v.
Dépôt de mendicité (ancien), Z v. n.
Dépôt de mendicité actuel, 2 v. n.
Dominicaines (couvent et pensionnat des), 26 v. n.
Dominicains (ancien couvent des), A′ v. n.
Dominicains (couvent et église des), 37 v. n.
Douane ancienne, C v. n.
Douane moderne. Voy. Jeu-de-Paume.
École d'équitation et de dressage, 53 v. n.
École impériale forestière, 45 v. n.
École normale primaire, 23 v. v.
École primaire supérieure, 1 v. v.
École professionnelle Loritz, 54 v. n.
Écuries de la cavalerie, 24 v. v.
Écuries de la caserne Saint-Jean, 11 v. n.
Église des Cordeliers, 22 v. v.
Église et prieuré Notre-Dame, H v. v.
Église Saint-Epvre, 15 v. v.
Église Saint-Léon, 1 v. n.
Église Saint-Nicolas, 33 v. n.
Église Saint-Pierre-Saint-Stanislas, 25 v. n.
Église Saint-Roch, T v. n.
Église Saint-Sébastien, 20 v. n.
Église Saint-Vincent-Saint-Fiacre, 8 v. v.
Étuves, D. v. v.
Évêché, 42 v. n.

Fontaine médicinale Saint-Thiébaut, 9 v. n.
Four Sacré, F v. v.
Fours banaux. Voy. Douane (ancienne).
Fours de munition. Voy. Manutention.
Frères de la Charité ou de Saint-Jean-de-Dieu, F' v. n.
Frères de la Doctrine chrétienne. Voy. Manufacture de soie.
Gare du chemin de fer, 3 v. n.
*Garenne (la), v. n.
Gayoir ou abreuvoir des chevaux, J v. v. et J v. n.
Gendarmerie (la), 21 v. v.
Gendarmerie (hôtel de la). Voy. Caserne Saint-Jean.
Gouvernement, 32 v. v.
Grande-École (la), K v. v.
Grande-Maison (la). Voy. Monnaie.
Grandes-Carmélites (couvent des), K v. n.
Grandes écuries, Q v. v.
Greniers à blé, J v. n.
Gymnase, 25 v. v.
Halle aux grains, 52 v. n.
Halles au blé, à l'ancien Hôtel-de-ville, L v. n.
Halles (les), rue Stanislas, O v. n.
Hôpital militaire (ancien), N v. n.
Hôpital militaire actuel, 8 v. n.
Hôpital Notre-Dame, B' v. n.
Hôpital Saint-Charles, 16 v. n.

Hôpital Saint-Jean. Voy. Manufacture de soie.
Hôpital Saint-Julien, 38 v. n. — Premier emplacement de cet hôpital, M. v. v.
Hospice Saint-Stanislas, 31 v. n.
Hôtel de Craon. Voy. Palais-de-Justice.
Hôtel de Phalsbourg. Voy. Change.
Hôtel de Salm. Voy. Palais-de-Justice.
Hôtel des Fermes. Voy. Évêché.
Hôtel des Halles, O v. n.
Hôtel-de-ville (ancien), L v. n.
Hôtel-de-ville actuel et Musée, 40 v. n.
Hôtel du Petit-Paris, F′ v. n.
Hôtel du premier président. Voy. Petites écuries.
Hôtel Rousselot d'Hédival, puis de Rouerck, G′ v. n.
Hôtel Vioménil, A v. v.
Institution des sourds-muets, 4 v. n.
Intendance. Voy. Casino et Gouvernement.
Jardin botanique, 46 v. n.
Jésuites (maison des PP.), 5 v. v.
Jésuites (collége des), U v. n. Voy. Noviciat.
Jeu-de-Paume, I v. n.
Lycée impérial, 17 v. n.
*Madelaine (la), ancienne léproserie, v. n.
Magasin à blé, Y v. n.
Magasin de vivres. Voy. Opéra.
Magasins d'abondance. Voy. Manutention.

Maison d'arrêt, de justice et de correction, 14 v. n.
Maison-de-Force, Z v. n.
Maison de retraite de Saint-Joseph, 27 v. n.
Maison de Saint-Mathieu, 29 v. n.
Maison des Apprentis, 36 v. n.
Maison des batteurs d'or, G v. n.
Maison-de-Secours, 21 v. n.
Maison du Conseil de ville. Voy. Grande-École.
Maison du Saint-Cœur de Marie, 6 v. v.
Manufacture de draps. Voy. Moulin Saint-Thiébaut.
Manufacture de savon. Voy. Communauté des Prêtres.
Manufacture de soie, B v. n.
Manufacture des tapisseries de Nancy, M. v. n.
Manufacture (ou grand bureau) de tabac. Voy. Maison d'arrêt.
*Manufacture provisoire de tabac, v. v.
Manufacture royale de la porte Saint-Jean. Voy. Caisse d'épargnes.
Manutention, 9 v. v.
Marché couvert, 22 v. n.
Minimes (couvent des). Voy. Lycée.
Missions royales. Voy. Séminaire.
*Monbois, v. v. (ancien fief).
Monnaie (hôtel de la), 12 v. v.
Mont-de-Piété (ancien), X v. n.
Mont-de-Piété actuel, 7 v. n.

Moulin Saint-Thiébaut, 9 v. n.
Musée de la ville. Voy. Hôtel-de-ville.
Musée d'histoire naturelle. Voy. Académie.
Musée lorrain, 20 v. v.
Noviciat des Jésuites. Voy. Hospice Saint-Stanislas.
*Oblats (les), v. n.
Opéra (salle d'), N v. v.
Orphelines (couvent, pensionnat et église des), 35 v. n.
Palais (premier) des ducs de Lorraine. Voy. Monnaie.
Palais-de-Justice, 30 v. v.
Palais ducal. Voy. Gendarmerie et Musée lorrain.
Palais primatial, puis épiscopal, E' v. n.
Pavé noir de la Grande-Rue, 18 v. v.
Pavillon des officiers. Voy. Citadelle et Gendarmerie.
Pénitents. Voy. Chapelle.
*Pépinière, v. v.
Petit bureau de tabac, D v. n.
Petites écuries, R v. v.
Petites-Sœurs-des-Pauvres, 28 v. n.
*Place d'Alliance, v. n.
*Place de Grève, v. v.
Place de la Carrière, 29 v. v.
Place (petite) de la Carrière, 19 v. v.
*Place de la Cathédrale, v. n.
Place de l'Arsenal, 10 v. v.
Place des Chameaux, 17 v. v.

Place des Dames, 14 v. v.
*Place Dombasle, v. n.
Place La Fayette, 13 v. v.
*Place Mengin, v. n.
Place Saint-Epvre, 16 v. v.
*Place Saint-Georges, v. n.
Poids public. Voy. Douane (ancienne) et Romaine.
Poissonnerie (la), Y v. n.
*Pont de Malzéville, v. v.
Porte Neuve, 7 v. v.
Porte Notre-Dame (première), 26 v. v.
Porte Notre-Dame (seconde), ou de la Citadelle, 27 v. v.
Porte Royale. Voy. Arc-de-Triomphe.
Porte Sainte-Catherine, 48 v. n.
Porte Saint-Georges, 51 v. n.
Porte Saint-Jean, 6 v. n.
Porte Saint-Louis, O v. v.
Porte Saint-Nicolas entre les deux villes, L v. v.
Porte Saint-Nicolas, 23 v. n.
Porte Stanislas, 5 v. n.
*Prébois, v. n.
Préfecture, 39 v. n.
Préfecture (ancienne). Voy. Casino et Gouvernement.
Prémontrés. Voy. Temple protestant.
Presbytère de Saint-Epvre. Voy. Grande-École.

Pressoirs banaux. Voy. Douane (ancienne) et Moulin Saint-Thiébaut.
Primatiale. Voy. Cathédrale.
Prisons civiles. Voy. Maison d'arrêt.
Quartier Saint-Nicolas, Z v. n.
Refuge (le). Voy. Maison-de-Secours.
Renfermerie (la), Y v. n.
Romaine ou Poids public, G' v. n.
*Sacré-Cœur (couvent et pensionnat du), v. n.
*Saint-Charles, v. n.
Salpêtrière (la), P v. n.
*Sainte-Marie, v. n.
*Saint-Jean, v. n.
*Saurupt, v. n.
Séminaire diocésain, 24 v. n.
Sœurs de la Doctrine chrétienne, 32 v. n.
Sœurs de Saint-Vincent de Paul, 11 v. v.
Sœurs-Grises, B' v. n.
Statue de Mathieu de Dombasle. Voy. Place Dombasle.
Statue de René II. Voy. Place Saint-Epvre.
Statue de Stanislas. Voy. Place Stanislas.
Statue du général Drouot, 4 v. v.
Synagogue, 15 v. n.
Teinturerie. Voy. Moulin Saint-Thiébaut.
Temple protestant, 12 v. n.

Théâtre, 43 v. n.
Tiercelines (couvent des), R v. n.
Tiercelins (couvent des), D' v. n. Voy. Maison des Apprentis.
Trésor des Chartes. Voy. Petites écuries.
Tribunal de Commerce, 31 v. v.
Tribunal de première instance. Voy. Monnaie.
Université. Voy. Bibliothèque publique.
Usine à gaz, 50 v. n.
Vénerie (la). Voy. Académie.
Visitation (religieuses de la). Voy. Abbaye Saint-Léopold et Lycée.
Visitation (couvent actuel de la), 19 v. n.

---

Ainsi qu'il a été dit plus haut, dans une note, l'Administration municipale a l'intention de changer les dénominations de plusieurs places et rues : parmi ces dénominations, quelques-unes offrent entr'elles une similitude qui occasionne de la confusion ; d'autres, empruntées à des époques révolutionnaires, n'ont plus de raison d'être aujourd'hui ; les dernières, enfin, quoique ne présentant aucun inconvénient, doivent céder la place à des dénominations plus rationnelles, et qui rappellent au moins des souvenirs historiques.

L'Administration n'a encore pris aucune résolution ; il lui a été seulement soumis des idées, sur lesquelles elle statuera plus tard. Ce sont ces idées que je vais faire connaître, en indiquant, en regard de quelques noms actuels, ceux qu'on propose d'y substituer :

**Places :**

Arsenal (de l'). — *Notre-Dame.*

Chameaux (des). — *Charles V* ou *du Rempart.*

Gare (de la). — *Drouot*[1].

Grève (de). — *De l'Académie.*

La Fayette. — *Saint-Urbain.*

Mengin. — *Charles III.*

Petite-Carrière (de la). — *De la Collégiale.*

La place hors de la porte Neuve, à l'entrée de la rue de Metz. — Place *des Isles.*

La place à l'extrémité de la rue de l'Opéra. — Place *Boffrand.*

**Rues :**

Alliance (d'). — *Saint-Lambert.*

Alliance (petite rue d'). — *Guibal* ou *Cifflée.*

Artisans (ruelle des). — Rue *Israël Silvestre.*

Carmes (petite rue des). — *Claude Deruet.*

Champ-d'Asile (du). — *Nicolas Marchal.*

Champs (des). — *Mique.*

Charité (de la). — *Vincent de Paul.*

Cloître (du). — *Jacquard.*

Constitution (de la). — *De la Congrégation.*

Dames (des). — *René II.*

[1] En changeant la dénomination de la rue qui porte ce nom.

Derrière. — *Grandville.*

Derrière (petite rue). — *Des Suisses.*

Drouot. — *Bourdaloue.*

Équitation (de l'). — *Chiffron.*

Grande-Rue. — *Des Ducs de Lorraine.*

Grève (de). — *Claude le Lorrain.*

Haut-Bourgeois (du). — *Du Grand-Bourget.*

Hôpital militaire (de l'). — *Hoffman.*

Hôpital Saint-Julien (de l'). — *Pierre Fourier.*

La Fayette. — *Jeanne d'Arc.*

Lycée (impasse du). — *Des Minimes.*

Mably. — *Palissot.*

Manutention (de la). — *De l'Arsenal.*

Montesquieu. — *Gilbert.*

Morts (des). — *Marie Stuart.*

Notre-Dame. — *Jean Lamour.*

Opéra (impasse de l'). — *Rue Lionnois.*

Pépinière (passage de la). — Passage *Régnier* ou *Zangiacomi.*

Petit-Bourgeois (du). — *Du Petit-Bourget.*

Ponts (des). — De la rue de la Hache à son extrémité, rue *Dom Calmet.*

Saint-Antoine. — *Du duc Antoine.*

Saint-Epvre. — *Du Four-Sacré.*

Saint-Georges. — *Châteaufort.*

Saint-Jean. — *Saint-Roch.*

Saint-Jean (impasse). — *Cuvier.*

Saint-Pierre. — *De Guise.*

Sainte-Anne. — *Braconnot.*

Stanislas. — *De l'Esplanade.*

Stanislas (trottoirs). — *Rue Héré.*

Rues latérales au Marché couvert. — *Isabey* et *des Chaligny.*

Rues latérales à l'Académie. — *Du Cardinal de Lorraine* et *de Haldat.*

Porte Neuve. — Porte *des Isles.*

---

Dans sa séance du 21 juillet 1863, le Conseil municipal a adopté le percement, l'élargissement ou la rectification de 56 voies, soit dans l'intérieur de la ville, soit sur son territoire. Quelques-uns de ces projets ont déjà été mis à exécution : une rue a été ouverte à l'extrémité de celle de la Vénerie ; une autre dans le prolongement de la rue du Haut-Bourgeois, pour gagner la rue de l'Hospice ; une troisième, enfin, hors de la porte Neuve, aboutissant directement au chemin de fer.

Ces rues nouvelles n'ont pas encore reçu de dénominations, et les idées présentées à ce sujet ont besoin d'être mûrement examinées.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

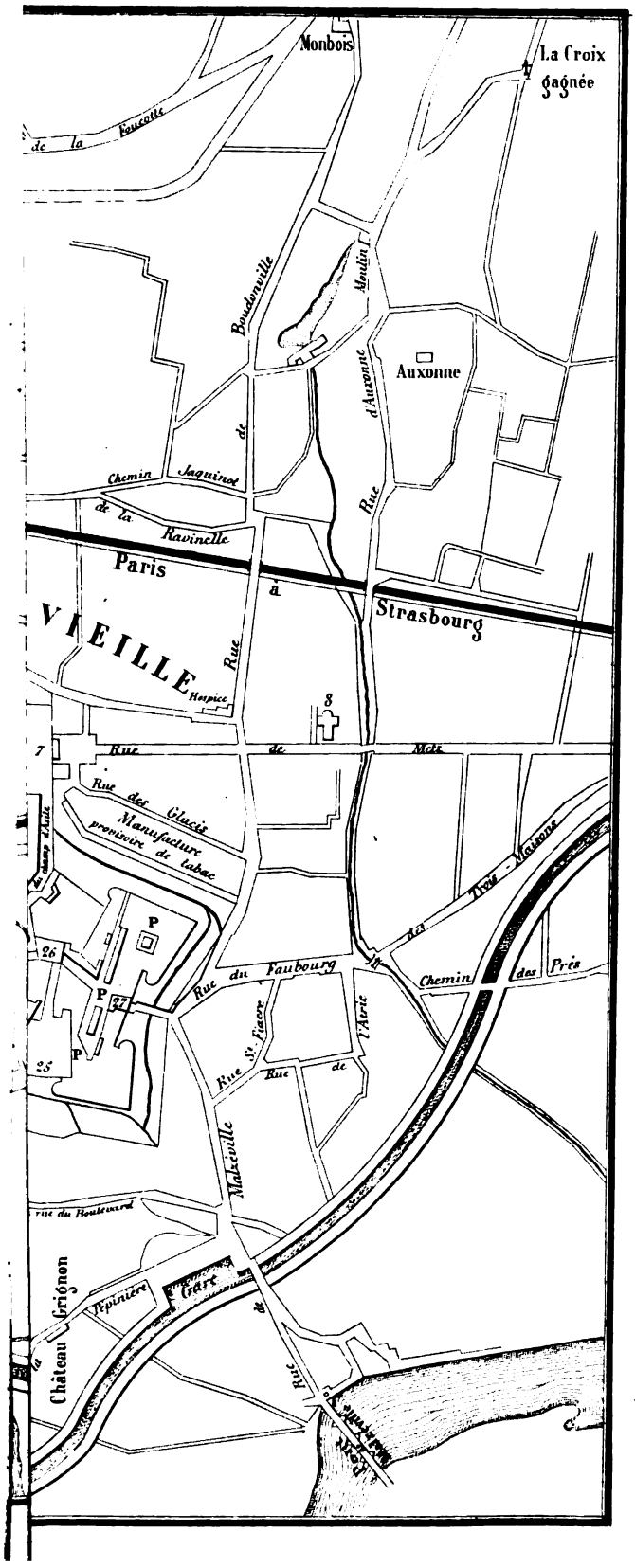
Monbois
La Croix gagnée
de la Foucotte
Boudonville
Moulin
Auxonne
Rue d'Auxonne
Chemin Jaquinot
de la Ravinelle
Paris
à
Strasbourg
VIEILLE
Rue
Hospice
8
7
Rue de Metz
Rue des Glacis
Manufacture provisoire de tabac
du champ d'Asile
P
26
P
27
P
25
Rue du Faubourg
Chemin des Prés
des Trois Maisons
Rue St Fiacre
Rue de l'Atrie
Malzéville
rue du Boulevard
Château Grignon
Pépinière
Gare
Rue de
Porte Malzéville

# TABLE DES MATIÈRES

NOTA. Les chiffres romains indiquent le volume, et les chiffres arabes, la page. — On a ajouté en notes, à cette Table, quelques indications destinées à compléter des articles.

## A


Abbaye de Bouxières, I, 8, 113.
Abbaye de Clairlieu, I, 22, 23, 27; IV, 156.
Abbaye de Saint-Léopold. Voy. Bénédictins.
Abjurations (actes d'), III, 246, 250, 278-281, 283, 346, 377, 393; IV, 8, 34.
Académie de Lunéville, III, 372.
Académie de musique [1], II, 351; III, 140. Voy. Concert. — Membres de l'Académie, III, 282, 283; IV, 41, 44.
Académie de peinture et de sculpture [2], II, 319. — Professeurs de l'Académie, III, 270, 334; IV, 25, 62.
Académie des sciences et belles-lettres ou Société littéraire (Académie de Stanislas), II, 379; III, 87-93. — Membres de l'Académie, I, 256; III, 284, 337, 339, 340, 393; IV, 28, 39, 50, 55, 63, 64, 66.
Académie d'exercices, IV, 112, 113.
Accouchement (cours gratuit d'), III, 20.
Accouchements (machine pour les), III, 20; — (professeur d'), IV, 31.
Acensements, III, 75.
Administration communale, I, 76-84, 305.
Affaire de Nancy (31 août 1790), III, 342, 373; IV, 31, 57.
Affranchissement de Nancy, I, 30.
Agents de la ville à Paris, II, 105.


[1] Les lettres patentes portant fondation de cette Académie sont imprimées, avec ses statuts et règlements, dans le Recueil des ordonnances, t. V, p. 130-134.

[2] Ses statuts se trouvent également dans le Recueil des ord., t. I, p. 337.

Agrandissements de la ville, III, 66, 67.
Aides-pompiers, II, 116; III, 26.
Ajusteurs des mesures, poids et balances, I, 362; II, 353.
Alignement des maisons, III, 142.
Almanachs pour la Chambre de ville, II, 242.
Almanachs donnés par les imprimeurs aux officiers de ville, II, 273.
Ambassadeurs de France à Nancy, II, 281, 319; III, 331.
Amendes de police. Voy. Police.
Ameublement des intendants, II, 249.
Amidonnerie, II, 19.
Annonciades (couvent et église des), I, 125; III, 98, 323, 332; IV, 53.
Antiquum palatium, I, 19, 29.
Apothicaires, I, 138; II, 179; III, 14, 99, 257, 270, 283, 304, 305, 309, 333, 371, 375; IV, 15, 18, 28, 50.
Apothicaires (règlements pour les), IV, 157. Voy. Pharmacie.
Apothicaires de la ville, I, 360; II, 58, 85, 86.
Apprêteurs de draps, IV, 184.
Aqueduc de Boudonville, I, 102, 310, 318, 343; II, 11, 272, 284, 326, 328, 337; III, 84, 86.
Aqueduc près de la porte Saint-Georges, III, 20.
Arbalétriers (confrérie des), I, 106, 311.
Arc-de-Triomphe, II, 13, 28, 33; III, 19, 25, 86.
Archers (confrérie des), I, 332; IV, 67, 84.
Archers de ville, II, 53, 59, 85.
Archiconfrérie de Saint-Joseph à Notre-Dame, IV, 68.
Architectes, I, 141, 142, 313, 325, 340, 367; II, 18, 26, 45, 57, 61, 76, 77, 83, 91, 115, 179, 180, 199, 209, 210, 212, 219, 222, 224, 254, 314, 322, 323, 326, 330, 340, 345, 347, 351, 355, 365, 373, 378, 397; III, 9, 12, 17, 22, 24, 34, 38, 41, 44-47, 82, 86, 98-100, 102-104, 116, 118, 119, 145, 247-249, 254-256, 261, 263, 265-268, 270, 272, 273, 276, 278, 279, 285, 292-294, 304, 306, 310, 312, 324, 326, 327, 330, 333, 383, 388, 392, 396; IV, 17, 23, 36-38, 41, 42, 48-50, 53, 55, 60, 186.
Architectes de la ville, I, 101, 321; II, 71, 198, 219, 367; III, 34, 44.
Archives de la ville, I, 335; II, 35, 199, 207, 316, 325, 371, 381; III, 19. Voy. Inventaires.
Ardoisière, III, 5.
Ardoisiers (maîtrise des), IV, 166.
Armes à feu; défense d'en faire usage dans les rues, III, 210, 229.
Armoiries de la ville, I, 24, 229-231; II, 295, 343; III, 48; IV, 195.
Armoiries de corps de métiers, IV, 164.
Armuriers, I, 191.
Arquebusiers (compagnies d'), I, 106, 107; II, 198, 216, 218, 311, 342; III, 165-175; — (confrérie des), III, 167; — tableau de la confrérie, 172. Voy. Papegai.

Arquebusiers (faiseurs d'arquebuses), I, 188; — (maîtrise des), IV, 158.
Arrosage des rues, II, 63, 220; III, 14.
Arsenal, I, 40, 100, 195; II, 107, 322, 373, 382; III, 18, 79.
Artificiers, I, 139, 147; II, 36, 83, 219, 222, 297, 317, 318, 325, 360, 378; III, 12, 40.
Arts et métiers. Voy. Communautés et maîtrises.
Ascension (cérémonies particulières le jour de l'), IV, 81, 82, 83, 86.
Asphalte employé aux bassins des fontaines, II, 367.
Assassinat tenté sur la personne du duc Henri II, II, 204.
Assemblées tumultueuses dans les rues, défendues, III, 222.
Assises de la Chevalerie, I, 112.
Atavan, remède contre toutes les maladies, IV, 118.
Atelier de charité dans la salle des Cerfs, II, 125.
Aubergistes (police des), III, 224, 226, 229.
Augustins (couvent et église des), I, 124, 288, 346; II, 7; III, 98, 328, 331; IV, 76.
Aumône publique et aumône des pauvres, I, 163-165, 168, 169; II, 43, 53, 58, 62, 119, 124, 134, 198, 338; IV, 122, 123, 135, 137, 138.
Aumônes faites par la ville, II, 207, 209, 213, 288.
Aumônes secrètes distribuées par les curés, II, 368.
Auteurs dramatiques, I, 152, 197; III, 27.
Avenues de Nancy, I, 102.
Avocat des pauvres, I, 170.
Avocats, I, 292-296, 335; II, 105, 176, 179, 192, 322, 330, 345, 366; III, 265, 279, 280, 282-289, 297, 299, 301, 305, 307, 312-314, 337, 341, 344, 352, 353, 358, 360, 387, 391, 393, 396; IV, 6, 14, 19, 20, 21, 42, 43, 49, 50, 55, 56, 59, 62, 64.
Avocats de la ville, I, 333, 335; II, 105, 242, 288, 310.

## B

Bac d'Essey, III, 29, 30.
Bahutiers (maîtrise des), IV, 158.
Baigneurs. Voy. Barbiers.
Bailliage de Nancy, II, 290; — (magistrats du), I, 294; II, 117, 324, 366; III, 332; IV, 60.
Baillis de Nancy (attributions des), I, 89, 224-226; III, 194; — (noms des), I, 90-92, 337, 364; II, 39, 58, 76, 96, 168, 199, 227, 290, 323, 325, 326; III, 42; IV, 28, 50.
Bains (maisons de), I, 321; II, 338. Voy. Étuves.
Bains de rivière, III, 25.
Bal donné dans la salle des Cerfs, III, 18.
Balayage des cheminées, II, 115; III, 210, 216, 219, 226.
Balayage des rues, III, 224, 241.

Balayeurs des places et pavés, III, 47.
Bals à la Comédie, II, 117.
Bals donnés par la ville, II, 117, 349.
Bals défendus sans permission de la police, III, 230.
Bals et redoutes, II, 388 ; III, 13, 140.
Ban des vendanges, II, 25.
Ban des vignes, II, 18.
Bancs d'église, IV, 88.
Bangards, II, 134.
Bannières des paroisses, II, 317, 353, 362 ; III, 10, 13 ; IV, 74.
Banque tenue par des juifs, I, 204.
Banquiers, II, 336 ; IV, 13.
Baptêmes (actes de) des paroisses : St-Sébastien, III, 245-289 ; — Notre-Dame, 342-353 ; — St-Epvre, 374-396 ; — St-Vincent-St-Fiacre, IV, 30, 31 ; — St-Pierre, 34-35 ; — St-Roch, 40-44 ; — St-Nicolas, 58-59.
Baptêmes d'enfants naturels, III, 245-247, 263, 343 ; — d'enfants jumeaux, III, 253, 375, 376 ; — de Turcs, III, 246, 262, 343, 384, 386 ; — de juifs, III, 266, 274-276, 281, 392-395.
Baptêmes de cloches, IV, 31.
Baraques hors de la porte St-Nicolas, II, 356.
Baraques de la rue des Michottes, III, 25.
Barbier des pestiférés, II, 190.
Barbiers, I, 138.
Barbiers-baigneurs-étuvistes-perruquiers (maîtrise des), IV, 158.
Barbiers-chirurgiens, IV, 159, 167.
Bas au métier (faiseurs de), II, 182.
Basles jurées, I, 312, 320, 334, 354 ; II, 134. Voy. Matrones et sages-femmes.
Bassines des fontaines, III, 117.
Bastion des Michottes, II, 107 ; III, 36, 147.
Bastions de la ville, I, 43, 44.
Bateau dans les fossés de la ville, II, 329.
Bateaux de voyageurs sur la Meurthe aux xv^e et xvi^e siècles, I, 104.
Bâtiments à la ville, II, 93 ; III, 80.
Bâtiments cédés à la ville par Stanislas, II, 368 ; III, 79, 80.
Bâtons des quarteniers et des sergents de ville, II, 29, 225, 229, 284 ; — des vergers des paroisses, II, 337.
Batterie de cuivre, I, 191, 319 ; II, 221.
Batteurs d'or, I, 190, 194.
Baux et marchés passés par la ville, III, 38.
Bedeaux des paroisses, II, 359.
Beffrois de l'Hôtel-de-ville, II, 106, 114 ; III, 20, 25 ; — de St-Sébastien, II, 114 ; III, 104 ; — de St-Epvre, III, 103.
Bénédictines (couvent et église des), I, 125 ; II, 245 ; III, 98, 333 ; IV, 53.
Bénédictins (abbaye et église des), I, 124 ; IV, 62.
Bénédictins de St-Nicolas, II, 250.

Bestiaux (droit sur la vente des), III, 64.
Bêtes mortes conduites hors de la ville, I, 333.
Béthléem (le), II, 85.
Bibliothèque publique, II, 94, 379 ; III, 46, 87-93.
Bière (fabrication de la), I, 189, 343, 346.
Bière (vendeurs de), IV, 183.
Billard (maison dite le), II, 329.
Billards (police des maîtres de), III, 232.
Biribi (jeu du) défendu, III, 232.
Blanchisseuses de gaze et dentelles, IV, 184.
Blasphémateurs punis, III, 236, 238.
Blés achetés et distribués par la ville, I, 326 ; II, 219, 230, 329, 346, 381. Voy. Grains.
Bleuettes ; leur vente défendue, III, 231.
Bœuf tabouré et bœuf gras, III, 65.
Bois distribué aux pauvres, II, 42, 109, 357, 397.
Bon-Secours (chapelle, église et faubourg de), I, 124, 126, 127, 317, 337, 338, 344 ; II, 19, 133, 174, 216, 225, 226, 241, 290, 356, 367, 373 ; III, 13, 15, 22, 34, 101, 271, 290 ; IV, 8, 37. Voy. Vœu de la ville.
Bonnetiers (maîtrise des), IV, 160.
Bons malades. Voy. Lépreux.
Botanistes, III, 278, 307, 369.
Boucherie de la ville vieille, I, 101 ; II, 216 ; III, 59 ; — de la ville neuve, II, 203, 216 ; — sur les fossés de la ville ou entre les deux villes. Voy. Gargoterie.
Boucherie (police de la), I, 322.
Boucheries (visiteurs jurés des), I, 327.
Bouchers (police des), I, 177-179, 323 ; III, 202, 238, 240-242 ; IV, 146, 147 ; — (corporation et confrérie des), I, 214 ; IV, 94, 160 ; — redevance due par eux au prévôt de la ville, III, 204 ; — leur juridiction sur les poissonniers, IV, 160.
Boudiniers-saucissiers, IV, 184.
Boudonville (faubourg de), I, 8, 12, 35, 115, 186, 187, 218, 318 ; II, 5, 6, 51, 218, 329, 396 ; III, 31, 82, 83, 84.
Boues et immondices (enlèvement des), II, 29. Voy. Cloches, dépôt et immondices.
Bouges des fontaines, III, 117.
Boulangers (police des), I, 109, 176-178, 319, 323, 326 ; III, 185, 186, 202, 236, 237, 239, 241 ; IV, 142, 147 ; — (confrérie et maîtrise des), I, 212 ; IV, 161 ; — (armoiries des), IV, 164.
Boulangers des pauvres, II, 60 ; III, 43 ; IV, 136.
Boules d'acier (faiseur de), III, 334.
Boulevard St-Antoine, II, 193.
Bourgeois reçus à Nancy depuis 1591, II, 176 ; — y résidant en 1628 et 1658, II, 177, 178 ; — y établis depuis 1739 et 1748, II, 180.
Bourgeoisie (droit de), I, 109,

232, 324; II, 86, 175, 177, 182; III, 184.
Bourgeoisie accordée à des habitants de St-Nicolas après l'incendie de leur bourg, II, 227; — demandée par un individu de Château-Salins à cause de la ruine de cette ville, II, 228.
Bourgets (les), I, 29.
Bourreliers (maîtrise des), IV, 165.
Bourse (hôtel de la), III, 93.
Bourses de la ville, II, 211, 287, 347[1].
Boutiques sur l'Esplanade, I, 332; — contre l'église St-Epvre, II, 187; III, 77; — devant l'Hôtel-de-ville, II, 212; — contre l'église St-Georges, II, 368; — contre le Palais ducal, III, 77.
Boutons pour les pauvres, II, 197.
Brandons (fête et cérémonie des), I, 362, 365; II, 7, 275, 288, 311, 335; III, 39, 40, 238.
Brasserie Hoffmann, III, 120.
Brasseur de Dinan à Nancy, II, 176.
Brelans publics (ordonnance contre les), III, 216, 219.
Brodeurs, I, 147, 148; II, 68, 198, 203, 213, 215, 216, 241, 310, 317, 323, 326, 334, 345, 346, 347, 362; III, 98, 99, 268, 272, 274, 303, 312, 327, 333, 343, 365, 376; IV, 22, 41, 42, 44, 51, 54, 74.
Brodeurs (communauté des), IV, 182.
Brodeuse et chasublière de la ville, II, 107.
Brossiers, IV, 184.
Bure de la St-Jean, II, 10, 276.
Bure des nouveaux mariés, II, 21, 275, 288; III, 238. Voy. Brandons.
Bureau d'adresses pour les garçons perruquiers, II, 93; — pour les domestiques, III, 232.
Bureau de l'aumône publique, IV, 137, 138.
Bureau des pauvres, II, 55, 58.
Butte des arquebusiers, II, 216, 228; III, 165, 171.
Butte pour les exercices de la garnison, II, 380.
Buttiers. Voy. Arquebusiers.

## C

Cabaretiers (police des), I, 310; II, 36; III, 187, 191, 202, 218, 219, 224, 226, 227, 229.
Cadrans de la tour de St-Epvre, II, 212, 343; IV, 75.
Café de la Comédie, III, 28. Voy. Comédie (bâtiment de la).
Cafetiers (police des), II, 99; III, 232; — (communauté des), IV, 183.

[1] M. Bretagne, directeur des contributions directes, a récemment acquis une de ces bourses, en velours bleu, portant la date de 1724.

Cailloux mis dans les rues, III, 23.
Calligraphes, I, 146.
Canards ; défense d'en nourrir dans la ville, III, 232.
Canaux de la ville, I, 365, 368 ; II, 220, 327, 367 ; III, 21, 24, 30, 31, 84-86. — Plan de Nancy au sujet des canaux, IV, 186.
Cannes des officiers de ville, II, 280, 282 ; — des baillis, II, 282, 323.
Capitaines de la ville, I, 94.
Capitaines des portes, II, 8, 175.
Capucins (couvent et église des), I, 124, 363 ; II, 69, 208, 223, 293, 353 ; III, 329 ; IV, 51.
Carcan infligé aux pauvres, II, 22.
Carême (demande de manger des œufs ou de la viande pendant le), II, 242, 291.
Carême (observation du), III, 341.
Carmes (couvent et église des), I, 124 ; II, 211 ; III, 100, 321, 322, 324, 325, 329, 331, 332 ; IV, 53, 64, 66.
Carmélites, I, 125, 346 ; II, 9, 49.
Carmélites du second couvent (église des), III, 99.
Carrière (place de la), I, 38, 101, 155, 236 ; II, 7, 86, 108, 191, 194, 200, 207, 217, 226, 379, 385, 388 ; III, 30, 34-37, 45, 119, 144 ; IV, 149-153. Voy. Fontaines.
Carrières de marbre près de Nancy, I, 198, 199 ; III, 77.
Carrières de pierres aux environs de Nancy, III, 7, 17, 24, 36, 59.
Carrosses de Nancy à d'autres villes, II, 37, 43, 58, 71, 73, 75, 80, 366. Voy. Coches et messageries.
Carrosses de louage, II, 87, 329 ; III, 228.
Cartes, dés et tarots (fabrique de), I, 192.
Cartiers, II, 176, 181, 182, 345, 366 ; III, 307 ; IV, 28.
Casaques des valets des pauvres, II, 209 ; — du messager de la ville, II, 275.
Casemate de Chiffron, III, 39.
Caserne de l'Opéra, III, 80. Voy. Quartier-Neuf.
Caserne Ste-Catherine, II, 95, 96, 97, 398 ; III, 8, 10, 23, 34, 81.
Caserne St-Jean. Voy. Gendarmerie.
Caserne St-Nicolas, II, 52, 389 ; III, 41, 122.
Cathédrale. Voy. Primatiale.
Cautionnements donnés par des bourgeois sortis de la ville, de 1679 à 1687, III, 70.
Cène de St-Epvre, I, 142.
Cène des Cordeliers, I, 144, 145.
Centenaires (décès de), III, 315, 321, 324, 326, 361.
Cercueil banal pour les pauvres, II, 212, 218 ; IV, 86.
Cérémonies au décès d'un officier de ville, II, 48.
Cérémonies publiques, I, 51-68, 241-273. — Règlement pour l'assistance des officiers de ville à ces cérémonies, II, 115. Voy. Fêtes publiques.
Cervelas et saucissons de Milan (faiseur de), I, 193.

Chair de boucherie (taxe de la), IV, 145.
Chaises à porteurs. Voy. Porteurs de chaises.
Chambre de ville. Voy. Conseil de ville.
Chambre des Consultations, I, 170.
Chambre des Comptes (magistrats de la), I, 151 ; II, 350 ; III, 101, 246, 289, 308, 309, 327, 331, 332, 338, 350, 395 ; IV, 6, 26, 42, 63.
Chamoiseur du Brabant à Nancy, II, 180.
Chamoiseurs (maîtrise des), IV, 174.
Chandeliers (maîtrise des), IV, 166, 183.
Chandelle de Nancy, II, 83.
Change (maison du), I, 101, 112.
Changeur du roi à Nancy, II, 133.
Chanlates, III, 163.
Chanoines réguliers, I, 124, 136 ; II, 51 ; III, 26 ; IV, 77.
Chansons composées à diverses occasions, II, 81, 103, 393 ; III, 23.
Chanteurs et chanteuses, II, 90, 365.
Chapeliers (maîtrise des), IV, 166.
Chapelle de la Madelaine, II, 226 ; — de la Tuilerie, IV, 34.
Chapelle de l'hôpital St-Charles, I, 145 ; III, 315, 336.
Chapelle de l'hôpital St-Julien servant à la paroisse St-Sébastien, III, 245.
Chapelle de Maréville, II, 337 ; IV, 115 ; — des Trois-Maisons, II, 51 ; III, 104.
Chapelle ducale, I, 124.
Chapelle St-Claude, I, 125, 174.
Chapelle St-Jacques-du-Terreau, III, 101.
Chapelle St-Nicolas, succursale de St-Sébastien, II, 338 ; IV, 77.
Chapelle St-Sébastien, III, 34.
Chapelle St-Thiébaut, I, 126 ; III, 317.
Charbon ; défense d'en avoir dans les greniers, III, 242.
Charcuterie (taxe de la), IV, 148.
Charcutiers (marché des), II, 76.
Charges extraordinaires de la ville, I, 240, 276, 340, 347 ; II, 10, 13, 17, 250, 251, 267.
Charité (maisons de) des paroisses : Notre-Dame, III, 371 ; IV, 116 ; — St-Epvre, II, 370, IV, 116 ; — St-Vincent-St-Fiacre, IV, 31, 116.
Charité (maison de) sous l'invocation de Jésus, Marie, Joseph, IV, 117.
Charité (maison de) des sœurs de St-Vincent de Paul, IV, 117.
Charité (dames de) de la ville neuve, IV, 117.
Charité publique, I, 162.
Charités et œuvres pies faites par la ville, II, 389 ; III, 47.
Charivaris défendus, II, 27 ; III, 239.
Charlatans, III, 215 ; IV, 169. Voy. Opérateurs.
Charmilles de la Comédie, I, 396.
Charnier du cimetière Notre-Dame, II, 214, 325.

Charpentiers (maîtrise des), I, 209; IV, 166, 167.
Charpentiers de la ville, I, 101; II, 389.
Charrois militaires, II, 290.
Charrons (maîtrise des), IV, 166, 167.
Chartes de corporations d'arts et métiers, I, 209; IV, 167, 175.
Chartes de la ville, II, 209.
Chartreux de Ste-Anne, I, 124; IV, 76; — de Bosserville, III, 78; IV, 28, 76.
Chasse-coquins, I, 308; II, 191, 192.
Chasubliers (communauté des), IV, 182.
Chat enfermé dans une cage en dérision d'un individu, III, 241.
Château de Saulrupt, I, 12.
Château royal ou château royal de la Cour. Voy. Palais ducal.
Châteaux de Nancy, I, 10, 11, 16-20.
Chatelliers des paroisses, II, 70, 134.
Chaudronniers (maîtrise des), IV, 173.
Chaussées extérieures, II, 78, 346, 356; III, 14, 19, 22, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 45, 48, 82, 83. Voy. Avenues, chemins et routes.
Chaussées intérieures, II, 61, 220; III, 29, 32, 33, 82, 83.
Chaussetiers, IV, 181, 182.
Chef-d'œuvre à faire pour être admis dans un corps de métier, IV, 165.
Chef-lieu (le) du département à Nancy, III, 28.
Cheminées. Voy. Balayage.
Chemins aux abords de Nancy, I, 102; II, 18, 216, 221, 340; III, 17, 31, 36. Voy. Chaussées extérieures.
Chertés des subsistances, II, 219, 291. Voy. Famines.
Cheval de bronze (le), I, 327, 338; II, 214, 221, 222; III, 125, 126.
Chiens enragés, II, 35; III, 226.
Chiens tués pendant la contagion, II, 195.
Chimie (professeurs de), II, 132, 133; III, 118.
Chimistes, II, 324; III, 288.
Chirurgie (exercice de la), I, 137-139. Voy. Collége de chirurgie.
Chirurgien-dentiste, III, 285.
Chirurgiens, I, 294; II, 43, 60, 76, 228, 282, 322, 324, 345; III, 251, 259, 270, 274, 277, 280, 289, 294, 296, 299, 300, 304, 306, 308, 312-314, 317, 321, 334, 341-343, 345, 346, 350, 351, 354, 356, 360, 361, 363, 365, 367, 369, 377, 379, 397, 398; IV, 7, 8, 19, 21, 22, 42, 43, 54.
Chirurgiens (maîtrise des), IV, 167.
Chirurgiens chargés de toucher les lépreux, II, 192.
Chirurgiens de la ville ou chirurgiens stipendiés, II, 38, 56, 70, 71, 75, 77, 83, 85, 100, 105, 106, 109, 110, 114, 115, 359; III, 44, 45, 332, 334, 341, 392, 395; IV, 44. — Règlement touchant leurs fonctions, IV, 119.

Chirurgiens jurés aux rapports, IV, 170.
Chronique de Lorraine (la), I, 150.
Cidre (communauté des vendeurs de), IV, 183.
Cierge pascal (redevance pour le), IV, 82, 85.
Cierges délivrés aux officiers de ville, II, 190.
Cimenterie (la), II, 381.
Cimetière de la ville neuve ou entre les deux villes, I, 327; II, 9, 209, 210, 227, 267.
Cimetière des juifs, près de Laxou, I, 132.
Cimetière des pestiférés, à Lané, I, 175; II, 193.
Cimetière des Trois-Maisons, II, 51, 109, 208; III, 28, 96, 104, 105; IV, 291.
Cimetière du Paille-Maille, II, 8; III, 94.
Cimetière du Terreau, I, 125, 174; II, 196.
Cimetière Notre-Dame, II, 51, 109, 325, 354; III, 95, 97, 101, 371; IV, 29.
Cimetière St-Epvre, III, 25, 97; IV, 27.
Cimetière St-Jean, II, 94, 95, 100, 388; III, 96, 97.
Cimetière St-Julien, II, 95.
Cimetière St-Nicolas, II, 69; III, 21, 95, 97; IV, 37, 62, 63.
Cimetière St-Pierre, III, 96, 97; IV, 37, 38.
Cimetière St-Sébastien et St-Roch, II, 94, 109; III, 18, 97.
Cimetière St-Thiébaut, I, 333; II, 311; III, 95.
Ciriers (communauté des), IV, 183.
Ciseleurs, I, 368; II, 92, 181; III, 278.
Clergé (ordre du) aux États généraux, I, 286-289.
Clergé régulier, IV, 75.
Clergé séculier, IV, 66.
Clés de la ville, IV, 196.
Cloche pour les enterrements, II, 15.
Cloche de St-Epvre transférée à l'Hôtel-de-ville, II, 198.
Clocher de St-Epvre démoli, III, 14.
Cloches des églises, I, 313, 318; II, 18, 202, 206; IV, 35. Voy. Baptêmes.
Cloches sonnées pendant les gelées et orages, I, 309; II, 196, 214, 247.
Cloches pour l'enlèvement des boues, II, 290; — pour les incendies, II, 361.
Clocheteurs des trépassés, I, 311.
Cloître de St-Georges (confrérie dite le), I, 209; IV, 167, 172, 173, 183.
Cloutiers (maîtrise des), IV, 158, 167.
Coches de Nancy à différentes villes, II, 7, 178. Voy. Carrosses.
Coches d'eau, II, 27.
Cœur de Marie Leszczinska à Bon-Secours, III, 16.
Coiffeuses pour femmes, IV, 184.
Collation des conseillers de ville, II, 196. Voy. Repas.
Collecteurs de l'écuelle des

âmes, I, 363 ; II, 22, 34, 134. Voy. Ecuelle des âmes.
Collecteurs de l'aumône publique. Voy. Aumône publique.
Collége de chirurgie, IV, 112 ; — (professeurs du), III, 289, 314, 341, 395.
Collége de médecine, II, 85 ; III, 80, 98 ; IV, 112 ; —(professeurs du), III, 284, 285, 287, 337, 339, 340, 369 ; IV, 53, 58.
Collége de Nancy, II, 132 ; III, 26 ; IV, 64, 111.
Collége des Jésuites, I, 344 ; II, 288, 383 ; III, 19 ; IV, 109-111.
Collégiales. Voy. St-Georges et St-Michel.
Coloristes en peaux, IV, 183.
Comédie, II, 358, 366, 374, 379, 384, 387 ; III, 11. Voy. Décors, représentations, spectacle, théâtre.
Comédie (salles de), II, 71, 77, 107, 354, 357, 365, 367, 376, 378, 384, 385, 388, 397 ; III, 18, 27, 47, 48, 80, 81, 123, 129.
Comédiens, I, 153, 154 ; II, 90, 279, 357, 365, 366, 374, 382 ; III, 7, 11, 136-139, 345 ; IV, 5.
Commandants pour la France en Lorraine et à Nancy, II, 292, 295 ; III, 32, 372.
Commanderie. Voy. St-Jean.
Commerce, I, 25, 199-205 ; II, 250, 281.
Commis de ville, I, 78-84 ; II, 139, 238.
Commissaires de police, II, 101 ; III, 207.
Commissaires de quartier, I, 229, 355, 363 ; II, 85, 135, 229, 284 ; III, 197, 206, 207, 225. Voy. Quarteniers.
Compagnies bourgeoises, I, 355 ; II, 210, 215, 224 ; III, 174. Voy. Milice bourgeoise.
Compagnies franches de Charles IV à Nancy, II, 223.
Communauté des Prêtres, III, 319 ; IV, 66.
Communautés d'arts et métiers, IV, 183. Voy. Maîtrises.
Communication entre les deux villes, II, 112, ; — de la place de Grève à la rue de l'Opéra, III, 17, 142.
Communion du jour de Pâques à St-Epvre, IV, 82.
Comptes de la ville, II, 26.
Comptes des receveurs de ville, 185-400 ; III, 5-48.
Concert, II, 89, 112, 180, 368, 376 ; III, 140 ; IV, 44. Voy. Académie de musique.
Concert (salles de), II, 374, 386, 397 ; III, 46.
Concession faite à la ville par Stanislas. Voy. Bâtiments.
Conducteurs des travaux de la ville, I, 141 ; III, 20, 25, 26.
Conférences des avocats, II, 107.
Confiseurs (communauté des), IV, 183.
Confitures de mirabelles de Lorraine envoyées à la duchesse d'Orléans, II, 243, 246.
Confréries charitables, I, 170.
Confréries de corporations de métiers, I, 31, 135, 207-213.
Confréries religieuses, I, 127-

130; — à Notre-Dame, IV, 68, 85, 95; — à St-Epvre, II, 280; IV, 70, 84, 85; — à St-Nicolas, IV, 69; — à St-Roch, IV, 88; — à St-Sébastien, III, 316; IV, 67; — à St-Vincent-St-Fiacre, IV, 89.

Congrégation (couvent et église des religieuses de la), I, 125, 145; II, 210, 213, 368, 372; IV, 53.

Congrégation des filles dans la paroisse St-Vincent-St-Fiacre, IV, 89.

Conseil de ville, I, 222, 227-229, 233; II, 59, 115, 141, 144, 153, 156, 161, 162, 165, 167, 168, 170, 172 Voy. Président.

Conseil de ville (liste des membres du) de 1594 à 1790, II, 139-172.

Conseiller de ville (interdiction d'un), II, 61.

Conseillers-assesseurs, II, 161.

Conseillers-directeurs des paroisses, II, 77.

Conseillers-médecins, II, 160.

Conseil souverain, III, 70; IV, 160.

Contagion, I, 173, 308, 309, 328, 330, 332, 334; II, 149, 194, 195, 224, 229; III, 60, 197, 237. Voy. Maladies épidémiques et peste.

Contribution pour les ustensiles, ponts et chaussées et fontaines, III, 32.

Contributions extraordinaires, II, 227, 230, 248, 274; III, 70. Voy. Impositions.

Contrôleurs des mandements, II, 59, 64.

Cordeleurs de bois, II, 59.

Cordeliers (couvent et église des), I, 37, 124, 142-144; II, 92, 280, 323, 372, 373, 386; III, 43, 102, 315, 316, 319, 322, 323, 325, 329, 361, 363-365, 370, 372, 388; IV, 10, 22, 24-26, 66, 77.

Cordes de luth (faiseur de), I, 194.

Cordonniers (maîtrise des), IV, 171.

Corporations d'arts et métiers, I, 206-214; IV, 184; — leur ordre aux processions, III, 212. Voyez Maîtrises.

Corps de fontaine en fonte et en bois, III, 34, 35.

Corps-de-garde en divers endroits de la ville, II, 194, 285, 316, 374; III, 11, 27.

Corps-pendants, III, 163.

Cossons (police des); II, 62; III, 223, 233, 240.

Côte des Chanoines, I, 199; II, 255.

Côte Messire-Jean, III, 79.

Coton (manuf. de), II, 117, 133, 135.

Coulevrine (la), I, 195.

Coupelles des grains, III, 58, 61.

Cour souveraine, I, 229, 360; II, 273; — (magistrats de la), I, 256, 345, 350, 366; II, 97; III, 98, 99, 120, 276, 283, 284, 285, 303, 305-308, 311, 313, 325, 329, 330, 333, 336, 384; IV, 16, 23, 50, 59, 62, 65, 66, 109; — (palais de la), II, 352; III, 44.

Cour supérieure (siége de la) à Nancy, I, 232.

Cours (le), près de la Garenne, III, 141.
Cours Léopold[1], II, 117; III, 27.
Courses des garnisons de Damvillers et de Marsal, II, 250, 252.
Coutelier de Langres à Nancy, I, 188.
Couteliers (maîtrise des), IV, 158, 172.
Couturières en linge et en robes, IV, 184.
Couturiers (maîtrise des), IV, 175.
Couvents d'hommes, I, 123.
Couvents de femmes, I, 124, 125.
Craffe (la). Voy. Portes.
Créanciers de la ville, II, 230, 251, 266, 267; III, 7, 11.
Crieurs jurés d'enterrements, II, 20.
Crincelin (ou crinselin) des arquebusiers, III, 168; IV, 84.
Cristaux de Bohême (marchand de), II, 180.
Croix au faubourg St-Pierre, I, 344; III, 83.
Croix de Bourgogne (la), II, 206, 397.
Croix pour les enfants des écoles, II, 88.
Crône (le), II, 27.
Crucifix de l'église St-Epvre, II, 44.
Crucifix donnés en présent par la ville, 274, 295, 297.
Crucifix (faiseur de), II, 282.
Crucifix en bois de Ste-Lucie donné à l'église St-Sébastien, IV, 67.
Cueillerette des grains, I, 310; III, 58, 61.
Cures de Nancy, I, 233. Voy. Paroisses.
Curés des paroisses, I, 287; II, 206, 219, 223, 368, 370; III, 18, 96, 245, 260, 293, 298, 322-324, 328, 330, 331, 336, 347, 368, 383, 385; IV, 22, 24, 29, 52, 54, 57, 62, 63.
Cuves et cuveaux (droit sur les). Voy. Gabelles.

## D

Dais acheté par la ville à l'occasion du retour de Charles IV, I, 364.
Dais de la confrérie du St-Sacrement, III, 46.
Dames prêcheresses (couvent et église des), I, 18, 19, 29, 117, 124, 160; III, 318; IV, 24.
Danseurs et danseuses de la comédie, II, 387; III, 138. Voy. Maîtres de danse.
Danseurs de corde, II, 36, 50, 366, 375.
Débits de ville, II, 254, 255. Voy.

[1] On trouve aux Archives du département, dans le registre coté B. 10,485, la permission donnée au sieur Binard d'extraire dans les forêts du roi 500 plants de tilleuls, destinés à former une promenade publique sur les terrains des environs de la porte Stainville.

Contributions et impositions.
Débordements, III, 26, 36. Voy. Inondations.
Décès (actes de) des paroisses : St-Sébastien, III, 314-341 ; — Notre-Dame, III, 358-373 ; — St-Epvre, IV, 21-30 ; — St-Pierre, 37-39 ; — St-Roch, 50-58 ; — St-Nicolas, 62-64 ; — de la Cathédrale, 64-66.
Décès (formules d'actes de), III, 325, 359, 360.
Décors de la Comédie, II, 384, 387, 397.
Dégraisseurs, IV, 184.
Délibérations du Conseil de ville, I, 305-368 ; II, 5-132.
Deniers des paroisses, I, 338.
Dentelle (jeunes filles apprenant à faire de la), III, 14.
Dépense de bouche des officiers de ville, I, 339. Voy. Collations et repas.
Dépopulation de la ville, I, 275 ; IV, 154.
Dépôt de mendicité, III, 122.
Dépôt des boues, I, 386.
Dépouilleurs de bêtes mortes, II, 15, 19 ; III, 239.
Députations envoyées par la ville, I, 257, 273, 282, 328, 335, 339, 347, 351, 354, 355 ; II, 10, 13, 17, 37, 80, 238, 239, 240, 247, 248, 250, 273, 274, 275, 290, 296, 320, 322, 337, 383 ; III, 28, 40.
Députés aux États généraux de 1789, I, 285 ; III, 28.
Dés. Voy. Cartes.
Désordres dans la ville, I, 279, 280. Voy. Émotions populaires.
Dessinateur, II, 117.
Dettes de la ville, II, 152, 167, 228, 239 ; III, 60, 61, 65, 68. Voy. Emprunts.
Deux de ville, I, 80, 139 ; III, 184.
Devins et devines (ordonnance épiscopale contre les), III, 209.
Devise de Nancy, I, 24.
Dimanches et fêtes (observation des), III, 217, 220, 240, 242.
Dindons ; défense d'en nourrir dans les maisons, III, 232.
Disettes, I, 172, 307 ; II, 22-24, 42, 327, 329, 331, 346, 375, 381. Voy. Chertés et famines.
Distributions faites aux pauvres par les curés, II, 357.
District (assemblée du), III, 28.
Divorces. Voy. Séparations.
Dominicaines. Voy. Dames prêcheresses.
Dominicains (couvent et église des), I, 124, 335, 342 ; II, 271, 286, 290 ; III, 98, 329 ; IV, 23, 51.
Don gratuit, III, 72.
Doreur sur cuir, I, 191.
Drapiers (maîtrise des), IV, 172.
Draps (manufacture de), I, 189-191, 195 ; II, 42, 63, 70, 96, 133, 347 ; IV, 156.
Draps d'or, d'argent et de soie (manuf. de), I, 191 ; II, 5.
Draps mortuaires, II, 45.
Droit (permission d'enseigner le), III, 233. Voy. Faculté de droit.

Droit sur les vins, bières, eaux-de-vie, etc., III, 61, 65.
Droit d'asile du prieuré Notre-Dame, I, 120.
Droit de bourgeoisie. Voy. Bourgeoisie.
Droit des pauvres sur le spectacle, II, 364, 375.

## E

Eaux amenées à la place du Marché, II, 199.
Eaux de Bourbonne ; Girardet y envoyé aux frais de la ville, II, 105.
Eaux de Vandœuvre, II, 61 ; — du Reclus, II, 346 ; III, 106, 114 ; — de Boudonville, III, 31, 115 (voy. Aqueduc et ruisseau) ; — des Sœurs-Grises, 115 ; — de Laxou et de Pixerécourt, III, 117.
Éaux des fontaines, III, 81, 115. Voy. Sources.
Ébénistes (maîtrise des), IV, 173.
Échange de Nancy contre Rosières, Lenoncourt, etc., I, 16.
Échardonnage, II, 210.
Échelles pour les incendies, II, 203.
Échenillage, II, 29, 210 ; III, 219.
Échevins (tribunal des), I, 112, 338.
Échevins de la ville, I, 294, 303 ; II, 118.
Échevins des paroisses, II, 25.
Éclairage, III, 158-160. Voy. Lanternes.
École (la grande), II, 190, 191, 192, 196, 203.
École de la paroisse St-Nicolas, II, 73.
École de la paroisse St-Roch, II, 379.
École de langue latine, I, 346.
Écoles de la ville, I, 134-136, 344 ; II, 18, 368 ; IV, 105. Voy. Maîtres d'école.
Écoles chrétiennes ou des Frères, II, 88, 376, 378, 379 ; III, 18, 46 ; IV, 108.
École de droit et de médecine. Voy. Faculté.
Écoles de filles, II, 210.
École vétérinaire de Lyon, III, 15.
Écossais en garnison à Nancy, II, 229.
Écuelle des âmes, IV, 67, 82, 88. Voy. Collecteurs.
Écuries pour les chevaux de la garnison, II, 49, 372.
Églises. Voy. Notre-Dame, Primatiale, St-Dizier, St-Epvre, etc.
Églises. Voy. Inhumations et sépultures.
Élargissement des rues : de la Cour, II, 59 ; — Lafayette, II, 64, 353 ; III, 143 ; — des Dames, III, 27.
Embellissements de la ville, II, 90, 110, 113, 116 ; III, 26, 47, 66.
Emblêmes féodaux détruits, II, 126.
Émotions (émeutes) populaires, II, 6, 331.

Émouleurs, IV, 183.
Emprunts faits à la ville, II, 327; III, 67.
Emprunts faits par la ville, II, 75, 88, 229, 250, 254, 258, 266, 267, 272, 360; III, 7, 11, 68. Voy. Dettes de la ville.
Enceinte de Nancy à diverses époques, I, 14, 31, 35.
Enfant tenu sur les fonts de baptême au nom de la ville, II, 245.
Enfants apprenant à travailler aux frais de la ville, II, 397; — apprenant des métiers à l'hôpital St-Charles, IV, 114.
Enfants dans les églises (défense d'apporter des), II, 60.
Enfants trouvés et insensés à la charge de la ville, II, 325, 381; III, 47.
Enfants naturels. Voy. Baptêmes.
Enlumineurs, I, 147.
Enseigne (droit d'), III, 202.
Enseignes, I, 110, 310, 311, 312, 314, 319, 321, 322, 324, 325; II, 6, 15, 178, 181, 182, 208, 219, 231, 242, 326, 327, 366; III, 234, 235, 241, 315, 342, 346, 348, 349, 360, 363, 376-379; IV, 6, 8, 21.
Enseignes (ordonnance prescrivant aux marchands de vin d'avoir des), III, 230.
Entrée de ducs et duchesses de Lorraine à Nancy, I, 51, 56, 241, 246, 309, 313, 314, 358; II, 200, 204, 205, 218, 219, 276, 296, 351, 362; III, 44.
Entrée de personnages marquants. Voy. Personnages marquants.
Entrée des troupes françaises en 1702, II, 319.
Entrepreneurs de la ville, II, 83.
Éperonniers (maîtrise des), IV. 172.
Épiciers (communauté des), IV, 183.
Épizooties, III, 14.
Ermitage de Bon-Secours, I, 317. Voy. Chapelle.
Ermitage de Ste-Geneviève, II, 225; — de Montaigu, IV, 76.
Ermites; défense de mendier, IV, 124.
Escalier du grand salon de l'Hôtel-de-ville, II, 397.
Esplanade, II, 220; III, 120, 148.
Esprit de vie (liqueur dite), II, 91.
Estrapade (l'), II, 191; IV, 156.
Étalage des halles et marchés, III, 62.
Étang St-Jean, I, 22, 335; III, 24, 114.
Étang St-Thiébaut, II, 219.
Étape des vins, III, 57.
État civil de Nancy. Voy. Registres des paroisses.
États tenus par Charles-le-Téméraire, I, 216.
États généraux, I, 68-75; II, 192; — de 1789, I, 285; II, 117; III, 28.
États-majors français et lorrains à Nancy, II, 292, 360; III, 32, 35, 36, 37.
Étrangers (police des), I, 232; II, 73, 175; II, 184, 200, 226, 229.
Étrennes données par la ville, I, 385; II, 12, 267, 271, 272, 275, 279, 280, 292, 327.

Étudiants pensionnés par la ville, II, 76, 245, 255, 290, 359 ; III, 15.
Étuves, I, 321 ; II, 56, 217. Voy. Bains.
Étuvistes. Voy. Barbiers.
Étymologie du nom de Nancy, I, 7.
Exécutions criminelles, I, 112 ; II, 204.
Exempts d'impôts à cause de dix enfants, II, 366.
Exposition des enfants (ordonnance touchant l'), III, 218.
Expulsion d'individus de Nancy pendant l'occupation française, I, 237, 238.

## F

Fabriques des paroisses (comptes des), I, 233 ; — de St-Epvre, IV, 81-84 ; — Notre-Dame, 85 ; — St-Sébastien, 86 ; — St-Roch, 88.
Facteurs d'instruments, II, 179, 345 ; III, 249, 313 ; — (registres des), IV, 184.
Facteurs d'orgues, I, 148, 310 ; II, 35, 37, 49, 71, 213, 117, 118, 181, 215, 221, 290, 338, 341, 349, 357, 370 ; III, 19, 25, 42, 44, 102, 281, 311, 334, 351, 372, 373, 378, 391 ; IV, 9, 51, 58.
Faculté de droit, II, 104 ; — (professeurs de la), III, 286, 288, 396 ; IV, 48, 64.
Faculté de médecine, II, 104, 132 ; IV, 35 ; — (professeurs de la), III, 286, 393 ; IV, 43, 185.
Falots des officiers de ville, II, 36. Voy. Flambeaux et lanternes.
Famines, I, 172, 173 ; II, 247 ; III, 43. Voy. Chertés et disettes.
Faubourgs : St-Dizier, I, 11, 15, 23, 29, 41, 113, 115 ; II, 207, 208, 218 ; III, 75, 76 ; IV, 22 ; — St-Nicolas, I, 35, 41 ; III, 112 ; — St-Pierre, II, 356, 396 ; III, 19, 22, 26-28, 34, 36, 82, 83 ; IV, 34 ; — Stanislas, III, 36 ; — St-Thiébaut, I, 35. Voy. Bon-Secours, Boudonville et Trois-Maisons.
Fébrifuge universel, II, 350.
Fèchenates (procession des), I, 362. Voy. Brandons.
Fédération (fête de la), III, 28.
Femmes libertines et scandaleuses, I, 310, 321, 324, 364 ; II, 25, 217, 220 ; III, 218, 220, 233. Voy. Filles.
Femmes en chambre, III, 227.
Ferblantiers (maîtrise des), IV, 172.
Ferme de la Madelaine, III, 203, 316.
Fermes de la ville, III, 48, 61.
Fête de la St-Epvre, II, 211 ; — de la St-Jean, II, 19, 275, 276 ; — de la St-Joseph, I, 343 ; IV, 71 ; — de l'Immaculée Conception, II, 277.

Fête-Dieu, II, 5, 246, 279. Voy. Procession.
Fêtes et réjouissances publiques, I, 49-51, 256, 265-273, 346, 357 ; II, 36, 75, 81, 204, 222, 289, 295, 297, 318, 322, 326, 327, 342, 351, 359, 361, 365, 378 ; III, 40, 44.
Fêtes. Voy. Dimanches.
Feux d'artifice, I, 256 ; II, 36, 219, 222, 246, 276, 297, 317, 318, 360, 378 ; III, 12, 24, 40.
Feux de cheminée, III, 201, 226.
Feux de joie défendus, II, 95.
Feux dans les maisons pendant la nuit défendus, III, 237.
Fiacres, II, 381. Voy. Carrosses.
Figure de saint Honoré faite par César Bagard, II, 271.
Figuristes, II, 181 ; IV, 48.
Figuristes en cire, II, 370 ; III, 10 ; IV, 41, 54, 55.
Fil d'or et d'argent (fabr. de), I, 191.
Filerie de fer, I, 195.
Fileurs de coton, IV, 184.
Filles dotées à l'occasion de réjouissances publiques, I, 268.
Filles en chambre, II, 175 ; III, 227.
Filles libertines et scandaleuses, I, 313, 320, 321, 324, 364 ; II, 25, 214, 217, 219, 220, 391 ; III, 218, 220. Voy. Renfermerie.
Filles qui accouchent (déclaration des), I, 354.
Flambeaux des officiers de ville, II, 8, 238, 286. Voy. Falots.
Flèche de la tour du Palais ducal (démolition de la), III, 14.
Fleuristes artificiels, IV, 184.
Flux de sang (remède contre le), II, 8.
Foi et hommage de la ville, II, 17.
Foire St-Georges, II, 108 ; IV, 149-152.
Foire St-Joseph, IV, 152.
Foires de Nancy, I, 30, 181-183.
Fond de la Madelaine, au faubourg St-Pierre, II, 396 ; III, 34.
Fonderie royale des suifs, II, 83, 387 ; IV, 38.
Fondeurs, I, 143, 188, 322 ; II, 176, 206, 212, 213, 214, 228, 349, 353 ; III, 19, 44, 98, 123, 125, 246, 248, 251, 252, 256, 259, 260, 293, 298, 315, 317, 323, 344 ; IV, 37, 53, 67, 74, 87.
Fondeurs (maîtrise des), IV, 172, 184.
Fondeurs de cloches, I, 319 ; II, 202, 355.
Fontaine de Bon-Secours [1], III, 34.
Fontaine de la Carrière, II, 69, 78, 194, 226 ; III, 30, 45, 116.
Fontaine de la Monnaie, I, 324 ; II, 194.
Fontaine de la place d'Alliance, III, 34.

[1] Un arrêt du Conseil des finances, du 13 août 1761, porte concession à la ville d'une source pour former des fontaines au faubourg de Bon-Secours. (Voy. Recueil des ord., t. X, p. 160.)

Fontaine de la place de Grève (Dombasle), II, 78, 354.
Fontaine de la place du Marché, 2, 6, 83, 202, 203, 286; III, 107.
Fontaine de la place St-Georges, III, 32, 114.
Fontaine de la Poissonnerie, II, 78, 367.
Fontaine de la rue Derrière, II, 226.
Fontaine de la rue des Ponts, II, 333.
Fontaine de l'Hôpital ou du Vieil-Hôpital, I, 363; II, 194, 200; III, 117.
Fontaine de Salm ou des Allemands, II, 60, 337; III, 114.
Fontaine des Minimes, II, 68.
Fontaine du Pont-Mougeat, II, 313, 344, 349; III, 114, 127.
Fontaine St-Epvre, I, 100, 309; II, 11, 37, 195, 198, 201, 202, 218, 221, 247, 286, 289, 326, 344, 349; III, 38, 41, 47, 84, 116.
Fontaine St-François de Paule, III, 21.
Fontaine St-Jean, II, 199.
Fontaine St-Nicolas, III, 30, 45.
Fontaine médicinale St-Thiébaut, I, 340; II, 218; III, 38, 110-114.
Fontaine Sorrette ou de la porte Notre-Dame, I, 322; II, 193, 212, 249.
Fontaines de la place Stanislas, III, 26, 35, 37, 117.
Fontaines des rues de Grève et de la Hache, III, 117.
Fontaines particulières, III, 24, 115, 116.
Fontaines publiques, I, 318, 321; II, 190, 212, 213, 337; III, 24, 34, 42, 47, 81; — (sources des), 107-110; — (analyse des eaux des), 118. — Plan de Nancy pour la distribution des eaux des fontaines, IV, 186.
Fontainiers (maîtrise des), IV, 172.
Fontainiers de la ville, II, 189, 213.
Forestiers de la ville, II, 134, 186.
Forge de Mouterhausen d'où sont tirés les corps des fontaines, III, 35.
Forgeurs de cuivre et laiton, I, 193.
Fortifications de Lunéville rasées, II, 231.
Fortifications de Nancy, I, 14, 38, 40, 43, 44, 354; II, 224, 273, 274, 283, 285.
Fosse des Grands-Moulins, III, 78.
Fossoyeurs, I, 308, 317.
Fouet (défense de donner le) aux enfants dans les écoles, I, 134.
Fouet infligé aux pauvres, II, 22; IV, 125.
Fourbisseurs (maîtrise des), IV, 172.
Four Caboche, IV, 161.
Four Sacré, I, 28; IV, 161.
Fourrières près du Potager, III, 79.
Fours banaux, II, 44; III, 11, 118.
Fraisiers (marchands), II, 108; III, 23, 147.
Franc par resal (impôt du), II, 6.
Franchises des habitants de Nancy, I, 221, 222.

Frères de la Doctrine chrétienne, II, 378, 379; IV, 108. Voy. Écoles.
Frères de Saint-Jean-de-Dieu, IV, 115.
Frères prêcheurs de la congrégation de Saint-Louis, IV, 76.
Fripiers (communauté des), IV, 182, 183.
Fromages de Milan (faiseur de), I, 194.
Fruits bénits le jour de St-Jacques et St-Christophe, IV, 82, 83.
Fruits de Provence vendus à Nancy au XVIe siècle, III, 52.
Funérailles des ducs. Voy. Pompe et services funèbres.

## G

Gabelles, I, 98, III, 48-56.
Gagnage des Bordes, III, 75,
Galletiers, II, 116.
Galons et rubans (manuf. de), II, 89.
Garde citoyenne ou nationale, III, 28, 396.
Garde des Archives de la ville, III, 19.
Gardes des églises, II, 320.
Gardes des portes, II, 190.
Gardes des vignes, II, 134, 213.
Gardes-pauvres, II, 43, 59, 119; IV, 138.
Garenne (la), II, 336, 347; III, 31, 141.
Gargoterie (la), II, 223; III, 59, 123.
Garnisons, I, 279; II, 14, 72, 224, 225, 227, 229, 240, 246, 249, 280, 284, 290, 291, 294, 321, 331, 332, 356, 360, 363, 368, 373, 380; III, 14, 19, 29, 30, 31, 33, 37. Voyez Gens de guerre et logements de gens de guerre.
Gayoirs des chevaux, II, 107, 187, 203; III, 21, 77, 85.
Gazettes (abonnement de la ville aux), II, 33, 289, 313, 330; — (vente des), II, 92.
Gelées. Voy. Cloches.
Gendarmerie (hôtel de la), II, 310, 356; III, 33, 79. Voy. Quartier St-Jean.
Gens de guerre à Nancy et aux environs, I, 238; II, 10, 231, 241, 250, 283.
Gentilshommes tenus d'exercer la charge de conseillers de ville, I, 227.
Géographes, II, 324, 345; III, 14, 285, 349, 367; IV, 46, 186.
Géomètres, II, 351; III, 15, 162, 349, 369.
Géomètres jurés, IV, 183.
Glace dans les rues (ordonnance prescrivant de couper la), III, 210.
Glacières de la ville, II, 70, 284, 290, 352, 354, 356; III, 27, 118.
Gouverneurs de Nancy (attributions des), I, 92-94, 223; III, 184, 185, 194; — (noms des), I, 94, 95, 236, 237, 345; II, 17, 222, 227, 229, 230, 231, 238, 239, 240, 275, 286,

289, 293 ; III, 42, 47, 100, 105, 181, 309, 318 ; IV, 28, 76, 115[1].
Gouverneurs de la citadelle, II, 227, 230, 266.
Gouverneurs de la Lorraine, II, 117, 227. Voy. Commandants en Lorraine.
Gouverneurs de l'hôpital St-Julien, II, 134.
Grains achetés par la ville pendant la disette, II, 42, 327, 329, 375. Voy. Blés.
Grains (police des), III, 62.
Grande-Maison de la ville neuve (la), III, 121. Voy. Hôtel-de-ville (ancien).
Grands-Moulins (les), I, 15, 185, 186, 334 ; II, 340 ; III, 30, 36, 45, 78, 82, 83 ; IV, 156.
Graveurs, I, 139, 147, 266 ; II, 26, 91, 179, 182, 245, 257, 322, 323, 366, 373, 374, 381, 382, 385, 387, 390, 392 ; III, 10, 13, 21, 22, 24, 40-42, 102, 124, 252, 259, 261, 263, 267, 273, 278, 280-282, 284, 295, 302, 307, 309, 313-315, 324, 326, 330, 334, 339, 343, 344, 363, 374, 379, 380, 389, 390 ; IV, 7, 12, 13, 20, 23, 26, 27, 41, 44, 46, 47, 49, 54, 55, 59.
Graveurs de jetons, médailles et monnaies, I, 147, 257, 354 ; II, 178, 179, 206, 215, 218, 220, 226, 310, 387, 392 ; III, 39, 42, 43, 47, 265, 278, 294, 382, 385, 388 ; IV, 6-9.
Graveurs de la ville, II, 90.
Graveurs sur cristal, III, 248 ; — en verres, IV, 52 ; — en bois, 53.
Greffiers de la ville, I, 227 ; II, 138, 168, 170-172, 214. Voy. Secrétaires.
Greniers d'abondance, II, 391 ; III, 6. Voy. Magasins de grains.
Griefs présentés aux États généraux, I, 69-75.
Grilles de Lamour, II, 387.
Guerre des Rustauds, I, 217.
Guerres, II, 227, 250, 253 ; III, 8.
Guet de la porte de la Craffe, II, 191.
Guetteurs de St-Epvre et St-Sébastien, II, 105, 190, 287.
Guilleminettes (sonneurs de), II, 314.

[1] Il faut ajouter à la liste des gouverneurs de Nancy le maréchal de Contades, nommé à ces fonctions en 1788, et qui fut également gouverneur général de la Lorraine, *en cour*, c'est-à-dire quoiqu'il résidât à Paris. Il en avait été de même pour le duc de Fleury. Le marquis de Choiseul-Labaume, après avoir été commandant en second, devint commandant en chef en 1789.

Le dernier bailli de Nancy, nommé en 1788, fut le chevalier (depuis marquis) Stanislas-Jean de Boufflers, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, maréchal des camps et armées du roi, abbé commendataire de Longeville et de Belchamp.

## H

Hallage (droit de), III, 58.
Hallebardes des quarteniers, II, 221.
Halles (anciennes), I, 28, 183; II, 191.
Halles de l'Hôtel-de-ville, I, 313; II, 195, 217.
Halles sur l'Esplanade, II, 108, 355; III, 17, 18.
Halles (police des), II, 342; III, 241
Hans des corps de métiers. Voy. Maîtrises.
Harangues adressées au nom de la ville, I, 241, 335; II, 205.
Havage (droit de) exercé par le bourreau, III, 56.
Hérauts d'armes de Lorraine, I, 145, 146, 230, 313; II, 142, 178-200, 229, 259, 362; III, 327, 329, 375-377, 389; IV, 8, 21, 51.
Histoire de Lorraine de Dom Calmet (souscription à l'), II, 371.
Hiver de 1709, II, 42.
Hommes de confiance du lieutenant général de police, II, 85.
Hôpital des enfants trouvés, II, 107; III, 21.
Hôpital des pestiférés de Maréville, I, 175; II, 21, 293; IV, 115, 133.— Voy. Chapelle.
Hôpital des frères de St-Jean-de-Dieu, IV, 114.
Hôpital général, III, 19.
Hôpital militaire, II, 73, 229; III, 18, 120.
Hôpital Notre-Dame, I, 21, 125, 155, 156.
Hôpital St-Charles, II, 220, 229, 343; IV, 114, 125, 126, 133. Voy. Chapelle.
Hôpital St-Charles-des-Champs, I, 328.
Hôpital St-Jean, II, 76.
Hôpital St-Joseph, I, 334.
Hôpital St-Julien, I, 30, 158, 159, 162, 319; II, 134, 206, 220, 376; III, 7, 98; IV, 125, 133, 134. Voy. Chapelle.
Hôpital St-Roch ou Maudomé, II, 25; IV, 114.
Hôpitaux (administration des), I, 155-160.
Hôpitaux de Bouxières-aux-Chênes et Bouxières-aux-Dames, IV, 114.
Horloge de la porte Notre-Dame, II, 209; III, 38.
Horloge de l'Hôtel-de-ville, II, 396.
Horloger de Bavière à Nancy, I, 193.
Horlogers, I, 296; II, 26, 73, 179, 182, 371, 386, 396; III, 20, 101; III, 250, 261, 262, 265, 275, 276, 295, 299, 306, 316, 319, 329, 389; IV, 14, 16, 37, 43, 45, 48, 53, 75.
Horlogers de la ville, II, 48, 60, 93, 212, 213, 284, 330, 344.
Hôtel Alliot, III, 81.

Hôtel de Craon, II, 336, 356; III, 30.
— de Curel, II, 374.
— de Custine, II, 336.
— de Ferrari, II, 336.
— de Gellenoncourt, II, 336.
— de Gerbéviller, II, 325.
— de l'envoyé de France, III, 85.
— de Moy, II, 285, 295, 320.
— de Raigecourt, II, 336.
— de Rouerck, 6, 124.
— des Fermes (Évêché), III, 35.
— des Halles, IV, 49.
— des Pages, II, 368; III, 79.
— des Suisses, II, 52, 352; III, 147.
Hôtel-de-ville, II, 132; — (officiers de l'), 175. Voy. Conseil de ville.
Hôtel-de-ville près de St-Epvre, II, 211, 284, 324. Voy. École (la Grande-).
Hôtel-de-ville place Mengin, I, 236, 310, 311, 313, 358; II, 88, 197, 198, 202, 203, 208, 209, 210, 212, 217, 222, 241, 243, 256, 284, 318, 332, 352, 356, 363; III, 121, 145.
Hôtel-de-ville (maison servant d'), II, 380.
Hôtel-de-ville actuel, II, 93, 106, 380, 389, 390, 396, 397; III, 12, 20, 26, 28, 48, 80, 81, 121.
Hôtel de Vitrimont, II, 336.
— d'Helmstatt, II, 336.
— du Hautoy, II, 336.
— Héré, III, 35.
— Lunati, II, 336, 363, 373.
Hôteliers (police des), I, 177-180, 312; III, 187-191, 202, 218, 229.
Hôteliers en 1639 (rôle des), II, 231.
Hôtels de Salm, II, 17, 200.
Houblonnière près de la Vénerie, II, 112.
Huges sur le ruisseau St-Thiébaut, II, 9.
Huges autour de la fontaine St-Epvre, III, 38, 57.
Huiliers; redevance due par eux au prévôt de la ville, III, 203.
Huiliers (corporation des), IV, 173.
Huiteniers, I, 308.
Humanités (les) enseignées chez les Jésuites, II, 8, 288.
Huttes autour de la ville pour la garnison française, I, 330.

## I

Ile de Corse (maison dite de l'), II, 382; III, 35, 77.
Illuminations. Voy. Fêtes publiques.
Immondices (ordonnances de police pour l'enlèvement des), I, 310, 313, 323; II, 190, 231, 336; III, 208, 209, 215, 216, 237. Voy. Boues.
Impositions extraordinaires, I, 238, 282, 340, 344, 359; II, 229, 230, 231, 247, 250, 281,

285, 294, 356. Voy. Contributions.
Impôts payés par les propriétaires à défaut des locataires, I, 320.
Imprimerie (l') à Nancy au XVIe siècle, I, 195-197.
Imprimeurs, I, 195-197 ; II, 33, 43, 47, 79, 90, 133, 179, 288, 316, 334, 345, 350, 371, 373 ; III, 101, 249, 257, 265, 281, 282, 296, 300, 311, 322-324, 328, 329, 331, 332, 335, 337, 338, 356 ; IV, 50.
Imprimeurs (communauté (des), IV, 183.
Imprimeurs à l'Hôtel-de-ville, I, 337 ; II, 14.
Imprimeurs de l'Hôtel-de-ville, II, 92.
Imprimeurs en taille douce, II, 69.
Incendie de Nancy en 1218, I, 26, 27.
Incendie de l'église de St-Nicolas-de-Port, II, 250.
Incendies (précautions contre les), I, 102 ; — (règlements pour les), III, 197 ; — (ustensiles pour les), II, 203 ; III, 26. Voy. Cloches, échelles, médailles, pompes et seaux.
Incendies en divers endroits de la ville, II, 220, 281, 323, 329, 386, 389, 390.
Industrie (l') à Nancy avant le XVIIe siècle, I, 187-197.
Ingénieurs, I, 141 ; II, 18, 191, 199, 291, 323, 353 ; III, 18, 32, 86, 119, 245, 246, 285, 332, 356, 367, 379, 399 ; IV, 28, 46, 61, 186.
Ingénieurs de la ville, I, 362 ; II, 71, 367 ; III, 85, 259, 301, 310, 323, 324, 349.
Ingénieurs italiens à Nancy, I, 139.
Inhumations dans les églises, III, 97.
Injures contre des officiers de ville punies, I, 346 ; II, 13, 14, 21 ; III, 232, 236-240.
Inondations, I, 345, 357 ; III, 29, 30, 361. Voy. Débordements.
Insectes (bénédiction des héritages contre les désordres des), II, 338.
Insinuations (registre d'), II, 133.
Inspecteur de la boulangerie, II, 101.
Inspecteurs de police, II, 85, 93, 99, 119.
Inspecteurs des bâtiments de la ville, II, 87, 109, 115.
Inspecteurs des tueries et boucheries, II, 85, 93.
Instruments bruyants défendus dans la ville, III, 231. Voy. Joueurs d'instruments.
Intendance (hôtels de l'), II, 371, 372, 373, 386, 396 ; III, 20, 24, 25, 45, 46, 80, 119.
Intendants de Lorraine, I, 282, 340, 347 ; II, 11, 114, 230, 240, 249, 266, 272, 285, 292, 295, 387 ; III, 24, 59, 78, 95, 105, 124, 126, 181, 318 ; IV, 73, 154.
Inventaires des Archives de la ville, II, 325, 381 ; IV, 192-195. Voy. Archives.
Inventaires du mobilier des couvents, IV, 79, 80 ; — des églises, 89-105.
Israélites. Voy. Juifs.

## J

Jardin botanique, III, 340.
Jardiniers et directeurs de jardins, II, 392, 396, 398 ; III, 20, 37, 264, 330, 384, 398 ; IV, 35, 39, 52.
Jardiniers (corporation des), IV, 173.
Jardiniers botanistes, IV, 35, 39.
Jauge et jaugeage des vins, II, 197 ; III, 55.
Jaugeurs jurés, IV, 183.
Jésuites, I, 136, 344, 363 ; II, 11, 14, 36, 206, 207, 210, 213, 327 ; III, 19. Voy. Collége et Noviciat.
Jésuites (église des), II, 56, 338, 350.
Jetons de la ville, I, 228, 232, 353 ; II, 11, 50, 211, 213, 215, 218, 220, 226, 228, 241, 242, 243, 251, 266, 272, 281, 282, 287, 291, 310, 318, 325, 344, 346, 347, 348, 350, 356, 383, 387 ; III, 24, 39, 42, 43, 57.
Jeux défendus le dimanche, I, 360 ; III, 320.
Jeux de billard (police des), II, 36 ; III, 239, 240.
Jeux de hasard défendus, II, 99.
Jeux-de-Paume, II, 79, 192, 200, 284, 329.
Jeux d'optique (représentation de), II, 366.
Jeux publics. Voy. Brelans.
Joueurs de gobelets, II, 290.
Joueurs de menus plaisirs, II, 36.
Joueurs de violon. Voy. Musiciens.
Joueurs d'instruments (police des), III, 209, 211, 230, 231, 242.
Journaux. Voy. Gazettes.
Joyeux avénement (droit de), III, 72, 73.
Jubilés, II, 342, 347 ; III, 23, 251, 315 ; IV 71, 72, 84, 116.
Jugements de l'Hôtel-de-ville portés en appel à la Cour souveraine, II, 97.
Juges-consuls, I, 294 ; II, 51, 380 ; III, 93, 97, 305, 311, 329, 335, 338, 339, 341 ; IV, 61.
Juifs, I, 32, 131-133, 201-204, 239 ; II, 35, 46, 79, 101, 106, 132, 341, 345, 366 ; III, 42.
Justice consulaire, III, 93.

## L

Ladres. Voy. Lépreux.
Lampe donnée par la ville à Notre-Dame de Sion, I, 366.
Lampes données à la Primatiale, II, 14, 79.
Lanternes ; ordre aux bourgeois d'en porter le soir dans les rues, II, 36.
Lanternes des officiers de ville, II, 344.

Lanternes publiques, II, 51, 107, 335, 336, 381 ; III, 13, 19, 20, 22, 47. Voy. Éclairage.
Lapidaires, III, 252, 278, 298, 315, 377 ; IV, 13, 23, 96.
Lapins ; défense d'en nourrir dans les maisons, III, 232.
Lard ; sa vente défendue le vendredi, III, 238.
Latrines publiques près de la porte St-Nicolas [1], II, 380.
Lavoir rue Derrière, IV, 185.
Lavoirs de la porte St-Georges, II, 61, 62, 71, 80, 352, 367 ; III, 30, 34, 122.
Lavoirs du faubourg St-Pierre, III, 20.
Lépreux, I, 160-162, 320, 326 ; II, 191, 198, 203, 204, 208, 221, 226.
Lépreux menés à Toul pour y subir l'épreuve, I, 325 ; II, 192.
Léproserie de la Madelaine, I, 28, 160, 161, 320, 344 ; II, 192, 208, 221, 226. Voy. Maladrerie.
Lettre adressée à la ville par Louis XVI à l'occasion de la mort de Louis XV, II, 106.
Lettres de noblesse de différents individus, IV, 185.
Libertinage puni, I, 328, 332 ; — peines infligées à ceux qui le favorisent, III, 234, 235, 240. Voyez femmes et filles, souteneurs.
Libraires, I, 296 ; II, 93, 176, 322, 397 ; III, 301 ; — (communauté des), IV, 183.
Lieutenants au gouvernement de Nancy, I, 94 ; II, 227.
Lieutenants de police, II, 26, 164.
Lieutenants de roi à Nancy, II, 286 ; III, 32, 318.
Lieutenants généraux en Lorraine, I, 236, 237 ; II, 227.
Lieutenants généraux de police, I, 257, 266 ; II, 50, 63, 85, 92, 98, 99, 119, 166, 169, 170, 171, 312, 380, 389 ; III, 206.
Lieux communs dans les maisons, II, 33, 316 ; III, 216, 225.
Ligue (assemblée des chefs de la) à Nancy, I, 218.
Limites de la garnison, III, 15.
Limonadiers (communauté des), IV, 183.
Littérateurs, I, 150, 151.
Livrée de la ville, II, 96.
Livreurs de grains et de bois, II, 59, 134 ; IV, 183.
Livreurs jurés, I, 322.
Logement du premier président à la charge de la ville, II, 105.
Logements de gens de guerre, II, 239, 267, 281, 283, 284, 286, 287, 290, 332 ; III, 26, 182. Voy. Garnisons.
Logements de l'état-major, II, 292, 293.
Loges des pestiférés, I, 175 ; II, 192.
Logeurs d'étrangers (police des), II, 25.
Loi de Beaumont donnée à la ville de Nancy, I, 30, 46, 76.
Loterie royale de France (rece-

[1] Elles ont été supprimées en 1865.

veur de la) à Nancy, II, 132.
Loueur de costumes, II, 51.
Louvre (le). Voy. Palais ducal.
Luthiers, IV, 184.
Luxe à Nancy en 1778, II, 111.

## M

Machine hydraulique, II, 97.
Maçons (maîtrise des), IV, 166, 167.
Maçons de la ville, I, 101 ; II, 61, 213.
Magasin de Hollande, II, 63.
Magasin de l'Opéra ou derrière les Cordeliers, II, 367 ; III, 79.
Magasin des pompes et seaux, II, 374, 380.
Magasin rue de la Visitation, ou magasin St-Antoine, II, 100 ; III, 129.
Magasins à sel, III, 59.
Magasins de fourrage, II, 291, 323, 329, 332 ; III, 18.
Magasins de grains, II, 346, 367, 379 ; III, 18. Voy. Greniers d'abondance.
Magniens. Voy. Chaudronniers.
Maires de Nancy, II, 104, 105, 161, 172, 173, 293, 294 ; III, 25.
Mais plantés devant l'Hôtel-de-ville, II, 316.
Maison rue St-Jean, nos 47 et 49, II, 41.
Maison-de-Force, II, 389 ; III, 122 ; IV, 137, 138.
Maison de ville au Haut-Bourget, II, 191, 195.
Maisons (nombre des) dans la ville à diverses époques, I, 5 ; III, 37. Voy. Numéros et uniformité.
Maisons (ordonnance touchant la propreté des), III, 242.
Maisons religieuses, I, 119-125. Voy. Couvents.
Maisons ruinées dans la ville, I, 339 ; II, 245.
Maîtres d'armes, II, 85 ; III, 276, 383 ; IV, 17.
Maîtres d'école, I, 135, 319, 334, 365 ; II, 26, 191, 197 ; III, 233, 374 ; — (maîtrise des), IV, 106-108.
Maîtres de danse, III, 266, 270, 271, 286, 382, 388, 391 ; IV, 13, 22, 42. — Ordonnance de police à leur sujet, III, 230. — Registre de ceux qui en exercent la profession, IV, 184.
Maîtres de latin, I, 302 ; de français, d'écriture et d'arithmétique, IV, 106.
Maîtres de musique. Voy. Musiciens.
Maîtres des corps de métiers appelés au Conseil de ville, II, 250.
Maîtres des hautes œuvres, II, 19, 294.
Maîtres des œuvres de la ville. Voy. Architectes.
Maîtres d'hôtel de la ville, II, 33, 55, 62.
Maîtrises d'arts et métiers, IV, 157-184.

Majors de la place, II, 248, 255 ; III, 273.
Maladie vénérienne, III, 44.
Maladies épidémiques, I, 172-175 ; II, 294, 313, 343, 344, 350, 396. Voy. Contagions et pestes.
Maladrerie de Leyr, IV, 114.
Mandements (registres des) expédiés en la Chambre de ville, III, 39-48.
Manége St-Georges, II, 77 ; III, 79, 80.
Manége St-Jean, II, 100 ; III, 18.
Manœuvres (règlements touchant les), II, 59, 86.
Manteaux des sergents de ville, II, 241, 347 ; — des valets de ville, II, 190, 194, 198, 203, 216.
Manufacture de la Vénerie, II, 133, 389, 391, 397 ; III, 22.
Manufacture de Maréville, II, 355.
Manufacture de St-Charles, II, 221.
Manufacture de St-Jean, II, 132 ; III, 329, 333.
Maquerélage, I, 323. Voy. Souteneurs.
Marbriers, IV, 184.
Marchands (armoiries des), IV, 164. Voy. Juges-consuls et merciers.
Marché au blé, II, 92 ; IV, 156 ; — au gibier, I, 310 ; — au poisson, III, 57, 208 ; — aux bestiaux, II, 95 ; III, 15 ; IV, 156 ; — aux bois, foin, paille, etc., II, 60, 107 ; III, 208, 209 ; — aux cochons, II, 33, 41, 100 ; III, 210 ; — aux fruits et aux herbes, I, 326 ; — des potiers de terre, I, 320.
Marchés (anciens), I, 183-185 ; III, 56 ; IV, 153, 154 ; — (jours des), II, 26 ; IV, 155 ; — (police des), III, 215, 223, 224, 241 ; IV, 154.
Marchés aux grains, I, 310 ; III, 58.
Maréchal de La Ferté-Senneterre (le) ; sa cupidité, I, 339, 345 ; II, 161, 164, 167, 253, 254, 264. Voy. La Ferté à la table des noms de personnes.
Maréchaux-ferrants (maîtrise des), IV, 158.
Marée (vente de la), II, 87.
Maréville. Voyez. Chapelle, hôpital, manufacture, et Maréville à la table des noms de lieux.
Marguillerie de St-Sébastien, IV, 66.
Marguilliers des paroisses, I, 287 ; II, 289.
Mariage d'un garçon de quinze ans, III, 354.
Mariages des paroisses (actes de) St-Sébastien, III, 289-314 ; — Notre-Dame, 353-358 ; — St-Epvre, 397-400 ; IV, 5-20 ; — St-Vincent-St-Fiacre, 31 ; — St-Pierre, 36 ; — St-Roch, 44-50 ; — St-Nicolas, 59-61.
Mariages (formules d'actes de), III, 289, 290 ; — (formule de publication de), III, 291.
Marionnettes (joueur de), II, 36.
Maronniers plantés sur les chaussées, III, 14, 35.
Marques des pauvres, I, 317 ; II, 193, 207, 216, 313, 324, 333 ; III, 40, 41, 208 ; IV, 122, 124.

Mascarade en 1699, II, 311.
Masques et déguisements défendus, III, 209, 217.
Mathématiciens, I, 139; II, 208, 228, 345; III, 255, 256, 376, 399.
Mathématiques (professeurs de), III, 272, 378, 390; IV, 28, 64.
Matrones, I, 137; II, 330; III, 27; IV, 170. Voy. Basles jurées et sages-femmes.
Mausolée de la reine de Pologne à Bon-Secours, II, 374.
Mausolée du roi de Pologne à St-Roch, III, 12; — à l'Hôtel-de-ville, III, 17; — à Bon-Secours, III, 13, 15, 22.
Mayeurs de Nancy, I, 22. Voy. Maires.
Médailles frappées aux frais de la ville, I, 257; II, 37, 322, 323, 334, 341, 381, 382, 392; III, 40, 42. Voy. Jetons.
Médailles pour ceux qui vont aux incendies, II, 381.
Médaillistes, III, 258, 259, 300, 307, 325, 332.
Médecine (exercice de la), I, 137; II, 41, 50, 51, 57; IV, 158. Voy. Collége et faculté.
Médecins, I, 27, 137, 340; II, 15, 27, 35, 41, 42, 50, 51, 56-58, 60, 62, 65, 70, 75, 85, 88, 169, 176, 289, 294, 313, 342, 344, 350, 398; III, 10, 112, 118, 250-252, 257, 259-261, 263, 267, 268, 270, 276-278, 283-288, 295, 296, 298, 302-310, 313, 314, 318, 321, 323, 325-327, 329, 330, 337, 339, 340, 343-346, 350, 353, 355, 356, 358, 360, 361, 364, 368, 369, 375-377, 380, 389, 393, 394, 397; IV, 7, 9, 14, 22, 26, 29, 40, 43, 44, 51, 53, 58, 60, 84.
Médecins de la ville ou médecins stipendiés, I, 328; II, 26, 45, 58, 71, 80, 89, 322, 340; III, 276, 367, 369; — règlement touchant leurs fonctions, IV, 119.
Mendiants, II, 329. Voy. Pauvres.
Mendicité (ordonnances contre la), I, 162-169, 345; II, 26, 39; IV, 122, 124, 125, 127, 133, 134, 137, 138. Voy. Aumône publique.
Ménétriers de Lorraine (corporation des), I, 149.
Menuisiers (maîtrise des), IV, 173.
Merciers de Nancy, St-Nicolas et Rosières, I, 31, 200, 207-209; IV, 173.
Méridien [1], II, 385.
Messageries, II, 73. Voy. Carrosses.
Messagers à cheval, I, 206.
Messagers de la ville, II, 15, 275.
Messe de minuit à St-Epvre, II, 27.
Messiers pour la garde des fruits et grains, II, 134.
Mesures, I, 201. Voy. Ajusteurs et poids.

[1] Ce méridien se voit encore sur la façade du pavillon Jacquet, du côté de la rue de la Poissonnerie.

Mesures (amendes pour fausses), III, 236.
Mesures des vins, III, 54.
Michotte (rempart de la), ou des Michottes, III, 20. Voy. Bastion.
Milice bourgeoise, I, 106, 365 ; II, 64 ; III, 174-181, 241. Voy. Compagnies bourgeoises.
Miliciens fournis par la ville, III, 33.
Mines du Thillot, II, 214.
Minimes de Bon-Secours, I, 124 ; II, 19.
Minimes de Nancy (couvent et église des), I, 124, 145, 146 ; II, 98 ; III, 323-325, 330-333, 338, 363, 364, 366, 373 ; IV, 23, 26, 53.
Miroitiers (communauté des), IV, 183.
Misère des paysans par suite des guerres, II, 253.
Misères de la ville, I, 273, 283, 340, 355-357 ; II, 24, 227, 229, 294 ; III, 68.
Missions à Nancy, II, 327, 365.
Monnaie (hôtel de la), I, 19, 30 ; II, 194, 342 ; — (directeur de la), II, 325.
Monnaie (ancienne) de Lorraine, IV, 149.
Monnayeurs (maîtrise des), IV, 173.
Monteur d'armes, II, 179.
Monts-de-Piété, I, 170, 205, 363 ; II, 239 ; IV, 121.
Moralités (représentations de), I, 152, 153.
Mortes de la rue du Manége, I, 328.
Mortes-payes, I, 106.
Moulin de Boudonville, II, 218, 328 ; III, 31.
Moulin de la Madelaine, III, 289.
Moulin de l'Étanche, I, 14, 22, 186 ; II, 194.
Moulin de Nancy, I, 27.
Moulin de Venise, III, 77.
Moulin du Château, I, 186.
Moulin St-Thiébaut, I, 340 ; II, 229 ; III, 21, 31, 38.
Moulins à moudres fers, à Boudonville, I, 186, 187.
Munition (maison de la), II, 9.
Murailles de la ville neuve, II, 316.
Mûriers blancs (plantations de), I, 193 ; II, 69, 72, 73, 352, 354.
Musiciens, I, 149, 150 ; II, 61, 63, 178, 179, 282, 297, 314, 322, 345, 365, 367, 382 ; III, 13, 21, 39, 40, 99, 138-140, 252, 258, 261, 266, 270, 271, 273, 274, 277, 279, 282, 283, 286, 288, 302, 303, 306, 307, 311, 313, 326, 328, 337, 345, 346, 348, 349, 350, 352, 361, 362, 364, 366, 375, 376, 378, 379, 382, 384, 389, 391, 396, 399 ; IV, 18, 21, 22, 41, 44, 45, 48, 53, 54, 65. Voy. Ménétriers.
Musique (la) à Nancy avant le XVII^e siècle, I, 148-150.
Mystères (représentations de), I, 152, 153.

## N

Nabécor (faubourg de), I, 326.
Nancéïde (poëme de la), I, 150.
Nancy au XII^e siècle, I, 13; — au XIII^e, 25; — aux XIV^e et XV^e, 30-37.
Nancy (famille du nom de), I, 9.
Nattier de Reims à Nancy, I, 188.
Navigation de la Meurthe, I, 103.
Nécessités de la ville, I, 339, 341; II, 250, 251. Voy. Misères.
Neige; défense d'en jeter aux passants, III, 217; — ordre de l'amasser devant les maisons, III, 230.
Neuvaines à saint Sigisbert, I, 363; II, 36, 37, 38, 56, 57, 83, 246, 248, 295, 313, 323, 379; — règlement touchant la manière dont le Conseil de ville doit y assister, II, 74.
Neuvaines faites dans diverses circonstances, II, 242, 257, 272, 274. Voy. Prières publiques.
Nobles appelés à l'audition des comptes de la ville, II, 288.
Noblesse (ordre de la) aux États généraux, I, 286, 289, 297.
Noisettes (vente des), II, 59.
Notables appelés à l'audition des comptes, II, 250, 288.
Notaires, III, 287, 299, 300, 301, 310, 334, 354. Voy. Tabellions.
Notre-Dame (prieuré), I, 10, 15, 25, 27, 129; IV, 67; — (église), I, 146, 323; II, 208, 213, 350, 360; III, 42-44, 323, 362, 363, 365-373; IV, 51, 165; — (paroisse), I, 118; II, 212; IV, 67, 116.
Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (image miraculeuse de), I, 122; II, 271.
Nouveaux entrants, I, 109. Voy. Bourgeoisie et étrangers.
Nouveaux mariés (cérémonie des), I, 360; II, 18, 288. Voy. Brandons, bure et charivaris.
Nouvel an. Voy. Visites.
Noviciat des Jésuites (maison et église du), I, 124; III, 19, 29; III, 103, 317; IV, 63.
Noyers plantés sur les chemins, II, 368.
Noyés (secours aux), III, 23, 25.
Numéros des maisons, III, 6, 22.
Numismatique nancéienne, I, 23.

## O

Obsèques de Stanislas, III, 12.
Octrois, I, 99; III, 18, 61, 65-67.
Ode adressée au maréchal de La Ferté, II, 261.
Officiers de ville; défense de tenir un enfant des bourgeois sur les fonts de baptême, II, 49.

Offrande des officiers de ville à St-Epvre pendant l'octave de la Fête-Dieu, IV, 75.
Oies ; défense d'en nourrir dans les maisons, III, 232.
Opéra (salle d'), II, 77, 327, 329-331 ; III, 46, 47, 79. Voy. Magasin.
Opérateurs, I, 337, 344 ; II, 11, 17, 18, 21, 35 ; IV, 5.
Opérateurs de la ville, I, 362 ; IV, 117.
Opération césarienne, IV, 31.
Orages. Voy. Clocles.
Oraison funèbre de Stanislas, III, 13.
Oratoriens, II, 213 ; IV, 68.
Ordonnances de Lorraine (registres d'), IV, 185.
Orfèvres, I, 294, 295, 365, 368 ; II, 41, 59, 79, 201, 227, 243, 245, 266, 271, 279, 282, 310, 320, 337, 345 ; III, 40, 255, 258, 268, 271, 273, 280, 282, 295, 297, 298, 300, 302, 307, 323, 327, 330, 341, 380, 381, 385 ; IV, 7, 8, 11-13, 15, 18, 41.
Orfèvres (maîtrise des), IV, 173.
Organistes des paroisses, I, 148, 326, 339, 344, 346 ; II, 7, 10, 11, 37, 58, 62, 70, 76, 77, 97, 101, 105, 109, 113, 117, 178, 324, 345, 362 ; III, 38, 271, 304, 312, 319, 322, 344, 350, 356, 361, 366, 376, 390 ; IV, 9, 10, 21, 30, 36, 38, 39, 46, 64, 66, 74, 81, 86. Voy. Facteurs d'orgues.
Orgues des églises, I, 148, 310 ; II, 35, 37, 50, 71, 113, 215, 221, 290, 341, 349, 357, 370 ; III, 19, 25, 42, 44, 102 ; IV, 87.
Origine de Nancy, I, 7-9.
Orphelines (couvent et église des), I, 125 ; II, 51 ; III, 99, 332, 333 ; IV, 50, 51, 53, 77.
Ossuaires des paroisses St-Nicolas et St-Sébastien, III, 7.
Ouvriers étrangers établis à Nancy aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, I, 188-196.

## P

Paille-Maille (la), II, 219, 318, 336 ; III, 94.
Pain (taxe du), IV, 141.
Pain bénit porté par le Conseil de ville, II, 353 ; — obligation pour les bourgeois de le porter, III, 232 ; — ordonnance pour sa distribution, IV, 171.
Pain de charité et pain des pauvres, II, 328, 329.
Pain distribué aux pauvres, II, 391 ; III, 24.
Paix en Lorraine, I, 357.
Paix entre Charles IV et Louis XIV, II, 275.
Palais-de-Justice, II, 105 ; III, 44.
Palais ducal, I, 30, 36, 37, 38, 40, 100, 141, 143, 145, 146, 173 ; II, 220, 231, 279, 283, 285, 286, 292, 295, 346, 351, 365, 369, 370, 371 ; III, 14, 29, 44, 77, 79, 119 ; IV, 75 Voy. Salle des Cerfs.

Palissades autour de la ville, I, 363 ; II, 11, 12.
Panonceau mis aux marchés, II, 218.
Papegai des arquebusiers, III, 166, 171, 173.
Papiers peints (manuf. de), III, 147.
Paquis en allant à Malzéville, III, 77.
Paradis dans les églises, IV, 82.
Parfumeurs, IV, 183.
Parlement (magistrats du), III, 100, 289, 373 ; IV, 20, 57.
Paroisse (première) de Nancy, I, 23.
Paroisses de la ville, I, 113-119 ; II, 79 ; IV, 66. Voy. Baptêmes, décès et mariages ; fabriques ; Notre-Dame, St-Epvre, etc. ; deniers et sous.
Partisans de Charles IV poursuivis, I, 238.
Passades données par la ville, III, 47.
Passage de Nancy, I, 25, 200.
Passages de troupes, II, 11, 14, 215, 241, 248, 255, 286, 291, 341, 389 ; III, 21, 26, 33. Voy. Gens de guerre et logements.
Passages des dames de France Adélaïde et Victoire, I, 265, 266 ; II, 391 ; III, 34.
Passementier de Gênes établi à Nancy, I, 364.
Passementiers, IV, 184.
Passeports (ordonnance de police touchant les), III, 227 (avec une formule de passeport).
Passeur de chamois, II, 6.
Pâte contre les rats et souris, III, 6.
Pâtissiers (police des), III, 233 ; — (maîtrise des), IV, 161, 165.
Patrons des corps de métiers, IV, 158-183.
Pauvres (secours aux et police des), I, 162-169, 232-236, 306, 307, 309, 310, 328, 334, 345, 364 ; II, 8, 22, 196, 198, 217, 224, 230 ; III, 208 ; IV, 122-139. Voy. Aumône publique.
Pauvres habitants de Nancy (fondation de Stanislas en faveur des), III, 11.
Pauvres honteux (fondation pour les), II, 384.
Pavage, I, 101 ; II, 85 ; III, 160-163.
Pavé noir de la Grande-Rue, III, 144.
Pavés posés en divers endroits de la ville, I, 328 ; II, 203, 208, 217, 220, 342, 385, 388 ; III, 12, 24. — Plan de la ville pour les pavés, IV, 185.
Paveurs, I, 321, 327 ; — (maîtrise des), IV, 167.
Paveurs de la ville, I, 101 ; II, 213.
Pavillon des officiers, III, 119.
Pêche (droit de) des habitants de Nancy, III, 77, 78.
Peintres, I, 144-146, 231, 295, 313, 345 ; II, 33, 34, 59, 65, 75, 77, 87, 105, 112, 119, 156, 176-179, 182, 195, 199, 200, 201, 214, 218, 221, 222, 247, 258-260, 268, 271, 272, 296, 297, 310, 317, 323, 337, 343-345, 350, 359, 366, 373, 384, 391, 397 ; III, 6, 7, 9, 10, 12, 13,

15, 17, 19, 21, 24-26, 30, 35, 38, 39-47, 71, 98, 100, 106, 128, 172, 245-249, 251, 252, 254, 256, 260, 262, 264, 267-269, 271-274, 277, 279, 280, 282, 283, 286, 287, 293-295, 299, 300, 302-305, 307, 309, 313, 315, 316, 318, 319, 321, 323, 324, 327, 329-333, 337, 339, 340, 344, 346, 347, 349, 351, 353, 355, 357, 360, 363, 368, 370, 376-380, 382-384, 388-391, 394-396, 399; IV, 6, 12, 14, 16-23, 25, 26, 40-47, 49-51, 53-62, 64, 75, 83, 85, 87, 102.

Peintres de la ville, II, 33, 89, 92.

Peintres doreurs et vernisseurs, IV, 184.

Peintres-verriers, I, 143, 144; III, 334.

Pèlerinage de Bon-Secours, II, 19.

Pèlerinages faits par les habitants de Nancy : à Benoitevaux, I, 337, et à St-Nicolas, III, 240; — à Trèves, II, 257; — à Sion, II, 275.

Pelletiers (maîtrise des), IV, 174.

Pénitents de la ville neuve, II, 338, 339; III, 332, 370; IV, 76.

Pénitents de la ville vieille, IV, 54, 76.

Pensions données par la ville, II, 132, 272.

Pépinière (la), III, 17, 79, 141.

Perles des fossés de Nancy I, 198.

Permis de résidence (formule de), II, 181.

Perruquiers; défense de raser pendant la grand'messe, III, 242. Voy. Barbiers.

Personnages marquants venus à Nancy, I, 49-51, 256, 265, 266, 333, 345, 363; II, 7, 12, 55, 75, 80, 81, 84, 99, 102, 108, 115, 127, 192, 207, 222, 241, 245, 267, 281, 283, 290, 293, 295, 324, 326, 331, 333, 336, 337, 346, 361, 362, 369, 370, 378, 391; III, 17, 21, 23, 36; IV, 34.

Pestes à Nancy ou aux environs, I, 173-175, 329; II, 192, 220-223; III, 210, 315-317, 359, 360; IV, 133. Voy. Contagions et maladies épidémiques.

Pestiférés. Voy. Cimetière et loges.

Pestiférés à Maréville, II, 195, 226.

Pestiférés sous le pont de Malzéville, II, 194, 195.

Petite vérole à Nancy, II, 344.

Pharmacie (exercice de la), I, 138; IV, 157, 158.

Pharmaciens. Voy. Apothicaires.

Philosophie (enseignement de la), II, 35.

Philosophie (la) enseignée par les Dominicains, II, 286.

Physiciens, IV, 15, 37, 39.

Pied-fourché, III, 63, 64.

Pierre à faire justice, sur la place de Grève, III, 25.

Pierreries fausses (ouvriers en), II, 6.

Pionniers envoyés devant Thionville et au camp de Luxembourg, II, 241, 288.

Pipes et tabac servis à un repas

des conseillers de ville, en 1636, II, 226.
Placards imprimés, IV, 185.
Place d'Alliance, II, 383, 390, 398 ; III, 34, 47 ; IV, 113.
Place d'Armes au faubourg St-Nicolas, III, 42.
Place de Grève (place Dombasle), II, 65, 68, 73, 104, 354 ; III, 120, 148.
Place de Grève actuelle, II, 112, 119 ; III, 25, 26, 28, 34, 36, 147.
Place de la Carrière. Voy. Carrière.
Place de la Cathédrale, IV, 150.
Place de la Licorne, III, 142 ; IV, 154, 155.
Place de l'Hôpital, III, 124, 142.
Place du Châtel (des Dames), I, 155 ; IV, 155.
Place du Marché, I, 310 ; II, 86, 199, 242 ; III, 125, 144-146, 210 (dite de l'Auditoire).
Place du Vieux-Change, I, 310 ; II, 210.
Place Mengin, I, 311 ; II, 95, 108 ; III, 11, 121, 144-147 ; IV, 152, 153.
Place Notre-Dame, III, 25, 209.
Place Royale (Stanislas), II, 383, 387 ; III, 26, 33, 37, 119.
Place St-Epvre, I, 183, 184 ; II, 195, 218 ; III, 38, 57, 208 ; IV, 153, 155.
Place St-Georges, III, 30, 32, 208.
Place St-Jean, IV, 153.
Places (noms anciens et modernes des[1]), III, 148-150.
Places des deux villes (ferme des), III, 56.
Plaintes des habitants de Nancy à Louis XIII, en 1640, II, 238.
Plans de Nancy, II, 381 ; III, 24, 115 ; IV, 185-191.
Plâtriers (maîtrise des), IV, 167.
Plombiers (maîtrise des), IV, 172.
Pluies continuelles, II, 36, 37, 38, 57, 248. Voy. Neuvaines.
Poètes, I, 36, 150, 151, 156 ; III, 23.
Poids (le), rue du Vieux-Change, III, 77.
Poids, balances et mesures, I, 201 ; II, 45, 330 ; III, 14. Voy. Ajusteurs.
Poids public. Voy. Romaine.
Poires de bon-chrétien offertes à la duchesse Élisabeth-Charlotte, II, 340.
Poisson (ordonnance touchant la vente du), III, 192 ; — (taxe du), IV, 149.
Poissonnerie (la), II, 71, 72, 77, 356, 357, 378, 380, 388 ; III, 123.
Poissonnières (police des), III, 239 ; IV, 147, 160.
Poissonniers ; redevance due par eux au prévôt de la ville, III, 204.
Police, I, 108-110 ; — attribuée au Conseil de ville, I, 222 ; II, 35.

[1] Aux noms anciens des places, il faut ajouter les suivants, qui ont été omis : Place de Grève, appelée de la Liberté à la Révolution ; — Cours Léopold, nommé cours Béranger après 1848 ; ensuite, mais momentanément, cours Drouot.

Police[1] (amendes de), I, 229 ; III, 236-242.
Police (audiences de), III, 192, 193, 242 ; — (jugements de), III, 232-236.
Police (code de) de la ville, III, 193.
Police (exercice de la et officiers de), III, 194-208 ; — (ordonnances de), III, 183-193, 214-232.
Pompes à incendie, II, 57, 220, 340 ; III, 19. Voy. Magasin.
Pompes funèbres de ducs de Lorraine, I, 60, 314 ; II, 203, 314. Voy. Services funèbres.
Pompiers, III, 26. Voy. Aides-pompiers.
Pont de l'hôpital St-Julien, II, 238.
Pont de Malzéville, I, 37, 141 ; II, 194, 195.
Pont entre les deux villes, II, 280.
Pont Mougeat, II, 193, 196, 209 219, 246, 316, 322, 344 ; III, 45, 81. Voy. Fontaine et ruisseau du Pont-Mougeat.
Pont rue Ste-Catherine (du Manége), II, 336.
Ponts aux abords de la ville, II, 226, 349 ; III, 7, 30, 31, 33, 45.
Ponts et chaussées, III, 81-84. Voy. Chaussées, chemins et routes.
Population actuelle de Nancy par sections et par paroisses, I, 5, 6.
Population à diverses époques, I, 33, 37, 39, 40 ; II, 110, 305. Voy. Maisons.
Porcs ; défense d'en nourrir dans les maisons, I, 313 ; III, 215, 232.
Portail du prieuré Notre-Dame, I, 118.
Porte Bezuel ou Bezvel, I, 29.
Porte de la Craffe ou Notre-Dame, I, 34, 37, 45, 52, 54, 100, 142, 318, 322 ; II, 189, 191, 209, 211, 346. Voy. Prisons.
Porte de Saulrupt (St-Nicolas), II, 195.
Porte des Chameaux, II, 254. Voy. Voûte.
Porte des Grands-Moulins ou des Moulins (St-Georges), II, 195, 206.
Porte Neuve. Voy. Porte Stainville.
Porte Notre-Dame-des-Champs, I, 45.
Porte Royale, II, 13, 283. Voy. Arc-de-Triomphe.
Porte Sacrée, I, 29.
Porte Ste-Catherine, II, 383, 396 ; III, 35, 47, 80.
Porte St-Georges, III, 18, 79, 124.
Porte St-Jean, I, 266 ; II, 281, 346, 396 ; III, 60, 79, 124.
Porte St-Louis, III, 77, 124.
Porte St-Nicolas, I, 56, 266 ; II, 189, 194, 281, 346 ; III, 34, 79, 124.
Porte St-Nicolas entre les deux

[1] Voy. ce chapitre, dont il n'a pas été possible d'analyser toutes les mentions.

villes, I, 28, 37, 41, 44, 57 ; II, 209, 283 ; III, 87.
Porte St-Stanislas (Stanislas), II, 383, 396 ; III, 33, 80.
Porte Stainville (porte Neuve), II, 113 ; III, 37.
Porteurs de chaises, II, 87 ; III, 228.
Porteurs de corps morts, I, 343 ; II, 36 ; III, 220.
Porteurs de dais, II, 48, 359.
Portrait en relief de la ville pour Notre-Dame de Lorette, II, 174, 225, 271.
Portrait de Louis XV donné à la ville, I, 257, 385.
Portrait de Stanislas à l'Hôtel-de-ville, III, 12, 17.
Possédée (femme), III, 322.
Poste aux chevaux et aux lettres, I, 206.
Poste aux Trois-Maisons, III, 361.
Potager (le), II, 342 ; III, 79.
Potiers d'étain (maîtrise des), IV, 174.
Potiers de terre. Voy. Marché.
Poudrerie (incendie de la), III, 327.
Pourboires donnés par la ville, III, 222.
Pré ou paquis de la Butte, III, 166, 171.
Prédicateurs, I, 326, 343, 368 ; II, 44, 55, 57, 75, 82, 83, 195, 206, 212, 223, 239, 240, 273, 279, 293, 325, 342, 343, 350, 373, 383, 386 ; III, 13 ; IV, 67, 74.
Premiers temps de Nancy, I, 7-9.
Prémontrés (couvent et église des), I, 124 ; II, 272 ; III, 100, IV, 152.
Préposés à la levée des grilles, II, 80.
Préposés aux gargouilles, II, 389.
Presbytère de Notre-Dame, II, 207.
Presbytère de St-Epvre, II, 324.
Préséance des conseillers de ville, II, 5, 175, 354.
Présents faits par la ville à divers personnages, II, 7, 201, 227, 253, 273, 279, 281, 310, 326, 330 ; III, 40. Voy. Vins de la ville.
Présidence du Conseil de ville, I, 229 ; II, 157, 162, 166.
Présidents du Conseil, II, 154, 159, 168, 170.
Pressoirs ; permission aux habitants de Nancy d'en avoir dans leurs maisons, I, 232.
Prévôts de Nancy (attributions et prérogatives des), I, 85-88, 222, 223 ; II, 144 ; III, 200.
Prévôts (noms des), I, 13, 83, 88, 339 ; II, 144, 146, 149, 152, 153, 155, 160, 162, 163, 169, 170, 274, 347.
Prière envoyée par la ville à Notre-Dame de Québec, II, 174.
Prières publiques faites par ordre de la ville, II, 47, 224, 246, 248, 340, 359. Voy. Neuvaines.
Primatiale, I, 123 ; III, 273, 322-325, 327, 328, 331 ; IV, 67.
Primatiales (églises), II, 321, 326 ; III, 103 ; IV, 65, 66, 68.
Prince du mont Liban à Nancy, II, 356.

Princes souverains de Nancy, 1-7.
Prise de possession de la Lorraine par Stanislas II, 361.
Prisonniers à l'Hôtel-de-ville, II, 253.
Prisonniers allemands à Nancy, II, 284.
Prisons civiles (Conciergerie), III, 44.
Prisons de l'Hôtel-de-ville, I, 236 ; II, 208, 209, 356.
Prisons des tours Notre-Dame, III, 221 ; IV, 138.
Priviléges des habitants de Nancy, I, 47. Voy. Franchises, pêche, pressoirs.
Procession de la Fête-Dieu, I, 131 ; II, 48, 343, 367, 374 ; III, 211-214.
Procession de la St-Georges, III, 206.
Procession de la veille des Rois, I, 60-68 ; II, 225, 310, 335, 356 ; III, 39, 240.
Procession du St-Sacrement, I, 131 ; II, 342 ; IV, 86.
Procession expiatoire en 1719, II, 339.
Processions publiques, I, 174 ; II, 5, 63, 246 ; — (ordre dans les), IV, 70.
Procureurs-syndics de la ville, II, 59, 168, 331.
Profil de la ville de Nancy, par Israël Silvestre, IV, 186.
Promenades publiques III, 141.
Propriétés communales, III, 75.
Prostitution, I, 110 ; — (exécution à mort pour commerce de), III, 326. Voy. Libertinage.
Puits de la rue des Maréchaux, II, 195.
Purificatoire (la), I, 334.

## Q

Quarteniers, I, 307 ; II, 29, 66, 217, 221 ; III, 207, 226. Voy. Commissaires de quartier.
Quartier Neuf, I, 387 ; II, 385 ; III, 47.
Quartier Royal. Voy. Caserne St-Catherine.
Quartier St-Jean, III, 22. Voy. Gendarmerie.
Quartier St-Nicolas Voy. Caserne.
Quartiers de la ville, I, 314-317, 331 ; II, 70, 360.
Quatre de ville, I, 20,
Quête des âmes dans les paroisses, IV, 67.
Quêteurs pour les âmes, II, 87.
Quêteurs pour les pauvres, II, 58.
Quinquina (le), remède contre la fièvre, II, 288.

## R

Raisins ; défense d'en vendre avant la vendange, II, 25.
Rampeau (le), jeu défendu, III, 231.

Rançons de prisonniers payées par la ville, II, 202, 356.
Rations militaires fournies par la ville, II, 391 ; III, 181.
Receveurs de l'aumône des pauvres, II, 134.
Receveurs de ville, I, 81, 84 ; II, 173, 174, 292.
Réclusion. Voy. Maison-de-Force.
Recouvreurs (maîtrise des), IV, 166, 167.
Recrues fournies par la ville, II, 390.
Redoutes. Voy. Bals.
Refuge (couvent et église du), I, 125 ; II, 340 ; III, 99, 122, 327 ; IV, 77.
Refuge (le) pour les filles et femmes libertines, II, 57 ; III, 234.
Réfugiés à Nancy par suite des guerres, II, 177 ; III, 254.
Régents d'école. Voy. Maîtres d'école.
Registres des paroisses. Voy. Baptêmes, décès et mariages.
Réjouissances publiques. Voy. Fêtes.
Relevailles (acte de), III, 386.
Relieurs, IV, 184.
Religieux et religieuses en 1790 (tableau des), IV, 78.
Reliquaire de saint Honoré, II, 271.
Relique de saint Sigisbert, I, 118.
Reliques de saint Hyacinthe données à la ville, I, 346 ; II, 271.
Reliques données à l'église St-Sébastien, II, 273.
Remparts près du moulin de l'Étanche, II, 194. Voy. Fortifications.
Renfermerie de Maréville, II, 333.
Renfermerie des filles libertines, II, 381, 391 ; III, 123, 234.
Repas de la St-Roch, II, 118, 355, 360.
Repas des conseillers de ville à leur entrée en fonctions et dans d'autres circonstances, II, 192, 205, 208, 228. Voy. Dépense de bouche.
Repas offerts par la ville à des ducs de Lorraine et à d'autres personnages, II, 199, 273, 275, 311, 313, 314, 317, 318, 335, 349, 361, 365, 381, 385 ; III, 39, 40.
Répits acordés à la ville pour le paiement de ses dettes, III, 68.
Reposoirs de la Fête-Dieu, II, 279, 374 ; IV, 75.
Représentations dramatiques à Nancy aux xv^e et xvi^e siècles, I, 152-154.
Représentations au profit des pauvres, II, 364, 366, 368.
Résolutions du Conseil de ville. Voy. Délibérations.
Retraite bourgeoise, II, 36 ; III, 210, 219.
Réveilleurs, I, 311, 317.
Revendeurs (police des), I, 147-180 ; III, 210, 215 ; IV, 147.
Revendeurs de meubles (communauté des), IV, 183.
Revendeuses (livrée des), II, 67 ; III, 222.
Revenus de la ville, I, 96-99, 232, 255, 347 ; II, 186, 232.
Réverbères. Voy. Lanternes.

Rhétorique enseignée chez les Jésuites, II, 8.
Riz (culture du), I, 193.
Robe de Notre-Seigneur à Trèves, II, 257.
Roi des Ribauds, I, 111.
Rôle de Nancy dans les événements antérieurs au XVII^e siècle, I, 215-219.
Rôles des habitants de Nancy pour la levée des impôts, II, 228, 282, 322, 324, 345, 366.
Romaine (la) ou Poids public, II, 209, 211, 214 ; III, 124.
Rôtisseurs (boutiques des), I, 326, 327 ; — (police des), III, 224, 236 ; — (maîtrise des), IV, 174.
Rôtisseurs (rue des), III, 146.
Roulette (la), jeu défendu, III, 232.
Route de Metz (nouvelle), III, 33, 37.
Route de Toul, III, 33.
Rue de la Vénerie (nivellement de la), III, 25.
Rue Neuve. Voy. Carrière.
Rues de Nancy au XIV^e siècle, I, 32 ; — leurs noms peints à diverses époques, II, 193, 360 ; III, 6, 44.
Rues (tableau des), avec leurs noms anciens et modernes, III, 150-156.
Rues (percement des) : des Champs, III, 7, 143 ; — du Four, 11 ; — du Bord-de-l'Eau, 15 ; — des Michottes et de la Manutention, 18 ; — de la Primatiale, 143. — Constructions et alignements dans les rues, III, 141. Voy. Élargissement. — Police des rues, III, 216, 230. — Ordonnances pour leur propreté, III, 196, 208, 215, 224.
Ruisseau de Boudonville, I, 102, 318 ; II, 218, 272, 284 ; III, 33, 83, 84. Voy. Aqueduc.
Ruisseau de la Madelaine, II, 226.
Ruisseau de la ville neuve ou du moulin de la ville neuve, II, 209.
Ruisseau de l'étang St-Jean, IV, 156.
Ruisseau de l'hôpital St-Julien, II, 220.
Ruisseau du Pont-Mougeat, II, 80 ; III, 30.
Ruisseau St-Thiébaut, I, 319, 325.

## S

Sablière St-Jean, II, 353.
Sages-femmes, III, 218, 228, 241, 281. Voy. Matrones.
Saint-Charles. Voy. Chapelle, hôpital et manufacture.
Sainte d'Eulmont (la), II, 343.
Sainte-Élisabeth (religieuses de). Voy. Sœurs-Grises.
Saint-Dizier (église), I, 23. Voy. Faubourg.
Saint-Epvre (église), I, 15, 78, 100, 116, 117, 309, 326 ; II, 44, 58, 88, 202, 209, 212, 213, 216, 219, 267, 280, 330, 343 ; III, 14, 41, 43, 102, 103, 315, 318, 324, 373 ; IV, 21-30, 75, 168.

Saint-Epvre (paroisse), I, 114, 118, 119; II, 15, 92, 317, 362, 386; III, 102; 385-387 (paroisse de la cour); IV, 116.
Saint-Georges (collégiale), I, 15, 30, 51, 118, 119, 122, 123; II, 227, 368.
Saint-Georges (église), I, 143; II, 267 (paroisse de la cour), 271, 273; III, 39, 364; IV, 21-23, 27.
Saint-Jean (chapelle et commanderie de), I, 14, 120; III, 328, 364.
Saint-Julien. Voy. Chapelle et hôpital.
Saint - Michel (collégiale et église), I, 31, 122, 123, 346; III, 370.
Saint-Nicolas (église), I, 145; II, 355; III, 19, 20, 25.
Saint-Nicolas (paroisse), II, 69, 73, 353, 355; III, 19, 103; IV, 35, 68, 69.
Saint - Pierre - Saint - Stanislas (église), II, 83, 370; III, 24, 46, 103; IV, 34, 36, 38.
Saint - Pierre - Saint - Stanislas (paroisse), II, 93; III, 18; IV, 35, 38.
Saint Roch invoqué contre la peste, II, 220.
Saint-Roch (église), I, 267; II, 96; III, 12, 21; IV, 54.
Saint-Roch (paroisse), II, 65, 69, 355; IV, 68, 69.
Saint-Sacrement (le) porté aux malades, II, 216.
Saint-Sacrement (religieuses du). Voy. Bénédictines.
Saint-Sébastien (ancienne église), I, 313; II, 18, 41, 55, 59-62, 215, 273, 287; III, 40, 103, 104; IV, 75.
Saint-Sébastien (nouvelle église), II, 341, 345, 348, 350, 352, 353, 355; III, 27, 42, 43, 104, 331, 332, 336, 338; IV, 87.
Saint-Sébastien (paroisse), I, 119, 328, 332; II, 206, 287, 337, 338, 353, 355; IV, 66.
Saint - Vincent - Saint - Fiacre (église), II, 52; III, 42, 105; IV, 31. Voy. Chapelle des Trois-Maisons.
Saint-Vincent-Saint-Fiacre (paroisse), IV, 89.
Salle des Cerfs, II, 125; III, 18.
Salon de l'Académie, III, 22.
Satins et toiles rayées d'or (façonneurs de), I, 193.
Saucissons à la façon de Milan (faiseurs de), I, 193, 194.
Saumons pêchés dans la Meurthe, III, 78.
Sauterelles. Voy. Insectes.
Sauteurs jouant à l'Hôtel-de-ville, II, 344.
Savetiers (maîtrise des), IV, 172.
Savon (manuf. de), I, 195; II, 63; IV, 157.
Savoyards à Nancy, II, 284.
Sceaux de la ville, II, 271, 371.
Sciences (état des) à Nancy au XVIe siècle, I, 136.
Sculpteurs, I, 142, 246, 313, 320, 324, 327, 338, 340, 344, 367; II, 8, 35, 44, 68, 174, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 200, 202, 203, 208, 219, 221, 226, 228, 242, 243, 267, 271; 273, 282, 286, 295, 297, 305, 309, 317, 318, 322, 335, 345, 349, 352, 353, 374, 392, 396; III, 6, 7,

9, 10, 12, 13, 16, 17, 18, 21, 22, 24, 28, 35, 37-39, 41, 43-45, 47, 114, 117, 127, 175, 247-258, 260-269, 272, 273, 278, 284, 293-298, 300-307, 311, 312, 314, 315, 319, 322-324, 328, 329, 331, 334, 337, 341, 347-350, 352, 354, 356-358, 364-366, 368, 370-373, 382-385, 387, 389-395; IV, 5, 9-15, 17-19, 24, 28-30, 39-43, 45, 48, 49, 51, 52, 56, 59, 61, 67, 75, 184.

Sculpteurs en bois, I, 143.

Sculpteurs en bois de Ste-Lucie, II, 274; III, 39, 270, 300, 327, 349; IV, 67.

Seaux pour les incendies, I, 102; II, 194, 196, 203, 205; 209, 287, 320, 359.

Sècheresses, II, 38, 56. Voy. Neuvaines.

Secours aux pauvres, I, 162; II, 92. Voy. Pauvres.

Secrétaires de l'Hôtel-de-ville, III, 19. Voy. Greffiers.

Sections de la ville, II, 122.

Sédition populaire, II, 331. Voy. Émotions.

Séjour de Charles IV à la Malgrange en 1641, II, 239.

Selliers (maîtrise des), IV, 158.

Séparations (actes de) prononcées par l'autorité ecclésiastique, III, 255, 397, 398.

Sépultures dans les églises, III, 97; IV, 87.

Sergents de patrouille, II, 113, 119.

Sergents de police, III, 21.

Sergents de ville, II, 13, 18, 35, 58, 64, 85, 114, 118, 119, 211, 225, 242, 284, 313; III, 21, 207, 226. Voy. Manteaux.

Sergents des pauvres, I, 309, 314; II, 195.

Sergents du prévôt, II, 190.

Serinettes (facteur de), II, 180.

Serment des ducs à leur entrée à Nancy, I, 54, 255.

Serment des officiers de ville, II, 134; — du greffier, I, 227.

Serruriers (maîtrise des), IV, 174.

Serruriers de la ville, II, 60, 104, 213; — des ducs, III, 272, 274, 277, 300, 301, 306, 338; IV, 23, 46. Voy Lamour, à la table des noms de personnes.

Servante maltraitée par sa maîtresse, III, 241.

Service de la St-Roch, à Bon-Secours, II, 125, 225, 290.

Service militaire dû par les bourgeois, I, 105, 367; II, 35, 223.

Services funèbres célébrés aux frais de la ville pour des princes et autres personnages, I, 267, 354; II, 37, 96, 217, 227, 229, 241, 245, 246, 249, 267, 270, 273, 314, 323, 324, 325, 343, 350, 372, 373; III, 12, 21, 28, 40, 43. Voy. Pompes funèbres.

Services funèbres pour des officiers de ville, II, 255.

Siége de La Mothe, II, 230; — de Lunéville, II, 231; — du château de Moyen, II, 230.

Siége de Nancy (le), drame, III, 26.

Siéges de Nancy à diverses épo-

ques, I, 11, 215, 222, 330 ; II, 225.
Société littéraire de Nancy. Voy. Académie.
Sœurs de St-Charles, I, 125 ; IV, 116.
Sœurs de St-Vincent de Paul, I, 125 ; IV, 117.
Sœurs du tiers-ordre de la Pénitence de saint François, IV, 77.
Sœurs-Grises (couvent et église des), I, 125, 156 ; III, 98, 323, 324 ; IV, 21, 51.
Soie (manufactures de), I, 190, 367, 388 ; II, 279.
Somerhousse (la), II, 205.
Sonnerie des morts, III, 220.
Sonnettes d'oiseaux (faiseurs de), I, 188.
Sonneurs de cloches des portes de la ville, II, 189.
Sonneurs de St-Epvre, II, 196.
Sonneurs du guet, II, 175.
Sorciers, I, 176, 326 ; III, 318.
Sortie des troupes françaises en 1714, II, 50.
Souffletiers (maîtrise des), IV, 173.
Source de Pixerécourt, II, 398.
Source de St-Jean, II, 212.
Source des Fées, à Laxou, III, 21.
Sous des paroisses, IV, 72-75.
Sous par semaine (levée des), II, 240.
Souteneurs et souteneuses de filles, I, 320, 325 ; III, 237. Voy. Prostitution.
Spectacle, II, 99. Voy. Comédie, représentations, théâtre.
Spectacle (affiche de), II, 358.
Spectacle gratis, I, 270.
Spectacles (entreprise des), III, 139.
Statue à Stanislas (projet d'une), III, 127.
Statue de Charles III sur la place du Marché, II, 214 ; III, 125. Voy. Cheval de bronze.
Statue de la Ste-Vierge à Bon-Secours [1], I, 127.
Statue de la Ste-Vierge envoyée au Canada, IV, 75.
Statue de Louis XV sur la place Royale, I, 256-264 ; II, 382, 383 ; III, 17, 127 (remplacée par le Génie de la France).
Statue de René II sur la fontaine de la place St-Epvre, II, 344 ; III, 47, 116.
Stérilités, II, 197. Voy. Chertés et disettes.
Subalternes de l'école, II, 191.
Subside charitable, II, 239 ; III, 60 ; IV, 126, 133.
Subsistances (taxe et police des), I, 176-180 ; III, 186, 195, 237 ; IV, 141.
Substituts à la Chambre de ville, II, 164.
Subvention (la), II, 329, 335.
Suisses des paroisses, II, 341.
Superficie de la ville et de son territoire, I, 4.
Suppression d'écrits et d'imprimés, IV, 185.

[1] Le 3 septembre 1865, cette statue a été décorée d'une couronne donnée par N. S. P. le pape Pie IX.

## T

Tabac (manufacture de), II, 73. Voy. Pipes.
Tabac (marque du), II, 291.
Tabellions à Nancy en 1251, I, 27.
Tableau donné par la ville au procureur général Nicolas Remy, II, 196.
Tableau de Deruet donné au maréchal de La Ferté-Senneterre, II, 247.
Tables à vendre le poisson, III, 57.
Tabletiers (maîtrise des), IV, 174.
Taillandiers (maîtrise des), IV, 172.
Taille due par les habitants de Nancy, I, 96, 97.
Taille (opération de la), II, 289.
Tailleur et graveur en cristal, I, 194.
Tailleurs de pierres, IV, 166.
Tailleurs d'habits (maîtrise des), IV, 175.
Tailleurs d'images. Voy. Sculpteurs.
Tailleuses pour femmes, IV, 184.
Tambour de ville, II, 85, 288.
Tannerie entre les deux villes, IV, 156.
Tanneurs (maîtrise des), IV, 171.
Tapis d'Aubusson (marchand de), II, 181.
Tapisserie de la tente de Charles-le-Téméraire, I, 153 ; II, 313.
Tapisseries (manufactures de), I, 194 ; II, 12, 73, 220, 386 ; III, 335, 356 ; IV, 13.
Tapissier de cuir doré, III, 330.
Tapissier de haute-lice, IV, 13.
Tapissier de la ville, II, 389.
Tapissier de Paris à Nancy, II, 176.
Tapissiers (communauté des), IV, 183.
Tapissiers, II, 176, 194, 313 ; — logés à l'Hôtel-de-ville, II, 210, 217.
Tapissiers de Bruxelles à Nancy, I, 193, 194.
Tarots. Voy. Cartes.
Taverniers (police des), I, 110 ; III, 191, 227. Voy. Cabaretiers.
Taxe et police des subsistances, I, 176-180 ; IV, 140-149.
Taxeurs jurés, II, 134.
Teigne (défense de recevoir dans les écoles les enfants ayant la), I, 334.
Teigneux soignés aux frais de la ville, II, 193.
Teintureries, I, 191, 319 ; II, 70.
Teinturier en soie de Dijon, à Nancy, II, 180.
Teinturiers (maîtrise des), IV, 183.
Tente de Charles-le-Téméraire. Voy. Tapisserie.
Théâtre (administration et police du), III, 128-140.
Thèses dédiées à la ville, II, 15, 249, 255, 280, 285, 286.
Tiercelines (couvent et église

des), I, 125, 321 ; III, 98.
Tiercelins (couvent et église des), I, 124, 338 ; II, 372 ; III, 97, 330, 333 ; IV, 50, 76.
Tiers-état (le) aux États généraux de 1789, I, 291.
Tilleuls de la Carrière, II, 379 ; III, 37.
Tilleuls de la place d'Alliance, III, 47.
Tireurs d'or, I, 190 ; IV, 161.
Tisserands (maîtrise des), IV, 183.
Toiles peintes (manuf. de), II, 133.
Toiseurs des pavés, II, 45.
Toiseurs jurés, IV, 183.
Tombeau de René II aux Cordeliers, I, 144, 147.
Tombereaux pour l'enlèvement des boues, II, 99, 198.
Tonderie (la), III, 122.
Tonneau pour arroser les rues, III, 14.
Tonneliers (maîtrise des), IV, 183.
Topographie de Nancy, I, 1.
Toréador espagnol à Nancy, IV, 35.
Tourneurs (maîtrise des), IV, 173, 174.
Tournois à Nancy, I, 49, 50, 154.
Traité de St-Germain-en-Laye, I, 336 ; — de Vincennes, 352 ; — de Nomeny, 357 ; — de Baden, II, 50 ; — de Vic et de Liverdun, 224 ; — de Montmartre, 274 ; — de Marsal, 282 ; — de Riswick, 317.
Trappes de caves, I, 310, 317, 325 ; III, 208, 238.
Travaux de la ville adjugés au rabais, I, 343 ; II, 55.
Trésor des Chartes de la ville. Voy. Archives.
Trésor des Chartes de Lorraine, II, 365, 374.
Tribunaux de Nancy, I, 111.
Triomphe de Charles IV (le), I, 358.
Trois de ville, I, 222.
Trois-Maisons (faubourg des), I, 41, 115, 345 ; II, 51, 208, 212, 255 ; III, 26, 42. Voy. Chapelle et St-Dizier.
Troncs des pauvres, IV, 131.
Trottoirs Stanislas, II, 114 ; III, 19.
Troubles à Nancy en 1679, II, 286. Voy. Émotions populaires.
Trou-Madame (jeu du), III, 205.
Tuerie des bouchers, II, 191.

## U

Uniformité des maisons, II, 39, 43, 86, 324 ; III, 142.
Université, I, 136 ; — réclamation des habitants de Pont-à-Mousson au sujet de sa translation à Nancy, II, 118.
Université de Nancy (professeurs de l'), I, 289, 290 ; III, 288, 293 ; IV, 63. Voy. Facultés.
Université de Pont-à-Mousson (professeurs de l'), III, 310, 311.

Usines, I, 185-187.
Ustensiles (comptes des), III, 28-39.
Ustensiles de l'État-major, II, 293.

## V

Vacances du Conseil de ville, II, 50, 61.
Vagabonds (ordonnances contre les), I, 310. Voy. Mendiants.
Valets des pauvres, I, 322 ; II, 134, 202, 209, 213, 217, 320.
Valets de ville, I, 306, 308 ; II, 190, 194, 198, 213, 216 ; III, 237. Voy. Manteaux.
Vanne sur la Meurthe au-dessous de Bon-Secours, II, 241.
Veille des Rois. Voy. Procession.
Velours et draps de soie (façonneurs de), I, 193.
Velours, pannes et satins (manuf. de), I, 365.
Veloutiers étrangers à Nancy, I, 193, 194 ; II, 179, 220.
Vénerie (la), II, 72, 107, 369, 391 ; III, 117, 147. Voy. Manufacture.
Vénériens soignés aux frais de la ville, III, 44, 45.
Vente (droit de), I, 25, 200.
Vente des denrées défendue pendant le service divin, III, 216.
Ventouseurs, I, 321 ; III, 378.
Vergers des paroisses. Voy. Bâtons.
Verres de cristal, façon de Venise (faiseur de), I, 193.
Vers à soie, I, 193 ; II, 73.
Vétérinaire de la ville, III, 26.
Vicariats de St-Nicolas, de St-Roch et de St-Sébastien, IV, 67, 69.
Vidange des lieux communs, II, 33.
Vieille-Nancy (la), I, 12, 13.
Vieux-Change (le), II, 216. Voy. Places.
Vignes de la côte des Chanoines, I, 199.
Ville de Luxembourg (maison de la), II, 56 ; III, 338.
Ville neuve (fondation de la), I, 38, 41.
Ville vieille (agrandissement de la), I, 38 ; — (dépopulation de la), IV, 154.
Vin de la côte des Chanoines offert en présent par la ville, II, 255.
Vin nouveau ; sa vente défendue pendant le mois d'octobre, III, 236.
Vins (taxe des), IV, 148.
Vins de la ville, ou vins offerts en présent par la ville, II, 55, 75, 97, 102, 222, 255, 281, 288, 289, 290, 295, 296, 324, 326, 330, 333, 337, 370, 384 ; III, 23.
Visitation (religieuses de la), I, 125 ; III, 326 ; IV, 77.
Visites du nouvel an faites par le Conseil de ville, II, 313.
Visiteurs des marée et poissons, IV, 183.

Vitriers (maîtrise des), IV, 183.
Vœux de la ville : à Notre-Dame de Benoitevaux, II, 174 ; — à Notre-Dame de Bon-Secours, II, 174, 226, 242, 367 ; — à Notre-Dame de Lorette, I, 330, 331, 338 ; II, 174, 225 ; III, 319 ; — à Notre-Dame de Sion, I, 360.
Voirie du « jadis faubourg St-Dizier », III, 77.
Volailliers (ordonnance touchant les), III, 224.
Voitures publiques, II, 58. Voy. Carrosses et coches.
Voué de Nancy au XIe siècle, I, 9.
Voûte des Chameaux, III, 87. Voy. Porte.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

## ERRATA POUR LA TABLE DES MATIÈRES.

P. I. Académie d'exercices. Lisez : *Académies.*
P. II. Annonciades. Après IV, 53, ajoutez 62.
Ib. Aqueduc de Boudonville. Au lieu de III, 86, lisez : 85.
Ib. Arc-de-Triomphe. Au lieu de II, 28, 33, lisez : 283.
Ib. Architectes, ligne 13e, au lieu de 304, 306, lisez : 304-3 0 6.
P. III. Avocats, ligne 4e, au lieu de 297, lisez : 296.
P. IV. Baptêmes de juifs. Au lieu de 392-395, lisez : 392, 395.
P. VI. Brasseur de Dinan. Lisez : *Dinant.*
Ib. Cabaretiers, ligne 2e, au lieu de 187, 191, lisez : 187-191.
P. VII. Carême (observation du). Au lieu de III, 341, lisez : 241.
Ib. A lire Carmélites avant Carmes.
P. IX. Chartreux de Bosserville. Au lieu de IV, 28, lisez : 25.
Ib. Chertés des subsistances. Au lieu de II, 291, lisez : 294.
P. X. Cimetière des Trois-Maisons. Au lieu de IV, 291, lisez : 29.
Ib. Au lieu de Collation des conseillers de ville, lisez : *Collations.*
P. XI. Après l'article Commissaires de quartiers, ajoutez le suivant : Commissaires des pauvres, IV, 125, 136.
Ib. Après comptes des receveurs de ville, lisez : II, 185, etc.
Ib. Les articles compagnies bourgeoises et compagnies franches doivent venir après l'art. Communion.

# AVERTISSEMENT

AU SUJET DE LA

## TABLE DES NOMS DE PERSONNES

---

La rédaction de cette Table a présenté des difficultés qu'il ne m'a pas été toujours possible de vaincre. La principale provient de la similitude des noms de baptême portés par plusieurs membres d'une même famille, surtout lorsqu'ils ont vécu à la même époque. Je citerai, par exemple, les sculpteurs Mesny : quatre d'entre eux s'appelèrent Barthélemy, et trois furent contemporains. Auquel attribuer les mentions qui concernent l'un ou l'autre ?

Il arrive fréquemment aussi que l'on trouve les noms de famille sans accompagnement du nom de baptême, ce qui crée une nouvelle difficulté.

Enfin, l'orthographe des noms propres offre des variantes et des irrégularités qui contribuent encore à rendre des attributions embarrassantes. Il aurait fallu, pour tâcher d'éclaircir tous les points douteux, entrer dans des explications que ne comporte pas le cadre de mon ouvrage, et qui ne sauraient trouver place que dans des monographies.

Les ouvrages biographiques sur la Lorraine fournissent bien des renseignements utiles à l'égard de quelques familles ; mais, pour d'autres, ils sont tellement vagues ou obscurs, qu'on ne peut les consulter avec fruit.

Le lecteur devra, néanmoins, y recourir pour compléter mes indications, dont la plupart sont forcément très-sommaires, et ne sont données que sous la forme de notes destinées à être utilisées dans des livres d'une autre nature que le mien. Cette observation s'applique principalement aux personnages modernes, dont j'ai dû me borner à donner la date de naissance, sans dire ce qu'ils sont devenus.

J'ai cru devoir, afin de simplifier cette Table, déjà fort longue, ne pas y faire figurer les noms des membres des trois ordres qui prirent part ou envoyèrent leur adhésion à l'assemblée des États généraux de 1789 ; la liste en a été donnée au tome Ier, pages 287-299.

---

**Indication des principales abréviations employées dans cette Table.**

| PRÉNOMS. | | QUALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Alex..... | Alexandre. | Apoth..... | Apothicaire. |
| Ant..... | Antoine. | Arch..... | Architecte. |
| Ch..... | Charles. | Av..... | Avocat. |
| Christ..... | Christophe. | Chir..... | Chirurgien. |
| Cl..... | Claude. | Cons..... | Conseiller. |
| Dom..... | Dominique. | Gouv..... | Gouverneur. |
| Et..... | Étienne. | Horl..... | Horloger. |
| Fr..... | François. | Imp..... | Imprimeur. |
| G..... | Georges. | Ing..... | Ingénieur. |
| Guil.. .... | Guillaume | Int..... | Intendant. |
| H..... | Henri. | Jés..... | Jésuite. |
| J..... | Jean. | Manuf..... | Manufacturier. |
| J.-J..... | Jean-Jacques. | Mus..... | Musicien. |
| Jos..... | Joseph. | Orf..... | Orfèvre. |
| L..... | Louis. | Org..... | Organiste. |
| N..... | Nicolas. | Prédic.... | Prédicateur. |
| P..... | Pierre. | Prés..... | Président. |
| Séb..... | Sébastien. | Prof..... | Professeur. |
| Sig..... | Sigisbert. | Sculp..... | Sculpteur. |

Les autres abréviations s'interprèteront aisément. — Les qualifications de bailli, gouverneur, maire et prévôt, non suivies d'une autre désignation, indiquent les baillis, gouverneurs, maires et prévôts de Nancy.

---

# TABLE

## DES NOMS DE PERSONNES

---

NOTA. Les noms précédés d'un astérisque (*) sont ceux des individus qui ont fait partie du Conseil de ville ou ont exercé, antérieurement à la création de ce Conseil, les fonctions de commis de ville.

---

### A


Aaron (Alex.), juif, II, 106.
Abraham, curé de St-Nicolas, IV, 63.
Abram (Hyacinthe), cons. à la Cour, II, 167.
Abram, av., II, 366.
*Acraigne (Cl. d'), II, 141.
Adam (J.), facteur d'orgues, II, 35, 290.
Adam (Lambert), fondeur, III, 259.
Adam (Jacob-Sig.), sculp., II, 317, 318, 335; III, 39, 259, 268, 385, 387.
Adam (Lambert-Sig.), sculp., III, 385.
Adam (N.-Séb.), sculp., II, 374; III, 387.
Adam (Fr.), facteur d'orgues, III, 42.
Adam (Fr.-Gaspard), sculp., III, 268.
Adam (N.-Fr.), av., III, 387.
Adam (P.), charpentier du roi, III, 300.
Adam (Lambert), charpentier, III, 379.
Adélaïde (Mme), dame de France, I, 265, 266; II, 370, 391.
Adler, org., II, 109.
Adrian, comédien, II, 366.
Aertz, marchand, III, 333.
*Affinicourt (J. d'), I, 146; II, 148.
*Affinicourt (Fr. d'), II, 154.
Agnès de Bar, duchesse de Lorraine, I, 25, 26.
Albert. Voy. Giard.
Alberty, mus., II, 365.
Alcan (Moyse), juif, II, 341; III, 42.

Alexandre VII, pape, I, 346.
Alexis, sculp., II, 182 ; IV, 45.
Alix (Thierry), prés. de la Chambre des Comptes, I, 151 ; III, 100.
*Alix de Vroncourt (Fr.), II, 142 ; III, 100.
Alix, noble, IV, 185.
Allemand (G.), peintre, III, 246, 248.
Allié (Cl.-Fr.), méd., II, 41, 75 ; III, 270 ; IV, 44, 51.
Allié (Dom.-Robert), méd., II, 75 ; III, 270.
*Allié (Dom.), II, 170.
Alliot (Fr.), peintre, II, 297 ; III, 302 ; IV, 23.
Alliot (J.-P.), cons. d'État, III, 308.
Alliot (Fr.-Ant.), introducteur des ambassadeurs, etc., III, 81, 308.
Alnot, cuisinier, III, 372.
Amicis (de), chanteur, II, 90.
Andilly (d'). Voy. Rennel.
*André (J.), I, 84 ; II, 142.
André (Fr.), maçon de la ville, II, 61.
André (Christ.), ing. et arch., II, 18, 323 ; III, 99, 142, 304, 327.
André, député de la ville en 1789, III, 28.
André (Ét.), mus., III, 361.
Andréa (Blaise), imp., I, 197.
Androux, org., II, 76, 362.
Angennes (Madelaine d'), maréchale de La Ferté-Senneterre, II, 258-261.
Angluse (d'). Voy. Danglus.
Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont, III, 46.
Anne-Élisabeth de Lorraine-Elbeuf, princesse de Vaudémont, IV, 25.
*Anthoine (Marc), président des Comptes, II, 168 ; III, 101, 337.
*Anthoine (Dom.), II, 161.
Anthoine (Marc-Sig.), grand-chantre de la Cathédrale, IV, 65.
Antoine, duc de Lorraine, I, 12, 30, 38, 102, 144, 146, 148, 149, 160, 188, 217, 222, 287 ; III, 53 ; IV, 160, 174.
Antoine, comte de Vaudémont, I, 49.
Antoine, prêtre, org., I, 148.
Antoine (L.), traiteur, I, 301.
Antoine (Dom.), banquier, II, 326.
Antoine (P.), imp., I, 345, 350, 373.
Antoine (J.), directeur de la Monnaie, III, 237.
Antoine (N.), arch., IV, 31.
Antoinette de Lorraine, duchesse de Clèves, IV, 85, 91.
Appier Hanzelet (J.), graveur et artificier, I, 139, 147 ; II, 219.
Apremont (Marie-Louise d'), duchesse de Lorraine, II, 276.
*Apvril (d') ou Dapvril, I, 84.
Arbois (Cl. d'), cons. d'État, IV, 6.
Arc (Jeanne d'), I, 215.
Aristai de Châteaufort (d'), officier, III, 353.
Armur de Maizey (J.-B. d'), cons. d'État, III, 332.
Arnauld de Praneuf (Jos.-Alex.), II, 112 ; III, 147.
Arnould (N.), horl., II, 182 ; IV, 45.
Arnould (Mengin), directeur de

la fonderie des suifs, II, 387 ; IV, 38.
Arnould (J.), chantre de la chapelle de Charles IV, III, 345.
Arnould ou Arnoult, curé de St-Pierre, III, 18.
*Arnould (N.), II, 150.
Arnoult (Ch.), prévôt, II, 153, 274.
*Arnoult, II, 275.
Arpajon (le vicomte d'), gouv., I, 237 ; II, 230, 231.
Artaut (J.-L.), orf., III, 271.
Arte (Lambert), chamoiseur, II, 180.
Aubert, marchand, I, 301.
Aubert (J.), tailleur, I, 301.
Aubert (Fr.), org., II, 70.
Aubert (Alexis), org., II, 113.
Aubert (Frorentin), mus., III, 303.
Aubert (Fr.), mus., III, 303.
Aubertin (N.), greffier de la ville, II, 138.
Aubertin (le P.), jés., prédic., II, 223.
Aubertin (Cl.), peintre, III, 273, 277, 310 ; IV, 10.
Aubertin (L.-Sig.), peintre, III, 277, 310.
Aubertin (N.), sculp., III, 324.
Aubertin (J.), peintre, IV, 21.
Aubeville (d'), ambassadeur de France, II, 281.
Aubry (Dom.), peintre, III, 396.
Aubry (Théodore), peintre, IV, 18.
Audibert ou Odibert (J.), cartier, II, 345 ; III, 307 ; IV, 28.
Audibert (J.-P.), cartier, II, 366.
Audich (le comte d'), colonel des grenadiers de France, III, 35.
Audiffret (J.-B. d'), ambassadeur de France, III, 303, 331.
Aulbery (G.), écrivain, I, 151 ; III, 248.
*Aulbery (Martin), II, 140.
Aulcy (le P. J. d'), écrivain, I, 151.
Autheuil (d'), lieutenant de roi, III, 36.
Auvray, comédien, III, 137.
Avejan (le comte d'), commandant des troupes françaises, II, 320.
Ayet, marchand, I, 301 ; III, 365.

## B

Babillon, maître de langue latine, I, 302.
Bacourt (Ant. de), I, 291.
*Badel, I, 172.
*Badet, II, 141.
Bagard (César), sculp., II, 8, 180, 259, 267, 271, 286 ; III, 248, 261, 296, 323 ; IV, 67.
Bagard (Toussaint), sculp., II, 295, 297, 320 ; III, 175, 261, 263, 299, 314, 347. (Le personnage mentionné t. III, p. 293, n'est pas le sculpteur Toussaint Bagard.)
Bagard (Ch., fils de Jean, marchand), méd., III, 259, 260, 261, 296, 302, 304, 326 ; IV, 9.
Bagard (Ant., fils de Charles), méd., II, 26, 45, 313, 322 ; III, 259, 264, 306, 308, 350 ; IV, 9.

Bagard (Ch. ou Ch.-Jos., fils de Charles), méd., II, 45, 294; III, 261, 267, 302, 329.
Bagard (Ch., fils d'Antoine), méd., II, 169, 344, 350; III, 264, 278, 306, 339.
Bagard (Ch.-Ferdinand, fils du précédent), méd., II, 60; III, 267.
*Bagard, II, 159.
*Bagard (Fr.-G.), maître des Comptes, II, 170; III, 308, 350.
Baille, manuf., II, 356.
Baille (Benoît), le jeune, marchand, II, 366.
Baille (Benoît), juge-consul, III, 93.
Baille (Benoît), marchand, III, 282, 310, 336.
*Baillivy (J.), II, 141, 145.
*Bailly (N.), prévôt, I, 88.
*Bailly (N.), II, 141.
*Bailly (Pasquier), II, 147.
Bailly, cons. en cour de Rome, II, 273.
Bailly (Fr.), sculp., II, 282; III, 324.
Bailly (N.), jardinier, III, 264; IV, 52.
Baléas. Voy. Ballias.
Baligand (J.-J.), arch. et ing., II, 373; III, 119; IV, 28.
Ballias (Guil.), chir., III, 367; IV, 44.
Ballias (N.), chir., IV, 44.
Balthasard (J. et Fr.), fondeurs, I, 188.
Balthasard (N.), imp., II, 345; III, 331.
Barail, curé de St-Sébastien, III, 335, 338.
Barbarat de Mazirot, II, 328.
*Barbarin (Fr.), II, 140.
Barbe (J.-Fr.), boulanger, I, 301.
Barbe (Jos.-Fr.), horl., II, 60, 344; III, 101, 263, 273, 276, 329; IV, 45, 53.
Barbe (N.), arch., II, 345; III, 276.
Barbier (Paul), imp., II, 33, 43, 316.
Barbier, peintre, II, 119.
Barbillat, conducteur des travaux de la ville, III, 26.
Barbonnois (Fr.), peintre, III, 249, 318.
Barbonnois (Didier), arch., III, 294.
Barde, orf., III, 341.
*Bardin (J.), II, 141.
*Bardin (Cl.), II, 148.
*Bardin (Philippe), II, 159; III, 260, 296, 324.
Barilly (Jacques), peintre, III, 355, 388, 389; IV, 16.
Bariscord (J. Bleyer de), peintre, I, 145; III, 248.
*Bariscord ou Bariscort, II, 144.
*Barnet, II, 146.
Barrault (le comte de), gouv., I, 236.
*Barrois (Claudin), I, 84.
*Barrois, II, 141.
*Barrois (Richard), II, 148.
*Barrois (N.), II, 152.
Barrois, échevin, II, 229.
Barry, chir., II, 109.
Barry (Cl.-Fr.), méd., IV, 119.
Barthélemy, peintre, I, 144.
Barthélemy (J.), maître d'école, I, 319.
Barthélemy (Simon), maître d'hôtel de la ville, II, 62.
Baschi (Suffren de), maître d'hô-

tel de René II, I, 117 ; III, 39.
Basset de Saintean (le P.), curé de Notre-Dame, III, 368.
Bassompierre (Fr.-Jos. marquis de), III, 347.
Bassompierre (Anne-Fr.-Jos. de), III, 347.
Bassompierre (Ch.-L., marquis de), maréchal de Barrois, III, 348.
Bassompierre (L.-Fr. de), III, 348.
Bassompierre (Ch.-L. de), maréchal de Lorraine, III, 364.
Bassompierre (H.-Dom., marquis de), chambellan de Léopold, III, 366.
Bassompierre (J.-Anaclet marquis de) maréchal-de-camp, III, 396.
*Bastin (Ch.-Marie), II, 161.
*Baudinet (Jos.-Michel), II, 168.
*Baudouin, II, 166.
Baudouin (Ch.), opérateur, II, 35.
*Baulme (N. de), I, 83.
Bautriset (René), monnayeur, I, 189.
*Bautriset (Ét.), II, 139.
Bavillier (de), ing., III, 32, 370.
*Bazien (Adam de), I, 83.
Beaubourg (de). Voy. Marle (de).
Beauchamps (de), lieutenant de roi, III, 32.
Beaujean, mus., III, 328.
Beaulieu (J.), apoth., II, 58, 85 ; (Dugas de), III, 270, 304.
Beaulieu (J., fils), apoth., II, 86.
*Beaulieu (J.-J.), II, 172 ; III, 396.
Beaulieu (H.-Dugas de), commis de l'extraord. des guerres, III, 347 ; IV, 9.
Beaulieu (J.-L.-Dugas de), III, 396.
Beaulieu (N.-Dugas de), maître des eaux et forêts, IV, 9.
Beaumont, mus., III, 362.
Beaupré, menuisier, I, 301.
Beaurain de Bologne, courrier du cabinet, IV, 14.
Beaurain (N.-Fr.), dit Boulogne, peintre, IV, 20.
Beautriset. Voy. Bautriset.
Beauvais (J. de), brodeur, II, 215.
Bauvau (Marc de), grand écuyer de Léopold, III, 277.
Beauvau (L. de), colonel, III, 346.
Béchant (Jos.), sculp., III, 21 ; IV, 41.
Béchet (J.-Fr.), not., III, 287, 313 ; IV, 47.
Béchet (Jos.), av., III, 393.
Beer ou Berr (Isaac), juif, II, 79, 366.
Begache (Jacques), graveur en bois, II, 373 ; IV, 53.
Begon (Scipion-Jérôme de), évêque de Toul, III, 351 ; IV, 54.
*Behonne (N. de), I, 83.
Behugnon (J.), tapissier, I, 194 ; II, 220.
Belcastel (de), major de la garnison, II, 248, 255.
Belchamp ou Belchamps, méd., I, 327, 328 ; III, 318, 380.
Belessort (de), mus., III, 345, 364.
Bellange (Jacques), peintre, I, 146, 313 ; II, 200 ; III, 248.
Bellat, tapissier d'Aubusson, II, 73.
Bellecourt, mus., II, 382.
Belle-Isle. Voy. Rollier.
Belprey, auteur d'un plan de

Nancy, II, 381, 387 ; III, 348 ; IV, 186.
Benens, méd., III, 287.
Benit (Marcellin), juge-consul, IV, 61.
Benoit (Ét.), serrurier, I, 332.
Benoit (Benoît), sculp., II, 228 ; III, 294.
Bergame (Antonio de), ing., I, 139.
Bergeron, méd., III, 250, 252.
Berlet (J.), huissier à la Cour, II, 322.
Berlet (Phil.-Fr.), greffier du Parlement, III, 358.
*Bermant (Ant.), II, 140.
Berment, notaire, I, 300.
Bernard de Lunéville, peintre, I, 144.
Bernard (Remy), peintre, II, 178.
Bernard (Remy), arch., II, 179 ; III, 255, 256.
Bernard (Ch.), méd., III, 251.
*Bernécourt (de), II, 143.
Bernouin, opérateur, I, 362 ; IV, 117.
Berr. Voy. Beer.
Berrier (Ant.), maître d'escrime, II, 85.
Berson, conducteur des ponts et chaussées, III, 14.
Berthe de Souabe, duchesse de Lorraine, I, 14, 24.
Berthemin (Dom.), méd., I, 137.
Berthremin (Jacquemin), auteur d'un mystère, I, 152.
Bertier (Ant.), agronome, III, 285.
Bertrand, joueur de menus plaisirs, II, 36.
Betto (J.), arch., II, 326, 330 ; III, 41, 99.
Betto (Jacques), arch., III, 270.
Beyerlé (de), cons. au Parlement, IV, 35.
Bibiena ou Bibiane (Francesco), arch. et ing., II, 77 ; III, 310 ; IV, 10.
Bichebois (Catherine), II, 271.
Bidelly, mus., II, 365.
Billier, graveur, III, 263.
Binard (N.), jardinier pépiniériste, III, 20, 37.
Bion (Ant.), horl., II, 284.
Bissy (le comte de), gouv., II, 292, 295.
*Blachette (Ant.), II, 151.
Blamecourt (de), aide-major, III, 32.
Blanchot (Cl.), cordonnier, I, 301.
Blarru (Pierre de), poëte, I, 36, 150, 156.
Blau (J.-Melchior), IV, 48.
Bloucatte (Roch), manuf., II, 63.
Blouet de Camilly, évêque de Toul, II, 324.
Boffrand (Germain), arch., III, 119.
Bogault (Moyse), peintre, I, 145.
Bois, mus., I, 365, 367, 382 ; III, 139.
Boislandon (Jacques), horl., II, 230 ; III, 261, 262, 265, 299.
Boislandon (Cl.), horl., II, 73 ; III, 275, 306.
Boisselot, gouv. de la citadelle, II, 266.
Bonel, mus., II, 365.
Bonfils (Séb. et Jacques), marchands, II, 180.
Bonfils (Jos.), de Champigneules, II, 180.
Bonfils (Jos.), tabellion, II, 322.
Bonfils (Jos.-Fr.), commis à la

régie des cuirs, III, 286, 288.
Bonnaire, et non *Bonnart* (Jacques), peintre, II, 271 ; III, 248, 249.
Bonnaire (H.), peintre, II, 259, 271 ; III, 256, 257, 295, 319.
Bonnaire (L.), sculp., III, 25 ; IV, 17.
Bonneau, arch. et ing., III, 324.
*Bonnet (Bastien), I, 84.
*Bonnet (H.), II, 141, 142, 153.
*Bonnet (Regnault), II, 145.
Bonnet (H.), orf., II, 271.
Bonnet (J.-Fr.), sculp., III, 328.
Bontemps, chir., III, 379.
Bontoux (Dom.), libraire, II, 93, 296, 397.
Bordenave (Jacques-Jos.), sculp., II, 44, 297, 324 ; III, 381, 384 ; IV, 8, 13, 24.
*Bornet (G.), II, 150.
*Boron (J.), II, 150, 152.
Botte, officier du Bailliage, II, 117.
Bouchard (J.), libraire, II, 322 ; III, 301.
Bouchard (Séb.), ing., III, 301.
Bouchard (P.-Aimé), relieur, III, 340.
*Boucher (Cuny), II, 139, 141.
Bouchot, cons. de Léopold, III, 372.
Boudonville (le colonel de), II, 273.
Boufflers (le maréchal de), II, 292.
Bouillé (le général de), IV, 32.
Boulangé ou Boulanger (P.), peintre, II, 345, 359 ; III, 44.
Boulenger, écuyer, peintre, III, 264.
Boulley, mus., III, 274, 306.
Bour (P.), maître des hautes œuvres, II, 294.
Bourbon (H. de), prince de Condé, lieut. gén. pour le roi, I, 236, 333.
Bourier (P.), enlumineur, I, 147.
Bourcier (J.-Léonard baron de), proc. gén., puis prés. de la Cour souveraine, III, 265, 330.
Bourcier (J.-B.-Jos.), av. général, III, 303.
Bourcier (J.-Louis comte de), cons. d'État, etc., III, 333.
Boucier de Montureux (Alexis-Augustin comte de), brigadier des armées du roi, III, 392.
Bourdiet (P.), arch., III, 265, 266.
*Bourgogne (J.-Phil. de), II, 148.
*Bourquaut, maître des hautes œuvres, II, 19.
Boussemard (de), cons. d'État, III, 98.
Bousval ou Bousseval (L.), sculp., III, 302 ; IV, 11, 24.
Boutier (Ch.-Maurice), maire de Nancy, II, 105, 172.
Boutillier, mus., III, 277.
Bouvet (Michel), prés. des Comptes, III, 103, 246, 290 ; IV, 90.
Bouvier. Voy. Lionnois.
Bouvier-Dumolard, écolâtre de la Primatiale, III, 333.
Boyer (Angélique), comédienne, III 137.
Bouzey (Pompée de), enlumineur et graveur, I, 147.
Bouzey (J.-Cl comte de), grand-doyen de la Primatiale, IV, 65, 108.
Braban ou Brabant (P.), sculp., II, 228 ; III, 254, 319.
Bracquet (Cl.), sculp., III, 26.

Bracquet ou Braquet (Phil.), sculp., II, 182 ; III, 284, 373.
*Brahu (Robert), procureur du roi, II, 161.
Brassac (le comte de), gouv., I, 236 ; II, 227.
Braux, comédien, II, 374.
Braux (de), IV, 185.
Brazy, maire de Badonviller, III, 305.
Brèche (Jos.), dit Labonté, sculp., III, 19, 26, 336 ; IV, 19, 44.
Brèche (Jos.-Fr.), dit Labonté, sculp., IV, 19, 41, 44, 56.
Bressey (le comte de), directeur de l'Académie, I, 256 ; II, 380.
*Breton, II, 146.
*Breton (Léonard), II, 158, 159, 161.
Breton (J.-N.), prévôt, II, 160.
*Breton (Gabriel-Fr.), II, 161.
*Breton (N.), substitut à la Chambre, II, 164, 171.
*Breton (J.-Fr ), cons. d'État, II, 166 ; III, 101, 332.
Breton (Didier), régent d'école, II, 191.
*Breton, procureur-syndic, II, 168, 331.
*Breton (J.-Ch.), II, 171.
Breton (P.), peintre, II, 297.
Breton, av., II, 322.
*Brevillier (Stanislas - J.- Népomucène), II, 172.
Breyé (Fr.-Xavier), av., II, 345 ; III, 305 ; IV, 62.
Brézé (de), commandant pour le roi, II, 360.
Briffaut, mus., III, 376, 378.
Briseur (Cuny), prévôt, I, 88.
Bruant (L.), chir., II, 105, 115.
*Brulland (J.-N ), II, 171.
Bruno (de), officier, III, 373.
Bruyère ou Bruyer (J.), chir., II, 282 ; IV, 21.
Bruyer (Jacques), chir., III, 321.
Bruyère (Didier), chir., III, 343.
*Bryet, II, 159.
Buchoz, méd., II, 398 ; III, 10 ; IV, 58.
Bugeau (Jacques), arch., I, 142.
Bugnon (Didier), ing. et géographe, II, 324, 345 ; III, 349, 357, 365, 367.
Bugnon (Fr.-L.), capitaine, III, 349, 367.
Bugnon (Dom.), inspecteur des fortifications, III, 356, 365.
Bugnon (J.-Louis), ing. et arch., III, 356 ; IV, 37.
Bureau, huissier, I, 301.
Bureau, mus., III, 307.
Burghardt, facteur d'instruments, III, 313.
Buscay (Fr.), peintre, I, 145.

## C

Cabazac (de), secrétaire de l'intendance, II, 11.
Caboche (J ), valet de chambre du duc Henri II, I, 192 ; II, 143.
*Caboche (Fr.), I, 146 ; II, 148.
Cachet (Christ.), méd., I, 137 ; II, 176.
Cachet (Cl.), méd., III, 295.
Cachet (Ch.), facteur d'orgues, III, 102.

Caën, juif de Colmar, III, 6.
Cajac (de), gouv., II, 17, 286.
Caillières (de), ambassadeur de France, II, 319.
Callot (Jean Ier du nom), III, 376.
Callot (Jean II, dit le Vieux), héraut d'armes, I, 146, 313; II, 142, 178, 200, 203, 375.
Callot (Jean III), av. et héraut d'armes, II, 179, 229, 259; III, 376, 377; IV, 8, 85.
Callot (Jean IV), IV, 21.
Callot (Jacques), chalcographe, I, 147; II, 221; III, 253, 353, 379, 400; IV, 7.
Callot (Fr.), méd., II, 15, 35, 289.
Callot (Fr.-Jos.), méd., II, 57; III, 283, 340.
Callot (César), opérateur, I, 237.
Callot (Fr.-Ch., fils de François), III, 283.
Callot (Agnès), religieuse, III, 336.
Callot (Cl.), III, 361.
Calmet (Dom), II, 371.
Camelot, charpentier, II, 354.
Camille de Lorraine (le prince), IV, 24.
Camus, maître d'hôtel de la ville, II, 55.
Canon (Cl.-Fr.), prés. de la Cour souveraine, III, 325.
Capechon (J.), peintre, II, 259; III, 380; IV, 6, 22.
Caraffa, I, 34.
Caraffe, secrétaire du prince de Vaudémont, III, 345.
Carlinford (le maréchal de), II, 296.
Carmouche, graveur, III, 380.
Carré (Christ.), mercier, II, 345; III, 338.
Carré (Philibert), marchand, IV, 37.
Carrel, sculp., IV, 11.
Cartier, ing., II, 291.
*Cassin (Gérard), I, 83.
Castaldy, Gastaldy ou Castalle (Nic.), peintre, III, 310. Voy. Gastaldy.
Castaldy ou Gastaldy (Nic.), peintre, III, 310, 337, 357, 390; IV, 40.
Castaldy (Léopold), dit Pinseau, peintre, III, 370.
Castalle (Marie), dit Pinseau, peintre, III, 277.
Castalle (Charles), III, 277.
Castalle ou Castal (Giles-Thomas), peintre, III, 340.
*Castel (Baptiste), II, 145.
Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, I, 51, 309.
Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, II, 240, 245.
Cayon, relieur, I, 301.
Ceintrey (Christ.), receveur, I, 84; II, 173.
*Ceintrey, II, 140.
Certaine de Villemoulin, commandeur de St-Jean, III, 328.
César (J.), receveur, II, 173.
César (Cl.), sculp., II, 345.
Cezan, mus., III, 139.
Cézard (N.), boulanger, II, 282.
Chabanes (le comte de), III, 36.
Chaignot ou Chéniot (J.), sculp., III, 311, 390, 391.
Chaignot (Ch.), sculp., III, 311.
Chaignot (J.-Cl.), sculp., IV, 28.
Chailly (Cl.-Michel), méd., II, 80, 89; III, 369; IV, 60.

Chailly (Cl.), directeur de la Monnaie, II, 325; III, 268; IV, 60.
Chailly (P.-Fr.), juge-consul, III, 93.
Chailly (Marc), officier, IV, 56.
Chailly (Marc-Grégoire), av., IV, 56.
Chaix, ing., II, 353.
Chaligny (J.), fondeur, I, 143; III, 246, 292.
Chaligny (David), fondeur, I, 143, 322; II, 206, 212, 213, 214; III, 123, 246, 247-249, 293, 315; IV, 87.
Chaligny (Ant.), fondeur, I, 143; II, 213, 214, 228; III, 123, 252, 292, 296, 319; IV, 87.
Chaligny (P. de), commissaire des fontes de l'artillerie de France, II, 287; III, 256, 325; IV, 67.
Chaligny (Paul), av., III, 296.
Chamagne (N. de), arch., I, 313, 325; II, 199, 208, 212, 219, 222; III, 38, 254, 294.
Chambley (de). Voy. Haraucourt (Ferry d').
Chambré (Dom.), peintre, III, 299, 346, 363.
Chambré (Fr.), peintre, III, 353.
*Champenois de Nogent, II, 141.
Champier (Symphorien), méd., I, 137.
Chanoni, italien, III, 22.
*Chapuis (Guil.), II, 171.
*Chardot, II, 160, 161.
Charel ou Charelle, tailleur, I, 301.
Charles VII, roi de France, I, 49, 50.
Charles II, duc de Lorraine, I, 49, 101, 148, 156, 215; IV, 160, 174.
Charles III, duc de Lorraine, I, 40, 51, 60, 81, 82, 99, 101, 105, 109, 139, 145-149, 159, 160, 162, 178-180, 187, 189, 191, 193, 195, 197, 201, 218, 222, 229, 232, 314; II, 199, 203, 210, 214, 271; III, 53, 55-58, 166, 194; IV, 70, 72, 81, 96, 115, 122, 124, 160, 171-173, 175.
Charles IV, duc de Lorraine, I, 205, 229, 238, 241, 246, 328, 335, 351-354, 357, 358, 360, 363, 365; II, 5, 6, 8, 178, 218, 222, 223, 224, 239, 250, 252, 272-280, 282; III, 60, 61, 67, 70, 94, 106, 160, 171, 192, 206, 211, 319, 323; IV, 76, 77, 114, 121, 125, 126, 133, 154, 158, 184.
Charles V, duc de Lorraine, II, 314; III, 324.
Charles de Lorraine (le prince), II, 311, 326, 349.
Charles-Alex. de Lorraine (le prince), II, 47.
Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, II, 273, 275, 280; IV, 25.
Charles-Joseph de Lorraine, électeur de Trèves, II, 229, 333.
Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, I, 35, 50, 216, 221.
Charles (N.), droguiste, II, 8.
*Charles (Cl.), peintre et héraut d'armes, II, 33, 77, 162, 296, 310, 317, 323, 337, 343, 350, 362; III, 39, 41, 43, 106, 258, 300, 327, 355, 384, 388; IV, 15, 51, 102.

*Charles (Abraham), II, 145, 146.
*Charles (J.), procureur, II, 156, 158, 164; III, 258, 300.
*Charles (marchand), II, 158.
*Charles (Thiéry), II, 159.
*Charles (Ant.), II, 162.
*Charles (Jos.), II, 168.
*Charles (P.-Laurent), II, 171.
*Charles, II, 325.
Charles (Jos.), curé de St-Sébastien, III, 339.
Charles (Cl.-Fr.), peintre, III, 384.
Charlot (les Claude), imp., II, 179; III, 265, 300, 323, 356.
Charlot (Ant.), imp., II, 179; III, 249, 296, 322.
Charlot (la veuve), imp., II, 288.
Charlot (Ch.), imp., III, 249, 257, 324.
Charlot (N.), imp., III, 257, 332, 337, 338.
Charlot (Ch.-Fr.), av., III, 282.
Charlot (l'abbé Jos.), III, 282.
Charlot (Jos.-L.), av., III, 287.
Charlot (les René), imp., III, 300, 335, 356.
Charnières (de), aumônier de St-Georges, I, 126.
*Charroyer ou Charrouyer, II, 156, 158.
Chartres (le duc de), III, 17, 18.
Charuel (de), int., II, 285; III, 95, 126.
Charvet (Hubert), précepteur des princes, III, 308.
Chassel (Ch.), sculp. en bois de Ste-Lucie, II, 273, 274; III, 256, 257, 261, 296, 299-301; IV, 67.
Chassel (H.), sculp., II, 305.
Chassel (Remy), sculp., II, 320; III, 256, 300.
Chassel (Fr.), sculp., II, 68, 345, 349, 352, 353, 367; III, 43, 175, 261, 264, 267, 269, 301.
Chassel (David), sculp., III, 262.
Chassel (Fr.-Remy), sculp., III, 268, 334.
Chassel (Ch.), chir., III, 299.
Chastenoy (Chrétien de), écrivain, I, 150.
*Chastenoy ou Chatenoy, II, 139, 150.
Chastenoy (Fr. de), contrôleur des fortifications, III, 250.
Châteaufort. Voy. Aristai.
Château-Vieux (de), major des troupes françaises, II, 323.
Chaubaut (N.), arch., I, 141.
Chauvel (Marc), dit Duperche, sculp., III, 278, 331.
Chauvenel (Emmanuel), IV, 117.
Chavane (Fr.-Xavier), prof. de droit, IV, 63.
Chaveneau (L.), mus., III, 379.
Chavignot, commissaire pour la démolition des fortifications de Nancy, II, 273.
*Chenot (Ch.), II, 170.
Cherdault, tabellion, IV, 6.
Chérier, dit d'Amance, org., III, 378.
Chevalier, chapelier, I, 301.
Chevallier (J.), maître d'hôtel de la ville, II, 33.
*Chevallier (Bernard), II, 142.
*Chevallier (Fr.), II, 167.
*Chevallier (J.-Fr.), receveur, II, 168, 174.
*Chevillé (Humbert), II, 169.
Chevigny (le comte de), com-

mandant à Nancy, II, 292, 295.
Chevillon (Cl.), arch., II, 224.
Chevreux (J.), org. et facteur d'orgues, II, 118.
Chevrier, av., II, 345 ; IV, 185.
Chiffron. Voy. Baschi.
Choiseul. Voy. Stainville.
Choiseul (le marquis de), commandant en chef de la Lorraine, III, 37.
Choiseul-Beaupré (Ch.-Marie marquis de), III, 338.
Choisy (de), int., II, 11.
Choutin, cartier, II, 182.
*Chrétien (Simon), II, 143.
Christian VII, roi de Danemark, III, 17.
Christine de Danemark, duchesse de Lorraine, I, 38, 39, 80, 108, 222.
Christophe (J.), peintre-verrier, I, 144.
Christophe (Cl.), peintre, II, 59, 366 ; III, 98, 333.
*Christophe (N.-Denis), II, 171.
Chuppin (Médard), peintre, I, 145.
Chuppin (Ch.), peintre, I, 145 ; II, 178, 195, 214 ; III, 38, 245.
Chuppin (N.), peintre, II, 218, 222 ; III, 245, 249, 293, 316.
Circourt (Robert comte de), lieut.-colonel, III, 350, 368.
Cirier ou Syrier (André), sculp., III, 349.
Citoni, ing., I, 139.
*Clairier (N.), II, 142.
Claude de Vandœuvre, prévôt, I, 88.
Claude de France, duchesse de Lorraine, I, 229.
Claude de Lorraine (la princesse), II, 246 ; IV, 6.
*Claudel (Dom.), II, 169.
Claudot (J.-B.-Ch.), peintre, II, 112, 397 ; III, 7, 10, 12, 13, 21, 24, 28, 286, 287 ; IV, 42, 43, 46.
Claudot (P.), sculp., III, 261.
Clément (l'abbé), aumônier de Stanislas, I, 267 ; III, 13.
*Clément (Dom.), II, 154.
Clément (Bastien), maître d'école, II, 197.
Clément (César), sculp., II, 305.
Clément VIII, pape, IV, 67.
Cleret (Phil.-Sig.), contrôleur des bâtiments de Léopold, II, 61, 314, 365 ; III, 382 ; IV, 15.
Cleret (Dom.-Ant.), av. III, 352.
Cleret (J.-Marie-L.), III, 352.
Cleret (César), peintre, concierge du Palais ducal, III, 382 ; IV, 75.
Cleringue (J.), peintre-verrier, I, 144.
Cléron (Ant. de Moisy), grand maître de l'artillerie, III, 364.
Cléron (J.-Ignace de, comte d'Haussonville), grand maître de l'artillerie, IV, 26.
Clodion (Claude Michel, dit), sculp., III, 127 ; IV, 40.
Cobentzel (Ch. comte de), plénipotentiaire aux conférences de Nancy, III, 350.
Coclet (Dieudonné), peintre, II, 344, 350 ; III, 172, 272, 302, 332 ; IV, 16.
Coclet (J.-Fr.), peintre, II, 378 ; III, 272 ; IV, 16, 53.
Cœur-de-Roi (de), président de la Cour souveraine, II, 97.
Coing (J.-B.), sculp., III, 24.

Coing (J.-B.-Jos.), sculp., III, 341 ; IV, 35.
Coing (Léon-Jos.), sculp., IV, 35.
Colbert de St-Pouanges, int., I, 347 ; II, 272 ; IV, 92.
Colbert (le P.), jés., préd., II, 293.
Coletti ou Colletti (Martin), peintre, II, 222 ; III, 294, 316.
Colin, chir., II, 115.
Colin (Dom. et Richard), greffiers, II, 138.
*Colin (Thomas), II, 152.
*Colin (N.), II, 152.
*Colin (Remy), II, 165.
Colin, fondeur, III, 98.
Colin (Dom.), III, 356 ; IV, 9.
Colin (J.-B.), org. et facteur d'orgues, IV, 9.
*Collenel, maître des Comptes, II, 165.
Collenel (J.-B.), cons. à la Cour, puis prés. du Parlement, III, 283 ; IV, 57.
*Collignon de Silly (G.), I, 241 ; II, 147, 150.
Collignon (Cl.), sculp., I, 344 ; II, 179, 221 ; III, 251.
Collignon (Cl.), arch., I, 367.
*Collignon (Pierson), II, 139.
Collignon (N.), sculp., II, 297 ; III, 262, 263, 255, 299, 301, 307.
Collignon (Jos.-Fr.), sculp., III, 262, 337.
Collignon (N., fils de Nicolas), sculp., III, 263, 307.
Collin ou Colin (Dom.), graveur, I, 266 ; II, 91, 182, 381, 382, 385, 386, 387, 390, 392 ; III, 10, 13, 15, 21, 22, 24 ; IV, 41, 44, 55.
Collin (Yves-Dom.), graveur et peintre en miniature, IV, 41, 55.
Collin (Mengin), greffier de ville, II, 214.
Collin (Dom.), greffier de ville, II, 214.
*Collin, II, 159.
*Collin (Remy), II, 168.
Collin (Dom.), org. et facteur d'orgues, II, 37, 49, 324, 338.
Collin (Jos.), doyen du collége de chirurgie, III, 341.
*Collonet, II, 158.
*Collot, II, 140.
Collot, (Noël), peintre, III, 251, 317 ; IV, 85, 87.
Collot (J.), peintre, III, 376.
Comeau (Sylvestre de), directeur des fermes du tabac, IV, 61.
Commandeur, sculp., IV, 45.
*Comte (Ch.), II, 151, 153.
Comtesse (J.), peintre, I, 145, 231.
Condé (les princes de), II, 108, 252, (1652).
Constant (Rémond), peintre, I, 145, 313 ; II, 176, 200, 201, III, 247, 248, 344, 360 ; IV, 85.
Contades (de), gouv. de la Lorraine, II, 117.
Contaux (P.-J.), rentier, I, 302, 303.
Contaux, rentier, I, 303.
Contesse (J.), org., IV, 81.
Conti (le prince de), II, 252.
Coquelet. Voy. Coclet.
Cordier (Marc-Ant.), orf. et ciseleur, III, 302.
Cordier (Ant.), tabellion, IV, 12.
Coriolis (de), III, 147.
Cossé (Arthur de), gouv., I, 95.

Cosserat, noble, IV, 185.
Coster, juge-consul, II, 380.
Coster (le P. Ch.-Fr.), jés., préd., II, 386.
Coster (Ch.), juge-consul, III, 93, 97, 338.
Coster (J.-Fr.), juge-consul, III, 279, 281, 311.
Coster (Sig.-Ét.), III, 281.
Coster (Jos-Fr.), av. et académicien, III, 811; IV, 50.
Cotton (Jos.), doreur, II, 180.
Couder (Fr.) tapissier, II, 181.
Coupart (J.) opérateur, II, 18.
Courbe, serrurier, II, 104; III, 22.
*Courcol (H.), I, 83.
*Courier (Gaspard), II, 167.
Courtenvaux (de), II, 288.
Coussey. Voy. Labbé.
Coutanceau, professeur d'accouchements, III, 20.
Couvonges (le comte de), grand maître de l'hôtel de Léopold, II, 324.
Crampel, marchand, I, 301.
Créqui (le maréchal de), II, 11, 16, 281, 285.
Créqui (Adrian-Ch. de), III, 323.
Cressant, marchand, III, 279.
Crillon (le marquis de), III, 36.
Crock, Crocq ou Crocx (J.), sculpt., I, 142, 143.
Crocx (Martin), sculpt., I, 142.
Crocx (Cl. et Balthasard), peintres, I, 145.
Crocx (Demenge ou Dom.), orf. et graveur, I, 147; II, 178, 179, 206, 215, 218, 220, 226, 227, 322; III, 343, 344, 374; IV, 8, 27.
Crocx (Cl.), orf. et graveur, II, 179, 257, 271; III, 344, 353, 380; IV, 7.
Crocx (Fr.), orf. et graveur, II, 320, 323, 345; III, 40, 343; IV, 12, 13, 26.
Crocx (les Nicolas), orf., III, 353, 380, 381; IV, 7, 8.
Croiset (Françoise-Catherine), veuve de M. de Sombreuil, IV, 51.
Crolbois, agent de la ville à Paris, II, 105.
*Cueullet, II, 139.
*Cueullet (Anne-Phil.), II, 154.
*Cueullet de Villey, II, 158.
*Cueullet (Ch.-Christ.), II, 163.
*Cueullet de Bey (J.-Marie), II, 164.
Cueullet (Jacquemin), gruyer de Nancy, II, 207.
Cueullet de Ferrières, II, 380.
*Cuny de Lupcourt, II, 160.
Cuny (J.), fondeur, II, 176; III, 293, 317, 344, 375.
Cuny (le P.), jés., préd., II, 373.
Cuny (Ant.), fondeur, III, 251.
Cuny (Fr.), fondeur, III, 252, 260, 293, 298, 323, 344.
Cuny (Ch.), fondeur, III, 260; IV, 67.
Cuny (N.), fondeur, III, 298.
Cuny (Cl.), secrétaire de Charles III, III, 375.
Cupers, marchand, I, 301.
Cupers (Marcellin), méd., II, 70; III, 309.
Cusance (Béatrix de), duchesse de Lorraine, I, 337, 354.
Cusson (J.-B.), imp., II, 47, 334; III, 331.
Custine (Christ. marquis de),

bailli et gouv., I, 92; III, 42; IV, 28.
Custine (Ch.-Ferdinand comte de), III, 100.
Custine (Théodore-Ch. de), comte d'Auflance, IV, 16.
Custine (le comte de), maire, II, 173.
Cuttinger ou Kuttinger (G.), facteur d'orgues, III, 373.
Cuvillier (Jos.), mus., III, 314; IV, 44.

## D

Dallein (J.), sculp. en bois, I, 143.
Dalmas, commissaire ordonnateur des guerres, III, 32.
Dancourt (Marie-Claude), comédienne, III, 138.
Danglus (Jacques), peintre, I, 146, 313; II, 199, 200, 201.
Dapvril. Voy. Apvril (d').
*Darbois (J.), II, 143.
*Darbois (Cl.), II, 143, 145.
*Darger (P.), II, 139.
Dattel, prés. à la Cour, I, 256.
*Dattel, II, 142.
Dattel (Fr.-Xavier), prés. des Comptes, III, 101.
Daucher, vitrier, II, 352.
David (Mlle), chanteuse, II, 365.
Decker, conseiller aulique, III, 280.
Deforge, prêtre, org., II, 37.
Dejehez ou de Jehez, mus., II, 323; III, 303.
Delagrange, mus., III, 348.
Delsoppe (Gaspard), peintre, III, 22.
Demange, menuisier, I, 301.
Demange (Jos.), arch., III, 47, 116.
Demangeot (Séb.), arch., II, 351, 354.
Demangeot (N.), peintre, III, 262.
Demenge de Vigneul, officier de la garde nationale de Metz, IV, 32.
Demengeot, méd., II, 176.
Démery, directeur du théâtre, II, 117.
Denagué, prof. de mathématiques, III, 378.
Denesle ou de Nesle, comédien, II, 90; III, 7, 136, 139.
Denesle (Mme), comédienne, II, 382.
Deranton (Remy), horl., II, 93; III, 20.
Deranton (N.), horl., II, 371, 386.
Deranton (Cl.), horl., II, 396.
Deranton (N.), serrurier, III, 278.
Deranton (Jos.), horl., III, 389; IV, 14, 16.
Derlange (J.-N.), le jeune, graveur, II, 392.
Deruet (Cl.), peintre, I, 146, 345; II, 179, 214, 221, 247, 258, 260, 268, 272; III, 100, 252-254, 256, 296, 298, 321, 322, 344, 378, 399.
Deruet (Ch.), horl., II, 179, 212; III, 250, 319.
Deruet (L.), horl., III, 316.
*Desbordes, II, 140.
Deschamps (P.), imp., III, 101, 329.

Des Fossés (le marquis), gouv., II, 227, 236, 237.
Des Fours (N.), prévôt, I, 83, 88.
Desguez, comédien, III, 345.
Désilles, des Isles ou des Illes (André-Jos.-Marc), III, 28; IV, 57.
Des Indes (Cl.), sculp. en bois de Ste-Lucie, II, 305, 324; III, 247, 300, 301, 345, 354, 366.
Des Jardins (Cl.), arch., I, 313; II, 199, 208.
Des Jardins (Gaspard), arch., I, 321; II, 209; III, 292.
Des Jardins (Fr.), ing., III, 323.
Des Jardins (Didier), arch., II, 198.
Desloges, mus., III, 271.
Des Marets de Vaubourg, int., II 292, 295.
Desmarets, surintendant de la musique de Léopold, II, 345; III, 349.
Desoly, lapidaire, IV, 23.
Des Ours (Vves), directeur des jardins de Léopold, II, 320; III, 40, 264.
Despois (J.-Fr.), fondeur, III, 19.
Des Porcelets de Maillane (J.), III, 246.
Desrivages, père, marchand, I, 301. Voy. Lelong.
Des Salles, gentilhomme de la chambre du duc Henri II, I, 103.
Des Salles (Cl.-Gust.-Chrétien), lieut. gén., III, 395.
Desvarennes. Voy. Sarra.
Desvillers (Ch.-Jos.), méd., II, 65, 80, 100; IV, 40.
Desvillers (Sig.), apoth., IV, 18.
Déteindre, sellier, I, 302.
Devaux (Léon), av., IV, 43.
Deville, curé de la paroisse St-Nicolas, IV, 63.
Devoges, chapelier, I, 301.
Diard (P.), fondateur de la Charité de la paroisse Notre-Dame, IV, 116.
Didelon ou Didillon (Jos.), mus., II, 365, 367, 382; III, 139, 273.
Didot, orf., II, 310.
Diego de Medina, comédien, I, 154.
Dieudonné (J.), sculp., III, 42.
Digne (le P.), augustin, prédic., II, 325.
Dingler (J.-Remy), facteur d'orgues, III, 19, 351.
Dingler (J.-Adam), fact. d'org., III, 351.
Dingler (J.-André), fact. d'org., III, 372.
Dognie (le P.), jés., préd., II, 342.
Dognon (Chrétien), org., I, 344; II, 178, 221; III, 38, 319, 344, 361.
Dognon (Ch.), org., III, 319, 344.
Domergue de St-Florent, capit., IV, 20. Voy. St-Florent.
Donat (le P.), tiercelin, II, 273.
Dordelu, maire, II, 161, 293.
Dorvasy (J.), imp. et graveur en taille douce, II, 69; IV, 49.
Dosquet, tapissier, I, 302.
Dosse, dessinateur, II, 117.
Doyen, noble, IV, 185.
Drappier (l'abbé), org., II, 105.
Drappier (Louis), org. et facteur d'orgues, III, 25.
Dreppe (N.), marchand, II, 397.

Drogon de Nancy, I, 10, 13, 16.
Droncourt (J.), sculp., II, 345 ; IV, 14.
Droncourt (J.-Jos.), sculp., III, 370, 387.
Drouas de Boussey, év. de Toul, II, 84.
Drouin (Florent), sculp. et arch., I, 45, 142, 313; II, 200, 202, 203.
Drouin (Siméon), sculp. et arch., I, 246, 327, 338, 340 ; II, 174, 219, 221, 228, 242, 243 ; III, 114, 249, 250, 253, 255, 299.
Drouin (Jessé), sculp., III, 247, 315.
Drouin (Simon), chir., III, 398.
Drouinot, sculp., III, 393.
Drouot (Cl.), pâtissier, I, 339, 176.
Drouot (Ant.), général, III, 287.
Drouot (Ant.), III, 288.
Drué, brodeur, III, 268.
Dubois (Et.), prévôt, I, 88.
Dubois (le P.), minime, préd., II, 55.
Dubois (Ant.-Guil.), chir., II, 75.
*Du Bois (René), II, 145.
*Du Bois (Fr.), II, 153, 159.
*Du Bois (J.-Fr.), II, 163.
Dubois, auteur du Siége de Nancy, III, 26.
Dubois (J.), fondeur de cloches, II, 202.
*Du Bois de Riocour (N.-Jos), cons. d'État, II, 165 ; III, 276, 306.
*Du Bois de Riocour (N.), II, 168.
Du Bois de Riocour (Ant.-N.-Fr.), prés. des Comptes, III, 395 ; IV, 42.
Du Bois (Ant.-N.), comte de Riocour, cons. au Parlement, IV, 20.
Du Bois de Riocour (Ant.-Fr. baron), cons. d'État, etc., IV, 42.
Du Bouchet (Gilles), calligraphe, I, 146.
Du Boullay (Emond), héraut d'armes et écrivain, I, 151, 230.
Dubrieulle, mus., II, 365.
Duc (Fronton du), jés., écrivain, I, 197.
Duc (Jos.), arch., II, 345; III, 102, 272 ; IV, 26.
Duc (Bernard), arch., III, 296, 383 ; IV, 23.
Du Châtelet (Liébaut), bailli, I, 91.
Du Châtelet (P.), bailli, I, 91.
Du Châtelet (Ant.), bailli, I, 92.
Du Châtelet de Trichâteau (le marquis), bailli, I, 92 ; II, 39, 326.
Duchêne, receveur de la comédie, II, 384.
Duclot ou Duclos, mus., II, 367 ; III, 283; IV, 41, 44.
Ducoudray (Mme), accoucheuse, III, 20.
*Ducret, II, 172.
Ducret (Cl.), jardinier de Stanislas, IV, 39.
Ducreux (Jos.), peintre, III, 267, 274, 351 ; IV, 14.
Ducreux (Ch.), peintre, IV, 40.
Ducros ou Ducrot, major, III, 32, 373.
Dugas. Voy. Beaulieu.
Dugravaux, maître des fiacres, II, 381.
Du Hallier, gouv., I, 237, 238,

337 ; II, 231, 239, 240 ; III, 105 ; IV, 76.
Du Hautoy (Françoise), abbesse de Bouxières, III, 317.
Duhomme, officier, IV, 56.
Du Houx (J.), écuyer, III, 250.
Du Lys (Louis-N.), peintre, II, 345 ; III, 330.
Dumas (P.-Ant.), prof. de droit, III, 311.
Dumas (Ant.-Esprit), prof. de droit, III, 396.
Du Ménil, chir., III, 360.
Du Mesnil, noble, IV, 185.
*Dumolard, II, 158, 162.
Dumolard (J.-Fr.), IV, 68.
Dumont, sculp. Voy. La Renaudie.
Dumont (Thomas), sculp., III, 352, 358.
Du Montet. Voy. Fisson.
*Du Moulin (J.), II, 147.
Dunod (Bernard-N.), mus., II, 365, 367, 382 ; III, 277, 279.
Dunod ou Dunot (Fr.), mus., III, 302, 307.
Dunod (Guil.), mus., III, 302.
Duon, armurier, IV, 49.
Du Pasquier, av., I, 335.
Duperche. Voy. Chauvel.
Du Pollet, curé de Notre-Dame, III, 347.
Dupont (N.), facteur d'orgues II, 181, 370 ; III, 391.
Dupont (Jacques), mus., III, 379.
*Du Port-Guichard, II, 143, 144.
Durand, proc. du roi à la maîtrise, I, 300, 303 ; II, 117.
Durand (Ant.-Richard), chir., II, 114 ; IV, 19, 54.
*Durand (Cl.), II, 153.
Durand (Jacques), peintre, II, 280 ; III, 309, 311 ; IV, 19, 47, 54.
Durand (J.-Fr.), peintre, III, 280, 311 ; IV, 47, 54.
Durand (J.-Fr., son frère), peintre, IV, 47, 54.
Durand (N.), maître de la manuf. des tapisseries de Nancy, II, 386 ; III, 335 ; IV, 13.
Durand (P.), id., IV, 13.
Durant (Mlle), chanteuse, II, 365.
Durival (N.), lieut. gén. de police, I, 266 ; II, 92, 98, 119, 171.
Du Saussay, év. de Toul, III, 323.
Duval (Henri), chapelier [1], II, 6.
Duval (Valentin Jamerai-), bibliothécaire du duc François III, IV, 15.
Duvivier, maître de danse et mus., III, 271.

## E

Elbos (d'), lieut. de roi, II, 286.
Électe (le P.), capucin, artificier, I, 256, 297.
Élisabeth de Lorraine, fille de Charles III, II, 192.
Élisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine, I, 256 ; II, 47, 50, 296, 297, 310, 327, 329, 330, 331, 334, 340, 372 ; III, 386.

[1] Une particularité historique curieuse, et sur laquelle il est bon d'appeler l'attention du lecteur, se rattache à ce personnage.

Elisabeth-Charlotte de Lorraine, fille de Léopold, II, 329; III, 385.
Elzvir, calligraphe, I, 146.
Erlach (d'), commandant des troupes françaises, I, 282; II, 247.
Errard (Michel), chroniqueur, I, 26.
Escalier, marchand, II, 181.
Eslin, notaire, I, 300, 302.
*Esmyet (Fr.), II, 168.
Esne (le marquis d'), gouv., I, 95.
Esselin (Jos.), orf., II, 41.
Estabili (d'), ing., I, 43, 139.
Estienne (P.), org., I, 346.
Estienne (Fr.), relieur, II, 334.

## F

Faber (Phil.), chir., IV, 7.
Faber (Fr.), chir., III, 259.
Faber (Cl.), chir., III, 342.
Fastré, libraire, II, 313.
Fauterel, peintre, I, 144.
Favier (Ant.), aubergiste, IV, 49.
Félix, huissier, I, 301.
Félix (J.), méd., II, 88; III, 337.
Félix (J.), ciseleur, II, 92.
Félix (Ch.), sculp., II, 345, 350; III, 44.
Ferdinand (Guérin), sculp., IV, 51.
Ferdinand de Lorraine (le prince) III, 319.
Fériet (Anne), fondatrice de Maréville, I, 175, 312; IV, 115.
*Fériet (Fr.), II, 165.
Fériet, cons. à la Cour, II, 366.
Fériet (de), cons. d'État, III, 82.
Fériet (Jos. baron de), cons. d'État, IV, 55.
Ferry II, duc de Lorraine, I, 25.
Ferry III, duc de Lorraine, I, 19, 27, 30, 46, 160.
Ferry IV, duc de Lorraine, I, 201.
Fiacre, sculp., III, 318.
Ficquelmont (Ch.-H. comte de), chambellan de Léopold, IV, 12.
Filez, danseur, II, 387.
Finiel, planteur de mûriers, II, 352.
Fissière, chir., II, 77; III, 306.
Fisson du Montet, cons à la Cour, II, 366.
Fisson (Ant. de), cons. d'État, III, 313.
Fisson (J.-Ant. de), capitaine, III, 313.
Fisson (Ant. de), cons. à la Cour, IV, 16.
Fleury (Cl.), prévôt, I, 88.
Fleury (le duc de), bailli et gouv., I, 88, 92; II, 383; III, 22, 47.
Fleury, comédien, II, 90; III, 137, 139.
Fleury (Mme), danseuse, II, 387.
Floquet, traiteur, II, 381.
Florainville (René de), III, 100.
Florence (Ferdinand de), mus., III, 258.
Florence (N. de), mus., III, 399.
*Florentin (Dom.), I, 246; II, 147.
Florentin (Ch.), opérateur, II, 11.
*Florentin (J.), II, 146.
Florentin (P.), chir., II, 228.

Florentin, brodeur, II, 310.
Florentin (J.), ing., III, 259.
*Floriot, II, 166.
*Floriot (N.-Fr.), II, 170.
Foës (Anuce), méd., I, 137.
Fondpré, comédien, II, 357.
*Fondreval, II, 164.
Fontaine, graveur, I, 296.
Fontaine, insp. de police, III, 232.
Fontenay (le marquis de), gouv., I, 237 ; II, 230.
*Fontenille, II, 161.
Fontenoy, serrurier de Léopold, III, 272, 274.
Forge (J. de), arch., I, 101, 141.
Forget (J.), méd., III, 380.
Forgue, chir. dentiste, III, 285.
Fossier (Didier), canonnier, I, 186.
Foucot, tapissier, II, 176.
Foulon (César), sculp., I, 338 ; II, 174, 176, 178, 179, 225, 228 ; III, 249, 251, 258.
Foulon (N.), sculp., II, 178.
Foulon (N.-Fr.), sculp., II, 179, 282 ; III, 258, 260, 300, 301, 324 ; IV, 9.
Foulon (J.-Fr.), sculp., II, 305.
Foulon (J.), sculp., III, 175, 262 ; IV, 9.
Foulon (N.-Fr., fils de N.-Fr.), sculp., III, 300.
*Foural ou Fourault (N.), II, 140, 143, 146.
Fouret, peintre, III, 18.
Fourier, av., II, 366.
Fourier de Bacourt (Fr.-Godefroy), lieut. gén. au Bailliage de Nomeny, IV, 59.
Fourille (le comte de), II, 282.
Fournier (Phil.), cellérier de Nancy, I, 103.
*Fournier (Fr.), cons. d'État, I, 246 ; II, 147.
*Fournier, II, 141.
Fournier (Fr.), méd., III, 112, 345, 397.
Fournier (Ant.-Fr.), comédien, III, 137.
Fournier (Ant.), vice-légat en Lorraine, III, 343.
Fournier (N.-Pascal), peintre, III, 396.
Framboisier (Fr.), mus., III, 272, 303, 389.
Framboisier (Ch.-Fr.), mus., III, 389.
Franchot (Cl.), serrurier de Léopold, IV, 23.
François Ier, duc de Lorraine, I, 60, 145.
François II, duc de Lorraine, III, 60.
François III, duc de Lorraine, II, 65, 75, 239, 327, 351, 359 ; III, 44, 46, 73, 141, 142, 148, 173.
François de Lorraine (le prince), II, 321, 326, 333, 343.
François de Nancy, peintre-verrier, I, 144.
François (J.), tapissier, II, 12.
François, dit Bonvivant, II, 78.
François (Elisabeth), brodeuse, II, 107.
*François (Gabriel), II, 161.
*François (J.-Ch.), II, 171.
François (Cl.), peintre, II, 176 ; III, 293.
François (Cl.), graveur, II, 226 ; III, 380 ; IV, 7.
François (J.-Ch.), graveur, II, 374.

François (Honoré), arch., III, 12.
François (Cl.-Ch.), méd., III, 340, 358.
François (J), graveur, III, 363.
François (Cl.), joaillier, IV, 11.
Frédérick (J.), organiste, II, 101.
Fréjubice (Ant. et Jos.), facteurs d'orgues, III, 311.
Frémiot, chanoine régulier, II, 297.
*Friant d'Alincourt (Ch.), II, 170.
Frichement (J.), prévôt, I, 88.
*Fritte (N.), II, 170.
Fritte (Dieudonné), sculp., II, 343.
*Fuzy (P.), I, 84.
*Fuzy (Cl.), II, 140.

## G

Gabory (J.), arch., II, 345.
Gabory (N.), arch., III, 268.
Gabory (P. et J.-Fr.), entrepreneurs de la Primatiale, III, 273.
Gabriel (J.), mus., III, 348.
Gabrielle de Lorraine, fille de Léopold, II, 329.
Galeani (Orfeo), ing., I, 139.
Galles (le prince de), II, 331.
*Gallet (Jacques), II, 155.
Gandoger de Foigny, méd., III, 286.
Gardel (Cl.), maître de danse, II, 387, 392 ; III, 391 ; IV, 42.
Gardel (Léop.), maître de danse, IV, 42.
Garnich (Jacob), imp., I, 197.
Garnier (P.), peintre, I, 144.
Garnier (P.), enlumineur, I, 147.
*Garnier, II, 158.
Garnier (J.), méd., III, 353, 361 ; IV, 7.
*Gaspard (Jacques), II, 140.
Gassotte, comédien, sculp. et opérateur, IV, 5.
Gastaldy ou Gastaldi (Fr.), dit Pinseau, peintre, II, 353, 365 ; IV, 17, 53.
Gastaldy (Jos.), dit Pinseau, peintre, II, 391 ; IV, 17. Voy. Castaldy.
Gastelier, arch. et ing., III, 324.
Gaston, duc d'Orléans, II, 222, 273.
Gaucher (N.), régent d'école, II, 284.
Gaudchaux, juif, II, 345.
Gaultier, mus., III, 21.
Gauthier, prévôt, I, 13.
Gauthier, maire de Nancy, I, 22.
Gauthier (L.), sculp., II, 345.
Gautier ou Gauthier, ing. et arch., II, 71, 367, 370, 372; III, 44, 46.
Gauvain (Mansuy), sculp., I, 127, 142.
Gauvain (J.), sculp., I, 142.
Gauvain (de), II, 366.
Gauvain (André-Fr.), av., III, 286.
Gaydon, imp., III, 328.
*Gayet, marchand, II, 156, 158, 159, 161, 289.
Gazin, manuf., II, 63.
Gellée, receveur, I, 84.
Gellenoncourt (le comte de), II, 324.

Gellenoncourt (de), major de la gendarmerie, III, 29.
Genet, marbrier, IV, 19.
*Genin (N.), II, 150.
Cenin (N.), arch., III, 45.
Genin (N.), proc. gén., III, 255.
Genlis (le comte de), III, 36.
Gennetaire (N.), maître des Monnaies, II, 211, 213 ; III, 247.
Gennetaire (Cl.), IV, 92.
Genneté, physicien, IV, 37, 39.
Genot (le F. Thomas), cordelier, facteur d'orgues, II, 117.
*Gentilhomme (N.), II, 164.
Gentillâtre (Thimothée), arch., II, 57, 347, 352, 355, 385 ; III, 118, 304 ; IV, 60.
Gentillâtre (Thomas), arch., III, 267, 304, 306, 326 ; IV, 50.
Gentillâtre (Cl.-Thomas), arch., IV, 53, 60.
Geny, marchand, III, 283.
Geoffroy, artificier, II, 222.
George (J.), lapidaire, III, 278 ; IV, 13.
George (Ch.), tabellion, III, 310.
George (Cl.), président à la Cour, III, 100, 329.
George (N.), orf., IV, 13.
Georges, enlumineur, I, 147.
*Georges (Cl.), II, 156, 162, 163.
Gérard d'Alsace, duc de Lorraine, I, 11.
Gérard (Cl.), fondeur, I, 362 ; IV, 74.
Gérard (J.-N.), méd., II, 60, 89.
Gérard (J.), sculp., II, 215, 225, 226, 229 ; III, 253.
Gérard (Cl.), sculp., II, 243 ; III, 253.
Cérard (J.), graveur, II, 220.
Gérard (J.-Georges), peintre, III, 71, 262, 383 ; IV, 12, 22.
Gérard (Jacques), sculp., III, 392.
Gérard (L.), grand doyen de St-Dié, III, 318.
Gérard de Grandville, bourgeois de Paris, IV, 42.
Gérardin (le F.), ermite à Ste-Geneviève, II, 225.
Gerbéviller. Voy. Tornielle.
Gerdy, sculp., III, 350 ; IV, 12.
Gergonne (N.), confiturier, II, 282.
Gergonne (André), peintre, II, 350, 351, 359, 367 ; III, 44, 348, 357 ; IV, 45, 47, 57.
Gergonne (Dom.-André), peintre, IV, 47.
Gérin ou Gerrin, sculp., III, 269, 302.
*Germain (Fr.), II, 169.
Germain (Mlle), chanteuse, II, 365.
Germiny (J. de), bailli, I, 91.
*Germiny, II, 156.
Giard (Cl.-Albert), graveur, II, 324 ; III, 40, 267, 273, 309.
Giard (Marc), graveur, III, 309, 334.
Gilbert (Cl.), peintre, I, 145.
Gille (Bonaventure), mus., III, 389.
Gilles (Cl.-Jos.), dit Provençal, peintre, II, 64, 77, 373 ; III, 268, 302, 303.
Gilles (J.-Fr.), dit Provençal, orf, III, 268.
*Gillet (Cl.), marchand, II, 154.
*Gillet de Vaucourt (Ch.), prévôt et lieut. gén. de police, II, 154, 168, 169.
*Gillet (J.-B.), II, 172.

Gillet (Ch.), maître de danse, III, 286.
Gillot (Jos.), violon, II, 282.
*Ginet, manuf., I, 319 ; II, 147, 221.
Girardet (J.), peintre, II, 105, 350, 351, 397 ; III, 7, 9, 17, 21, 283, 312, 339 ; IV, 42.
Girardet (Marc-Ant.), père de Jean, III, 355, 368.
Girardet (J.), av., IV, 42.
Girecourt (le comte de), III, 98.
*Girmont (H. de), II, 151.
Glo, tapissier, II, 12.
Gobert (Catherine), comédienne, III, 136.
Gobert (Cl.), arch., III 265.
*Godet ou Goudet, II, 141.
Godin (Ch.), peintre, III, 395 ; IV, 20.
Gœury, procureur, I, 300.
*Gombervaux (J. de), II, 154.
*Gondrecourt (de), II, 148.
Gondrecourt (de), prés. à la Cour, II, 345, 346.
Gormand, méd., I, 300.
Gormand (N.-Jos.), méd., II, 85 ; III, 98, 284, 310 ; IV, 53.
Goudchaux (Moyse), juif, II, 132.
Goudchaux (Abraham), juif, II, 19, 366.
Goudchaux (Michel et Bénédic), juifs, II, 366.
Goujon, mus., II, 365, III, 99.
Goujon (Urbain), graveur, II, 366.
Gournay (Regnault de), bailli, I, 92 ; III, 103.
Gournay (Ch. de), bailli, I, 92 ; II, 199.
Gournay (Chrétien de), év. de Toul, I, 333 ; III, 318.
Gouvion (L.), officier, IV, 33.
*Gouyer, II, 172.
Graillot (Phil.), chir., II, 272.
Grandclas (Maurice), méd., II, 50.
Grandjean, av., II, 366.
Grandjean (Fr.-Dieudonné), av., III, 286.
Grandjean, noble, IV, 185.
*Grandmengeot, II, 144.
Grandmengin, sculp., II, 176 ; III, 314.
*Grandpère (P.), II, 150.
*Grandpère (Ant.), II, 154 ; III, 296.
Grandville. Voy. Gérard.
Granville (J.-F.), cafetier, I, 301.
Grassis (de), major, III, 32.
Grassis (Hélène de), directrice du Mont-de-Piété, IV, 121.
Grata (Ant.), sculp., II, 179 ; III, 247, 248, 353.
Grata (Benoît), sculp., III, 248, 260, 295, 297.
Grata (Léger), sculp., III, 260, 297, 315, 364.
Graxien, peintre-verrier, I, 144.
Grégoire (J.), sculp., II, 179.
Grégoire (Denis), sculp., II, 284.
Grégoire XV, pape, IV, 68.
Grénetaut ou Gréneteau (Fr.), maître de danse et mus., II, 282 ; III, 382 ; IV, 42.
Grenot, brodeur, III, 365.
Gresset (G.), peintre, I, 145.
Grillot (J.), enlumineur, I, 147.
Grillot (Florent), apoth., I, 360.
Grillot. Voy. Nicolas.
Gringore (P.), poète et joueur de mystères, I, 151, 152.
Grison, jardinier, II, 392, 396.

Grolot (J.), ciseleur, II, 181.
*Groselier, II, 161.
Grosjean (Jos.), sculp., III, 394 ; IV, 19.
Groulety (Jacques), peintre, II, 176.
Groux, sculp., III, 392.
Guébrian (la maréchale de), II, 241.
Guébrian (le maréchal de), III, 318.
Guenard (Chrétien), peintre, III, 378.
Guérardy, comédien, II, 366.
*Guérin, II, 143.
Guesnon (L.), arch., II, 61, 346; III, 333.
Guibal (Barthélemy), sculp., III, 35.
Guibaut (P.), directeur des jardins de Stanislas, IV, 39.
*Guichard, échevin, II, 142.
*Guichard (Baptiste), II, 144, 146.
*Guichard (Cl.), II, 150.
Guilbaut (N.), organiste, II, 97, 101.
*Guilbert (G.), II, 168.
Guilbert de Pixerécourt (René-Ch.), dramaturge, III, 27; IV, 43.
Guilbert de Pixerécourt (N.-Ch.-G.), officier, IV, 43.
Guillaume de Langres, peintre-verrier, I, 144.
Guillaume (J.), org., I, 148.
Guillaume de Rogéville (Pierre-Dom.), substitut, III, 284; IV, 61.
Guillaume (Séb.-Hubert), prof. de droit, IV, 48.
Guillaume (Dom.), prof. de droit, IV, 48, 61.
Guillaumé (N.), peintre, II, 182.
Guillaumet, fontainier, II, 97.
Guillemin (N.), chir. et méd., II, 100; III, 285, 393.
*Guillemin, II, 143.
*Guillermé (Balthasard), écrivain, I, 151; II, 142.
*Guillon (Phil.), II, 171.
Guillot (Fr.), figuriste en cire, II, 370; IV, 41, 48, 55.
Guillot (l'abbé Ch.), figuriste en cire, III, 10, 389; IV, 54.
Guillot (J.-B.), mus., III, 40, 266, 271, 384.
Guillot (L.), mus., III, 266.
Guillot (N.), fig. en cire, IV, 55.
Guinet (Fr.), av., I, 333; II, 242; III, 353.
Guiot, cons. au Bailliage, II, 366.
Guiot de St-Remy, III, 100.
Guiot de St-Remy (N.-Fr.), cons. d'État, III, 100, 370.
Guyon (J.-L.), peintre, III, 43, 277; IV, 26.
*Guyot, II, 159.
Guyot (H.), receveur, II, 173.
Guyot (Dom.), manuf., II, 347.
Guyot (J.-Fr.), faiseur de boules d'acier, III, 334.

## H

Hablainville (Ét. d'), greffier, II, 138.
Hacquard (J.), receveur, II, 173.

Hæner (H.), imp., I, 294, 301; II, 133; III, 282.
Hæner (J.-Jacques), imp., II, 90; III, 281; IV, 59.
Hæner (Jacques), imp., III, 282.
Hæner (J.), sculp., IV, 59.
*Haillecourt (Fr.), substitut, II, 156.
Haillecourt (Barbe), IV, 67.
Haldat d'Arby (L.-Alex.), IV, 48.
Hannotel (J.), brodeur, II, 346, 347, 362; III, 333.
*Hannus (Vautrin), I, 83.
*Hannus au Hanus (J.), II, 161, 163.
Hanus (J.-B.), manuf. et juge-consul, II, 42; III, 305.
*Hanus (Ch.-Arnould), prévôt et lieut.-gén. de police, II, 169, 170, 380.
*Hanus, II, 349.
Haraucourt (Jacques d'), bailli, I, 91.
Haraucourt (Errard d'), bailli, I, 91.
Haraucourt (Gérard d'), bailli, I, 91.
Haraucourt (Paul d'), bailli, I, 92.
Haraucourt (Ferry d'), baron de Chambley, bailli, I, 92, 337; II, 227, 270.
Haraucourt (Élisée d'), gouv., I, 95; III, 100, 247.
Haraucourt (N. d'), II, 197; III, 121.
Haraucourt (Ch. d'), maréchal de Lorraine, III, 100.
Harcourt (Jeanne d'), duchesse de Lorraine, I, 126.
Hardy (Michel), org., I, 339; IV, 21.
*Hardy (Cl.), II, 154.
Hardy (Cl.), marchand, III, 255, 381.
Hardy (J.), son fils, III, 255.
Hardy (J.), orf. et graveur, II, 245; III, 255.
Hardy (J.), son fils, III, 255.
Hardy (Cl.), graveur, II, 310; III, 39, 265, 385; IV, 23.
Hardy (Ch. ou Ch.-Fr.), sculp. en bois de Ste-Lucie, III, 269, 272, 304, 327.
Hardy (J.), III, 343.
Hardy (J.), III, 3, 344.
Hardy (Cl., fils de Noël), III, 375, 381.
Hardy (J.-Fr.), sculp., III, 392.
Harmand ou Harmant (N.), méd., II, 26, 160; III, 263, 327.
Harmand (L.), méd., II, 51, 56, 313, 340; III, 276, 305, 330.
Harmand (Dom.-Benoît), méd., III, 276, 284, 340.
*Harmant (Ch.-Arnould), II, 169.
Hault (Phil. de), sculp. en bois, I, 143.
Hault (N. de), org., I, 149.
*Haultevelle, II, 145.
Haussonville (Gaspard d'), bailli, I, 91.
Haussonville (Balthasard d'), bailli, I, 92.
Haussonville (le comte d'), commandant en Lorraine, II, 118; III, 37.
Hautefort (le comte d'), commandant des troupes françaises, II, 321.
Hautemer (Ch. de), comédien, III, 138.
Hecker (J.-B.), sculp., III, 358.

Heller (J.), graveur en verres, IV, 52.
*Hennequin (Fr. baron de), II, 166.
Hennequin (César), sculp., II, 305; III, 263, 265, 294, 304.
Hennequin (Fr.), sculp., III, 304.
Henri, comte de Bar, I, 26.
Henri II, duc de Lorraine, I, 102, 103, 124, 149, 222, 227, 309, 313, 314, 318; II, 204, 208-210, 214, 217; III, 57, 58, 67, 77, 103, 124, 166, 167; IV, 109, 124, 147, 156, 157, 158, 171-174.
Henri de Lorraine, abbé de St-Mihiel, III, 315.
Henri II, roi de France, I, 50, 95.
Henri III, roi de France, I, 50.
Henri IV, roi de France, I, 50, 309.
Henri VI, roi d'Angleterre, I, 49.
Henriet (Cl.), peintre, I, 146; II, 192, 196; III, 246, 397.
Henriet (Israël), peintre, III, 377.
Henriette de Bourbon, dame de France, II, 370.
Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg, III, 362.
Henriot, jardinier botaniste, IV, 35.
Henry, le jeune, av., I, 300.
Henry, bâtonnier, I, 302.
*Henry, II, 159, 161, 325.
*Henry de Saulrupt, II, 164.
Henry (J.-Fr.), av., III, 283.
Henry (Thimothée-Arnould), III, 283.
Henry (Jos.-Arnould), av., III, 285.
*Héraudel (J.), av., II, 153, 176; III, 344; IV, 6, 194.
Héraudel (Fr.), av., III, 362.
Herbault, sculp., III, 393.
Herbel (Ch.), peintre, II, 297, 316; III, 260, 298, 324, 325.
Herbel (H.-J.), peintre, III, 323.
Herbelet (d'), commissaire d'artillerie, III, 32.
Héré (Emm.), arch., II, 91, 345; III, 45, 119, 267, 292.
Hervé, horl., II, 26.
Hiérosme (N.), imp., I, 196.
Hocquel (Florent), facteur d'orgues, I, 310.
Hocquel ou Hocquet (N.), facteur d'orgues, I, 310; II, 215; III, 376, 378.
*Hocquel (N.), II, 155.
Hocquincourt (d'), gouv., I, 237; II, 227, 229, 230; III, 181, 182.
*Hoffelize (J.-J. d'), II, 163.
*Hoffelize (Cl. d'), cons. d'État, II, 170; IV, 51.
Hoffelize (le président d'), II, 346, 379; IV, 109.
Hoffelize (César-Fr.), chambellan de Léopold, III, 365.
Hoffmann, brasseur, III, 120, 147.
Honoré, peintre-verrier, I, 143.
Houard, cons. du roi, IV, 34.
*Houat, greffier des Assises, II, 142.
Houat (J.-Ch.), graveur, II, 334; III, 389; IV, 12.
Houat (Fr.), graveur, IV, 12.
Houillon, confiseur, II, 243.
Housset, cartier, II, 182.
Hozier (J.-Fr.-Louis d'), chambellan de Stanislas, IV, 61.
Huel, org., II, 105.
Huel (Anne), org., II, 109.
Hugo, prêtre, org., I, 148.

*Hugo (N.-Ignace), II, 165.
Hugo (Jos.), menuisier, III, 393; IV, 17, 18.
Hugo (Jos.-Léop.-Sig.), officier gén., III, 393.
Hugo (Fr.-Juste), lieut.-col., III, 394.
Hugo (L.-Jos.), III, 394.
Huguet (Cl.), chir., II, 228.
*Huin, procureur gén., II, 156, 274. Voy. Huyn.
Huin ou Huyn (Gaspard), graveur, III, 281, 309.
*Humaire (Vautrin), receveur, II, 149, 173.
Humbert (Didier), manuf., II, 5.
*Humbert, auditeur des Comptes, II, 142.
*Humbert (N.), II, 151.
Humbert (Alex.), org., II, 221; III, 344.
Humbert (N.), chir., II, 322.
Humbert (Alex.), apoth., III, 371.
Humbert (J.), cons. du duc Henri II, III, 377.
Hurault de Moranville, cons. à la Cour, II, 73.
*Hursier, II, 143.
Hussenot (Clément), assassin du duc Henri II, II, 204.
Hussenot (Cl.), sculp., III, 350.
Husson (Didier), arch., III, 268.
Husson (Ét.), notaire à Toul, III, 304.
Hutet, orf., IV, 41.
Huttinet, fondeur de cloches, II, 202.
*Huyn (N.), auditeur des Comptes, II, 154, 275.
Hylaire, mus., II, 382.

## I

Ibargoutié, toréador esp. IV, 35.
Isaac, sculp., III, 314.
Isabelle, duchesse de Lorraine, I, 49, 160; IV, 158, 172, 174.
Isabey (J-B.), peintre, III, 285.
Isnard (Ant.), mus., IV, 65.

## J

Jacob, prêtre, org., I, 148.
Jacob, receveur de la loterie, II, 132.
*Jacob (Ferry), II, 147.
*Jacob (Fr.-René), procureur-syndic, II, 170.
Jacoby (P.), imp., I, 146.
Jacot de Vaucouleurs, arch., I, 141.
Jacquard ou Jacquart (Cl.), peintre et héraut d'armes, II, 53, 65, 75, 341, 350, 353, 359; III, 43, 261, 271, 272, 305, 329, 389; IV, 62.
Jacquard (Edmond), entrepreneur, II, 316, 331; III, 41, 261.
Jacquard (Fr.), fontainier, II, 338; III, 42.
*Jacquemin (Daniel), I, 81; II, 140, 145.

Jacquemin (Gérard), sculp., I, 142.
Jacquemin, av., I, 300.
Jacquemin (Dom.), av., II, 192.
Jacquemin (H.), chir., II, 282; IV, 21.
Jacqueminot, av., I, 300, 302; II, 118.
Jacqueminot (J.-Ignace), av., III, 288.
Jacqueminot (J.-Fr.), III, 288.
Jacquin, vicaire de St-Pierre, IV, 36.
Jacquot (H.), arquebusier, II, 273.
Jacquot (Jacques), sculp., IV, 49.
Jadelot (N.), méd., III, 394; IV, 84.
Jadelot (J.-Fr.-N.), méd., III, 394.
Jadelot (Jos.), méd., IV, 185.
Jahner, manuf., II, 89.
Jalin, chir., II, 282; III, 363.
*Janin (N.), II, 149.
Janin (Cl.), secrétaire d'État, III, 361.
Janney (L.), chir., III, 312.
Janson (J.), imp., I, 196, 197.
Jean Ier, duc de Lorraine, I, 31, 215.
Jean II, duc de Lorraine, I, 50, 52, 100, 186.
Jean d'Einville, curé de Nancy, I, 116.
Jean de Nancy, I, 31.
Jean de Senlis, sculp., I, 142.
Jean de St-Nicolas, peintre-verrier, I, 143.
Jean, curé de Mont, peintre-verrier, I, 144.
Jean de Gorze, peintre, I, 145.
Jean de Sermaise, org., I, 148.
Jean (Marie-Rose), religieuse, III, 371.
Jean-Baptiste (le P.), oratorien, III, 316.
*Jeanmaire (Fr.), I, 273, 282; II, 152, 160, 178, 247; III, 48.
Jeanmaire (Fr.), serrurier, I, 302.
Jeanmaire (P.), mus., III, 348.
Jeanmaire (J.-Fr.), mus., III, 352.
Jeannot, greffier, II, 138.
Jean-Paul, archiduc d'Autriche, II, 207.
Jeanpierre (N.), tabellion, III, 300.
*Jehan de Paris, I, 83.
Jehan, bailli, I, 91.
Jehan, fondeur, I, 143.
Jehan, dit Songe-Creux, comédien, I, 153.
Jehez (de). Voy. Dejehez.
*Jenin, II, 140.
Jennesson (J.), arch., III, 256, 261, 304, 327.
Jennesson (J.-N.), arch., II, 53, 57, 76, 337, 340, 342, 352, 353; III, 44, 82, 96, 103, 104, 261, 304; IV, 31, 34, 36, 38, 186.
Jenneville (de), directeur des poudres, III, 32.
Jérôme (le P.), carme, préd., I, 326.
Joffrin, sculp., III, 278.
Johannes, opérateur, I, 344.
Joly (André), peintre et arch., II, 359, 384; IV, 17, 41.
Jonquoy, ciseleur, III, 278.
Jorant, échevin, I, 302; II, 118.
*Jorant (Dom.), II, 171.

Jorant (L.), III, 99.
Joseph de Lorraine (le prince), II, 37, 323 ; III, 40.
Joseph II, empereur, III, 23.
Joyeuse (le maréchal de), gouv., II, 289, 293.

## K

Kamerlet (N.), vétérinaire, III, 15.
Klopstein (Mlles), II, 366.
Krantz (N.), serrurier et plombier, I, 302 ; III, 20, 117.
Krantz, ferblantier, I, 303.
Kuttinger. Voy. Cuttinger.
Kuttinger (Catherine), femme de Jacques Callot, III, 353, 400 ; IV, 7, 21.

## L

La Battu, lieutenant de roi, II, 325.
Labaute (P.), horl., IV, 43, 48.
Labaute (Paul-Ant.), horl., IV, 48.
Labbé, prés. des Comptes, I, 354.
Labbé (Cl.-Fr.), prévôt, I, 339.
*Labbé (Fr.), prévôt, II, 21, 146, 149, 152 ; IV, 194.
Labbé (Cl.-Fr.), comte de Coussey, cons. d'État, garde des sceaux, II, 296, 350 ; IV, 23.
Labbé (J.-Ch. de), comte du Rouvrois, premier prés., III, 373.
Labbé, av. à Mirecourt, III, 356.
Labonté, sculp., I, 301. Voy. Brèche.
Labonté Jos.), sculp., III, 19, 26.
Labroisse (Jos.), sculp., III, 127.
La Chaumette, chir., III, 354, 367.
*La Cloche (Guil. de), II, 140.
La Condamine, académicien, III, 88.
*La Corne (Israël de), II, 140.
La Courcière (de), maréchal-des-logis de la cour, IV, 13.
La Cour d'Argy (de), lieut. du gouv., I, 237 ; II, 227 ; III, 318.
Lacretelle, av., I, 300.
Lacretelle (Jos.-Ch.), procureur, III, 287.
Ladoucette, de Metz, IV, 33.
Ladvocat (P.), prof. de droit, III, 233.
Ladvocat (P.-N.), prof. de droit, III, 354.
La Faye (Hugues de), peintre, I, 144.
La Fayette (le général), II, 127.
La Ferté-Senneterre (le maréchal de), gouv., I, 237, 240, 339, 345, 353 ; II, 240, 243, 249, 253-255, 258, 264, 267, 272 ; III, 57.
La Ferté-Senneterre (la maréchale de), I, 345.
Laffitte ou Lafitte (J.), chir., II, 70, 106.
Laffitte (J.-B.), chir. et méd., I,

300, 302 ; II, 106 ; III, 313.
Laflize (P.-Augustin), chir., I, 300 ; III, 289, 314.
Laflize (Dom.), méd., III, 314.
La Galaizière (Ant.-Martin de Chaumont de), chancelier de Lorraine, II, 77, 132, 361.
La Galaizière (de), fils, int., II, 387.
Lagrange, mus., III, 328.
Lagrange, vicaire de St-Epvre, IV, 25.
La Guerie ou La Guerrière, mus., III, 348.
La Hiere (N.), arch., I, 142, 321 ; II, 180 ; III, 247.
La Hiere (J.), arch., II, 180, 219 ; III, 248, 379.
Lalaine (Ch. de), joueur de luth, III, 379.
Lalance (Didier), ing. et mathémat., II, 345 ; III, 86, 332.
Lalande, Lalane ou Lalanne (J.-B.), chir., II, 43, 77 ; III, 45, 270, 308.
La Lande de Vernon (P.-N. de), III, 352.
Lallemand (Jacques), sculp. en bois, I, 143.
Lallemand ou Lallement, méd., I, 300, 302 ; II, 118.
Lallemant (J.), méd., I, 137.
Lallemant (J)., peintre, I, 146.
*Lallemant (J.), II, 148, 149.
*Lallement (Laurent), I, 83.
Lallement (Bertrand), prêtre, org., I, 148.
*Lallement (Mathieu), II, 172.
Lallement (N.), av., II, 59.
Lamant (J.), peintre, III, 315.
Lamarc, faiseur de crucifix, II, 282.
La Marche (la comtesse de), III, 16.
La Marck (Guil.-Robert de), duc de Bouillon, I, 106.
Lamballe (la princesse de), III, 23.
Lambert, agent de change, I, 301.
Lambert, méd., I, 340 ; III, 112.
Lambert (Fr.), chir., II, 38.
*Lambert (J.), II, 145.
*Lambert (Fr.), II, 149.
Lambert (P.), chir., II, 282.
Lambert (Chérier), sculp., III, 250.
Lambert (noble Hyac.-Jos.), peintre, IV, 22.
Lambertye (G. marquis de), bailli, I, 92 ; II, 39, 323, 325 ; IV, 10.
Lambertye (le baron de), gouv., I, 237 ; II, 238, 239.
Lambertye (J. de), chevalier de Malte, III, 295.
Lamour (J.-B.), serrurier, II, 60, 104, 344, 352, 360, 386, 387, 397 ; III, 7, 43, 44, 98, 277, 306, 310, 326, 335, 338, 390 ; IV, 46.
Lamour (J.), le père, III, 300, 307.
Lamoureux (Fr.), brodeur, II, 68, 345; III, 99, 272, 274 ; IV, 44, 51.
Lamoureux (J.-B.), chir., II, 115 ; III, 312 ; IV, 31, 42, 43, 54.
Lamoureux (Luc), brodeur, II, 310, 317, 323, 326, 334 ; III, 98, 303, 327.
Lamoureux (Jos.), brodeur, III, 268, 303.

Lamoureux (J.-B.), brodeur, III, 312 ; IV, 42, 54.
Lamoureux (J.), brodeur, IV, 18, 41, 44.
Lamoureux (Gratian-Raphaël), brodeur, IV, 18, 41.
Lamoureux (J.-B.-Fr.-Xavier), IV, 42.
Lamoureux (J.-B.-Justin), IV, 43.
Lancelot, de l'Acad. des Inscriptions, II, 365.
Lancelot (Bapt.), arch., III, 249.
*Lançon, II, 158, 159.
*Landry, II, 158.
Landry, orf. et graveur, II, 208.
Lanio, sculp., IV, 20.
Lanoy (le comte de), III, 35.
Lanticque (N.), sculp. en bois, I, 143.
Lapaix (J.), graveur, II, 45, 57, 330, 333 ; III, 42, 267, 302, 313; IV, 54.
Lapaix (Thomas), graveur, III, 267, 339.
Lapaix (J., fils de Jean), graveur, IV, 54.
Lapaix (J., neveu de Jean), graveur, IV, 54.
Lapaix (Jacques), graveur, IV, 59.
La Peyronie, chir., II, 342.
Lapique, sculp., III, 301.
La Porte (de), int., II, 114; III, 24.
La Réauté (Mathieu de), écolâtre de la Primatiale, III, 322.
La Renaudie (J.-P. de), dit Dumont, sculp., II, 180; IV, 15.
La Rivière (Gédéon), chir., III, 361.
Larnet, Larnette, Lernette ou Lernet (Ant.), peintre, II, 241, 259, 268; III, 321; IV, 75.
Larose, peintre, III, 44.
Larue (Jacques), peintre, IV, 43. Voy. Mansion.
Larue (Léon-André), dit Mansion, peintre, IV, 43, 44.
La Ruelle (Claude de), écrivain, I, 152.
La Ruelle (J.-N. de), changeur du roi, II, 133.
La Salle (Laurent-Marie de), cons. du roi, IV, 20.
Lassus (N. de), graveur de monnaies, I, 147.
La Tarte (Paul), peintre, I, 146.
*La Taxe (de), II, 142.
La Tour (N. de), org., II, 178.
Latron (Mlle), danseuse, II, 387.
Laugier (L.), peintre, III, 28; IV, 43, 49.
Laugier (L.), poète et industriel, III, 147.
Laugier (J.-Fr.), IV, 12, 28.
Laurens, fondeur, I, 143.
Laurent (N.), cordonnier, I, 301.
*Laurent (J.), II, 143.
Laurent (Cl.), dit Voirin, chir., III, 397.
Laurent (N.), mus., IV, 45.
Laurent (J.-B.), peintre, IV, 58, 59.
La Villette (de), gouv. de la citadelle, II, 288; III, 363.
*Le Bégue (N.-Pistor), II, 142, 143.
Le Bègue (Jos.), garde des sceaux, II, 296, 345; III, 366.
Le Bègue (Ch.), secrétaire d'État, III, 363.
Lebel, manuf., II, 397.

Lechangeur (P.-Ch.-J.), arch., III, 285, 312.
Lechangeur (P.-Ch.), secrétaire du cabinet de Stanislas, III, 392.
Lechien, marbrier, II, 383, 387.
Leckzinska Voy. Leszczinska.
*Leclerc (Mengin), I, 83.
Leclerc ou Le Clerc (J.), peintre, I, 146; II, 221, 222; III, 249, 252, 294, 315, 316, 353.
Leclerc, charpentier, I, 301.
*Le Clerc, II, 140.
*Le Clerc (René), av., II, 152.
Leclerc (Mlle), danseuse, II, 387.
Leclerc (N.), entrepreneur, III, 27, 41.
Le Clerc (Dieudonné), chir., IV, 22.
Lecomte (Félix), sculp., III, 13.
Lecoq (Gilles), graveur, II, 313; III, 326.
Lecreulx, ing. des ponts et chaussées, II, 117; III, 22.
Lecuir, monteur d'armes, II, 179.
Le Cygne (Adam), sculp. en bois, I, 143.
Leduc, dit Lafontaine, loueur de costumes, II, 51.
Lefebvre (Cl.), maître des coches, II, 7.
Lefebvre, facteur d'orgues, II, 113.
*Le Febvre, II, 146.
*Lefebvre (Ant.), II, 161, 162.
Lefebvre (Dom.), peintre, II, 314.
Le Febvre (Jos.-N.), prés. des Comptes, II, 350; III, 309.
Lefebvre, intendant, III, 181.
Le Febvre (Léop.), maître des Comptes, III, 309.
Lefebvre (Jos.), sculp., III, 323.
Le Febvre (J.), dit d'Ancy, méd., III, 345, 376.
Lefebvre (P.), peintre, III, 379.
Lefebvre (J.), du faubourg St-Pierre, IV, 38.
Le Febvre de Montjoye (N.-Jos.), cons. d'État, III, 381.
*Le Febvre de St-Germain, II, 165.
Le Febvre de St-Germain (Jos.-Fr.), III, 355.
Le Febvre de St-Germain (Ch.-Xavier comte), IV, 19.
Le Gardeur, aumônier de St-Georges, II, 275.
Legrand (Paul), peintre, III, 172.
Legrand (Fr.), peintre, III, 382.
Le Jay, int., II, 249, 251, 266; III, 78.
Lekain, comédien, III, 11.
Lelong (Thomas), dit Desrivages, III, 298.
Le Lorrain, prof. de médecine, III, 310.
Lemaire (Jérôme), marbrier, II, 367.
Le Maire, graveur. Voy. Maire.
Lenoir (P.), ing., I, 362; III, 85, 259.
Lenoir (Ch.-H.), greffier, II, 138.
*Lenoir (J.), II, 148, 149.
*Lenoir, II, 158.
Lenoir (J.), sellier, II, 180.
*Lenoir (N.), orf., fondateur de la Communauté des prêtres, II, 27; III, 319; IV, 66, 96.
Lenoir (J.), graveur, II, 282, 318; III, 259, 261, 324.
Lenoir (Cl.), orf. et graveur, II, 337; III, 280, 282
Lenoir (L.), sculp., II, 390, 392, 396; III, 47; IV, 39, 41, 45.

Lenoir (Albert), orf. et prévôt de la Monnaie, III, 248, 258, 323.
Lenoir (Jacques), ing., III, 259.
Lenoncourt (le marquis de), gouv., I, 237, 239; II, 240; III, 105, 318.
Lenoncourt (Ant. de), primat de Lorraine, III, 103, 317.
Lenoncourt (Ch.-Gaspard marquis de), grand chambellan de Léopold, III, 308.
Lenoncourt (J.-B.-Fr. marquis de), grand maître de la garde-robe de Léopold, III, 308, 336.
Lenoncourt (Fr.-Ch.-Ant. marquis de), IV, 16.
Lenoncourt (Charlotte-Marguerite de), abbesse d'Epinal, IV, 22.
Léopold, duc de Lorraine, I, 229, 256; II, 38, 42, 50, 53, 55, 65; II, 296, 311, 317, 220, 329, 331, 335, 339, 341-343, 349, 350; III, 29, 39, 40, 42, 43, 61, 72, 82, 105, 106, 114, 115, 120, 158, 173, 174, 222; IV, 73, 76, 77, 134, 136, 158, 160, 165, 171, 184.
Léopold, archiduc d'Autriche, II, 207.
Léopold-Clément de Lorraine, prince royal, II, 56, 325, 343; III, 40, 43.
Léopold (Fr.), peintre, III, 279.
Le Pois (Ant.), méd., I, 137; III, 374.
Le Pois (N.), méd., I, 137.
*Le Pois, II, 143.
Le Pois (Fr.), cons. de Charles III, III, 374.
Le Poivre (Fr.), graveur, I, 147.
Le Poivre (J.), graveur I, 147; II, 196.
Le Prud'homme (P.-G.), comte de Vitrimont, chambellan de Léopold, III, 370.
Le Prud'homme (Christ.-Léopold), chambellan de l'empereur, III, 373.
Lépy (Adrien), sculp., III, 358; IV, 31, 42.
Lépy (N.-Jos.), sculp, III, 352.
Lépy (Jos.), sculp., III, 358.
Lernet ou Lernette. Voy. Larnet.
Leroux (P.), org., I, 148.
Leroy (Dom.), sculp., II, 322.
Leroy, écrivain public, II, 381.
Leroy, de Paris, III, 13.
Le Sauvage, serrurier de Léopold, III, 301.
Lescalle (H.-Fr. de), officier, III, 357.
Lescot (Jacques), opérateur, II, 17.
Leseure (Ant.), imp., II, 79, 371; III, 311, 335.
Leseure (Cl.), imp., I, 301; II, 90; III, 311.
Leslie (le P.), jésuite, académicien, II, 373; IV, 64.
Lesoing (Augustin-Jos.-Ch.), graveur, IV, 20.
Leszczinska (Marie), reine de France, II, 81; III, 16.
*Le Thellier (J.), prévôt, I, 38; II, 141, 144; III, 290, 316,
Levasseur, av., II, 107.
Le Voyer, chir., II, 324, 330.
Levrechon (J.), méd., I, 137.
Lezan (Jos.), mus., II, 180.
L'Hôpital (Fr. de), seigneur du Hallier. Voy. Du Hallier.
Lhoste ou L'hoste (J.), mathéma-

ticien et ing., I, 139; II, 208; III, 247, 249, 250, 292, 376.
L'hoste (Basile), chir., II, 38; III, 255, 296.
*L'huilier (N.), II, 158.
*L'huillier (J.), I, 84.
Lieb (Herman), arch., III, 293.
*Liégeois, II, 146, 211.
Ligniville (Ferry de), bailli, I, 92.
Ligniville (Phil.-Emm. de), prévôt de St-Georges, I, 246.
Ligniville (Léop.-Marc de), chambellan de Léopold, III, 275.
Ligniville (Phil.-Emm. baron de), III, 294.
Ligniville (Renée de), comtesse de Galéan, III, 363.
Lignon, sculp. en cire, III, 264.
Lillebonne (le prince de), II, 274.
Lillebonne (la princesse de), II, 281.
Linage (de), IV, 12.
*Line (Edme de), receveur, II, 146, 173.
Lionnois (l'abbé), II, 132; III, 48, 389.
Lombard (Jos.), marchand, II, 68.
Lombard, noble, IV, 185.
*Lombillon, II, 162.
Lorenzani, manuf., IV, 157.
Lorenziti (J.-B.), mus., III, 288.
Lorenziti (J.-Adam-Marian), mus., IV, 48.
Lorenziti (Jos.), maître de chapelle, IV, 48.
Lorenziti (Jos.), maître de musique de la Primatiale, III, 13; IV, 48.
Lorenziti (Bernard-P.), mus., IV, 48.
Lorenziti (Jos.-Ant.), mus., IV, 64.
Loret ou Lorette (Jacques), violon, II, 282; IV, 22.
Lorge (le maréchal de), gouv. de la Lorraine, II, 293.
Lorge (la maréchale de), II, 295.
Lort (Maximilien de), baron de Montesquiou, commandant à Nancy, III, 372.
Louis XIII, roi de France, II, 224, 230, 238, 241; III, 124.
Louis XIV, I, 282; 347; II, 10, 12, 215, 267, 274, 275, 281-283; III, 125.
Louis XV, I, 232, 256; II, 80, 370, 382, 385.
Louis XVI, I, 232.
Louis XVIII, II, 115.
Louis V, dauphin de France, II, 292.
Louis X, dauphin, I, 267.
Louis de Lorraine, fils de Léopold, II, 37, 322, 329; III, 40.
Louis de Lorraine, prince de Phalsbourg, III, 67.
Louis (Cl.), libraire, II, 176.
Louise-Elisabeth de Bourbon, infante d'Espagne, I, 257.
Louviot (Jos.-Elisée), méd., II, 27, 345.
Louvois (de), ministre, II, 13.
Louvois (le marquis de), II, 288.
*Louys (Fr.), II, 142.
Luce (N.), méd., III, 344, 360.
Luce (Cl.), méd., III, 364.
Lud (J.), écrivain, I, 150.
Ludres (Collignon de), bailli, I, 91.
Ludres (le comte de), II, 345.
Ludres (Ch.-L. comte de), chambellan de Stanislas, III, 357.

Luguet (Abraham), sculp., II, 228; III, 249, 250, 253.
Lurin (L.), org., I, 326; II, 228.
Luteaux (le marquis de), commandant des troupes françaises, II, 356; III, 30.
Luxembourg (N. de), gouv., I, 94.
Luxembourg (H. de), prince de Tingry, III, 351.
*Luxer (Jos.-Grégoire), II, 172.
*Luyton (Rémond), cons. d'État, II, 148; III, 363.
*Luyton (N.), II, 151.
*Luyton (L.-Gaston), II, 155.
*Luyton, II, 166.
Lyot, manuf., II, 133.

## M

*Machon (Cl.), II, 150.
Maffioli (J.-P.), noble des Lignes grises, IV, 59.
Maggino Gabrieli, consul de la nation hébraïque, I, 170, 201.
*Magnien, II, 159, 160.
Magny (Cl.-Marc), maître de danse des princes, III, 266, 355; IV, 13.
Mahuet (Mme de), II, 366.
Mahuet (Marc-Ant. baron de), cons. d'État, III, 272.
Mahuet (Jacques-Marc-Ant. baron de), chambellan de Léopold, III, 372.
Mahuet (Ch.-Ignace baron de), cons. et secrétaire d'État, III, 272, 349; IV, 53.
Mahuet (J.-B.), prés. de la Cour souveraine, II, 324; III, 384.
Mahuet (J.-B. baron de), comte de Mailly, IV, 16.
Mahuet (Ant. baron de), IV, 49.
Mahuet (de), lieutenant civil, IV, 95.
Mahy (Jacques), peintre, III, 382.
Maigret (Nic.-Séb.), av., III, 299.
Maillard de Trelle, garde du Trésor des Chartes, III, 337.
Maillet (Bertrand), peintre, I, 144.
*Mailliard, II, 167.
*Maimbourg (J.), I, 246; II, 143, 148, 252.
Maimbourg (le P. Louis), jés., préd., I, 368; II, 279; III, 375.
*Maimbourg (Léop. de), II, 169.
Maimbourg (Christ.-Léop. de), cons. à la Cour, II, 350; III, 336.
Maimbourg (Errard), échevin, III, 375; IV, 92.
Maimbourg (G.), cons. des Comptes, IV, 6.
Maire ou Le Maire (Julien), peintre et graveur, I, 145, 147; II, 192; III, 294, 374; IV, 6.
*Maire (Ferry), II, 150.
Maldiny (César), chir., III, 251.
Malglaive, procureur, I, 300.
Malhoste, sculp., III, 315.
Mallarmé (Cl.-Fr.), avocat, III, 284.
Mallarmé (Cl.-Jos.), III, 284.
Malseigne (de), général, IV, 32.
*Malvoisin (de), II, 165.
Mandel (Fr.), apoth., I, 300, 303; III, 28.
Mandel (N.-Sig), apoth., III, 283.

Mandel (Léop.-Sig.), apoth., II, 345; III, 333.
Manesy (Ch.-Fr. de), maire, II, 172.
Mangin ou Mengin (Fr.), sculp., II, 34, 320, 324; III, 269, 272; IV, 10.
Mangin (Sig.), fabr. de tapisseries, III, 356.
Mansfeld (le comte de), II, 215.
Mansion (Ant.), peintre, II, 323, 326; III, 41, 304.
Mansion (André), peintre, II, 396; III, 340. Voy. Larue.
Mansion (Gaspard), peintre, IV, 64.
Mansuy (Ch.), orf. et médailliste, II, 79; III, 300, 307.
Mansuy (Dom.-Léop ), graveur et médailliste, II, 345, 366; III, 307, 332.
Mansuy (Jacques), chir., III, 300.
Mantonois (Elisabeth), femme de Ferdinand de St-Urbain, III, 388, 391; IV, 15, 25.
Manvuisse (Fr.), sculp. en bois de Ste-Lucie, II, 309; III, 264, 265, 266, 270, 273, 349.
Manvuisse (J.), sculp., III, 264, 265, 267, 302, 349.
Manvuisse (Laurent), sculp., III, 266, 354, 391; IV, 14, 17, 29.
Manvuisse (Fr.), sculp., III, 273, 301.
Manvuisse (N.), sculp., III, 391, 392 ; IV, 17, 18, 30, 45.
Manvuisse (J.-B.), sculp., IV, 28.
Marais, mus., III, 391.
Maras (le colonel de), II, 280.
Marc (Fr.), peintre et sculp., II, 356.
Marc (Cl.-Ant.), arch., III, 396.
Marc (Ch.-N.-Fr.), peintre, IV, 14.
Marcand (Georges), curé de St-Sébastien, II, 223; III, 104, 260, 293, 298, 322, 323.
Marcard (J. et Séb.), mus., II, 367; III, 261; IV, 21.
Marchal (N.), ing., I, 43, 140; II, 191, 199; III, 245-247.
Marchal (Thierry), arch., I, 142.
Marchal (Jos.), org., II, 58, 113.
*Marchal (N.), II, 152.
Marchal (L.), org., II, 180; IV, 36, 38.
Marchal (Michel), arch., II, 210; III, 38, 246.
Marchal (Toussaint), arch., II, 224; III, 292.
Marchal (J.), receveur, II, 173.
Marchal (Ch.), org., IV, 30.
Marchal (Fr.), org., IV, 39.
*Marchis (Fr.), II, 15, 156, 162.
Marchis, av., II, 330.
Marcol (Pascal), prévôt, II, 155, 163.
Marcol (N.-Pascal), lieut. gén. de police et cons. d'État, II, 166, 168.
Marcou, sculp., III, 249.
Maréchal (Collignon), prévôt, I, 88.
Mareschal, chanoine de St-Georges, poète, II, 261.
Mareschaudel (Gérard), curé de St-Sébastien, III, 245, 293; IV, 66.
Maret (N.), sculp., II, 345.
Margalé ou Margalet (P.), mus., IV, 44, 65.
*Margant (René), II, 151.
Marguerite de Bavière, duchesse de Lorraine, I, 49.

Marguerite de Gonzague, duchesse de Lorraine, I, 313; II, 200, 215; III, 316.
Marguerite de Lorraine, fille de René Ier, I, 49.
Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, II, 242, 243; III, 322.
*Margueron (Ch.), II, 165.
*Margueron (Thomas), II, 167.
Marie-Éléonore de Modène, reine douairière d'Angleterre, II, 336.
Marie-Thérèse d'Autriche, impératrice, II, 75, 359.
Marin (N.), nég., I, 301.
Marin, nég., I, 302.
Marin (Fr.), juge-consul, III, 341.
Mariotte, boucher, I, 301.
Marjollet (Cl.), ing., I, 141.
Marle (Jacques de), sieur de Beaubourg, int., I, 282, 283, 340, 341; II, 249; III, 318; IV, 73, 154.
Marmod, manufacturier, I, 117, 133.
Marnet (Vaultrin), prévôt, I, 88.
Marotte (Ch.), peintre, III, 277, 307; IV, 58.
Marque (G.), III, 144.
Marquet (Fr.-N.), méd. et botaniste, II, 50; III, 277, 278, 307, 369.
Marquet (Paul), méd., II, 80, 354; III, 261.
Marquet (Paul-Fr.), méd., II, 58; III, 261, 366, 367.
Marsanne (Ant. de), chambellan de Léopold, III, 98.
Martigny (Dom. de), III, 299.
Martin, peintre-verrier, I, 144.
*Martin (N.), II, 154.
Martin, mus., II, 365.
Martin, comédien, III, 139.
Martin (J.-B.), peintre, III, 349.
Martini (André et J.-Gilles-Paul), mus., III, 311.
*Masselin (Ch.), II, 140.
Masson, prêtre, recteur du collége, III, 340.
Mathieu Ier, duc de Lorraine, I, 10, 13-16, 21, 23, 85, 201.
Mathieu II, duc de Lorraine, I, 26, 27.
Mathieu, huissier, I, 301.
Mathieu, brodeur, II, 203.
Mathieu (L.-Jacques), av., III, 284.
Mathieu (Ch.-Léop.), av., III, 284; IV, 20.
Mathieu (Cl.-Fr.), grand maître des eaux et forêts, III, 341.
Mathieu de Moulon (Dom.), proc. gén., III, 308.
Mathieu de Moulon (G.-Cl.), av., III, 337.
*Mathis (Cl.-N.), II, 167.
Mathis (Basile-Benoît), sculp., III, 85.
Matton (Ant.), org., II, 324.
Matton (Ch.), org., III, 366.
*Maucervel (Thiéry), II, 145.
Maucervel (le P.), jés., préd., II, 325.
Maucourt, teinturier, I, 302.
Maudhuy (J.-B. de), prés. à la Cour, III, 99.
Maudomé (Cl.), fondateur de l'hôpital St-Roch, II, 25.
Mauger, graveur, II, 323.
Maury (le P.), cordelier, prédic., II, 55.
Maxant, inspect. de police, II, 99.

Maximilien, duc de Bavière, II, 192.
Maximilien, archiduc d'Autriche, III, 21.
Maximilien-François, archiduc d'Autriche, III, 36.
Mayeur (Cl.), sculp., II, 180, 221, 228, 247, 267; III, 254, 256, 299, 322; IV, 5.
Mayeur, vétérinaire, III, 26.
Mayeur (Jos.), sculp., III, 299, 324.
Mazarin (le cardinal), II, 245.
*Mazerulle (Cl. de), II, 154, 158,
*Mazerulles, marchand, II, 141, 275.
Médard (N.), facteur d'instruments et mus., I, 179; II, 282; III, 249, 379.
*Médreville (Cl.), II, 142.
Meja, mus., II, 365.
Melin, maçon, I, 301.
Melin (Toussaint), lapidaire, III, 252.
Melin (Didier-Jos.-Fr.), arch., IV, 49.
Melin (Ant.-Fr.), arch., IV, 49.
Melin ou Meslin (N.), sculp., II, 181; III, 46; IV, 61.
Melin (J.-Bernard), sculp., IV, 61.
Mengeay, Meugeart ou Mougeart (Claudin), cordonnier, II, 193.
*Mengenot (H.), II, 140.
Mengin, cons. d'État, I, 354.
Mengin (J.-B.-Ignace-Isidore), méd., II, 42; III, 268, 276, 303.
Mengin, lieutenant général du Bailliage, II, 95; III, 146.
Mengin. Voy. Mangin (Fr.), sculp.
Mengin (Dom.), orf., II, 279; III, 298.
Mengin-Soyer, I, 301.
Menotte (Cl.), chir., II, 228.
Menuet (L.), sculp., II, 350, 373, 378; III, 44, 45, 46, 303, 350; IV, 52.
Mercier, mus., II, 365.
Mercier (Mlle), chanteuse, II, 365.
Mercy (Fr. de), III, 312.
Mertrus de St-Ouen, commandeur de St-Jean, III, 364.
Meslin. Voy. Melin.
Mesny (Regnauld ou Renauld), sculp., II, 305; III, 347, 357, 365; IV, 9.
Mesny (Barthélemy), sculp., II, 305; III, 261, 365, 366, 383.
Mesny (Barth., fils de François, marchand), sculp, II, 360, 373; III, 30, 45, 46, 261, 349, 350.
Mesny (Barth., fils de Renauld-Sigisbert, pâtissier), sculp., III, 269, 365.
Mesny (Christ. et Toussaint), III, 347.
Mesny (Barth., fils de Jean, boulanger), sculp., III, 356, 357, 368, 371, 390.
Mesny (Renauld-Sigisb.), sculp., III, 357, 368, 372.
Mesny (Fr.), prêtre, III, 365.
Mesny (Fr.), sculp., III, 389, 390.
Mesny (Barth.), apoth., IV, 15.
Mesny (N.-Hubert), ing. géogr., IV, 46.
*Messein, procureur, I, 300, 302; II, 118.
Metternich (Ernest-Aug. comte de), III, 366.

Mettrean, sculp., III, 264.
Metz (Nic.-Fr. de), av., III, 289; IV, 43.
Metz (Alex.-Jules de), III, 289.
Metz (Fr.-Alex.-Emm. de), IV, 43.
Meuran, mus., III, 139.
*Michault (N.), II, 148.
Michel (Fr.), dit Dumoulin, pépiniériste de mûriers blancs, II, 72.
Michel (Mlle), org., II, 109.
Michel (Mansuy), greffier, II, 171, 172.
Michel (Séb.), arch., III, 279, 306; IV, 36, 37, 55.
Michel (Christ.), arch., III, 306.
Michel (J.-Fr.), peintre, III, 313.
Michel (Claude). Voy. Clodion.
Michel (J.-Fr.), maître de pension, IV, 59.
*Michelant, av., I, 300, 302.
Michelet, curé de St-Sébastien, II, 368; III, 336.
Michelot (Françoise), org., II, 113.
Michon, av., I, 300.
Mignard, comédien, II, 374.
Mignon (Chrétien), galettier, II, 176.
Mignot (Mathieu), cartier, II, 181.
Millereau, (G.), peintre-verrier, I, 144.
Millier ou Millière (Germain), maître de la musique de Charles IV, II, 178.
Millot, comédien, III, 345.
Minon, maître d'armes, III, 383.
Mique (Cl.), arch., II, 86, 109, 115, 376, 396, 398; III, 9, 17, 22, 24, 34, 46, 47, 86, 100, 102, 145; IV, 41, 48, 186.
Mique (L.-Jos.), arch., II, 109, 115; III, 9.
Mique (Phil.-Adrian), receveur, II, 174.
Mique (Simon), arch., II, 345; III, 278, 304.
Mique (Richard), arch., III, 9, 278.
Mique (Dom.), tailleur de pierre, III, 269.
Mique (Renauld), entrepreneur, III, 270.
Mique (Jos.), IV, 41.
Mirbeck (Ignace-Frédéric), III, 280.
Miroménil (Jacques-Fr.), arch., I, 301; III, 288.
Miston (Ant.), orf. et ciseleur, I, 368.
Mitta (Bertrand), org., I, 148.
Mitté Ch.), tapissier, II, 313; IV, 11.
*Modo (P.), II, 150.
Modo, av., III, 360.
Moislin (Frédéric), danseur, III, 138.
Moithey, ing. géogr., IV, 186.
Mole ou Molle (Fr.), horl., II, 284; III, 295; IV, 75.
Molitor (L.-Frédéric), IV, 34.
Mollevaut (Et.), av., maire de Nancy, I, 300, 302; II, 118, 173; IV, 59.
Mollevaut, curé de St-Fiacre, I, 286, 287.
Monfange ou Montfange (Thomas), arch., III, 354.
Monfange (Mathieu Grosjean, dit), ing. et mathémat., IV, 28.
Monnier, manuf., II, 355.

Monnier (Denis), juge-consul, III, 329.
Monnier (Alexis), banquier, IV, 13.
Monot (Simon), org., II, 62; IV, 46, 66.
Monot, violon, II, 365.
Montenoy (Arnould de), prévôt, I, 88.
Montesquiou (de). Voy. Lort.
Montil (de), ing., III, 323.
Montigny, chimiste, II, 324.
Montluisant, arch., II, 378; III, 15, 46.
Montluisant (Ch.-L. de), ing., 19, 145; IV, 60.
Montmorency-Laval (le maréchal de), II, 373.
*Moreau (Fr.), II, 147, 148.
Moreau (J.), ing. et géographe, III, 285.
*Morel (G.), II, 148.
Morel ou Morelle, mus., II, 367, 382; III, 139, 282; IV, 41.
Morin, souffleur à la comédie, III, 138.
Morizot, traiteur, I, 301.
Moron, mus., III, 139.
Morquin (le F.), cordelier, II, 280.
Mory (Toussaint de), III, 298, 358.
Mory d'Elvange (Fr.-Dom. de), III, 358; IV, 40.
Moucherel (les Claude), facteurs d'orgues, II, 71, 341, 357; III, 102, 281; IV, 51.
Moucherel (Séb.), facteur d'orgues, II, 345; III, 334.
Moucherel (N.), facteur d'orgues, IV, 51.
Mouchot, commissaire des magasins, III, 353.
Mougenot (P.), org., II, 7, 282; IV, 74.
Mougenot (J.), org., II, 10, 282.
Mougenot (Fr.), orf., II, 59.
Mougenot (J.-B.), org., II, 70, 77; III, 304.
*Mougenot (N.), II, 167, 168.
Mougenot (J.), orf., III, 385.
Mougenot (P.), peintre, III, 45.
Mougeot, mus., II, 365, 367.
Mougeot (J.), géomètre, III, 15.
Moulon (de), député de la ville en 1789, III, 28.
*Mouron, II, 160.
Mouron le P.), minime prédic., II, 342.
*Mourot (N.), substitut à la Chambre, II, 169.
Mousin (Jacques), méd., I, 137; III, 346, 355.
Mousin (J.), méd., III, 343.
Mouy (le marquis de), gouv., I, 95.
Muel, régent d'École, III, 311.
Mulnier, orf., I, 301, 303.
Mulot (Ch.), lapidaire, II, 6.
Munich (L.), sculp., II, 345.
Mus (Ch.), administrateur du Mont-de-Piété, III, 318; IV, 121.
Mussan, mus., II, 382.
Mutlot (Jos.), arch., III, 98; IV, 42, 53.

# N

Nacquart (le P.), oratorien, III, 316.
Nardet (P.), sculp., IV, 51.
Naudet, frère de St-Jean-de-Dieu, II, 396.
Navatel ou Navatelle (Cl.), sculp., III, 392.
Neguin (Fr.), orf., I, 365.
Neras ou Nera, mus., II, 297; III, 39.
Néret, garde-marteau, I, 300.
Nesle (de). Voy. Denesle.
Neuville, marchand, III, 301.
Neuville (Jacques), orf., IV, 12.
Neveu, comédien, III, 138.
Neveu (Mlle), comédienne, III, 138.
Nicetti (Mlle), directrice de la comédie, III, 11.
Nicéville (Ch. Martin de), av. et académicien, IV, 55.
Nicolas, duc de Lorraine, I, 54.
Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, régent du duché, I, 108, 188, 222; III, 51, 166.
*Nicolas (J.), II, 159, 163.
Nicolas, député de la ville en 1789, III, 28.
Nicolas (P.-Fr.), médecin et professeur, III, 118, 288.
Nicolas (Michel), sculp., III, 329.
Nicolas (Cl.-Fr.), juge-consul, III, 335.
Nicolas, dit Grillot, dessinateur des ponts et chaussées, IV, 49.
Nicolas (P.), av., IV, 56.
Nicolas (Humbert), chir., IV, 170.
Nicolas-François, duc de Lorraine, II, 246; III, 322; IV, 6.
Nicole, duchesse de Lorraine, II, 267; III, 319, 361.
Nicole (Cl.-Fr.), graveur, II, 383; III, 47, 278, 390; IV, 13, 18, 46, 47.
Nicole (Louis-Barth.), sculp., III, 392.
Nicousin (Dom.), peintre, III, 302; IV, 59.
Nicousin (Ant.-N.), peintre, IV, 59.
Nirandorf (J. de), armurier, I, 187.
Nivard (Ch.-Fr.), peintre, IV, 18.
Nocré ou Nocret (Jacques), brodeur, II, 213; III, 376.
Nocret (J.), peintre, III, 213.
Noël (P.), mus., II, 61, 345; III, 274; IV, 41, 53.
*Noël (Ferry), II, 146.
*Noël (Fr.), procureur-syndic, II, 169.
Noël, greffier, II, 170.
Noël (N.), chir., II, 228; IV, 7.
Noël, violon, II, 365.
Noël (Ch.), mus., III, 379, 399.
Noël (Remy), mus., III, 398, 399.
Noirdemange (Dom.), juge-consul, III, 93.
*Noirel, échevin, II, 144.
*Noirel (Cl.), cons. au Bailliage, II, 154.

Noirphalise, curé de St-Sébastien, III, 293.
Nonville (le chev. de), ing., II, 291.
Norroy, prévôt de la maréchaussée, III, 357.
Noue (de), général, IV, 24, 57.

## O

Odelric de Nancy, I, 9.
Oheguerty (P.-André d'), académicien, III, 99.
*Oliet (Didier), I, 83.
Ollivier, noble, IV, 185.
Opalinska (Catherine), reine de Pologne, II, 361, 369, 373; III, 351.
Oppel, officier de la Monnaie, IV, 60.
Orléans. Voy. Elisabeth-Charlotte et Gaston.
Otthenin, av., II, 366.
*Oudet, (Gérard), I, 83.
Oudet (Phil.), méd., III, 375, 377.
Oudin, traiteur, I, 301.
Oudinot, lieut. du Bailliage, I, 300.
Oudinot, général provincial de la Monnaie, I, 300.
Oudinot (Hubert), marchand, III, 283.
Oudinot (Michel-Hubert), III, 283.

## P

Paduano (Balthasard), ing., I, 139.
Paget (J.), peintre-verrier, I, 144.
Pajot (Marianne), II, 274.
Palant (Adam de), bailli, I, 92.
Palet, comédien, III, 345.
Palissot (Séb.), arch., II, 26, 61, 316, 331, 346; III, 41, 102, 262, 305, 330.
Palissot (Ch.), écrivain, II, 382; III, 279.
Palissot (Hubert), av., III, 279, 305.
Pallé, mus., III, 139.
Pantaléon d'Ochey, peintre-verrier, I, 144.
Paquet (Ant.), mus., III, 286.
Pargny (Quentin), teinturier en soie, II, 180.
Paris (J.), dit Thouvenin, arch., I, 141.
Parise (Cl.), graveur en cristal, I, 194; II, 220; III, 248, 250, 253.
Pariset, conducteur des travaux de la ville, III, 20.
Pariset, greffier des Comptes, IV, 94.
Parisot, l'aîné, marchand, I, 301.
Parisot, nég., I, 303.
Parisot, prés. à la Cour, III, 98.
Parnotte, mus., III, 396.
Parroy (Ferry de), bailli, I, 91.
*Parxel (P.), II, 164.
Patena (Fr.), orf., II, 174.
Patrat, comédien, III, 139.
Pavé (J.), méd., IV, 22.

Pays (J.-Fr.), méd., II, 62; III, 310.
Pêcheur, curé de la paroisse St-Nicolas, IV, 62.
Pêcheur (J.-Fr.), curé de St-Epvre, I, 370; III, 96; IV, 29.
Pelandre, libraire, III, 300.
Pellegrin, auteur d'un mystère, I, 152.
Perdriset (Mathieu), chir., II, 60; III, 274, 280, 332.
Périer (Louise), comédienne, III, 137.
Pérignon (N.), violon, II, 345.
Pérignon (J.-B.), peintre, II, 373; III, 313.
Pérignon (P.), peintre, III, 313.
Peroton, mus., III, 379.
Perrier de Margeron, manuf., II, 133.
*Perrin (Fr.), I, 246; II, 147.
*Perrin (J.), II, 140.
*Perrin (J.), II, 152, 211.
Perrin (J.), méd., I, 340; III, 112, 259, 325.
Perrin (J.), tabellion, III, 301.
Perrin (P.), maître d'armes, IV, 17.
Petit (Jeanne), imp., I, 196.
*Petit (J.), II, 152.
Petit-Colas, fermier du Crône, II, 27.
Petitdidier (N.), chir., II, 56, 70, 83, 335, 359; III, 44, 304, 334.
Petitdidier (Ch.), chir., II, 70.
Petitdidier (Gabriel), chir., II, 83.
Petitdidier (J.-N.), chir., II, 85; III, 334.
*Petitgot, II, 146.
*Petitjean, II, 158.
Petitjean, curé de St-Epvre, II, 370.
Petitjean (P.), curé de St-Roch, IV, 52, 54.
Petit-Jehan de Soison, peintre-verrier, I, 144.
Petrouin (Dom.), cartier, II, 182.
Pfiffer, commandant des Cent-Suisses, III, 29.
Philbert (Ant.), sculp. en bois, I, 143.
*Philbert (Chrétien), échevin, II, 141.
*Philbert (Anne), cons. d'État, II, 146.
*Philbert (Mathieu), II, 147.
*Philbert (Philbert), cons. d'État, II, 151, 240.
*Philbert, notaire, II, 159, 161.
Philippe (Séb.), imp., I, 197.
*Philippe (H.), II, 141.
Philippe (H.), manuf., IV, 156.
Philippe-le-Bel, roi de France, I, 49.
*Philippin (Fr.), II, 163.
Phulpin, curé de St-Sébastien, III, 260, 298, 322, 327.
Pichard (Remy), méd., I, 137; III, 344.
Pieltrot (Ant.), maître de ballets, III, 138.
Pierre de Strasbourg, peintre-verrier, I, 143.
Pierre de Francheville, peintre-verrier, I, 144.
Pierre, brodeur, I, 148.
*Pierre (Jos.), II, 170; III, 334.
Pierre (Ant.), sculp., II, 305; III, 40, 387.
Pierre (Jos.-Dieudonné), sculp., II, 337, 348, 350, 353; III, 41, 42, 45.

Pierre (Gilles), sculp., IV, 41, 45.
Pierre (Fr.), sculp., III, 48.
Pierre (E.), peintre, III, 128.
Pierre (P.), sculp., III, 267.
Pierre (Jos.-Michel), av., III, 280, 311.
Pierre de Sivry (Esprit-Claude), III, 280, 286.
Pierre de Sivry (Marie-Philippine-Agnès), III, 286 (Mme de Vannoz).
Pierre (Dieudonné), peintre, III, 394.
Pierresson, prévôt, I, 88.
*Pierron (Cl.), II, 159, 162.
Pierron, brodeur, II, 198; III, 343.
Pierron (Chrétien), org., III, 350.
Pierrot (Richard), chir.), II, 85, 105.
Pierrot (Dom.), méd., III, 260, 298.
Pierson (P.), imp., I, 337.
Pierson (Jos.), apoth., II, 85.
Pierson (Chrétien), org., II, 345.
Pignolet (J.), mus., II, 365; III, 270, 277; IV, 65.
Pilladius, poète, I, 150.
*Pillart (Cl.), II, 159.
Pillement de Russange, cons. à la Cour, III, 120.
Pillon, jardinier du Palais ducal, III, 398.
Pilot, sculp., III, 350.
Pinseau, peintre. Voy. Castaldy et Gastaldy.
Piolet, peintre de l'Académie de Saint-Luc, III, 390.
Piton, mus., III, 313.
Pitre, mus., III, 138.
Pixerécourt. Voy. Guilbert.
Plante, comédien, II, 374.
*Plantey, II, 150.
Plassiard, minime, II, 288.
Plassiard, cons. au Bailliage, I, 300, 302.
*Plassiard (Ch.), II, 161, 169.
*Plassiard (Ch.-L.), II, 172.
Platel, prêtre, org., I, 149.
Platel (Ch.-Dieudonné), méd., II, 60, 85; III, 284, 307, 310, 340.
Platel, av., III, 301.
Platel (Ch.), orf., IV, 15.
Pognon, av., II, 322.
Poirel (Dom.), imp., II, 14.
Poirel (Christ.), org., II, 77, 97; III, 312; IV, 64.
Poirel, mus., III, 138.
*Poirot (P.), apoth., I, 84; II, 140, 142, 199.
Poirot, arch., I, 301, 302.
Poirot (N.-Christ.), orf. et graveur, II, 26; III, 273, 307, 330.
*Poirot (Bastien), II, 148.
*Poirot (Michel), II, 149.
*Poirot (P.), tabellion, II, 153.
Poirot (Fr.), arch., II, 83, 378, 381, 397.
Poirot (J.-Fr.), arch. et entrep., III, 19.
Poirot (P.), entrepreneur, III, 45.
Poirot (Fr.), secrét. intime de la duchesse Élisabeth-Charlotte, III, 369.
Poirson, tanneur, I, 301.
Poirson (P.), brasseur, II, 176.
Poirson (Ant.), sculp., IV, 10.
Pompey (Jos.), II, 397.
Pontelas (J. de), maréchal, III, 38.
*Pouget (N.), II, 170.

Poupillier, nég., I, 301, 302.
Pousset (Marc), sculp., II, 350 ; III, 267, 302, 305, 331.
Pradel (de), gouv., I, 237.
Pray ou Prey, graveur, III, 263.
Préfontaine, maître de danse, III, 270, 388.
Prémarets (de), lieut. de roi, II, 360.
Prévôt, parfumeur, II, 182.
Princé, ing. et mathémat., III, 399.
Principiano, ing., I, 139.
Prot (Dom.), peintre, II, 178, 259; IV, 83.
Protin de Lucy, III, 318.
Provençal (Jos.), peintre. Voy. Gilles.
*Prud'homme, II, 147.
Prud'homme (P.), manuf., III, 148, 329.
Prugnon (P.), av., III, 282.
Prugnon (L.-P.-Jos.), av., I, 303 ; II, 118 ; III, 282.
Puibusque (Dom Hilaire), archiviste, IV, 58.
*Puiseur (N.), II, 171.
*Puiseur (Cl.-L.), II, 171.
*Puiseur (Ch.-L.), II, 172.

## Q

Queyrat (J.), fondeur, II, 349, 353 ; III, 44 ; IV, 53.
Queyrat (N.), fondeur, II, 355.

## R

Racle (Remy), orf. et graveur, I, 354 ; II, 179, 266 ; IV, 8.
Racle (N.), ouvrier de la Monnaie, I, 367.
Racle (J.), orf. et graveur, II, 226, 228 ; III, 295 ; IV, 7.
Racle (N.), orf. et graveur, II, 226, 241, 243, 252, 282 ; III, 297, 380 ; IV, 8.
Racle (Ét.), graveur, II, 282, 285 ; III, 382 ; IV, 8, 9.
Racle (J., fils de Nicolas), II, 282 ; III, 297, 300, 380.
Racle (Cl.-Léop.), peintre, II, 359, 360 ; III, 44, 384 ; IV, 56.
Ragache (J.), peintre, II, 259, 317 ; III, 319.
Ragache (J.-L.), peintre, II, 318 ; III, 330.
Ragot (J.), org., II, 213.
Ragot, curé de St-Roch, IV, 57.
Raigecourt (le maréchal de), II, 345.
Raigecourt (Jos. marquis de), chambellan de l'empereur, IV, 18.
Rambervillers (Howin de), prévôt, I, 88.
Rambois, secrétaire et garde des Archives de la ville, II, 171 ; III, 19.
*Rambouillet (J. de), II, 145.
Ranfaing (Mme de), supérieure du Refuge, III, 318.

Ransonet (Michel-Jos.), horl., II, 182; IV, 16.
Ransonet (Hubert), horl., IV, 16.
Raoul, duc de Lorraine, I, 12, 30, 31, 181, 207, 215; IV, 105, 166, 173.
Raoux, chaudronnier, I, 302.
Raphaël, peintre et doreur, II, 62.
Raphaël (N.), peintre, II, 343, 348.
Raub, peintre sur verre, III, 334.
Rauld (Mlle), chanteuse, II, 365.
Rauld, violon, II, 365.
*Raulin (N.-Bernard), cons. d'État, II, 163, 164, 312; III, 332.
*Ravinel, av., II, 158.
*Ravinel (Remy), cons. au Bailliage, II, 164, 324.
Ravinel (Hubert-Dieudonné de), III, 358.
Ravinel (Fr.-Remy de), chanoine de la Primatiale, IV, 116.
Ravinot (P.), sculp., II, 305.
Raybois, traiteur, II, 353, 355.
Raymond de Toulouse, imp., II, 14.
Réaumur (de), académicien, III, 88.
*Reboucher (Daniel), II, 145; III, 375.
*Reboucher (Fr.), II, 154, 164; III, 375.
Rebour, mus., III, 140.
Regnard de Gironcourt, av., IV, 49.
*Regnart (Jacques), II, 158, 159, 160.
Regnauld, maître de musique, III, 348.
*Regnauldin, II, 142.
Regnaut (N.), arch., III, 44.
Régnier de Nancy, I, 13.
Régnier (Cl.-Ambroise), av., I, 300, 302; II, 118; III, 314.
Régnier (Dom.), commis-greffier, II, 287.
Reischach (le baron de), commissaire pour les limites de la Lorraine et de l'Empire, III, 351.
Remy (N.), proc. gén., I, 151; II, 196, 204, 205; III, 342.
Remy (Cl.-Marcel), proc. gén., II, 205; III, 343.
*Remy de Turique (Fr.), II, 155.
Remy (J.-B.), curé de St-Sébastien, III, 331.
Renard (N.), sculp., III, 257, 331.
Renard (Michel-Alex.), peintre, III, 331.
Renard (Bernard), jardinier botaniste, IV, 39.
Renauldin (le F. Fr.), cordelier, org., II, 353.
Renauldin, curé de Notre-Dame, III, 336.
Renault (Fr.-René), orf., IV, 18.
René Ier, duc de Lorraine, I, 49, 50, 156, 160.
René II, duc de Lorraine, 1, 30, 37, 47, 78, 97, 98, 102, 108, 124, 142, 144, 146, 148, 159, 173, 187, 196; II, 221, 232; III, 48; IV, 174.
Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine, I, 12, 56, 101.
Rennel (de), chanoine de la Primatiale, I, 151.
*Rennel (Balthasard), II, 139.
*Rennel (Ch.), II, 144.
*Rennel (Fr.), cons. d'État, II, 149; III, 251.

*Rennel (Fr.), prés. du Conseil de ville, II, 154.
*Rennel d'Andilly, II, 160.
*Rennel (Jos.-Balthasard-Dieudonné), prés. du Conseil de ville, II, 159 ; IV, 26.
Rennel de l'Escut (J.-Sigisbert), prés. de la Cour, II, 164 ; IV, 23.
Rennel (N.-Fr. comte de), cons. d'État, III, 372.
Renolle, perruquier, I, 302.
Révérend. Voy. Richer.
Ribon (H.), peintre, II, 178 ; IV, 21.
*Richard (Jacques-Nic.), av., II, 59, 169.
*Richard (J.), II, 140.
*Richard (Regnault), II, 152.
*Richard (Cl.), II, 161.
*Richard (N.), notaire, II, 161.
*Richard (N.), receveur, II, 162, 173.
*Richard (N.), maître des Comptes, II, 168, 169 ; III, 307.
Richard, méd., III, 360.
Richardot (P.), receveur, II, 138, 173 ; III, 48 ; IV, 193, 194.
Richecourt (de), cons. d'État, II, 350.
Richer, moine de Senones, chroniqueur, I, 26.
Richer (J.-Jos.), receveur, de 1735 à 1752 (omis au t. II, p. 174).
Richer (Fr.-Denis), receveur, II, 174.
Richer (J.-Fr.), dit Révérend, arch., II, 45, 322 ; III, 162, 268, 349, 369.
Richier (Ligier), sculp., I, 142.
Richier (Didier), peintre, I, 145.
Richier (Noé, cartier, II, 176.
Riguet (l'abbé de), grand aumônier de Léopold, III, 325, 385.
Riocour. Voy. Du Bois.
Riocour (de), baron de Damblain, III, 98.
Riquet, peintre, III, 269.
Riston (Fr.-Denis), av., III, 353.
Robert (L.), chir., II, 83, 114 ; III, 350, 356, 367.
Robert (Ch.-Fr.), greffier, II, 168.
Robert (Ignace), sculp., II, 179 ; III, 382.
Robert (Ch.), curé de St-Epvre, III, 322.
Robert (Paul), chir., III, 350, 392.
Robert (Léopold), méd., IV, 119.
Robin, procureur, I, 300.
Robinet (J.), fontainier, II, 202.
Roby (Ant. et J.), tapissiers, IV, 13.
Roch (Ét.), peintre, IV, 61.
Roche du Teilloy (H.-Fr. de), prof. de mathémathiques, III, 372, 390.
Roche du Teilloy (L.-Dom. de), av., III, 358.
Rochefort (le marquis de), commandant en Lorraine, II, 12, 13.
Rochette (Martin-Gabriel), peintre, III, 6.
Roger, lapidaire, III, 298.
Rogéville. Voy. Guillaume.
*Roguier (Alexis), II, 166.
Roguier (de), cons. à la Cour, II, 366.
Roguier (Ch.-Alexis de), cons. d'État, IV, 62.
Rolin, chanoine régulier, prédic., II, 383.

Rolland (L.), seigneur de Clévant, IV, 29.
*Rollet, II, 143, 144.
Rollier ou Roullier (J.-Chrysostôme), dit Belle-Isle, sculp., III, 17, 35.
*Rollin (J.-Jos.), II, 155.
Rollin, curé d'Epinal, prédic., II, 212.
Romain (N.), littérateur, I, 150.
Rosières (Harmant de), bailli, I, 91.
Rosières (le P. de), jés., prédic., II, 350.
Rosières (Jos.-Benoît comte de), chambellan de Léopold, III, 366.
Rosnay (Ch. comte de), III, 361.
*Roucel (N.), I, 84.
*Rouot (Christ.), II, 168.
Rouot, cons. à la Cour, III, 120, 148.
Roussel (J.), brodeur, II, 241; IV, 74.
Roussellois, comédien, III, 136, 139.
Rousselot (Ch.), méd., I, 340; III, 112, 257, 295.
*Rousselot (G.), II, 147.
*Rousselot (Christ.), II, 152.
*Rousselot (Mathias), II, 153.
*Rousselot d'Hédival (N.), II, 154, 174.
Rousselot (N.), lapidaire, III, 315, 377.
Rouvrois (le comte du), prés. de la Cour souv., I, 256.
*Rouyer (Florentin), I, 84.
Rouyer (Didier), façonneur de drap, I, 189.
*Rouyer (Fr.), II, 140.
*Rouyer (N.), II, 141, 147, 148.
Roxard de la Salle (N.-Michel), cons. à la Cour, III, 14, 59, 98.
Roxin (Léop.-Ant.), peintre, II, 92; III, 282, 309; IV, 40, 53.
Royal (Jos.), charpentier, III, 304.
Royer (Fr.), cons. d'État, I, 256; II, 149, 152.
Royer (J.), tireur d'or, IV, 61.
Royer (J.-Denis), sculp., IV, 61.
*Ruitz, II, 150.
*Rutant, II, 158.
Rutant (Cl.-Marcel de), III, 305.
*Ruynat (Jacques), II, 168; IV, 60.

## S

Sabol ou Sabolle (Cl.), sculp., II, 345; IV, 11.
Saint-Aubin, baigneur et étuviste, II, 56, 338.
Saint-Denis, maître de musique, II, 318.
Saint-Didier, procureur de la ville, I, 344.
Sainte-Palaye (de), académicien, III, 88.
Saint-Florent (de), major, III, 87. Voy. Domergue.
Saint-Florentin (le comte de), ministre, III, 15.
Saint-Germain (Mme de), II, 366.
Saint-Joire (Ch.), fondeur, IV, 37.
Saint-Joire (Fr.), horl., IV, 37.
Saint-Lambert (Ch. de), capi-

taine des gardes, III, 349, 368, 370.
Saint-Lambert (Affrican-Ch. de), capitaine, IV, 5.
Saint-Lo (de), ing., II, 13.
Saint-Menge (J. de), prévôt, I, 88.
Saint-Paul (J. de), peintre, II, 208; III, 344, 376.
Saint-Pierre (Ch. de), III, 381.
Saint-Pouanges. Voy. Colbert.
Saint-Urbain (Ferdinand de), graveur et arch., I, 147; II, 321, 326, 334, 341, 343, 346, 347; III, 42, 43, 247, 257, 258, 267, 388; IV, 11, 14, 27.
Saint-Urbain (Cl.-Augustin de), graveur, II, 346, 350, 356; III, 278.
Saint-Urbain (Fr. de), III, 247.
Saint-Urbain (Marie-Anne de), III, 388, 391; IV, 19. Voy. Vaultrin.
Saint-Urbain (Anne-Ursule de), III, 388; IV, 14, 17, 29.
Salay, danseur, III, 138.
Salm (J. comte de), gouv., I, 39, 93, 95; IV, 115.
Salm (Paul comte de), I, 39.
Salm (le prince de), gouv., II, 222.
Salm (la princesse Christine de), III, 321.
Salmon (Gabriel), peintre, I, 145.
Salmon (Ét.), cartier, I, 192.
Salmon (André-Fr.-Jos.), méd., III, 314.
Salmon (J.), méd., III, 356, 368, 389.
Salmon (N.), méd., III, 368, 389.
Salmon (J.-B.), méd., IV, 29.
Sansonnet (Jacob), sculp., II, 228.
Sarra (Jos.), dit Devarennes (ou Desvarennes), maçon, I, 301.
Sarra (Cl.-Fr.), dit Desvarennes, toiseur des bâtiments de Stanislas, III, 370.
Sarra (Ch.-Léop.), dit Desvarennes, peintre, III, 391; IV, 31.
*Sarrazin (Ch.), I, 273, 282; II, 152, 178, 247, 250, 252; III, 48, 316.
*Sarrazin (Cl.-Ignace), II, 169.
Saucourt (J. de), apoth., II, 179; III, 375, 399.
Saucourt (Marie de), femme de Claude Deruet, III, 375, 399.
*Saulnier (Mathieu), II, 165.
*Saulnier (Marc.-Léop.), prévôt, II, 169, 348.
Saulnier (le P.), oratorien, III, 367.
Saunois, fondeur de cloches, I, 313.
Sauter de Mensfeld (Ch.-Fr.), garde du Trésor des Chartes, III, 384.
Sauvage (N.), peintre, II, 350; III, 22, 45.
Sauvage (P.), peintre, III, 347.
Savigny (Guil. de), bailli et gouv., I, 91, 94.
Savigny (J. de), bailli, I, 92.
Savigny (le comte de), grand maître de l'artillerie, II, 275.
Savine (J.), imp., I, 197.
Schacken (de), noble, IV, 185.
Schmitz (Jos.), plombier, III, 37.
Schouch (Wolfgang), curé de St-Hippolyte, I, 113.

Schouler (Cl.-Élie), prof. de droit, III, 288 ; IV, 64.
Schouler (André-Élie), prof. de droit, IV, 64.
Schouler (J.-P.), av., IV, 64.
Sébastien, curé de Frouard, IV, 87.
Seguin, ermite au Reclus, II, 64 ; III, 317.
Ségur (le comte de), commandant à Nancy, II, 363.
*Sellier (J.-Fr.), substitut à la Chambre, II, 163.
Sellier (Fr.), av., II, 310.
Sellier (Fr.), chir., III, 345, 346, 365 ; IV, 8.
Sellière (Florent), nég., III, 287.
Semorille, veloutier génevois, II, 179.
Senémont (Fr.), peintre, II, 87, 89, 359, 373, 383, 384, 385, 392, 397 ; III, 12, 16, 47, 273 ; IV, 44, 56, 60.
Senicourt (Cl.), receveur, II, 179.
*Senturier (Alex. de), II, 165, 168.
*Serre (Fr.), II, 142, 149.
*Serre (Ch.), II, 158, 159.
Serre (J.-G.), cons. d'État, III, 98.
Serre (Fr.), cons. d'État, III, 260.
Serrurier (Dom.), mus., II, 332 ; III, 326.
Serrurier, mus., II, 367, 382.
Sevelle (N.), menuisier de Léopold, III, 273.
Siben (Guil.), marchand, III, 341.
Sigrist, manuf., II, 133.
Silly (Fr. de), prévôt, II, 152. Voy. Collignon.
Silly (le colonel de), II, 273.
Silvestre ou Sylvestre (Israël), graveur, I, 44 ; III, 102, 124, 377 ; IV, 186.
Silvestre (Gilles, Ant., Jacques et Marin), III, 377-379, 397.
Simon Ier, duc de Lorraine, I, 11, 15, 16, 24.
Simon II, duc de Lorraine, I, 14, 24, 131.
*Simon (Dom.), II, 151.
Simon (J.), mathémat., II, 226 ; III, 255.
Simonet ou Simonnet (Jacques), chir., II, 322 ; III, 294, 317.
Simonet (Ch.), chir., III, 354.
Simonin de Nancy, bailli, I, 91.
Simonin de Bar, peintre-verrier, I, 143.
Simonin (J.-B.), chir., II, 110 ; III, 395.
*Simonin (Simon), II, 139.
*Simonin (Cl.), II, 139.
Simonin (J.), curé de St-Epvre, II, 206, 219.
Simonin (J.), mus., III, 382.
Simonin (J.-B., fils de J.-B.), III, 395.
Simonin (Fr.), III, 395.
Simonin (Ch.-Fr.), docteur en philosophie, III, 395.
Simony (Alex.), figuriste, II, 181.
Singris, chanteur, II, 90.
Singry (J.-P.), sculp., III, 17, 19, 371 ; IV, 48, 56.
Singry (N.), peintre, III, 362.
Singry (J.-B.), peintre, III, 352.
Sirejean (P.), méd., III, 283, 309.
Sirejean (Jacques), apoth., III, 309.

Siroy, employé dans la chambre de Louis XV, II, 385
Sivry. Voy. Pierre.
Solera (Jos.), violon, II, 179.
Solignac (P.-Jos. de la Pinpie, chevalier de), secrét. perpétuel de l'Académie, III, 88; IV, 39.
Sombreuil (Zénobie Viraut de), fondatrice de la maison des Orphelines, IV, 51.
Sommeville, mus., III, 274.
Sommier (P.), receveur, II, 173.
Sommier, curé de Champ, II, 314, 316.
Söntgen (J.-Jos.), sculp., II, 96; III, 9, 12, 17, 21; III, 117, 312; IV, 43, 48, 56.
Sourdis (le marquis de), gouv., I, 237.
Soyer (J.-B.), peintre, IV, 50.
Spierre (Fr.), graveur, III, 380.
Spierre (Cl.), peintre, III, 381.
Stabili (de). Voy. Estabili.
Stadler (Thérèse de), IV, 20.
Stainville (le maréchal comte de), commandant gén. en Lorraine, II, 96; III, 18, 25, 36, 119, 140.
Stainville (P. de), doyen de la Primatiale, III, 315.
Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine, I, 170, 267; II, 96, 361, 362, 365, 368, 369, 374, 378, 379, 380, 382, 384; III, 11, 12, 13, 15, 17, 22, 45, 73, 79, 80, 87, 115, 119, 127, 174, 351; IV, 68, 111, 112, 158, 165, 166, 172-174.
Stezle (Mathias), org., II, 117.
Stuart (Jacques), roi d'Angleterre, II, 336.
Sualem ou Swalem (L.), sculp., IV, 49.
Sylvestre (Israël). Voy. Silvestre.
Syrier, sculp. Voy. Cirier.

## T

Tabary (Fr.-H.), comédien, III, 137.
Taddée de Regane, méd., IV, 26.
Taillandier, directeur des jardins de Léopold, III, 330.
Talbot (Élisabeth), IV, 31.
Talleyrand (le chev. de), III, 36.
*Talpel (N.), II, 147.
Tannier (Benoit), receveur, II, 174.
Tarlant (L.), graveur, IV, 12, 26.
Tarnot (Fr.), sculp., IV, 19.
Tercier, académicien, III, 88.
*Terrel (J.), II, 140, 238, 240.
*Terrel (Jérôme), II, 151.
Tervenus (Ch.-Fr. de), écolâtre de la Primatiale, II, 82; IV, 66.
Tervenus (Ch.-Fr. de), curé de St-Roch, IV, 52.
Testu, coutelier, I, 188.
Therrin (André-Ch.), av., IV, 19.
Thiard de Bissy, év. de Toul, II, 290, 295.
Thibault (Cl.), av., III, 265, 307.
Thibault (Fr.-Thimothée), lieut. gén. de police, puis proc. gén., I, 257; II, 85, 171; III, 265, 307; IV, 60, 63.

Thibault (Cl.-N.), prêtre, III, 331.
Thiébaut Ier, duc de Lorraine, I, 25.
Thiébaut II, duc de Lorraine, I, 49.
Thiébaut ou Thiébault (G.), sculp., II, 179, 228; III, 252, 253.
*Thieriet (H.), II, 144.
Thieriet (Ch.-Fr.-Xavier de), av., III, 289, 313.
Thieriet (J.-Charles-Marie de), III, 289.
Thierion (Jos.-Dom.), curé de St-Epvre, III, 385; IV, 24.
Thierry II, duc de Lorraine, I, 10, 15.
Thierry de Nancy, bailli, I, 90.
*Thiéry (P.), II, 165.
*Thiéry (Fr.), II, 168.
Thiéry (J.), arch., II, 345; III, 272.
Thiéry (J.), curé de St-Sébastien, III, 293.
Thiéry (J.-B.), entrepreneur, III, 27.
Thiéry (Séb.), chir., III, 296.
Thiéry (Damien), curé de St-Epvre, III, 324, 383; IV, 22, 93.
Thiriet (Ch.), méd., III, 259, 323.
Thiry (J.-Fr.), av., III, 285.
Thiry (Fr.-Mansuy), homme de loi, III, 285, 314.
*Thoilliey (Fiacre), II, 159, 161.
*Thoilliey (Fr.), II, 164.
*Thomas (Claudin), I, 83.
Thomas (Ant.-Jos.), manuf., II, 63.
Thomas (H.), imp., II, 92.
Thomas (N.), chir., II, 109.
Thomas (N.), av., II, 151, 238.
Thomas (N.), méd., III, 284, 285.
Thomas (Noël), jardinier de la Cour, III, 384.
Thomassin (Fr.), peintre, II, 177.
Thomassin, maître de musique, II, 313, 314.
Thoumin (André), chir., III, 351, 369.
Thouvenel (N.), prêtre, org., IV, 86.
Thouvenin, prévôt, I, 88.
Thouvenin de Nancy, peintre-verrier, I, 143.
Thouvenin (N.), org., I, 346; II, 7.
Thouvenin (N.), arch., II, 18.
Thouvenin (Humbert de), III, 355.
Thyvoyon, graveur, III, 284.
*Tyhay (Fr.), II, 160.
*Toilly (J.), II, 154.
Toint, tapissier de cuir doré, III, 330.
Tonnoy (Ch.-Ant. de), II, 91.
Torey ou Torcy (de), commandant pour le roi, II, 374; III, 32.
Tornielle (Gaston-J.-B. de), marquis de Gerbéviller, bailli, I, 92, 364; II, 58, 275, 290.
Tornielle (Anne-Jos. comte de), marquis de Gerbéviller, bailli, I, 92; II, 168, 346, 347; III, 42, 355; IV, 50.
Tornielle (Henri-Hyacinthe de), grand aumônier de Léopold, III, 275.
Tornielle (le comte de), grand maître de Lorraine, III, 361.
*Toupet, II, 143.
Touppet (Ét.), av., IV, 6.

Tournay, méd. et professeur, IV, 43.
Tourtille-Saugrain, entrepreneur de l'éclairage, II, 107.
Toussaint (L.), juge-consul, III, 93.
Toustain de Viray (Cl.-Fr. marquis de), cons. d'État, III, 98.
Tout-le-Monde, artificier, II, 219.
Tramand (la femme), poète, III, 23.
Tressan (le comte de), I, 256.
Trial, mus., III, 379, 399.
Triboulet (le P.), jés., prédic., II, 44, 343.
Trichâteau. Voy. Du Châtelet.
Trignant (Ant.), peintre en miniature, IV, 44.
*Trompette (H.), II, 146.
*Trottin (P.), II, 162, 163.
Trouillot (le P. Ange), tiercelin, prédic., II, 83.
Tully, mus., II, 367.
Turenne (le maréchal de), II, 230, 242.
Turgis (Alex.-Chrétien de), maire, II, 161.
Turique. Voy. Remy.
*Turlet (Fr.), II, 159, 163.

## U

Urbain (Cl.), maître des coches, II, 178.
Urbain (Cl.), graveur et médailliste, II, 178, 180; III, 258, 259, 325.
Urbain (Fr.-Louis), apoth., III, 257, 259.
Urbain (Didier), tabellion, III, 19.

## V

Valdor (J.), graveur, III, 252, 315.
Valenciennes. Voy. Coing.
Valentin (L.), méd.[1], III, 313.
*Vallée (J.), I, 84.
Vallée (Alex.), graveur, I, 147.
*Vallée (Gaspard), marchand, I, 189; II, 139.
Vallée (Fr.), prévôt, II, 144; III, 292.
Vallerie, mus., III, 252.
Valleroy (le colonel de), II, 273.
Vallet de Villey (Fr.-L.), maire, II, 172; III, 25.
Vallet, manuf., II, 132.
Vallier (Ant.) orf., II, 201.
Vallier (Cl.), orf., II, 346; III, 264, 306.
Vallier (J. ou J.-B.), sculp. en bois de Ste-Lucie, II, 297, 309;

[1] Dans son acte de mariage, il est indiqué comme né à Soulanges, diocèse de Besançon (lisez : *Châlons*), et dans son acte de décès, du 11 février 1829, comme né à l'Épine. La première de ces communes est de l'arrondissement de Vitry-le-François, et la seconde, de celui de Châlons.

III, 39, 263-265, 301, 306, 309, 334.
Vanheelen (Corneil), mus., IV, 18.
Vannesson (Fr.), peintre, I, 200, 313.
Vannesson (P.), arpenteur, II, 208; III, 84.
Vannoz (Mme de). Voy. Pierre.
Vaquier, huissier au Conseil d'État, III, 357.
Vareil (de), commandant des troupes françaises, II, 325.
*Varinot, av., II, 105, 171.
Vassé (L.), sculp., III, 13, 15.
Vasseur (Fr.), ciseleur, II, 92.
Vauban, commissaire pour la démolition des fortifications de Nancy, II, 273.
Vaubourg. Voy. Des Marets.
Vaudrey (Emm.), méd., II, 42; III, 267, 327.
Vaugondy (Robert de), géographe, III, 14.
*Vaulthier (Chrétien), II, 140, 143.
*Vaultrin (J.), II, 150, 151.
*Vaultrin (Cl.), II, 154.
*Vaultrin (Dom.), II, 155, 156.
*Vaultrin (N.), II, 161, 165.
Vaultrin (Cl.), arch., III, 305.
Vaultrin (Ch.-Benoît), av., III, 391; IV, 19.
Vaultrin-St-Urbain (Mme), graveur, I, 257; II, 382. Voy. St-Urbain (Marie-Anne de).
Vaultrin de St-Urbain (Fr. de Salles), cons. au Bailliage de Château-Salins, IV, 19.
Vaultrin (N.), brodeur, IV, 22.
Vayringe (Phil.), mécanicien, II, 48, 330; III, 115; IV, 11, 15.
Vendrequin, facteur d'orgues, I, 148.
Venotte, brodeur, II, 216.
Verlet (Cl.), maître d'école, I, 344.
Verlet (N.), vicaire de St-Sébastien, III, 328.
Verner ou Werner (L.), sculp., III, 392; IV, 17.
Vernesson de Liancourt, maître d'armes, III, 276.
Verneuil, sculp., III, 301.
Vernier, prêtre, fondateur de l'hôpital Saint-Julien, I, 30, 155.
Vernier (N.), mus., III, 375.
Vernière (L.), mus., III, 376.
Vernolle, fondeur, III, 123.
Vernolt, officier, IV, 31, 32.
Verny (N. de), mus., III, 376.
Veroncourt (le P. de), jés., IV, 75.
Versigni (le président), III, 361.
*Viant (Ét.), I, 83.
Viard (Jos.-Ant.), méd., IV, 14.
Viard (J.-B.), av., IV, 14.
Viart (J.-Gaspard), av., III, 313.
Victoire, dame de France, I, 265, 266; II, 391.
Vient (Richard), arch., II, 345, 349.
Vignier (de), int., II, 240; III, 59, 105; IV, 73, 154.
Vignier (le P.), jés., III, 317.
Vignolles (Thiéry), peintre, I, 146; III, 377.
*Vignolles, secrétaire du duc Henri II, II, 144.
*Vignolles (J.), garde du Trésor des Chartes, II, 149.
*Vignolles (J.), commis-garde

du Trésor des Chartes, II, 154, 158.
*Vignolles (de), av., II, 159, 160, 161.
Vignolles (Ch.-Arnould), cons. d'État, III, 327.
Villarceaux (de), int., II, 230, 231; III, 124.
Villatte (Fr.), grenadier de France, IV, 37.
*Villaume (J.), II, 154.
Villaume, Vuillaume ou Willaume (Remy), sculp., II, 35, 305, 324, 345; III, 256, 265, 301, 348, 349; IV, 11.
Villemet. Voy. Willemet.
Villeneuve (Michel-Fr.), comédien, III, 137.
Villemin (Jos.), prof. de mathémathiques, IV, 64.
Villey de Scesse (J.), ermite à Bon-Secours, I, 126.
*Villiers (Laurent de), II, 139.
*Villiers (Fr. de), II, 141.
Villiez, procureur du roi à la Monnaie, I, 300, 303.
Villiez (J.-Fr.), juge-consul, III, 339.
Villiez (J.-B.), juge-consul, III, 341.
Vinand (Fr.), org., II, 38; III, 390.
Vinand ou Vuinand (Mathias-Fr), org., III, 271.
*Vincent (Edmond), II, 149.
Vincent, danseur, II, 387; III, 138.
Vincent de Paul (saint), I, 284.
Vinci (Léonard de), peintre, I, 145.
Vioménil (Ch.-Ant. Du Houx, baron de), maréchal-de-camp, III, 18.
Viot (L.-Jos.), lieut. gén. de police, II, 99, 171.
Viriet (J.-J.), receveur, II, 173; IV, 67.
*Viriet (Christ.), II, 148, 150.
Virion (Didier), imp., I, 195.
Virion (Marie), dite la Sainte d'Eulmont, II, 343.
Virla, manufacturier, III, 333.
*Viterne, II, 159.
*Vitou (Christ.), II, 140.
*Vitou (Jacques), II, 143, 145.
*Vitou, marchand, II, 143, 145.
Vitou (Ch.), méd., I, 340; III, 112, 321.
Vivarelli (Jacques), mus., III, 366.
Voirin (Cl.-Jos.), peintre, III, 271; IV, 25.
Voirin. Voy. Laurent.
Voirin (Cl.-Jos.), sculp., IV, 17.
Volcyr (Nicole), historiographe du duc Antoine, I, 151, 197.
Vonèche ou Vonesche (Jodocq), facteur d'orgues, II, 349.
Vonèche (Fr.), facteur d'orgues, III, 44.
Vuillaume. Voy. Villaume.
Vuillemin de Hedenfeld (Jos.), grand maître des cérémonies, IV, 23.
Vuillot (N.-Fr.), prévôt, II, 162.

## W

Walneffer (J.-B.), sculp., IV, 39, 61.
Waneuil (Marie), comédienne, III, 138.

Waren (Édouard), artificier, lieut. d'artillerie, II, 36, 297, 317, 318, 325, 360 ; III, 40, 308 ; IV, 62.
Warren (H.-Hyac.), major, IV, 39.
Warri ou Warrin, prévôt, I, 88.
Wathier (Gaspard), artificier, II, 83, 378.
Wathier (G.), artificier, III, 12.
*Waulthier (Nicole), I, 83.
Waulthier (J. et Jacob), arch., I, 141.
Wayembourg (J. de), peintre, I, 145 ; III, 246, 290.
Werner, sculp. Voy. Verner.
Weyrother (Ant. de), directeur de l'Académie d'exercices, IV, 112.
Wilhelm (le P.), jés., prédic., II, 82.
Willaume Voy. Villaume.
Willemet (Remy), apoth., I, 300 ; II, 133 ; III, 14, 99 ; IV, 42, 50.
Willemet (N.), org., I, 341, 344 ; II, 11 ; III, 322.
Willemet (N.), tabellion, III, 354.
Willon (Cl.), arch., I, 141.
Wisse de Gerbéviller (J.), bailli, I, 91.
Wisse de Gerbéviller (Olry), bailli, I, 91.
Woeiriot (P.), graveur, I, 147.
Wolff (Michel), juif, II, 366.

## Y-Z

Yard, mus., III, 350, 389.
Zablot, centenaire, III, 321.
Zahn, marchand de cristaux de Bohême, II, 180.
Zangiacomi (Jos.), marchand, III, 285.
Zangiacomi (Jos., son fils), III, 285.
Zangiacomi (Jos.-Phil.-Marie), marchand, IV, 47.
Zanoni. Voy. Chanoni.
Zens, conducteur des ouvrages de la ville, III, 25.

FIN DE LA TABLE DES NOMS DE PERSONNES.

# TABLE DES NOMS DE LIEUX[1]

**Nota.** Ne sont pas compris dans cette Table les faubourgs de Nancy ; ils se trouvent à la Table des matières.

Les localités dont le nom n'est suivi d'aucune indication sont du département de la Meurthe.


Agen (Lot-et-Garonne), II, 181.
Amance, I, 26, 46.
Angers (Maine-et-Loire), III, 306.
Arras (Pas-de-Calais), II, 182; IV, 45.
Aubusson (Creuse), II, 73, 181.
Augsbourg (Bavière), II, 327.
Badonviller, III, 305, 334; IV, 46, 58.
Bainers, en Hainaut, IV, 28.
Bains (Vosges), IV, 63.
Bar-le-duc (Meuse), I, 142; II, 273.
Bauzemont, III, 254.
Bayon, III, 254.
Beaune (Côte-d'Or), IV, 49.
Belchamps, ham., c^ne de Méhoncourt ; anc. abbaye, IV, 65.
Bellevue, écart, c^ne de Nancy, III, 36.
Benoitevaux, ham., c^ne de Rambluzin (Meuse); anc. abbaye, I, 337; II, 174, 240.
Besançon (Doubs), II, 208; III, 302, 312; IV, 13.
Bey, I, 9.
Bitche (Moselle), III, 323.
Blâmont, I, 188.
Bologne (Italie), IV, 10.
Bosserville, ham. et chartreuse, c^ne d'Art-sur-Meurthe, III, 78; IV, 25, 76.
Boulay (Moselle), I, 291.
Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), II, 105.
Bouxières-aux-Chênes, IV, 114.
Bouxières-aux-Dames, I, 8, 113; IV, 114.
Bratte, IV, 12.
Brichambeau, ferme, c^ne de Vandœuvre, III, 36.
Brisac. Voy. Neuf-Brisac.
Brouennes (Meuse), IV, 8.
Bruxelles (Belgique), I, 193; IV, 15.
Buthegnémont, château et ferme, c^ne de Nancy, II, 216, 221, 346; III, 22, 33, 35, 59.
Buzy (Meuse), III, 339.
Cambrai (Nord), II, 180.
Canada (le), IV, 75.


[1] En raison du peu d'importance de cette Table, on a cru devoir se borner à donner les noms dans l'ordre alphabétique, sans détacher les différentes lettres par des lignes de blanc.

Carignan (Ardennes), IV, 13.
Carnet, ham., c^ne de Saint-James (Manche), IV, 29.
Châlons-sur-Marne (Marne), I, 146.
Chamagne (Vosges), II, 213.
Champigneules, I, 102, 191, 195; II, 180, 221, 222; III, 205; IV, 24.
Charlemont (Ardennes), III, 356, 365.
Charleville (Ardennes), III, 300.
Charmes-sur-Moselle (Vosges), I, 295; II, 204; III, 338.
Charmois (le), maison de campagne, c^ne de Vandœuvre, II, 64.
Château-Salins, I, 9; II, 228; IV, 19, 56.
Châtel-sur-Moselle (Vosges), II, 249.
Châtenois Vosges), I, 27.
Chatte (la). Voy. Cœur-en-Côte.
Chaumont (Haute-Marne), II, 245.
Chiennerie (la), écart, c^ne de Nancy, II, 354; III, 238.
Cirey-sur-Vezouse, IV, 64.
Clairlieu, ferme, c^ne de Villers-lès-Nancy; anc. abbaye, I, 22; III, 203.
Clévant, ferme et château., c^ne de Custines, IV, 30.
Coësfeld (Westphalie), III, 312; IV, 56.
Cœur-en-Côte, écart, c^ne de Nancy, III, 16.
Colmar (Haut-Rhin), III, 6.
Cologne (Prusse rhénane), II, 271.
Commercy (Meuse), II, 331, 372.
Coreil (Italie), II, 181.
Crézilles, I, 29.
Croismare, II, 281.
Croix-Gagnée (la), partie du faubourg de Boudonville, c^ne de Nancy, I, 187.
Damvillers (Meuse), II, 250.
Deyvillers (Vosges), II, 248.
Diarville, I, 288.
Dieuze, II, 75.
Dijon (Côte-d'Or), II, 180.
Dinant (Belgique), I, 199; II, 176.
Dommartemont, III, 17.
Domnon, II, 181.
Dornot, et non *Donot* (Moselle), III, 338.
Einville, I, 156; III, 357.
Épinal (Vosges), II, 10, 182, 212, 239, 248; III, 71, 315; IV, 22, 49.
Essey-lès-Nancy, III, 83; IV, 28.
Étival (Vosges), I, 286.
Eulmont, II, 343.
Felletin, et non *Selletin* (Creuse), II, 181.
Ferrières, IV, 28.
Flavigny, I, 287; III, 23.
Florence (Italie), III, 366.
Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), II, 201; IV, 48.
Francheville, I, 144.
Frouard, III, 78; IV, 87.
Froville, I, 286, 288.
Genaise, en Brabant, II, 180.
Gênes (Italie), I, 193, 194.
Genève (Suisse), IV, 23.
Gerbéviller, I, 46; II, 180; IV, 50.
Germiny, IV, 25.
Givet (Ardennes), III, 365.
Gondrecourt (Meuse), IV, 48.
Gondreville, I, 172, 345; II, 176, 343.
Grenoble (Isère), III, 341; IV, 118.

Hambourg (Allemagne), IV, 12.
Haroué, III, 337.
Haussonville, I, 16; III, 364.
Heillecourt, IV, 28.
Hirson (Aisne), IV, 61.
Houdemont, II, 329; IV, 21.
Housséville, III, 399.
Igny-le-Jard (Marne), IV, 12, 26.
Jarville, I, 102; II, 240.
Kauns (Tyrol), IV, 61.
La Bresse (Vosges), I, 296.
La Mothe, ville détruite, près d'Outremécourt (Hte-Marne), II, 176, 230.
Lané, moulin et chât., cne de Villers-lès-Nancy; anc. cimetière de pestiférés, I, 175; II, 193, 195.
Langres (Haute-Marne), I, 144.
Lardiers, et non *Lardiesse* (Hautes-Alpes), II, 180.
Lasalle (Gard), IV, 13.
Laxou I, 15, 23, 57, 113, 115; II, 21; III, 21, 117, 203.
Lay-St-Christophe, I, 290; III, 203
Lenoncourt, I, 16; IV, 22.
Les Étangs (Moselle), III, 304.
Ley, II, 182.
Leyr, IV, 114.
Liège (Belgique), II, 359; III, 303, 314.
Ligny (Meuse), IV, 23.
Lille (Nord), II, 180.
Liverdun, II, 224.
Lorette (Italie), II, 174, 225, 271; IV, 87.
Lunéville, I, 46, 144, 145, 153, 238; II, 37, 81, 231, 239, 296, 322, 337, 373, 382; III, 13, 40, 366, 372; IV, 14, 15, 17, 20, 48.
Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), II, 289.
Lyon (Rhône), II, 181; III, 15; IV, 28, 50.
Malgrange (la) château, cne de Jarville; anc. maison de plaisance des ducs de Lorraine, I, 337; II, 334, 336, 362, 369; III, 10.
Malleloy, IV, 30.
Malzéville, I, 102, 288; II, 194, 195, 340, 355; III, 24, 77, 83; IV, 29.
Maréville, asile d'aliénés, cne de Laxou; anc. hôpital de pestiférés et renfermerie, I, 175, 329; II, 21, 195, 226, 293, 333, 337; III, 41, 48, 76, 316; IV, 115.
Marsal, II, 252, 282; III, 400; IV, 49.
Marseille (Bouches-du-Rhône), IV, 49.
Massevaux (Haut-Rhin), IV, 48.
Maxéville, IV, 46.
Metz (Moselle), I, 232, 344; II, 17, 227, 255, 391; III, 37, 263; IV, 9, 20, 32.
Milan (Italie), II, 271; IV, 47.
Mirecourt (Vosges), II, 75, 182, 274, 294; III, 311, 334, 340; IV, 41, 44.
Moncel-lès-Lunéville, I, 103.
Montaigu, chât., cne de Laneuveville-devant-Nancy; anc. ermitage et première résidence des Augustins de Nancy, I, 124; IV, 76.
Mont ou Mont-sur-Meurthe, I, 144.
Montet (le), ferme et chât., cne de Villers-lès-Nancy, III, 22.

Mouterhausen (Moselle), III, 34, 35.
Moyen, I, 16 ; II, 230.
Nantes (Loire-Inférieure), II, 71.
Neuf-Brisac (Haut-Rhin), II, 255.
Neufchâteau (Vosges), I, 27 ; III, 260, 298, 395.
Neuves-Maisons, II, 176.
Nomeny, I, 357 ; II, 182 ; IV, 59.
Norroy, IV, 50.
Notre-Dame de Samant, en Savoie, IV, 23.
Notre-Dame-des-Anges, écart, c^ne de Nancy ; première résidence des Tiercelins de cette ville, I, 338 ; III, 361, 362 ; IV, 76.
Nouillonpont (Meuse), IV, 11.
Noviant-sur-Moselle (Moselle), IV, 115.
Ochey, I, 144.
Paris, I, 257 ; II, 7, 105, 176, 182, 245, 274, 359 ; III, 13, 20, 28, 264, 300, 301-303, 341, 354, 366 ; IV, 11-13, 15, 19, 24, 26.
Pixerécourt, II, 398 ; III, 117.
Plombières (Vosges), I, 265, 266 ; II, 10, 75, 391.
Pompey, I, 9.
Pont-à-Mousson, I, 104, 146, 172, 292, 328, 354 ; II, 118, 239, 321 ; III, 33, 84, 305, 310, 397.
Pont-d'Essey (le), ham., c^ne de St-Max, III, 36.
Pont-Saint-Esprit (Gard), IV, 12, 28.
Pont-Saint-Vincent, II, 176, 200 ; III, 318.
Port. Voy. Saint-Nicolas.
Poussay (Vosges), IV, 16.
Prague (Bohême), III, 313.
Pulligny, II, 182 ; IV, 45.
Pulney, II, 204.
Québec (Canada), II, 174.
Rambervillers (Vosges), I, 292 ; II, 201 ; III, 262, 302.
Raon-l'Étape (Vosges), IV, 49.
Reclus (le), écart, c^ne de Vandœuvre ; anc. ermitage, II, 64, 346 ; III, 107.
Reims (Marne), IV, 50.
Remicourt, ham. et chât., c^ne de Villers-lès-Nancy, I, 118.
Remiremont (Vosges), I, 291 ; II, 75, 240, 245 ; III, 46, 385 ; IV, 16, 45.
Renémont (anc^t. Sauvageon), écart et chât., c^ne de Jarville, II, 373.
Riom ((Puy-de-Dôme), III, 399.
Rosières-aux-Salines, I, 16, 31, 207 ; II, 344.
Saint-Agnan (Meuse), II, 182.
Saint-Avold (Moselle), II, 181.
Saint-Benoît-en-Voivre (Meuse), IV, 17.
Saint-Dié (Vosges), I, 288 ; III, 318, 325, 331, 385.
Saint-Étienne-en-Forez (Loire), IV, 49.
Saint-Flin (et non *Saint-Phlin*), ferme, c^ne d'Art-sur-Meurthe ; anc. prieuré, III, 78.
Saint-Hippolyte (Haut-Rhin), I-113.
Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), IV, 57.
Saint-Max, III, 17.
Saint-Mard, anciennement Saint-Médard, III, 254.
Saint-Mihiel (Meuse), I, 140, 189 ; III, 315.
Saint-Nicolas ou St-Nicolas-de-Port, I, 27, 29, 31, 46, 103, 152,